

Volume n° 124

RAPPORT
DU CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

PROFIL DE LA PAUVRETÉ,
2002 ET 2003

ÉTÉ 2006

Canada

RAPPORT
DU CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

PROFIL DE LA PAUVRETÉ,
2002 ET 2003

ÉTÉ 2006

On peut obtenir des exemplaires de ce rapport au :

Conseil national du bien-être social
112, rue Kent, 9^e étage
Place de Ville, Tour B
Ottawa (Ontario) K1A 0J9
Téléphone : (613) 957-2961
Télécopieur : (613) 957-0680
Courriel : ncw@magi.com
Site web : www.ncwcnbes.net

Also available in English under the title:
Poverty Profile, 2002 and 2003

© Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2006
Cat. No. SD25-1/2003F-PDF
ISBN 0-662-71632-9

Convention de la poste-publications n° 40065597
Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au :
112, rue Kent, 9^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0J9
Courriel : ncw@magi.com

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION..... 1

PAUVRETÉ AU CANADA : PROFILS ET TENDANCES 3

 CHANGEMENTS EN 2002-2003..... 3

 TENDANCES À LONG TERME 3

 AMPLEUR DE PAUVRETÉ..... 4

 PERSISTANCE DE LA PAUVRETÉ..... 4

 LES FEMMES ET LA PAUVRETÉ..... 4

 SOURCES DE REVENU 5

 PAUVRETÉ ET EMPLOI 5

 PAUVRETÉ ET INÉGALITÉ SUR LE PLAN DU REVENU 6

I. RÉCENTES TENDANCES RELATIVES À LA PAUVRETÉ..... 7

 TENDANCES RELATIVES À LA PAUVRETÉ DES PERSONNES 8

 TENDANCES DE LA PAUVRETÉ, PAR TYPE DE FAMILLE 11

II. LA SITUATION DANS LES PROVINCES..... 23

III. APERÇU DE LA PAUVRETÉ EN 2002 ET 2003..... 39

 TYPE DE FAMILLE 39

 GROUPE D'ÂGE ET SEXE..... 41

 TYPE DE FAMILLE ET GROUPE D'ÂGE 43

 JEUNES ADULTES 45

 NOMBRE D'ENFANTS ET GROUPE D'ÂGE..... 46

 NIVEAU DE SCOLARITÉ 48

 PÉRIODE D'IMMIGRATION..... 52

 TYPE D'HABITATION 53

 RÉGION DE RÉSIDENCE 55

IV. AMPLEUR DE PAUVRETÉ..... 57

V. PERSISTANCE DE LA PAUVRETÉ 73

**VI. LES CANADIENS ET LES CANADIENNES PAUVRES ET LEURS SOURCES DE
REVENU 81**

 SOURCES DE REVENU DÉTAILLÉES DES PERSONNES ÂGÉES PAUVRES 84

 SOURCES DE REVENU DÉTAILLÉES DES FAMILLES PAUVRES 87

 SOURCES DE REVENU DÉTAILLÉES DES PERSONNES SEULES ET PAUVRES..... 91

 PRINCIPALES SOURCES DE REVENU 93

VII. PAUVRETÉ ET TRAVAIL RÉMUNÉRÉ 101

 NOMBRE DE SOUTIENS ÉCONOMIQUES 101

NOMBRE DE SEMAINES DE TRAVAIL	105
TENDANCES DE TRAVAIL	108
LES TRAVAILLEURS À FAIBLE REVENU	112
VIII. ANALYSE APPRONFONDIE DE LA SITUATION DES FEMMES, DES ENFANTS ET DES PERSONNES ÂGÉES	115
LES FEMMES.....	115
LES ENFANTS	118
LES PERSONNES ÂGÉES	127
IX. PAUVRETÉ ET INÉGALITÉ	135
CONCLUSION.....	143
ANNEXES	
A. MÉTHODOLOGIE ET DÉFINITIONS.....	147
B. SEUILS DE FAIBLE REVENU, 2002, 2003, 2004 ET 2005	153
C. STATISTIQUES CHOISIES SUR LA PAUVRETÉ FONDÉES SUR LES SEUILS DE FAIBLE REVENU (SFR) APRÈS IMPÔT DE STATISTIQUE CANADA	157
MEMBRES DU CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL	163
CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL	165

INTRODUCTION

Profil de la pauvreté, 2002 et 2003 est le plus récent rapport sur la pauvreté publié par le Conseil national du bien-être social. Il est fondé sur des données recueillies par Statistique Canada et contient de nombreuses statistiques pour 2002 et 2003, ainsi que les tendances relatives à la pauvreté qui remontent à 1980. Comme par le passé, le rapport est une analyse des faits plutôt qu'un plan détaillé visant à éliminer la pauvreté, et il ne présente aucune recommandation à cet effet. Le Conseil national du bien-être social a publié, au fil des ans, de nombreux autres rapports où étaient formulées de nombreuses propositions de lutte contre la pauvreté.

Le rapport présente des informations sur le nombre de personnes pauvres au Canada et les taux de pauvreté des particuliers et des familles. Il n'y a aucun seuil de pauvreté officiel au Canada, mais bon nombre d'organismes, y compris le Conseil, utilisent les seuils de faible revenu (SFR) pour définir et analyser le segment relativement large de la population qui est à faible revenu. Le rapport intitulé *Profil de la pauvreté* met en évidence les SFR avant impôt dans le corps du document, mais il fournit aussi quelques tableaux des SFR après impôt dans les annexes.

En plus d'examiner l'incidence de la pauvreté, nous présentons des informations à propos de la gravité de ce fléau dans le chapitre portant sur l'ampleur de la pauvreté. La persistance, ou la durée, de la pauvreté est aussi analysée, de même que les sources de revenu des personnes pauvres et la relation entre la pauvreté et le travail rémunéré. Le rapport se termine par un chapitre sur l'inégalité des revenus, c'est-à-dire la façon dont le revenu personnel est réparti dans la population en général.

Les données présentées dans le rapport sont fondées sur des enquêtes sur les revenus effectuées auprès du peuple canadien. À l'aide de techniques statistiques, on a extrapolé les données de l'enquête pour les appliquer à l'ensemble de la population. Mentionnons que, dans ces enquêtes particulières, Statistique Canada n'inclut pas les résidents du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, ni les résidents d'institutions et les habitants des réserves indiennes. Ces lacunes dans les données signifient qu'il y a une couverture limitée de la population autochtone du Canada par les sondages : par conséquent, les données concernant les Autochtones ne sont pas incluses dans ce rapport. Cependant, nous savons, à partir des données du Recensement et d'autres sources, que les taux de pauvreté chez les Autochtones demeurent très élevés et que les taux chez les autres populations, comme les personnes appartenant aux minorités visibles et les personnes handicapées, sont également élevés.

Avec la publication des données de 2003, Statistique Canada a apporté deux importantes modifications à ses estimations. Ainsi, bon nombre des figures illustrées dans le rapport diffèrent quelque peu de celles publiées dans des éditions précédentes du *Profil de la pauvreté*. Les orientations et tendances globales n'ont pas changé, bien que les estimations relatives au faible revenu ont généralement augmenté.

Le Conseil national du bien-être social espère que le *Profil de la pauvreté, 2002 et 2003* vous renseignera davantage sur la pauvreté au Canada, sujet trop souvent éclipsé par d'autres enjeux dans les débats sur les politiques gouvernementales.

PAUVRETÉ AU CANADA : PROFILS ET TENDANCES

CHANGEMENTS EN 2002-2003

- La tendance à la baisse des taux de pauvreté s'est atténuée quelque peu. Après cinq années consécutives de diminution, le taux de pauvreté de l'ensemble de la population a grimpé à 16,2 p. cent en 2002, alors qu'il se situait à 15,5 p. cent en 2001. Le taux a ensuite baissé à 15,9 p. cent en 2003, un niveau légèrement supérieur à celui de 2001, qui avait été le niveau le plus bas atteint au cours des 12 dernières années.
- Les diminutions des taux de pauvreté chez les enfants (moins de 18 ans) et les adultes de moins de 65 ans se sont également modérées. Chez les aînés (65 ans et plus), le taux a augmenté légèrement après avoir atteint le seuil le plus bas depuis plusieurs années en 2001. En 2003, les taux de pauvreté s'établissaient à 17,6 p. cent chez les enfants, 15,5 p. cent chez les adultes de moins de 65 ans et 15,1 p. cent chez les aînés.
- Le taux de pauvreté pour les familles de tous les types se situait à 12 p. cent en 2003. Le taux pour l'ensemble des personnes seules était de 38 p. cent, soit un peu plus que le minimum record de 37,7 p. cent atteint en 2002.
- Pour les familles ayant à leur tête une mère seule, le taux de pauvreté a augmenté considérablement; il est passé de 45 p. cent, le plus bas taux depuis plusieurs années, en 2001 à 52,2 p. cent en 2002. Le taux a baissé légèrement en 2003 pour s'établir à 48,9 p. cent. Ce sont les mères seules qui accusaient le taux de pauvreté le plus élevé parmi les neuf types de familles les plus courants en 2002 et 2003.
- Parmi les provinces, c'est la Colombie-Britannique qui avait le taux de pauvreté le plus élevé pour l'ensemble des personnes avec 20,1 p. cent en 2003. L'Île-du-Prince-Édouard enregistrait le taux le plus bas, soit 11,8 p. cent.

TENDANCES À LONG TERME

- Pour l'ensemble des personnes, les taux de pauvreté ont augmenté après la récession de 1981-1982, diminué pendant le reste des années 80 et grimpé à nouveau avec la récession de 1990-1991. Malgré la reprise économique, les taux de pauvreté ont poursuivi leur hausse jusqu'en 1996, année où s'est amorcée une tendance à la baisse qui a duré cinq ans. Cette tendance à la baisse a été freinée quelque peu en 2002, mais semble avoir repris en 2003 où l'on a noté quelques légères diminutions des taux. Les plus bas taux atteints récemment demeuraient supérieurs à celui de 14 p. cent enregistré en 1989, année précédant la dernière récession.
- Malgré une baisse constante mais lente des taux de pauvreté chez les enfants, depuis

1996, le taux de pauvreté de 17,6 p. 100 chez les enfants en 2003 était toujours plus élevé que le taux de 15,1 p. 100 en 1989, l'année précédant la dernière récession et aussi l'année marquant le vote unanime des députés de la Chambre des communes les engageant à chercher à éliminer la pauvreté chez les enfants d'ici l'an 2000.

- Chez les personnes âgées, les taux de pauvreté ont baissé de façon plus ou moins soutenue depuis le début de la série actuelle de statistiques en 1980. Entre 1980 et 2003, ces taux ont chuté de 34,1 p. cent à 15,1 p. cent pour l'ensemble des aînés, de 20,1 p. cent à 5,2 p. cent pour les couples de 65 ans et plus, de 61 p. cent à 31,6 p. cent pour les hommes âgés seuls, et de 72,2 p. cent à 40,9 p. cent (taux le plus bas depuis plusieurs années) pour les femmes âgées seules. Cependant, le rythme de la diminution des taux de pauvreté chez les aînés s'est atténué au cours des dernières années.

AMPLEUR DE PAUVRETÉ

- Les familles biparentales de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans affichaient l'ampleur de pauvreté le plus marqué, exprimé en dollars, parmi tous les types de famille en 2003. En moyenne, leur revenu était inférieur de 9 900 \$ au seuil de pauvreté. Ce sont les femmes seules de 65 ans et plus qui avaient l'ampleur de pauvreté le plus faible, soit 3 300 \$ sous le seuil de pauvreté en moyenne.
- Des centaines de milliers de Canadiens et de Canadiennes pauvres avaient un revenu inférieur à la moitié du seuil de pauvreté en 2003. De ce nombre, on comptait 552 000 personnes seules de moins de 65 ans, 52 000 mères seules, 50 000 couples de moins de 65 ans sans enfants et 38 000 familles biparentales.
- L'écart de pauvreté total pour le Canada (le revenu supplémentaire requis pour que tout le peuple canadien franchissent le seuil de pauvreté) a augmenté légèrement pour atteindre 21,6 milliards de dollars en 2003. À titre comparatif, le produit intérieur brut du Canada se chiffrait à 1,2 billion de dollars pour la même année.

PERSISTANCE DE LA PAUVRETÉ

- Quelque 7,6 millions de personnes, soit 30,7 p. cent de la population, ont été pauvres pendant au moins une année entre 1996 et 2001. C'était plus de deux fois le taux de pauvreté annuel de 15,5 p. cent pour l'ensemble des personnes en 2001.
- Près de 1,5 million de personnes, soit 5,9 p. cent de la population, ont été pauvres pendant les six années qui se sont écoulées de 1996 à 2001.

LES FEMMES ET LA PAUVRETÉ

- Les taux de pauvreté des femmes sont toujours supérieurs à ceux des hommes,

surtout en raison des taux élevés pour les femmes seules et les mères seules. En 2003, l'écart entre le taux de pauvreté de 48,9 p. cent chez les mères seules et celui de 20 p. cent pour les pères seuls constituait la différence la plus flagrante.

- L'écart entre femmes et hommes est plus accentué chez les personnes de 65 ans et plus que chez les adultes moins âgés. Chez les aînés, c'était une proportion de deux contre un au cours des dernières années. En 2003, le taux de pauvreté chez les femmes âgées se situait ainsi à 19,1 p. cent, comparativement à 10,2 p. cent pour les hommes âgés.
- Les femmes dont le niveau de scolarité est supérieur sont celles qui accusent les taux de pauvreté les plus faibles. Cependant, les familles dont le soutien économique principal était une femme avaient des taux de pauvreté plus élevés que celles dont le soutien économique principal était un homme possédant le même niveau de scolarité. Seule exception à cette règle : les femmes seules de moins de 65 ans détentrices d'un baccalauréat.

SOURCES DE REVENU

- Les aînés pauvres tiraient environ 90 p. cent de leurs revenus de différents programmes gouvernementaux, y compris le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec. Les femmes seules de moins de 65 ans étaient celles qui bénéficiaient le moins de cette forme de soutien; à peine 41 p. cent de leur revenu moyen provenait des transferts gouvernementaux.
- Le travail rémunéré constituait le plus souvent la principale source de revenu des familles biparentales vivant dans la pauvreté. Les mères seules pauvres étaient les plus susceptibles de vivre principalement de l'aide sociale. Quoi qu'il en soit, la rémunération provenant d'un emploi demeurait une source importante de revenu pour la majorité des familles pauvres, y compris celles ayant à leur tête une mère seule.

PAUVRETÉ ET EMPLOI

- Un emploi assure une certaine protection contre la pauvreté, mais il est souvent insuffisant d'avoir un seul gagne-pain au sein de l'unité familiale. Ainsi, le taux de pauvreté pour les familles comptant deux parents n'ayant pas atteint l'âge de 65 ans était en 2003 de 87 p. cent pour les familles sans gagne-pain, 25,2 p. cent pour les familles avec un seul gagne-pain et 6,2 p. cent pour les familles comptant sur deux gagne-pain.
- Plus le nombre de semaines de travail augmente, plus le taux de pauvreté chute. Chez les personnes seules de moins de 65 ans, le taux de pauvreté s'élevait en 2003 à 75,4 p. cent pour les personnes sans emploi rémunéré, comparativement à

20,1 p. cent pour celles qui avaient travaillé de 49 à 52 semaines durant l'année. Pour les familles de moins de 65 ans, les taux s'étalaient de 50,6 p. cent pour les familles dont aucun des conjoints n'avait un emploi rémunéré jusqu'à 3,2 p. cent pour celles dont les deux conjoints avaient un total combiné d'au moins 103 semaines de travail.

- On recensait en 2003 quelque 409 000 familles pauvres de moins de 65 ans et 582 000 personnes seules pauvres de moins de 65 ans qui tiraient plus de la moitié de leur revenu total d'un emploi rémunéré. Ensemble, ces deux groupes comptaient pour plus de la moitié des pauvres de moins de 65 ans qui étaient aptes au travail.

PAUVRETÉ ET INÉGALITÉ SUR LE PLAN DU REVENU

- La répartition du revenu personnel est plutôt déséquilibrée au Canada. Même après l'intervention des transferts gouvernementaux et des impôts sur le revenu, la tranche (20 p. cent) la plus pauvre de la population ne disposait que de 5 p. cent des revenus en 2003. La tranche (20 p. cent) la plus riche en détenait 43,7 p. cent.
- Entre 1980 et 2003, le revenu moyen après impôt de la tranche (20 p. cent) la plus pauvre de la population est passé de 11 500 \$ à 12 000 \$, en tenant compte de l'inflation, ce qui représente une augmentation de 4 p. cent. Pendant la même période, le revenu moyen de la tranche (20 p. cent) la plus riche grimpait de 92 500 \$ à 105 800 \$, soit une hausse de 14 p. cent.

1. RÉCENTES TENDANCES RELATIVES À LA PAUVRETÉ

La tendance à la baisse révélée pendant cinq ans par les statistiques sur la pauvreté a été freinée en 2002 et 2003. Le taux de pauvreté a augmenté, passant de 15,5 p. cent en 2001 à 16,2 p. cent en 2002. Il a ensuite quelque peu diminué en 2003, pour atteindre 15,9 p. cent, ce qui représente un taux supérieur à celui de 2001. On comptait plus de 4,9 millions de pauvres au Canada en 2003. De ce nombre, 1,2 million étaient des enfants.

De 2001 à 2002, les statistiques sur la pauvreté relatives à 10 des 15 groupes de Canadiens et de Canadiennes habituellement étudiés ont empiré. Dans la plupart des cas, il s'agissait, après cinq années consécutives d'amélioration, du premier renversement de situation depuis les taux records de pauvreté observés au milieu des années 90. Souhaitons qu'il ne s'agisse que d'une petite déviation d'un an, puisque les statistiques sur la pauvreté relatives à 11 de ces 15 groupes se sont légèrement améliorées de 2002 à 2003.

La situation n'était pas aussi rose lorsqu'on a établi les comparaisons entre la période de 2002-2003 et l'année 1989, la meilleure année des années 80 et celle qui a précédé la récession de 1990. Sur les 15 groupes habituellement étudiés, seulement six en 2002 et cinq en 2003 affichaient des taux de pauvreté moins élevés qu'en 1989. Les autres groupes présentaient des taux légèrement plus élevés en 2002 ou en 2003, à l'exception d'un seul, dont le taux était demeuré le même. Il ne fait aucun doute que la prospérité engendrée année après année par la croissance de l'économie avait exclu une tranche considérable du peuple canadien.

Seuls deux des taux de 2002 et de 2003 ont diminué pour atteindre des seuils historiques, du moins au chapitre de la série actuelle des chiffres sur la pauvreté de Statistique Canada qui remontent à 1980. En 2002, le taux associé à toutes les personnes seules – c'est-à-dire celles qui vivent de façon autonome et qui n'ont pas de liens familiaux – a chuté pour atteindre 37,7 p. cent. En 2003, le taux de pauvreté des femmes seules et âgées a diminué pour passer à 40,9 p. cent. Rares sont ceux qui affirmaient que ces taux sont acceptables, mais il s'agissait des taux les moins élevés jamais enregistrés.

Dans le présent chapitre, nous avons recours à deux approches différentes pour énoncer les principales tendances nationales relatives aux taux de pauvreté de 1980 à 2003. D'une part, nous examinons les Canadiens et les Canadiennes en tant que particuliers, peu importe leur situation de famille, c'est-à-dire l'ensemble des personnes, des enfants, des adultes de 18 à 64 ans et des aînés de 65 ans ou plus. D'autre part, nous examinons le peuple canadien par type de famille, comme les personnes seules et les couples avec enfants.

La première partie du chapitre porte sur les taux de pauvreté présentés de façon graphique, afin que les lecteurs puissent obtenir un bref aperçu des hauts et des bas observés depuis 1980. Les tableaux de la deuxième partie du chapitre sont destinés aux lecteurs qui souhaitent consulter des statistiques plus détaillées. Le premier tableau, par exemple, contient non seulement le taux de pauvreté de toutes les personnes, mais aussi le nombre de pauvres et l'ensemble de la population pour chaque année de 1980 à 2003.

Dans tous les cas, les nombres et les taux ne s'appliquent qu'aux personnes qui vivent dans les dix provinces. Statistique Canada exclut les trois territoires des enquêtes annuelles qu'il effectue pour produire des statistiques sur la pauvreté. Des renseignements plus détaillés sur les enquêtes sont présentés à l'annexe A.

TENDANCES RELATIVES À LA PAUVRETÉ DES PERSONNES

La façon simple et rapide de mesurer la pauvreté au Canada est d'établir le taux de pauvreté de toutes les personnes considérées comme des particuliers plutôt que comme les membres d'une famille. De 2002 à 2003, le taux de pauvreté global a diminué de 0,3 point de pourcentage, passant de 16,2 p. cent à 15,9 p. cent. Le nombre estimatif de pauvres a aussi diminué pour passer de 4 963 000 à 4 917 000 durant la même période.

Le taux de pauvreté de l'ensemble des personnes, comme bon nombre des autres taux de pauvreté, grimpe et diminue à mesure que la santé globale de l'économie s'améliore et se détériore. Comme le montre la figure 1.1, le taux de pauvreté a commencé à augmenter lorsque l'économie a cessé de croître durant la récession de 1981-1982 et a atteint un sommet, soit 18,7 p. cent, deux ans plus tard. La pauvreté a connu un déclin pendant le reste de la décennie, le taux plongeant jusqu'à 14,0 p. cent en 1989, puis a recommencé à augmenter avec la récession de 1990-1991.

Le taux de pauvreté a continué de grimper même après la fin de la dernière récession, atteignant un sommet de 20,6 p. cent en 1996, puis a diminué de façon constante jusqu'en 2001. Il a augmenté légèrement en 2002, puis diminué quelque peu en 2003, pour atteindre 15,9 p. cent. Malgré le déclin observé depuis 1996, le taux de pauvreté n'a jamais atteint le seuil le plus bas de 14 p. cent enregistré en 1989.

La figure 1.2 illustre le taux de pauvreté chez les enfants de moins de 18 ans de 1980 à 2003; la ligne est presque identique à celle qui représente l'ensemble des personnes. Cette figure montre sans contredit que le taux de pauvreté chez les enfants reflète celui de leurs parents; il a atteint le seuil le plus bas de l'ère moderne, soit 15,1 p. cent, en 1989, l'année précédant la dernière récession, a grimpé de façon abrupte pour atteindre 23,6 p. cent en 1996, puis a diminué jusqu'en 2001. Comme le taux de pauvreté de l'ensemble des personnes, celui des enfants a augmenté légèrement en 2002 pour passer à 18 p. cent, avant de diminuer à 17,6 p. cent en 2003.

L'année 1989 a revêtu une signification particulière pour les enfants. C'est cette année-là que la Chambre des communes a adopté à l'unanimité une résolution visant à réaliser l'objectif d'éliminer la pauvreté des enfants avant l'année 2000. Malheureusement, depuis l'adoption de cette résolution, il n'y a pas eu une seule année où le taux de pauvreté chez les enfants a été inférieur à celui de 1989. En 2003, ce taux, qui s'élevait à 17,6 p. cent, était près du taux de 15,1 p. cent observé en 1989, mais il était tout de même plus élevé malgré les promesses des députés et bien des années de croissance économique.

Figure 1.1 : Taux de pauvreté pour l'ensemble de la population

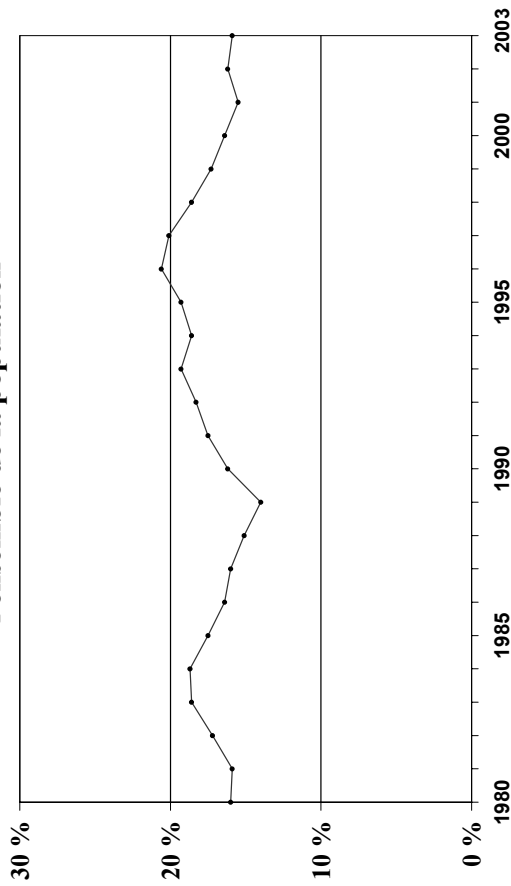


Figure 1.2 : Taux de pauvreté chez les enfants de moins de 18 ans

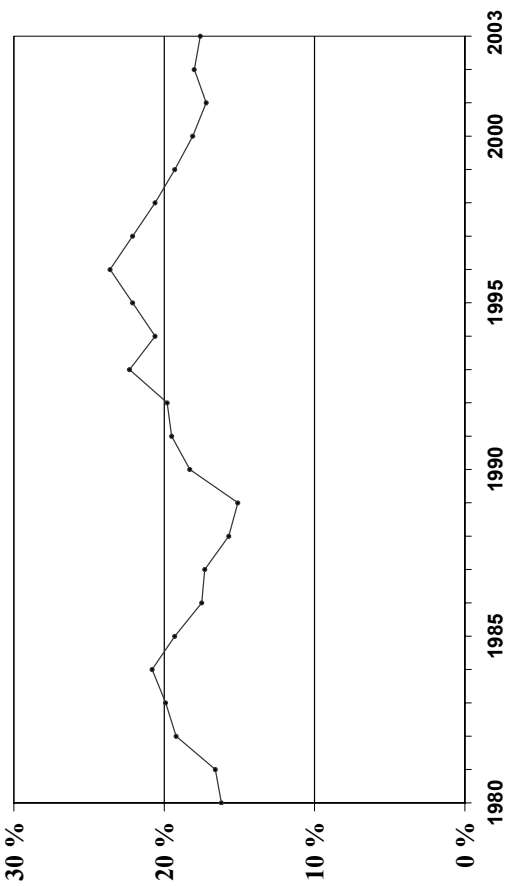


Figure 1.3 : Taux de chômage et de pauvreté chez les personnes en âge de travailler

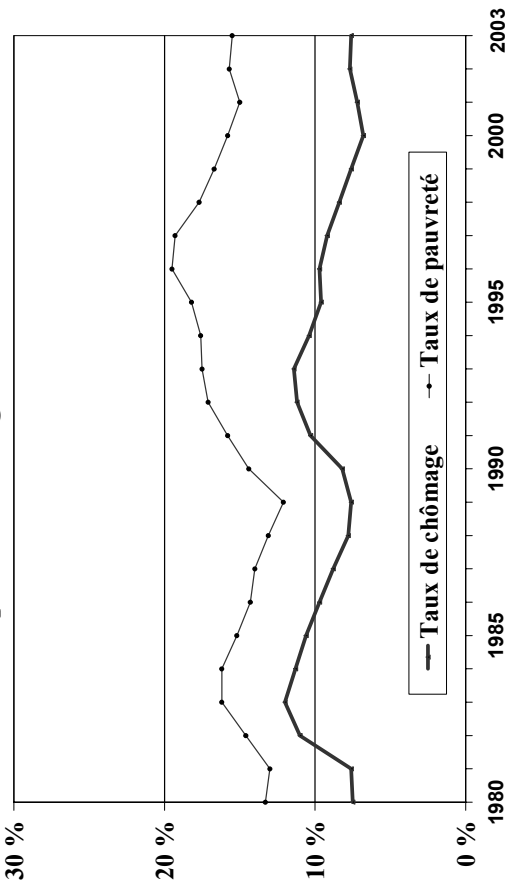
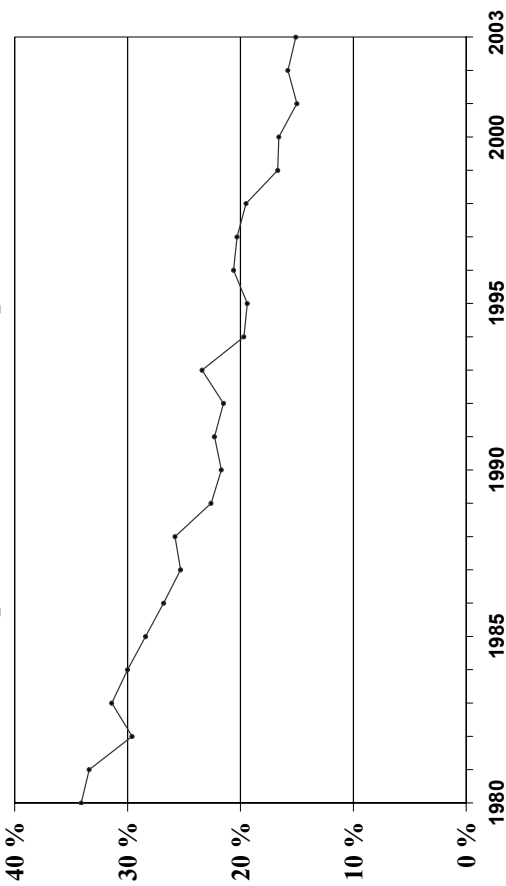


Figure 1.4 : Taux de pauvreté chez les personnes de 65 ans et plus



Le taux de chômage est l'un des meilleurs indicateurs de la pauvreté des personnes âgées de moins de 65 ans. Comme la rémunération est la principale source de revenu de bon nombre de Canadiens et de Canadiennes, un bon emploi est souvent la clé de la sécurité financière, et le fait d'être sans emploi est une cause courante de pauvreté.

La figure 1.3 illustre le taux de pauvreté des adultes âgés de 18 à 64 ans, le groupe le plus susceptible d'être sur le marché du travail, ainsi que le taux de chômage moyen annuel des personnes âgées de 15 ans ou plus, le groupe le plus souvent cité dans les statistiques sur le chômage. Le taux de chômage a grimpé de façon abrupte durant les deux dernières récessions, tout comme le taux de pauvreté.

Après la récession de 1980-1981, les taux de chômage et de pauvreté ont décliné. Cependant, après la récession du début des années 90, les taux de chômage ont commencé à diminuer environ quatre ans avant que les taux de pauvreté ne recommencent à diminuer. Durant la grande partie des années 80 et au début des années 90, les taux de pauvreté des adultes étaient de cinq à six points de pourcentage plus élevés que les taux de chômage. À partir de la deuxième moitié des années 90, l'écart s'est élargi pour atteindre neuf ou dix points de pourcentage. En 2003, il s'élevait à 7,9 points, soit la différence entre le taux de pauvreté de 15,5 p. cent et le taux de chômage de 7,6 p. cent.

L'écart observé au cours des dernières années s'explique facilement : le taux de chômage a chuté plus rapidement que le taux de pauvreté. Or, la dynamique était de toute évidence beaucoup plus compliquée. Nous examinerons plus attentivement, plus loin dans le présent rapport, les données sur le travail, les courbes de travail, les niveaux de rémunération et leurs liens avec la pauvreté.

La figure 1.4 illustre une grande réussite accomplie au Canada au chapitre de la lutte contre la pauvreté : le déclin à long terme de la pauvreté chez les aînés de 65 ans et plus. Contrairement aux jeunes, qui sont souvent sur le marché du travail et qui sont vulnérables à des périodes de chômage, la plupart des aînés ne font plus partie de la population active et peuvent compter sur les régimes de pension et leurs épargnes, leurs principales sources de revenu.

Durant les années 50 et 60, le gouvernement fédéral a établi la pension de la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti, qui ont plus ou moins changé depuis, et les autorités fédérales et provinciales ont collaboré pour créer, en 1966, le Régime de pensions du Canada et son régime connexe, le Régime de rentes du Québec. Ces régimes, en plus d'autres incitatifs gouvernementaux visant à encourager les gens à épargner pour leur retraite, ont eu, au fil des années, un important impact sur les revenus des aînés et ont mené directement à une chute vertigineuse de la pauvreté.

En 1980, le taux de pauvreté chez les Canadiens et les Canadiennes de 65 ans ou plus s'élevait à 34,1 p. cent. Ce taux a chuté de façon plus ou moins constante durant les années qui ont suivi et a atteint, en 2001, le seuil le plus bas depuis plusieurs années, soit 15,0 p. cent. De temps à autre, comme en 2002, on a observé de légères augmentations, mais elles ne se sont pas révélées suffisantes pour atténuer la tendance importante à la baisse. Le taux de

pauvreté s'élevait à 15,8 p. cent en 2002 et à 15,1 p. cent en 2003. La chute du taux de pauvreté a été d'autant plus spectaculaire qu'elle s'est produite malgré la prodigieuse augmentation du nombre de personnes âgées au Canada. Comme l'illustre le tableau 1.3 à la fin du chapitre, le nombre d'aînés vivant dans la pauvreté a diminué même si le nombre total de personnes âgées grimpe rapidement.

TENDANCES DE LA PAUVRETÉ, PAR TYPE DE FAMILLE

Qu'est-ce qu'une famille économique ?

Il s'agit d'un ménage formé de deux personnes ou plus qui sont liées entre elles par le sang ou par le truchement d'un mariage ou d'une adoption. Cette définition s'applique aussi aux couples en union libre ou aux couples de même sexe. Puisque, en général, les membres d'une famille se soutiennent financièrement, il est plus logique d'examiner les familles en tant qu'unités économiques plutôt que d'en étudier chaque membre indépendamment des autres.

Les cinq types de familles économiques les plus souvent visés par les études sur la pauvreté sont les suivants : les couples de 65 ans ou plus, les couples de moins de 65 ans qui n'ont pas d'enfants âgés de moins de 18 ans, les couples de moins de 65 ans qui ont des enfants de moins de 18 ans, les familles formées d'enfants de moins de 18 ans et dirigées par une mère seule et les familles formées d'enfants de moins de 18 ans dirigées par un père seul. Parmi les exemples de types de familles moins courants, mentionnons les frères et sœurs qui vivent ensemble et les grands-parents qui élèvent leurs petits-enfants.

Qu'est-ce qu'une personne seule ? Il s'agit d'une personne qui vit de façon autonome ou avec des personnes qui ne sont pas membres de sa famille, comme des colocataires qui partagent un logement afin de réduire leurs frais de subsistance.

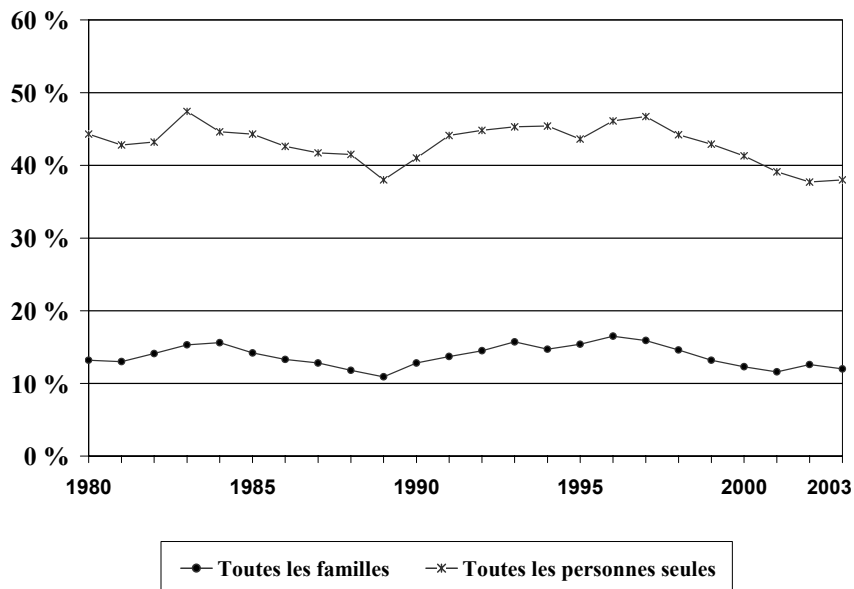
Les personnes seules sont généralement divisées en quatre groupes : les femmes de moins de 65 ans, les hommes de moins de 65 ans, les femmes de 65 ans ou plus et les hommes de 65 ans ou plus.

Les statistiques sur la pauvreté pour l'ensemble des personnes, des enfants, des adultes de moins de 65 ans et des aînés constituent des mesures utiles, mais nous devons aussi jeter un coup d'œil aux familles pour mieux comprendre la pauvreté. L'étude des Canadiens et des Canadiennes en tant que familles économiques et personnes seules est très révélatrice.

Les taux de pauvreté dans ces deux grandes catégories de personnes seules et de familles fluctuent en fonction de l'économie, mais les taux relatifs aux personnes seules sont toujours beaucoup plus élevés que ceux qui caractérisent les familles, comme l'illustre la figure 1.5. La principale raison de ce phénomène est la suivante : les familles comptent souvent plusieurs travailleurs rémunérés.

Chez de nombreux jeunes couples, les deux conjoints font partie de la population active rémunérée, et bon nombre de couples âgés comptent deux pensionnés, chacun touchant un revenu de pension en son nom. Par définition, les personnes seules n'ont qu'un seul revenu.

Figure 1.5 : Taux de pauvreté chez les familles et personnes seules



En 2002, le taux de pauvreté de l'ensemble des familles s'élevait à 12,6 p. cent, et celui des personnes seules, à 37,7 p. cent. Même si, dans le cas des personnes seules, le taux était le plus faible depuis plusieurs années, il était tout de même trois fois plus élevé que le taux des familles. En 2003, le taux de pauvreté chez les personnes seules a légèrement augmenté pour atteindre 38,0 p. cent, et celui des familles a légèrement diminué pour s'établir à 12 p. cent.

Au fil du temps, le rapport entre les taux de pauvreté des deux groupes est, en général, de l'ordre de trois pour un. La plus grande différence s'est établie entre 1988 et 1989, lorsque le rapport était de 3,5 pour un, et le plus petit écart (2,8 pour un) a été enregistré entre 1995 et 1996.

Les autres figures du présent chapitre montrent les tendances des taux de pauvreté pour les neuf catégories de familles et de personnes seules.

La figure 1.6 présente les trois types de familles qui comptent des enfants de moins de 18 ans. Les familles biparentales qui comptent des enfants constituent de loin le type de famille avec enfants le plus courant au Canada et affiche constamment le taux de pauvreté le plus faible parmi tous les types de familles avec enfants. À quelques reprises, notamment en 2003, le taux a fléchi sous la barre de dix. Le taux de pauvreté de ces familles s'élevait à 10,3 p. cent en 2002 et à 9,8 p. cent en 2003. Comme nous le verrons plus loin dans le rapport, ce faible taux s'explique par le fait qu'un grand nombre de familles comptent au moins deux personnes au sein de la population active rémunérée.

Habituellement, les mères seules représentent 80 p. cent ou plus des familles monoparentales au Canada et plus de 90 p. cent des familles monoparentales pauvres. Au fil des ans, le taux de pauvreté des mères seules se situait entre un niveau scandaleusement élevé et un niveau élevé. Le taux de pauvreté le plus élevé chez les mères seules s'élevait à 62,3 p. cent en 1996, et les taux de plus de 50 p. cent constituent la norme. De 1996 à 2001, le taux a chuté de 17,3 points de pourcentage pour passer à 45 p. cent, le plus faible pourcentage jamais enregistré. Il a grimpé de façon marquée pour atteindre 52,2 p. cent en 2002, avant de diminuer légèrement pour s'établir à 48,9 p. cent en 2003. Il faudra voir si les taux plus élevés en 2002

et en 2003 constituent de petites déviations de la courbe descendante à long terme ou le début d'une augmentation constante des taux de pauvreté chez les mères seules.

Le taux de pauvreté des pères seuls est habituellement la moitié de celui de leurs homologues féminines. Ce taux tend aussi à fluctuer de façon irrégulière d'une année à l'autre en raison du

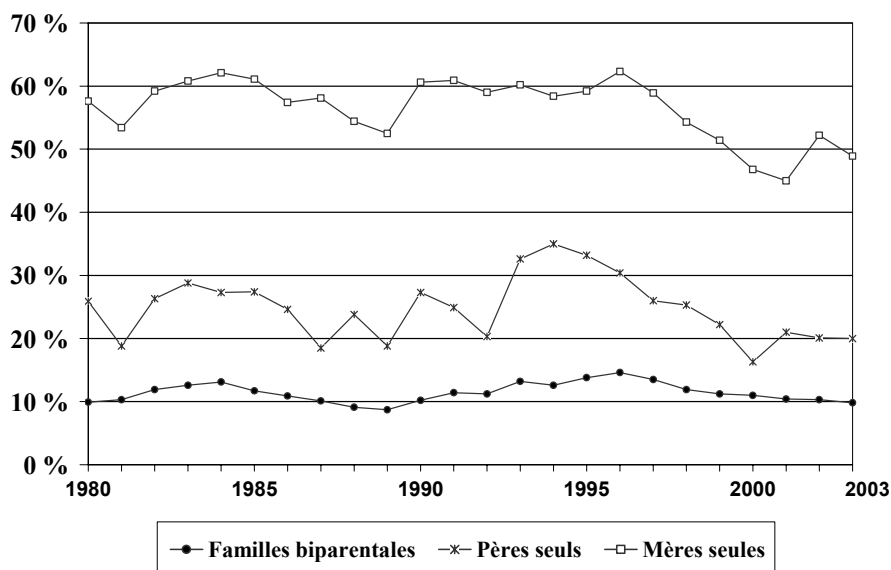
nombre relativement peu élevé de familles de ce type et, par conséquent, de la taille plus petite des échantillons utilisés dans les enquêtes pour produire les statistiques sur la pauvreté. Le taux de pauvreté le plus élevé chez les pères seuls atteignait 35,0 p. cent en 1994, et le taux le moins élevé, 16,3 en 2000. En 2002, ce taux s'élevait à 20,1 p. cent, et en 2003, il est demeuré presque exactement le même, s'établissant à 20 p. cent.

La figure 1.7 illustre la tendance du taux de pauvreté chez les couples âgés de moins de 65 ans qui n'ont pas d'enfants de moins de 18 ans. Ce taux monte et descend en fonction de la santé de l'économie, tout comme chez les autres types de familles dont les parents sont âgés de moins de 65 ans. En général, les couples de moins de 65 ans sans enfant affichent un taux de pauvreté légèrement inférieur à celui des familles biparentales avec enfants. En 2002, le taux de pauvreté des couples sans enfant s'élevait à 9,7 p. cent, diminuant légèrement pour atteindre 9,2 p. cent en 2003.

Comme l'illustre la figure 1.8, le taux de pauvreté chez les couples âgés est devenu le plus faible parmi les neuf types de familles présentés dans le *Profil de la pauvreté*. Ce taux fait l'objet de très faibles changements cycliques, en partie parce que certains aînés font toujours partie de la population active rémunérée, mais la tendance globale est fortement à la baisse. Le taux de pauvreté des couples âgés a été le plus faible de l'ère moderne en 2001, atteignant 4,8 p. cent. Il a remonté légèrement à 5,1 p. cent en 2002 et à 5,2 p. cent en 2003, mais est demeuré le plus faible parmi les neuf types de familles.

Les deux prochaines figures illustrent les taux de pauvreté chez les quatre types de personnes seules. Encore une fois, les tendances sont radicalement différentes selon qu'il s'agit des personnes seules de moins de 65 ans ou de celles âgées de 65 ans ou plus. Les taux

Figure 1.6 : Taux de pauvreté pour les familles avec enfants



de pauvreté des deux groupes d'âge sont beaucoup plus élevés chez les femmes que chez les hommes.

La figure 1.9 illustre les taux de pauvreté des femmes et hommes seuls âgés de moins de 65 ans. Les fluctuations reflètent l'état de l'économie, et la différence entre les taux des femmes et des hommes est grandement attribuable à la position défavorisée des femmes sur le marché du travail. En moyenne, la rémunération des femmes a toujours été beaucoup moins élevée que celle des hommes. Les femmes ont aussi tendance à occuper un nombre relativement moins élevé d'emplois à temps plein et davantage de postes à temps partiel que les hommes.

Le taux de pauvreté des femmes seules âgées de moins de 65 ans s'élevait à 42,7 p. cent en 2002 et est demeuré presque le même en 2003, atteignant 42,8 p. cent. Chez les hommes seuls âgés de moins de 65 ans, ce taux était moins élevé, s'établissant à 33 p. cent en 2002 et à 34,4 p. cent en 2003.

L'écart entre les taux de pauvreté chez les femmes et les hommes de moins de 65 ans a fluctué pour passer d'un maximum de 13 points de pourcentage en 2000 à seulement 4,0 points en 1982. La tendance à long terme de cet écart est plus marquée durant les périodes économiques favorables et plus faible durant les périodes difficiles. Ce phénomène s'explique peut-être par le fait que le taux chez les hommes a tendance à fluctuer davantage durant les périodes de vache maigre.

Dans la figure 1.10, les taux de pauvreté chez les personnes âgées seules, comme toutes les autres statistiques sur la pauvreté des aînés, affichent une baisse marquée de 1980 à 2003. Le taux de pauvreté chez les femmes âgées seules a atteint 72,2 p. cent en 1980 et 40,9 p. cent en 2003, ce qui représente une chute de 31,3 points de pourcentage. Chez les hommes âgés seuls, le taux a chuté de 29,4 points de pourcentage, passant de 61 p. cent en 1980 à 31,6 p. cent en 2003.

Les taux de pauvreté des femmes âgées seules ont diminué de façon constante depuis 1980. Cependant, chez les hommes âgés seuls, ces taux n'ont pas beaucoup changé au cours des huit dernières années.

Comme dans le cas des personnes seules plus jeunes, on observe un écart entre les taux de pauvreté des femmes et celui des hommes. Cependant, cet écart diminue lentement depuis 1995. L'écart le plus important, soit 22,3 points de pourcentage, a été observé en 1988, et les écarts les moins importants, soit 9,1 points et 9,3 points, ont été enregistrés en 2002 et 2003, respectivement.

Cet écart s'explique en partie par le fait que la différence entre le revenu moyen des femmes et celui des hommes se prolonge à la retraite chez les personnes âgées qui reçoivent des prestations de retraite fondées sur leur rémunération antérieure. En outre, les femmes vivent en moyenne plus longtemps que les hommes et sont plus susceptibles d'épuiser leurs économies au fil du temps.

Figure 1.7 : Taux de pauvreté chez les couples de moins de 65 ans sans enfants de moins de 18

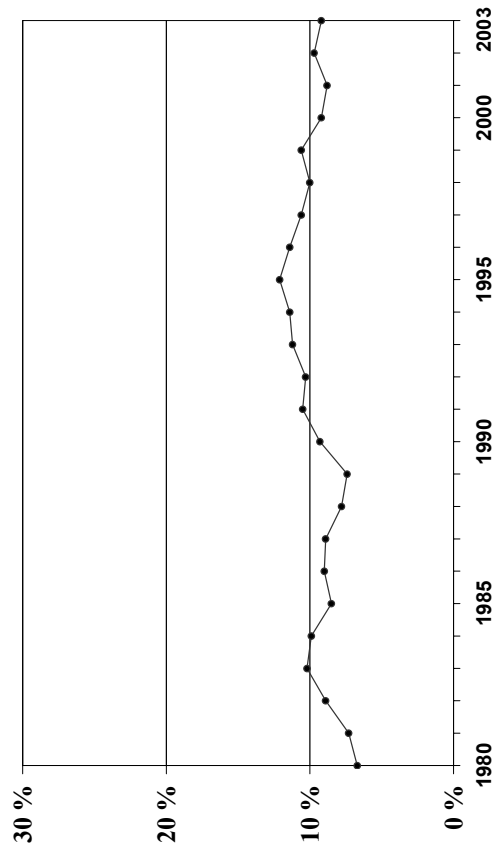


Figure 1.8 : Taux de pauvreté chez les couples de 65 ans et plus

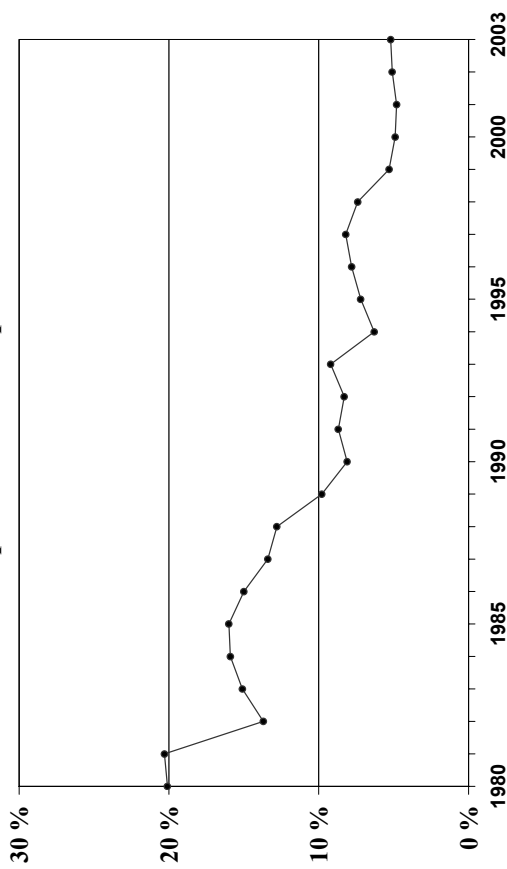


Figure 1.9 : Taux de pauvreté chez les personnes seules de moins de 65 ans

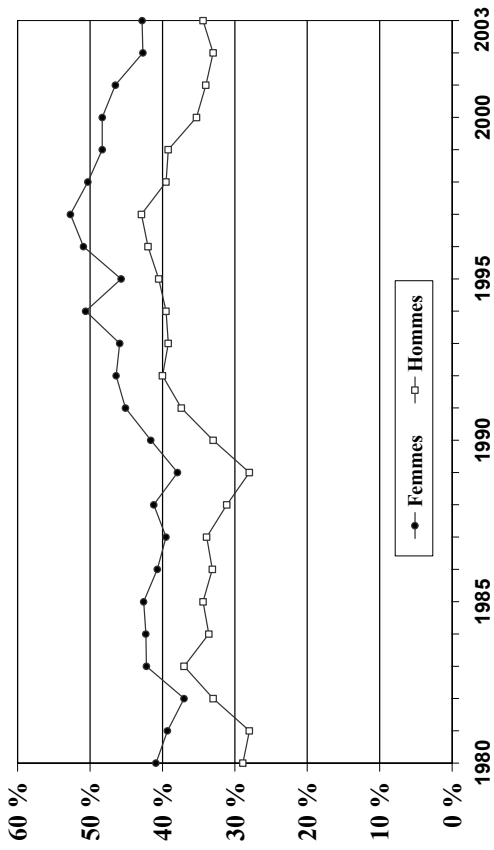


Figure 1.10 : Taux de pauvreté chez les personnes seules de 65 ans et plus

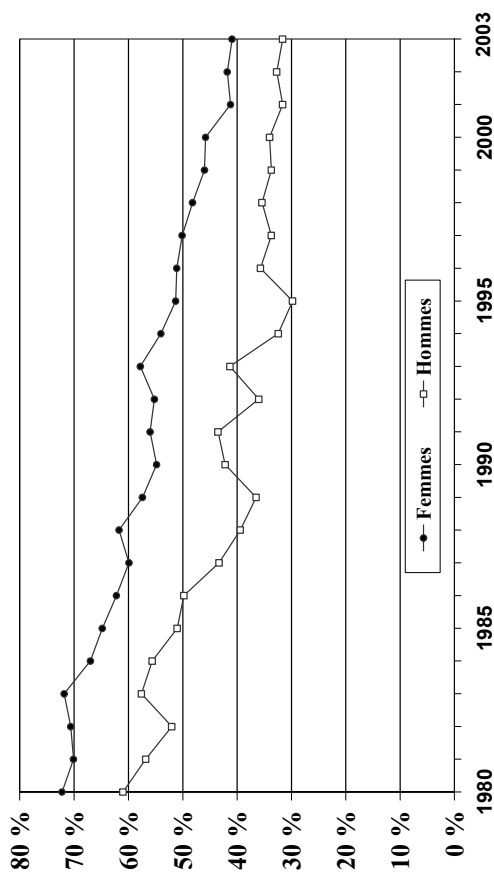


TABLEAU 1.1 : TENDANCES DE LA PAUVRETÉ POUR L'ENSEMBLE DE LA POPULATION			
	Population totale	Nombre de personnes pauvres	Taux de pauvreté
1980	24 107 000	3 852 000	16,0 %
1981	24 389 000	3 872 000	15,9 %
1982	24 654 000	4 251 000	17,2 %
1983	24 890 000	4 631 000	18,6 %
1984	25 128 000	4 704 000	18,7 %
1985	25 358 000	4 447 000	17,5 %
1986	25 612 000	4 202 000	16,4 %
1987	25 921 000	4 145 000	16,0 %
1988	26 253 000	3 953 000	15,1 %
1989	26 620 000	3 719 000	14,0 %
1990	27 014 000	4 369 000	16,2 %
1991	27 367 000	4 781 000	17,5 %
1992	27 715 000	5 062 000	18,3 %
1993	28 031 000	5 416 000	19,3 %
1994	28 351 000	5 271 000	18,6 %
1995	28 662 000	5 530 000	19,3 %
1996	28 967 000	5 970 000	20,6 %
1997	29 227 000	5 867 000	20,1 %
1998	29 443 000	5 466 000	18,6 %
1999	29 694 000	5 151 000	17,3 %
2000	29 988 000	4 917 000	16,4 %
2001	30 321 000	4 711 000	15,5 %
2002	30 611 000	4 963 000	16,2 %
2003	30 893 000	4 917 000	15,9 %

TABLEAU 1.2 : TENDANCES DE LA PAUVRETÉ CHEZ LES ENFANTS DE MOINS DE 18 ANS			
	Tous les enfants de moins de 18 ans	Enfants pauvres de moins de 18 ans	Taux de pauvreté
1980	6 778 000	1 098 000	16,2 %
1981	6 687 000	1 110 000	16,6 %
1982	6 625 000	1 272 000	19,2 %
1983	6 563 000	1 306 000	19,9 %
1984	6 529 000	1 358 000	20,8 %
1985	6 492 000	1 253 000	19,3 %
1986	6 526 000	1 142 000	17,5 %
1987	6 538 000	1 131 000	17,3 %
1988	6 573 000	1 032 000	15,7 %
1989	6 636 000	1 002 000	15,1 %
1990	6 705 000	1 227 000	18,3 %
1991	6 795 000	1 325 000	19,5 %
1992	6 874 000	1 361 000	19,8 %
1993	6 910 000	1 541 000	22,3 %
1994	6 966 000	1 435 000	20,6 %
1995	6 995 000	1 546 000	22,1 %
1996	7 008 000	1 654 000	23,6 %
1997	7 005 000	1 548 000	22,1 %
1998	6 971 000	1 436 000	20,6 %
1999	6 959 000	1 343 000	19,3 %
2000	6 912 000	1 251 000	18,1 %
2001	6 924 000	1 191 000	17,2 %
2002	6 878 000	1 238 000	18,0 %
2003	6 824 000	1 201 000	17,6 %

TABLEAU 1.3 : TENDANCES DE LA PAUVRETÉ CHEZ LES PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS			
	Nombre total de personnes de 65 ans et plus	Nombre de personnes pauvres de 65 ans et plus	Taux de pauvreté
1980	2 161 000	737 000	34,1 %
1981	2 225 000	743 000	33,4 %
1982	2 277 000	674 000	29,6 %
1983	2 331 000	732 000	31,4 %
1984	2 403 000	721 000	30,0 %
1985	2 486 000	706 000	28,4 %
1986	2 578 000	691 000	26,8 %
1987	2 660 000	673 000	25,3 %
1988	2 744 000	708 000	25,8 %
1989	2 836 000	641 000	22,6 %
1990	2 935 000	637 000	21,7 %
1991	3 018 000	673 000	22,3 %
1992	3 084 000	663 000	21,5 %
1993	3 154 000	738 000	23,4 %
1994	3 223 000	635 000	19,7 %
1995	3 299 000	640 000	19,4 %
1996	3 359 000	692 000	20,6 %
1997	3 429 000	696 000	20,3 %
1998	3 482 000	679 000	19,5 %
1999	3 551 000	593 000	16,7 %
2000	3 602 000	598 000	16,6 %
2001	3 667 000	550 000	15,0 %
2002	3 747 000	592 000	15,8 %
2003	3 821 000	577 000	15,1 %

TABLEAU 1.4 : TENDANCES DE LA PAUVRETÉ CHEZ LES FAMILLES ÉCONOMIQUES			
	Nombre total de familles économiques	Nombre de familles économiques pauvres	Taux de pauvreté
1980	6 497 000	861 000	13,2 %
1981	6 611 000	861 000	13,0 %
1982	6 696 000	946 000	14,1 %
1983	6 803 000	1 038 000	15,3 %
1984	6 902 000	1 077 000	15,6 %
1985	7 007 000	998 000	14,2 %
1986	7 084 000	942 000	13,3 %
1987	7 175 000	917 000	12,8 %
1988	7 313 000	866 000	11,8 %
1989	7 404 000	808 000	10,9 %
1990	7 527 000	966 000	12,8 %
1991	7 608 000	1 042 000	13,7 %
1992	7 740 000	1 120 000	14,5 %
1993	7 812 000	1 223 000	15,7 %
1994	7 882 000	1 158 000	14,7 %
1995	8 005 000	1 234 000	15,4 %
1996	8 078 000	1 336 000	16,5 %
1997	8 145 000	1 297 000	15,9 %
1998	8 206 000	1 196 000	14,6 %
1999	8 283 000	1 096 000	13,2 %
2000	8 373 000	1 026 000	12,3 %
2001	8 466 000	982 000	11,6 %
2002	8 584 000	1 082 000	12,6 %
2003	8 665 000	1 043 000	12,0 %

TABLEAU 1.5 : TENDANCES DE LA PAUVRETÉ CHEZ LES PERSONNES SEULES			
	Nombre total de personnes seules	Nombre de personnes seules pauvres	Taux de pauvreté
1980	2 429 000	1 076 000	44,3 %
1981	2 521 000	1 078 000	42,8 %
1982	2 602 000	1 124 000	43,2 %
1983	2 677 000	1 269 000	47,4 %
1984	2 754 000	1 229 000	44,6 %
1985	2 830 000	1 253 000	44,3 %
1986	2 921 000	1 244 000	42,6 %
1987	3 030 000	1 265 000	41,7 %
1988	3 141 000	1 302 000	41,5 %
1989	3 256 000	1 236 000	38,0 %
1990	3 370 000	1 381 000	41,0 %
1991	3 455 000	1 524 000	44,1 %
1992	3 517 000	1 575 000	44,8 %
1993	3 575 000	1 618 000	45,3 %
1994	3 639 000	1 651 000	45,4 %
1995	3 705 000	1 617 000	43,6 %
1996	3 779 000	1 741 000	46,1 %
1997	3 856 000	1 799 000	46,7 %
1998	3 927 000	1 737 000	44,2 %
1999	4 004 000	1 720 000	42,9 %
2000	4 093 000	1 691 000	41,3 %
2001	4 185 000	1 635 000	39,1 %
2002	4 275 000	1 610 000	37,7 %
2003	4 372 000	1 663 000	38,0 %

TABLEAU 1.6 : TENDANCES DE LA PAUVRETÉ CHEZ LES FAMILLES BIPARENTALES <65 ANS AVEC ENFANTS <18			
	Nombre total de familles biparentales	Nombre de familles biparentales pauvres	Taux de pauvreté
1980	3 137 000	311 000	9,9 %
1981	3 107 000	319 000	10,3 %
1982	3 080 000	366 000	11,9 %
1983	3 076 000	387 000	12,6 %
1984	3 030 000	397 000	13,1 %
1985	3 054 000	357 000	11,7 %
1986	3 070 000	335 000	10,9 %
1987	3 054 000	309 000	10,1 %
1988	3 100 000	281 000	9,1 %
1989	3 087 000	267 000	8,7 %
1990	3 077 000	314 000	10,2 %
1991	3 071 000	350 000	11,4 %
1992	3 068 000	345 000	11,2 %
1993	3 062 000	403 000	13,2 %
1994	3 097 000	390 000	12,6 %
1995	3 148 000	435 000	13,8 %
1996	3 127 000	457 000	14,6 %
1997	3 108 000	419 000	13,5 %
1998	3 045 000	363 000	11,9 %
1999	3 080 000	345 000	11,2 %
2000	3 089 000	339 000	11,0 %
2001	3 059 000	319 000	10,4 %
2002	3 054 000	316 000	10,3 %
2003	3 029 000	298 000	9,8 %

TABLEAU 1.7 : TENDANCES DE LA PAUVRETÉ CHEZ LES MÈRES SEULES DE <65 ANS AVEC ENFANTS <18			
	Nombre total de mères seules	Nombre de mères seules pauvres	Taux de pauvreté
1980	351 000	202 000	57,6 %
1981	344 000	184 000	53,4 %
1982	374 000	221 000	59,2 %
1983	379 000	231 000	60,8 %
1984	405 000	251 000	62,1 %
1985	395 000	241 000	61,1 %
1986	378 000	217 000	57,4 %
1987	397 000	231 000	58,1 %
1988	412 000	224 000	54,4 %
1989	429 000	225 000	52,5 %
1990	471 000	285 000	60,6 %
1991	487 000	297 000	60,9 %
1992	578 000	341 000	59,0 %
1993	594 000	358 000	60,2 %
1994	530 000	310 000	58,4 %
1995	542 000	321 000	59,2 %
1996	576 000	359 000	62,3 %
1997	578 000	340 000	58,9 %
1998	589 000	320 000	54,3 %
1999	577 000	296 000	51,4 %
2000	564 000	264 000	46,8 %
2001	551 000	248 000	45,0 %
2002	548 000	286 000	52,2 %
2003	541 000	265 000	48,9 %

-- Échantillon insuffisant.

Le chiffre en italique est une estimation à utiliser avec prudence, tel qu'expliqué à l'annexe A.

TABLEAU 1.8 : TENDANCES DE LA PAUVRETÉ CHEZ LES PÈRES SEULS DE <65 ANS AVEC ENFANTS <18			
	Nombre total de pères seuls	Nombre de pères seuls pauvres	Taux de pauvreté
1980	54 000	14 000	25,9 %
1981	59 000	11 000	18,8 %
1982	62 000	16 000	26,3 %
1983	52 000	--	28,8 %
1984	58 000	16 000	27,3 %
1985	52 000	14 000	27,4 %
1986	66 000	16 000	24,6 %
1987	55 000	10 000	18,5 %
1988	62 000	15 000	23,8 %
1989	57 000	11 000	18,8 %
1990	78 000	21 000	27,3 %
1991	69 000	17 000	24,9 %
1992	76 000	15 000	20,3 %
1993	92 000	30 000	32,6 %
1994	85 000	30 000	35,0 %
1995	85 000	28 000	33,2 %
1996	89 000	27 000	30,4 %
1997	92 000	24 000	26,0 %
1998	105 000	27 000	25,3 %
1999	106 000	24 000	22,2 %
2000	114 000	19 000	16,3 %
2001	115 000	24 000	21,0 %
2002	128 000	26 000	20,1 %
2003	122 000	24 000	20,0 %

	Tous les couples <65 ans sans enfants	Couples pauvres <65 ans sans enfants	Taux de pauvreté
1980	1 312 000	88 000	6,7 %
1981	1 339 000	98 000	7,3 %
1982	1 361 000	122 000	8,9 %
1983	1 370 000	139 000	10,2 %
1984	1 371 000	136 000	9,9 %
1985	1 440 000	123 000	8,5 %
1986	1 454 000	130 000	9,0 %
1987	1 522 000	136 000	8,9 %
1988	1 541 000	120 000	7,8 %
1989	1 607 000	119 000	7,4 %
1990	1 611 000	149 000	9,3 %
1991	1 615 000	170 000	10,5 %
1992	1 616 000	166 000	10,3 %
1993	1 624 000	182 000	11,2 %
1994	1 677 000	191 000	11,4 %
1995	1 682 000	204 000	12,1 %
1996	1 746 000	199 000	11,4 %
1997	1 738 000	184 000	10,6 %
1998	1 767 000	176 000	10,0 %
1999	1 809 000	191 000	10,6 %
2000	1 871 000	171 000	9,2 %
2001	1 942 000	172 000	8,8 %
2002	2 024 000	196 000	9,7 %
2003	2 042 000	188 000	9,2 %

	Tous les couples de 65 ans et plus	Couples pauvres de 65 ans et plus	Taux de pauvreté
1980	539 000	108 000	20,1 %
1981	547 000	111 000	20,3 %
1982	578 000	79 000	13,7 %
1983	597 000	90 000	15,1 %
1984	597 000	95 000	15,9 %
1985	620 000	99 000	16,0 %
1986	676 000	102 000	15,0 %
1987	683 000	92 000	13,4 %
1988	713 000	91 000	12,8 %
1989	724 000	71 000	9,8 %
1990	761 000	61 000	8,1 %
1991	782 000	68 000	8,7 %
1992	804 000	67 000	8,3 %
1993	800 000	74 000	9,2 %
1994	836 000	52 000	6,3 %
1995	871 000	63 000	7,2 %
1996	852 000	67 000	7,8 %
1997	866 000	71 000	8,2 %
1998	891 000	66 000	7,4 %
1999	922 000	49 000	5,3 %
2000	926 000	45 000	4,9 %
2001	941 000	45 000	4,8 %
2002	946 000	49 000	5,1 %
2003	985 000	51 000	5,2 %

TABLEAU 1.11 : TENDANCES DE LA PAUVRETÉ – PERSONNES SEULES DE MOINS DE 65 ANS									
	Nombre total de personnes seules <65 ans	Personnes seules <65 ans pauvres	Taux de pauvreté	Nombre total de femmes seules <65 ans	Femmes seules <65 ans pauvres	Taux de pauvreté	Nombre total d'hommes seules <65 ans	Hommes seules <65 ans pauvres	Taux de pauvreté
1980	1 741 000	601 000	34,5 %	808 000	331 000	40,9 %	933 000	270 000	28,9 %
1981	1 802 000	599 000	33,3 %	837 000	329 000	39,3 %	965 000	270 000	28,0 %
1982	1 903 000	663 000	34,8 %	866 000	320 000	37,0 %	1 037 000	343 000	33,0 %
1983	1 928 000	757 000	39,2 %	838 000	354 000	42,2 %	1 090 000	403 000	37,0 %
1984	2 020 000	758 000	37,5 %	904 000	383 000	42,3 %	1 116 000	375 000	33,6 %
1985	2 071 000	786 000	37,9 %	904 000	385 000	42,6 %	1 167 000	401 000	34,4 %
1986	2 140 000	780 000	36,5 %	946 000	385 000	40,7 %	1 194 000	396 000	33,1 %
1987	2 198 000	800 000	36,4 %	973 000	384 000	39,5 %	1 225 000	415 000	33,9 %
1988	2 262 000	805 000	35,6 %	1 003 000	413 000	41,2 %	1 259 000	392 000	31,1 %
1989	2 355 000	764 000	32,4 %	1 050 000	398 000	37,9 %	1 305 000	366 000	28,0 %
1990	2 416 000	887 000	36,7 %	1 034 000	431 000	41,6 %	1 382 000	457 000	33,0 %
1991	2 501 000	1 019 000	40,7 %	1 092 000	493 000	45,1 %	1 409 000	526 000	37,4 %
1992	2 558 000	1 091 000	42,6 %	1 069 000	496 000	46,4 %	1 489 000	595 000	40,0 %
1993	2 554 000	1 071 000	41,9 %	1 051 000	482 000	45,9 %	1 503 000	589 000	39,2 %
1994	2 624 000	1 158 000	44,1 %	1 101 000	557 000	50,6 %	1 523 000	601 000	39,5 %
1995	2 667 000	1 140 000	42,8 %	1 148 000	525 000	45,7 %	1 519 000	616 000	40,5 %
1996	2 737 000	1 249 000	45,6 %	1 114 000	567 000	50,9 %	1 623 000	682 000	42,0 %
1997	2 810 000	1 319 000	46,9 %	1 161 000	611 000	52,7 %	1 649 000	708 000	42,9 %
1998	2 873 000	1 264 000	44,0 %	1 199 000	602 000	50,3 %	1 674 000	662 000	39,5 %
1999	2 939 000	1 263 000	43,0 %	1 215 000	588 000	48,3 %	1 724 000	675 000	39,2 %
2000	3 010 000	1 230 000	40,9 %	1 282 000	619 000	48,3 %	1 728 000	611 000	35,3 %
2001	3 094 000	1 214 000	39,2 %	1 302 000	605 000	46,5 %	1 792 000	609 000	34,0 %
2002	3 130 000	1 160 000	37,1 %	1 314 000	562 000	42,7 %	1 816 000	599 000	33,0 %
2003	3 238 000	1 228 000	37,9 %	1 366 000	585 000	42,8 %	1 872 000	643 000	34,4 %

TABLEAU 1.12 : TENDANCES DE LA PAUVRETÉ – PERSONNES SEULES DE 65 ANS ET PLUS

	Nombre total de personnes seules de 65 ans +	Personnes seules de 65 ans + pauvres	Taux de pauvreté	Nombre total de femmes seules de 65 ans +	Femmes seules de 65 ans + pauvres	Taux de pauvreté	Nombre total d'hommes seules de 65 ans +	Hommes seules de 65 ans + pauvres	Taux de pauvreté
1980	688 000	475 000	69,2 %	500 000	361 000	72,2 %	188 000	115 000	61,0 %
1981	720 000	479 000	66,6 %	529 000	371 000	70,1 %	191 000	108 000	56,8 %
1982	699 000	461 000	65,9 %	524 000	370 000	70,6 %	175 000	91 000	52,0 %
1983	749 000	512 000	68,4 %	568 000	408 000	71,8 %	181 000	104 000	57,6 %
1984	734 000	472 000	64,3 %	559 000	374 000	67,0 %	175 000	97 000	55,6 %
1985	758 000	467 000	61,6 %	580 000	376 000	64,8 %	178 000	91 000	51,0 %
1986	782 000	463 000	59,3 %	599 000	372 000	62,2 %	183 000	91 000	49,8 %
1987	832 000	465 000	55,9 %	634 000	380 000	59,9 %	198 000	85 000	43,3 %
1988	879 000	497 000	56,5 %	675 000	416 000	61,7 %	204 000	80 000	39,4 %
1989	901 000	472 000	52,4 %	685 000	393 000	57,4 %	216 000	79 000	36,5 %
1990	954 000	493 000	51,7 %	724 000	396 000	54,8 %	230 000	97 000	42,2 %
1991	954 000	505 000	53,0 %	724 000	405 000	56,0 %	230 000	100 000	43,5 %
1992	959 000	484 000	50,5 %	722 000	399 000	55,2 %	237 000	85 000	36,0 %
1993	1 021 000	547 000	53,6 %	760 000	439 000	57,8 %	261 000	108 000	41,3 %
1994	1 014 000	493 000	48,6 %	761 000	411 000	54,0 %	253 000	82 000	32,4 %
1995	1 038 000	477 000	45,9 %	777 000	399 000	51,3 %	261 000	78 000	29,8 %
1996	1 042 000	492 000	47,2 %	781 000	399 000	51,1 %	261 000	93 000	35,7 %
1997	1 046 000	480 000	45,9 %	775 000	388 000	50,1 %	271 000	91 000	33,7 %
1998	1 054 000	473 000	44,9 %	779 000	375 000	48,2 %	275 000	98 000	35,4 %
1999	1 066 000	457 000	42,9 %	794 000	365 000	46,0 %	272 000	92 000	33,7 %
2000	1 083 000	462 000	42,6 %	793 000	363 000	45,8 %	290 000	99 000	34,0 %
2001	1 091 000	421 000	38,6 %	791 000	326 000	41,2 %	300 000	95 000	31,6 %
2002	1 145 000	450 000	39,3 %	830 000	347 000	41,8 %	315 000	103 000	32,7 %
2003	1 134 000	434 000	38,3 %	818 000	335 000	40,9 %	316 000	100 000	31,6 %

II. LA SITUATION DANS LES PROVINCES

Comme à l'échelle nationale, les taux de pauvreté dans les provinces ont tendance à fluctuer selon l'état de l'économie. D'une province à l'autre, on observe cependant certaines différences importantes étroitement associées aux forces et aux faiblesses des diverses économies provinciales. À titre d'exemple, l'Ontario, dont l'économie est souvent la plus importante et la plus solide, affiche généralement de faibles taux de pauvreté.

Les programmes sociaux des gouvernements provinciaux peuvent aussi influencer sur les taux de pauvreté. Bon nombre de provinces offrent aux personnes âgées à faible revenu des mesures de soutien du revenu qui complètent les programmes de soutien fédéraux et qui contribuent à abaisser les taux de pauvreté au fil des ans.

Dans le présent chapitre, nous examinons, pour la période de 1980 à 2003, les taux de pauvreté de l'ensemble de la population, soit les personnes seules et les familles, dans les dix provinces. Nous présentons d'abord les renseignements les plus récents pour ensuite examiner les années antérieures. Les trois territoires ne sont pas inclus, puisque Statistique Canada ne les intègre pas à ses enquêtes annuelles utilisées pour produire les statistiques sur la pauvreté.

Les tableaux à la fin du chapitre illustrent les taux de pauvreté provinciaux chez les familles-types en 2002 et en 2003. Aucune statistique par province n'était accessible pour les couples de 65 ans ou plus et les pères monoparentaux de moins de 65 ans qui ont des enfants de moins de 18 ans, en raison de la petite taille de ces deux groupes.

Le tableau 2.1 présente les trois principales statistiques provinciales sur la pauvreté pour 2002 et 2003, tant en nombres qu'en pourcentages. En 2002, le taux de pauvreté de l'ensemble de la population se situait entre 12,8 p. cent à l'Île-du-Prince-Édouard et 21 p. cent en Colombie-Britannique. Le taux chez les personnes seules s'élevait à 35,3 p. cent en Ontario et à 50,2 p. cent à Terre-Neuve-et-Labrador. Chez les familles, le taux le plus bas, soit de 9,2 p. cent, se trouvait en Alberta et à l'Île-du-Prince-Édouard et le plus haut, soit de 16,9 p. cent, en Colombie-Britannique.

En 2003, le taux de pauvreté de l'ensemble de la population variait entre un minimum de 11,8 p. cent à l'Île-du-Prince-Édouard et un maximum de 20,1 p. cent en Colombie-Britannique. Chez les personnes seules, le taux s'élevait à 35,5 p. cent en Ontario et en Saskatchewan, et le pourcentage le plus élevé (52,7 p. cent) a été observé à Terre-Neuve-et-Labrador. Le taux de pauvreté des familles se situait entre 7,9 p. cent à l'Île-du-Prince-Édouard et 15,7 p. cent en Colombie-Britannique.

TABLEAU 2.1 : PAUVRETÉ PAR PROVINCE, 2002 ET 2003																		
	Ensemble de la population pauvre						Personnes seules pauvres						Familles pauvres					
	2002			2003			2002			2003			2002			2003		
	Nombre	Taux de pauvreté		Nombre	Taux de pauvreté		Nombre	Taux de pauvreté		Nombre	Taux de pauvreté		Nombre	Taux de pauvreté		Nombre	Taux de pauvreté	
Terre-Neuve-et-Labrador	96 000	18,7 %		89 000	17,3 %		24 000	50,2 %		26 000	52,7 %		23 000	14,9 %		20 000	12,8 %	
Île-du-Prince-Édouard	17 000	12,8 %		16 000	11,8 %		6 000	41,5 %		7 000	43,7 %		4 000	9,2 %		3 000	7,9 %	
Nouvelle-Écosse	145 000	16,0 %		146 000	16,1 %		48 000	38,0 %		47 000	36,3 %		33 000	12,4 %		33 000	12,6 %	
Nouveau-Brunswick	108 000	14,8 %		107 000	14,7 %		37 000	41,4 %		34 000	37,9 %		25 000	11,5 %		26 000	11,7 %	
Québec	1 277 000	17,5 %		1 238 000	16,9 %		460 000	39,0 %		483 000	39,9 %		288 000	13,8 %		258 000	12,4 %	
Ontario	1 733 000	14,5 %		1 733 000	14,3 %		515 000	35,3 %		530 000	35,5 %		377 000	11,4 %		378 000	11,3 %	
Manitoba	188 000	17,4 %		185 000	16,9 %		57 000	36,6 %		61 000	38,4 %		39 000	12,9 %		35 000	11,7 %	
Saskatchewan	148 000	15,9 %		136 000	14,7 %		50 000	36,8 %		48 000	35,5 %		29 000	11,2 %		27 000	10,5 %	
Alberta	407 000	13,3 %		452 000	14,6 %		155 000	35,8 %		171 000	38,4 %		78 000	9,2 %		87 000	10,1 %	
Colombie-Britannique	844 000	21,0 %		816 000	20,1 %		259 000	40,8 %		255 000	39,6 %		187 000	16,9 %		176 000	15,7 %	
Canada	4 963 000	16,2 %		4 917 000	15,9 %		1 610 000	37,7 %		1 663 000	38,0 %		1 082 000	12,6 %		1 043 000	12,0 %	

Les statistiques de 2003 ont peu changé par rapport à celles de 2002, et on observe des augmentations et des diminutions d'une année à l'autre. En 2003, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique ont affiché des taux légèrement moins élevés dans chacune des trois catégories illustrées au tableau 2.1. L'Alberta présentait des taux légèrement plus élevés dans toutes les catégories durant la même période. Les résultats étaient variables dans les autres provinces.

Les figures 2.1 à 2.20 des pages suivantes montrent l'évolution des taux de pauvreté, par province, depuis 1980. Les figures en haut de chaque page comportent chacune une courbe qui suit l'évolution du taux de pauvreté provincial de l'ensemble de la population. Pour chaque année, les taux de pauvreté sont présentés en chiffres, immédiatement au-dessus ou au-dessous de la ligne. À titre de comparaison, les figures comportent aussi une simple courbe, exempte de chiffres, qui illustre le taux de pauvreté national pour l'ensemble de la population.

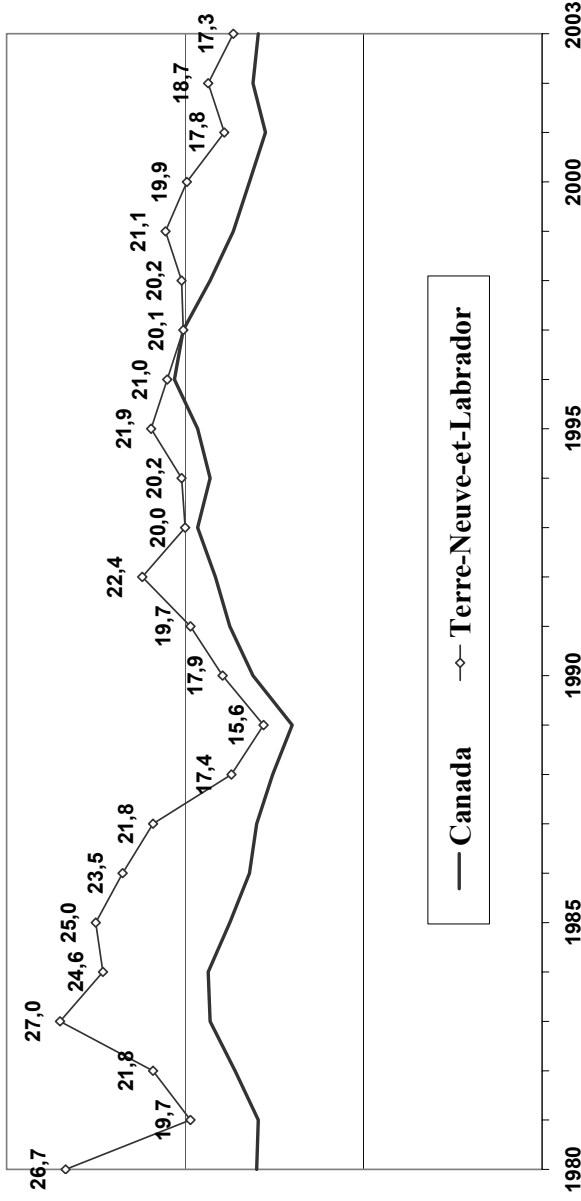
Les figures situées au bas de chaque page illustrent les taux de pauvreté provinciaux chez les familles et les personnes seules. À chacune de ces lignes correspond une ligne sans chiffres illustrant les taux de pauvreté nationaux.

Certaines des figures révèlent des tendances constantes au fil des ans, et d'autres non. On observe les tendances à long terme les plus étonnantes dans les deux provinces les plus importantes. Les taux de pauvreté au Québec sont toujours plus hauts que la moyenne tandis que ceux de l'Ontario sont toujours moins élevés.

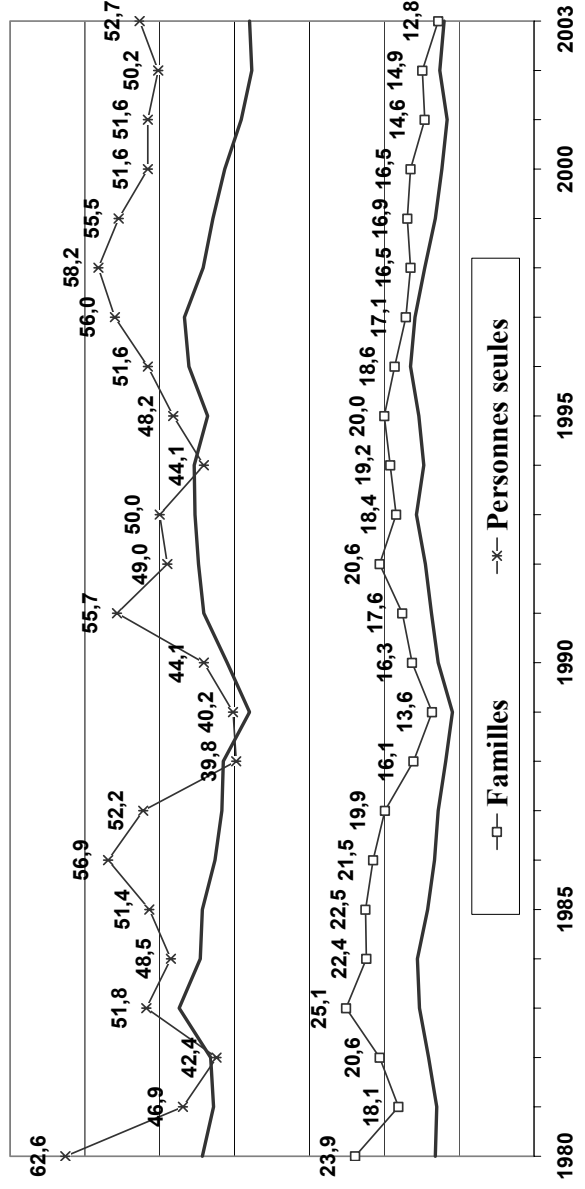
Durant la période de 24 ans illustrée dans les figures, le taux de pauvreté le plus élevé pour l'ensemble de la population a atteint 27 p. cent à Terre-Neuve-et-Labrador en 1983. Quant au taux le moins élevé, on l'a observé en Ontario en 1989 (10,8 p. cent). Dans aucune des provinces, les taux de pauvreté pour l'ensemble de la population n'ont jamais glissé sous la barre de dix.

Le taux provincial le plus élevé chez les personnes seules a atteint 66,5 p. cent en 1980 à l'Île-du-Prince-Édouard, et le moins élevé, 31,4 p. cent en 1981 en Alberta. Même le taux de 31,4 p. cent est extrêmement élevé comparativement aux taux de pauvreté chez les familles. Le taux provincial le plus élevé chez les familles était de 25,1 p. cent à Terre-Neuve-et-Labrador en 1983, et le taux le plus bas, de 7,1 p. cent à l'Île-du-Prince-Édouard en 1992.

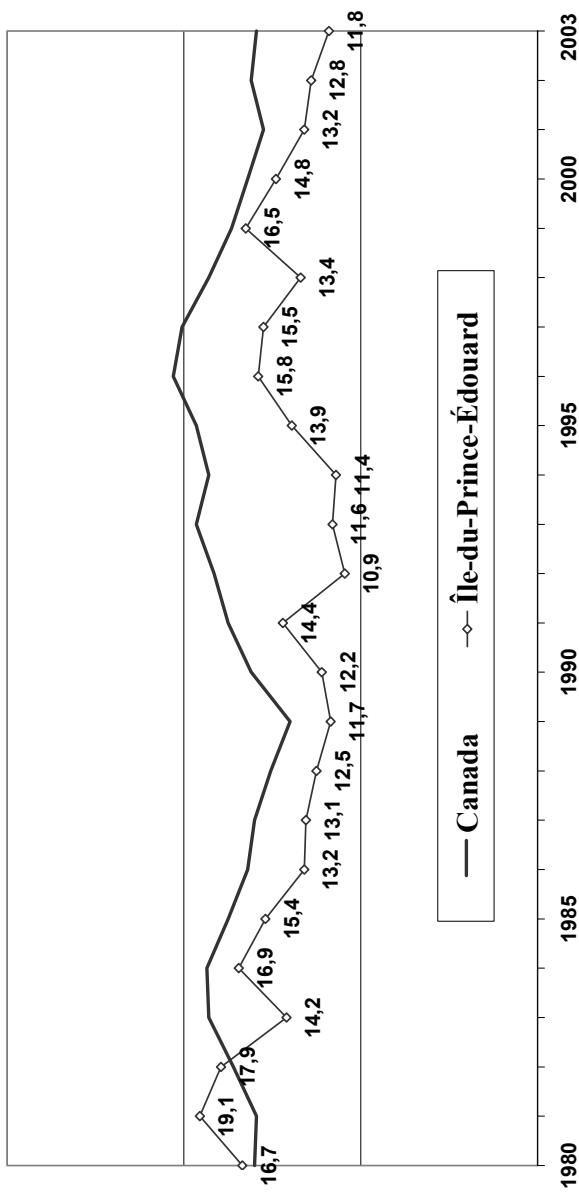
**Figure 2.1 : Tendances
— Ensemble de la
population**



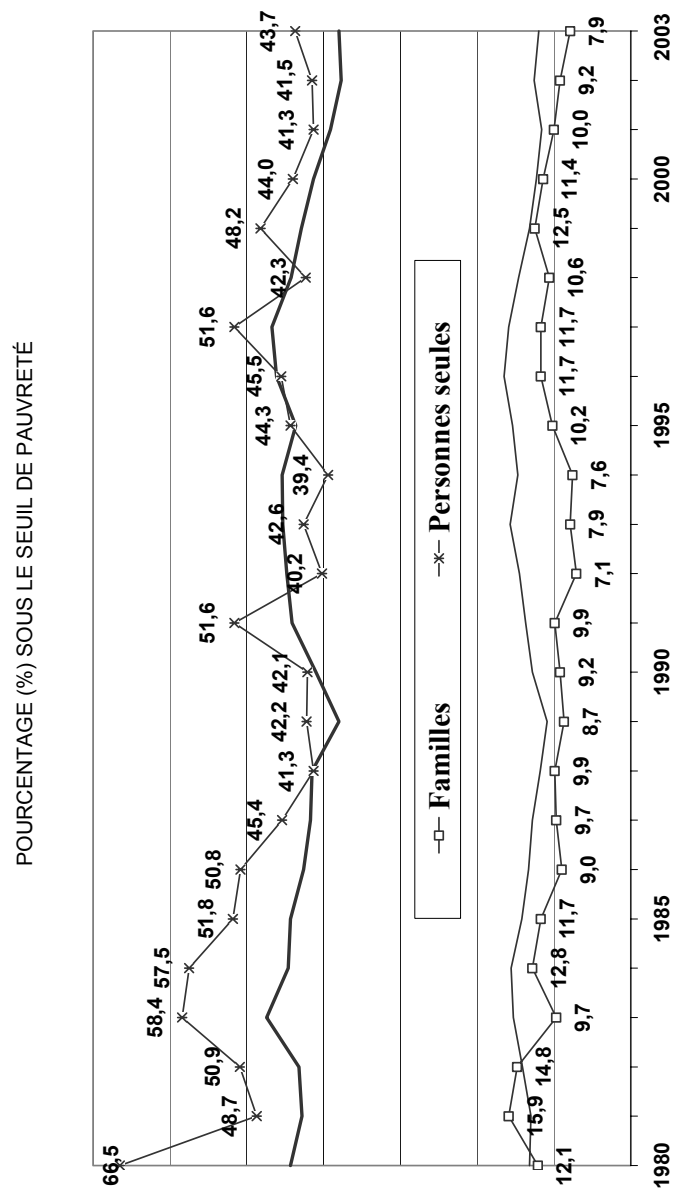
**Figure 2.2 :
Familles et
personnes seules**



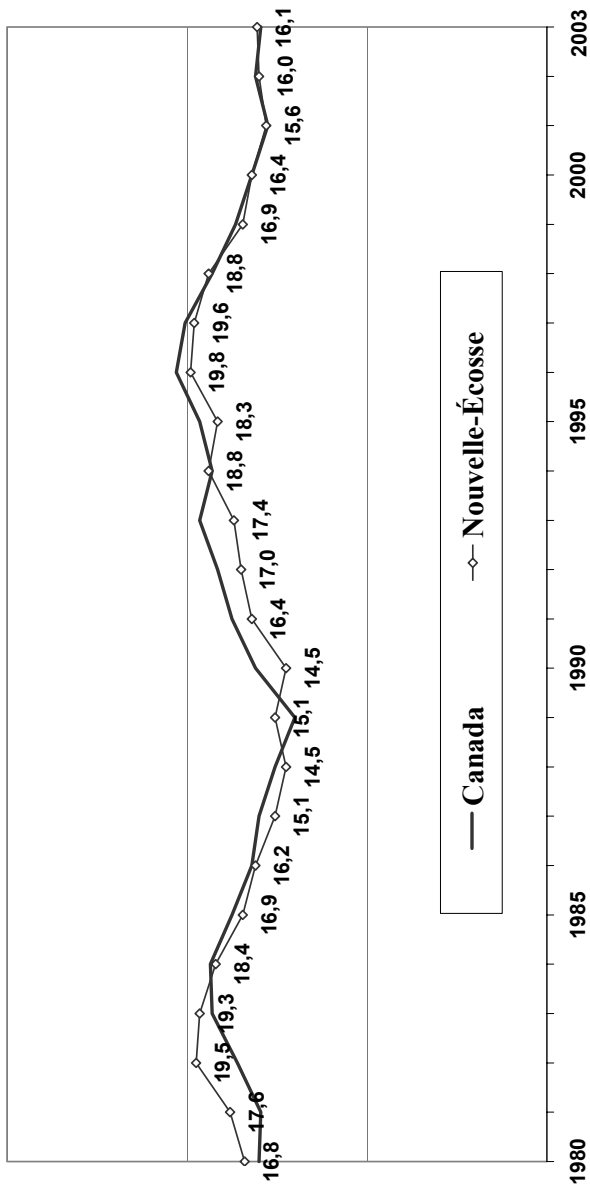
**Figure 2.3 : Tendances
– Ensemble de la
population**



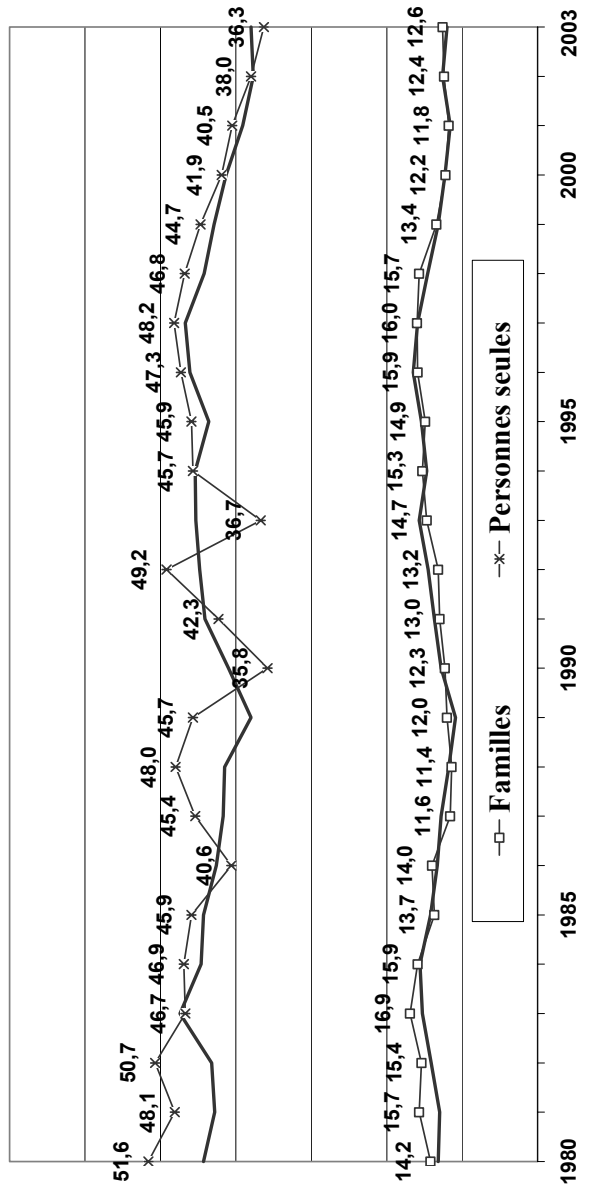
**Figure 2.4 :
Familles et
personnes seules**



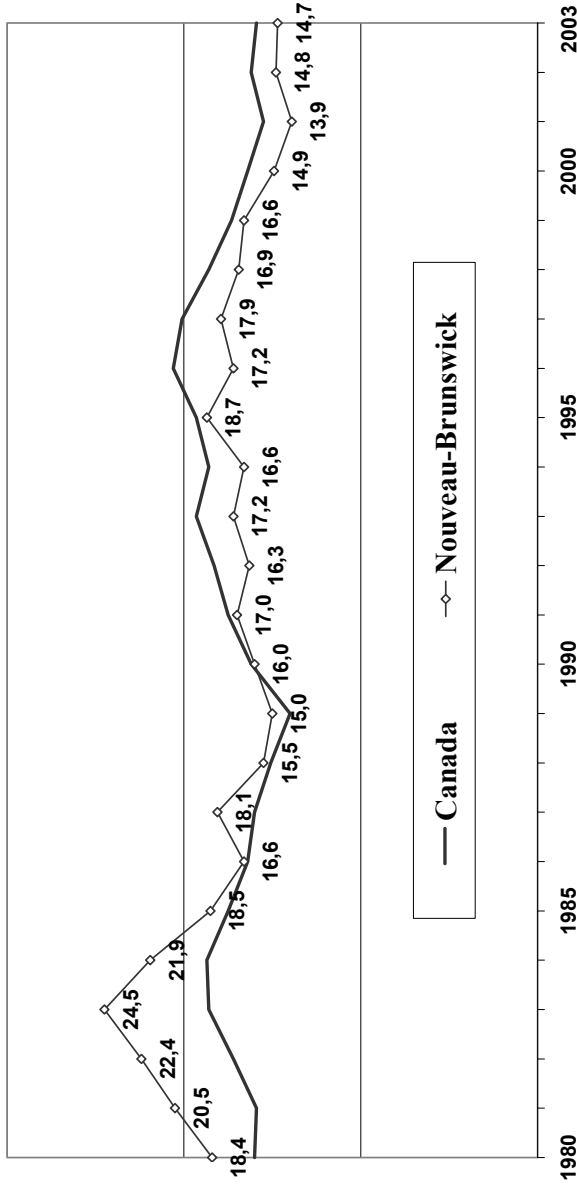
**Figure 2.5 : Tendances
– Ensemble de la
population**



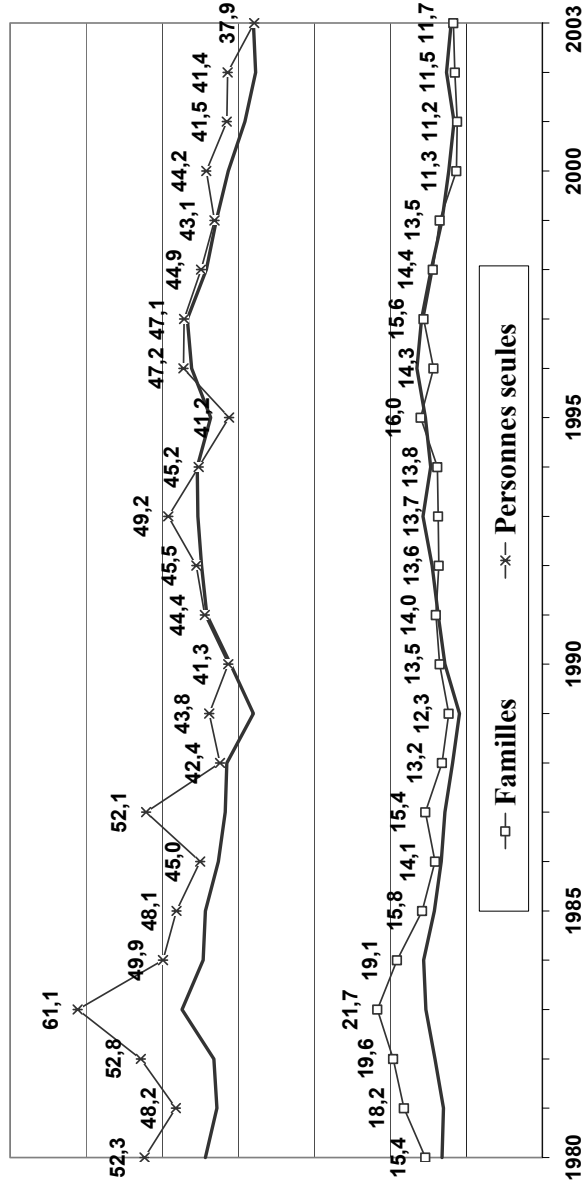
**Figure 2.6 :
Familles et
personnes seules**



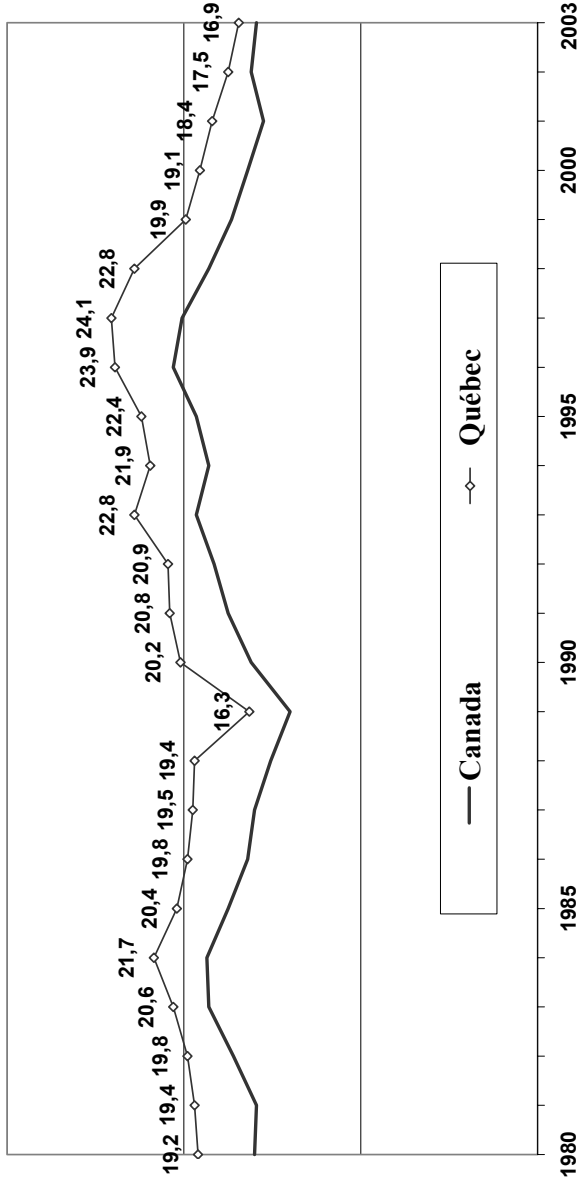
**Figure 2.7 : Tendances
– Ensemble de la
population**



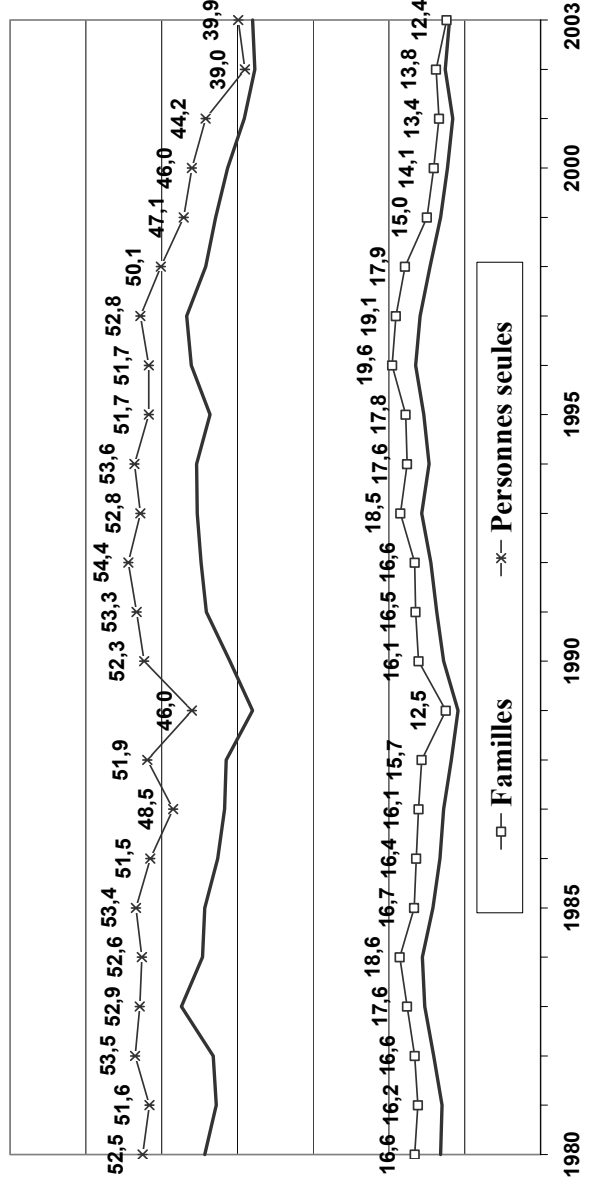
**Figure 2.8 :
Familles et
personnes seules**



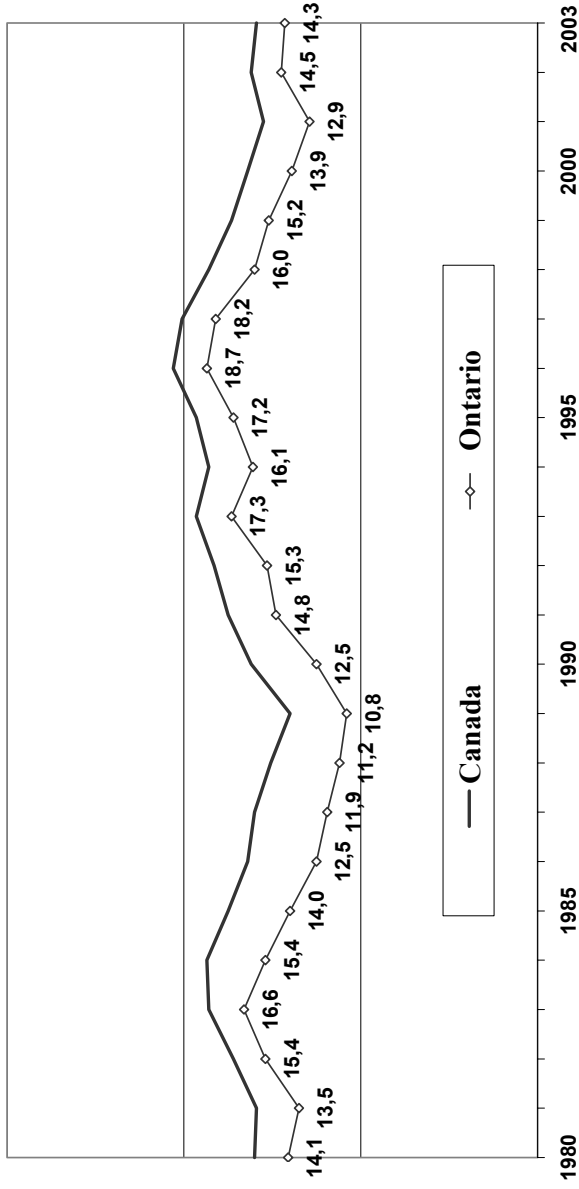
**Figure 2.9 : Tendances
— Ensemble de la
population**



**Figure 2.10 :
Familles et
personnes seules**

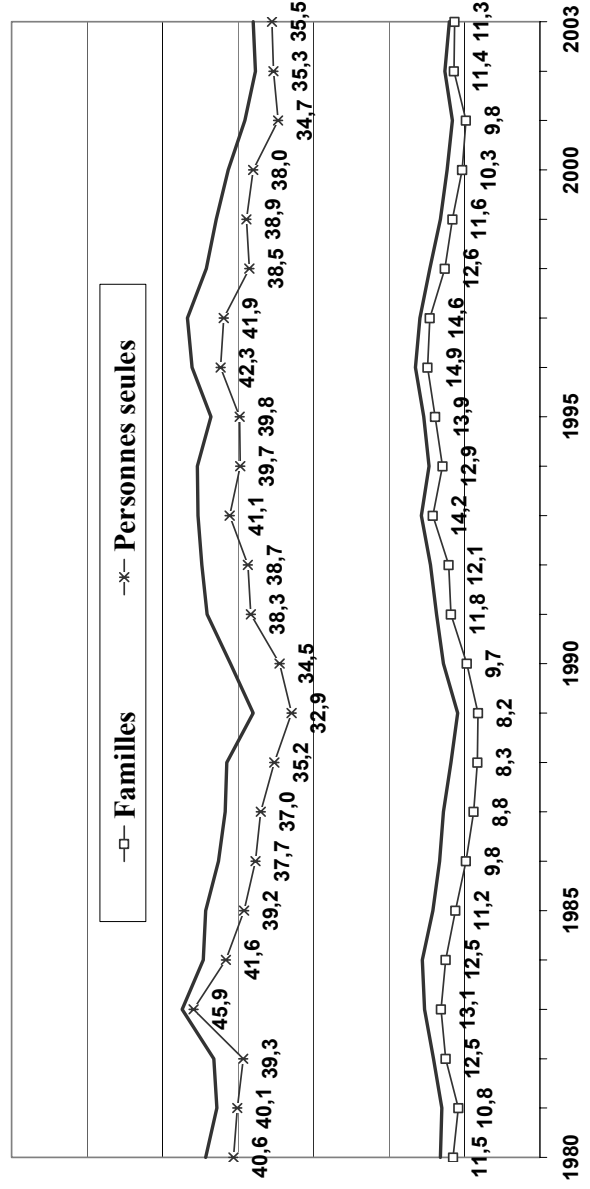


**Figure 2.11 :
Tendances – Ensemble
de la population**

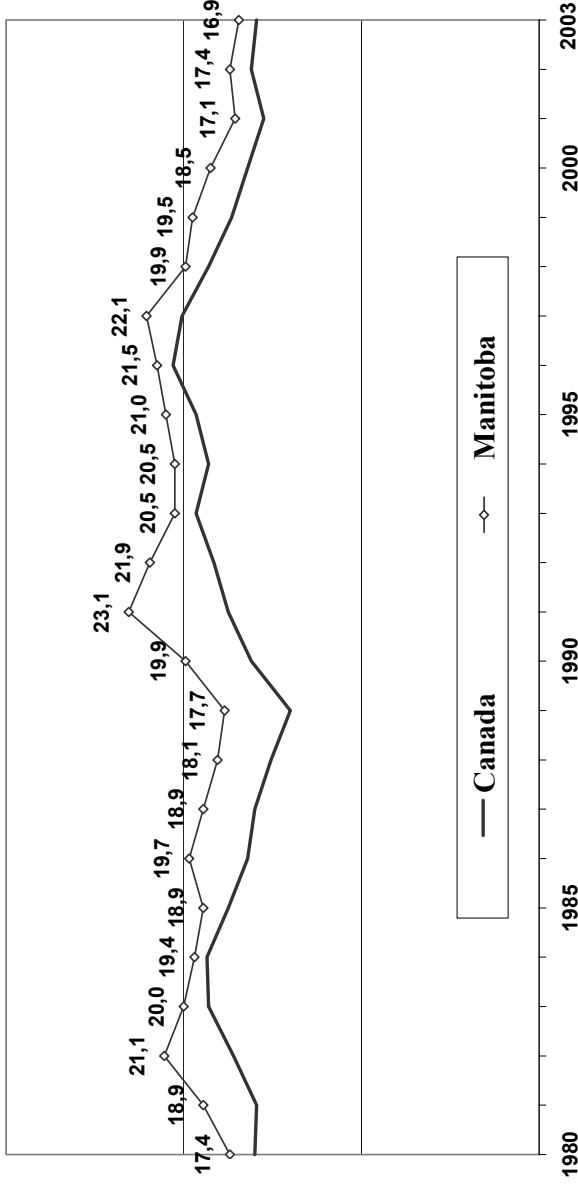


**Figure 2.12 :
Familles et
personnes seules**

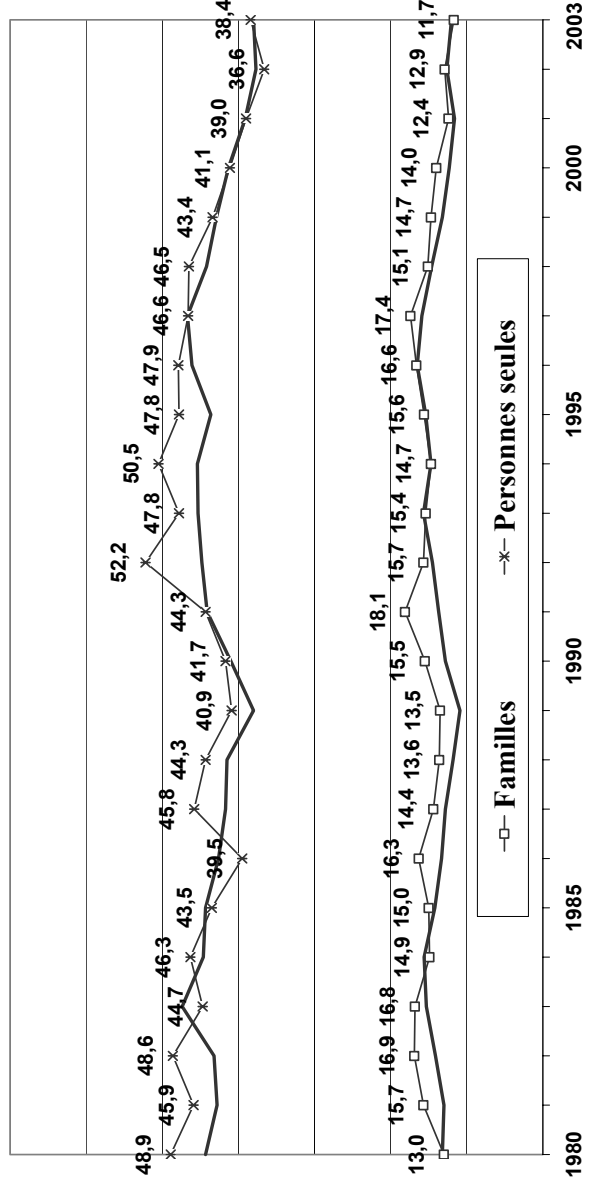
POURCENTAGE (%) SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ



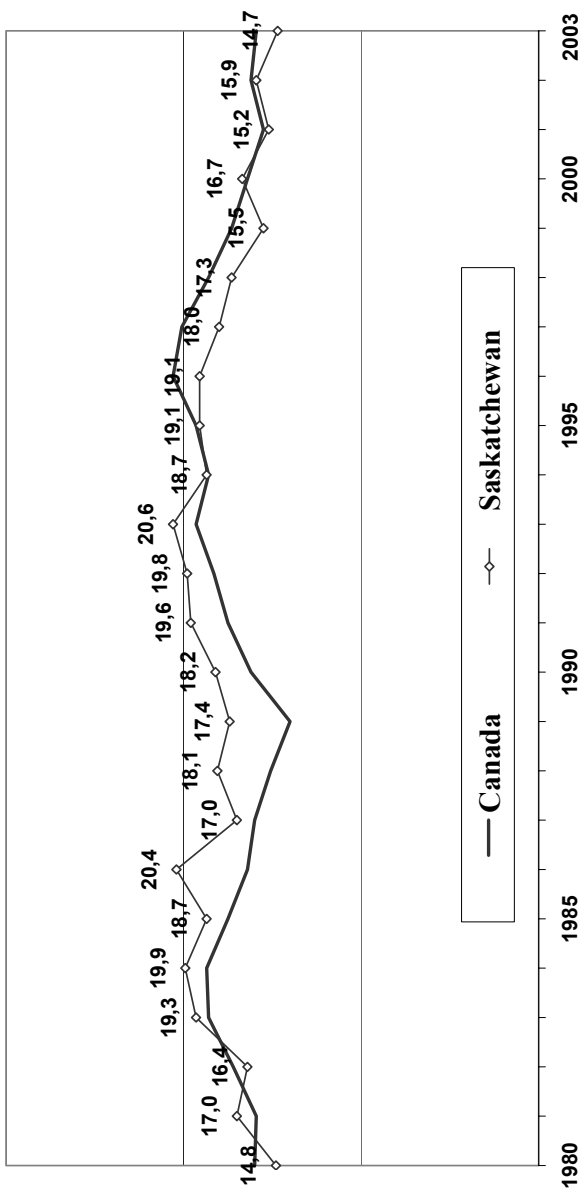
**Figure 2.13 :
Tendances – Ensemble
de la population**



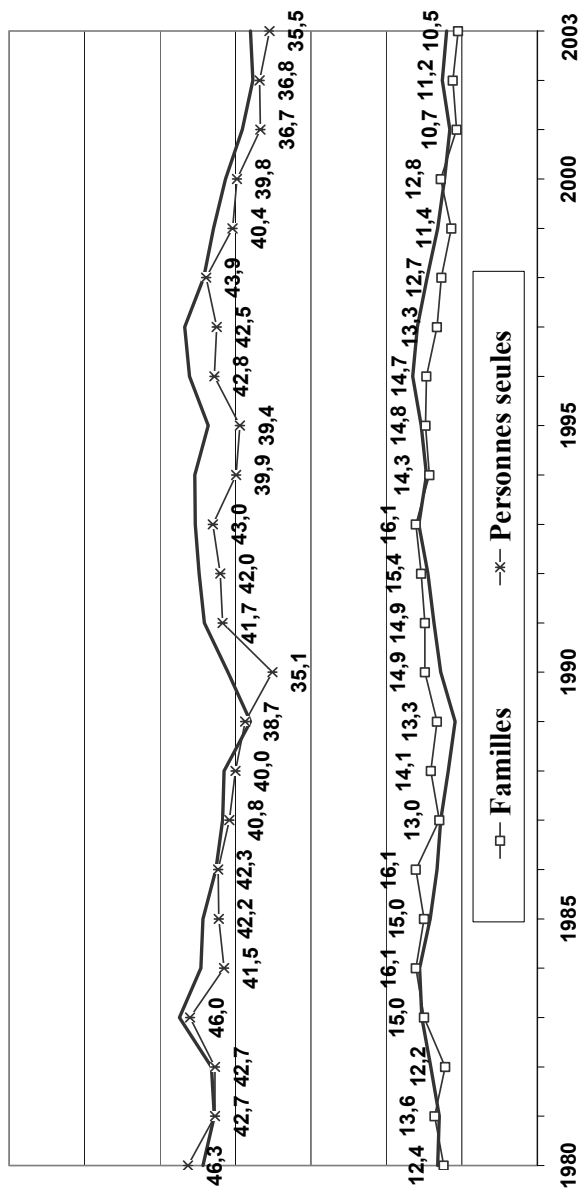
**Figure 2.14 :
Familles et
personnes seules**



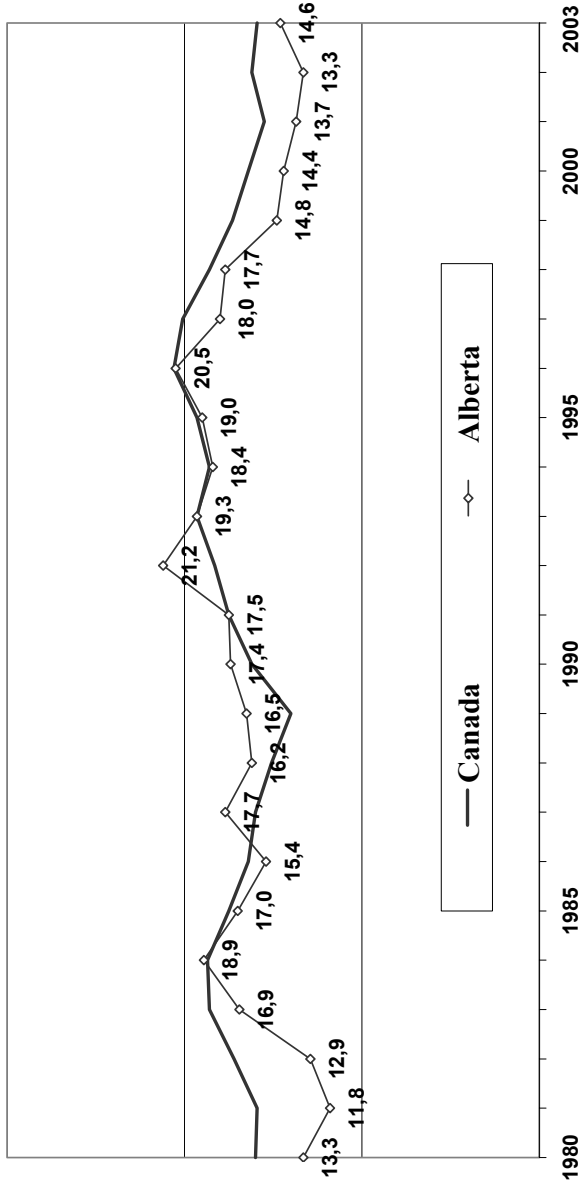
**Figure 2.15 :
Tendances – Ensemble
de la population**



**Figure 2.16 :
Familles et
personnes seules**



**Figure 2.17 :
Tendances – Ensemble
de la population**



POURCENTAGE (%) SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ

**Figure 2.18 :
Familles et
personnes seules**

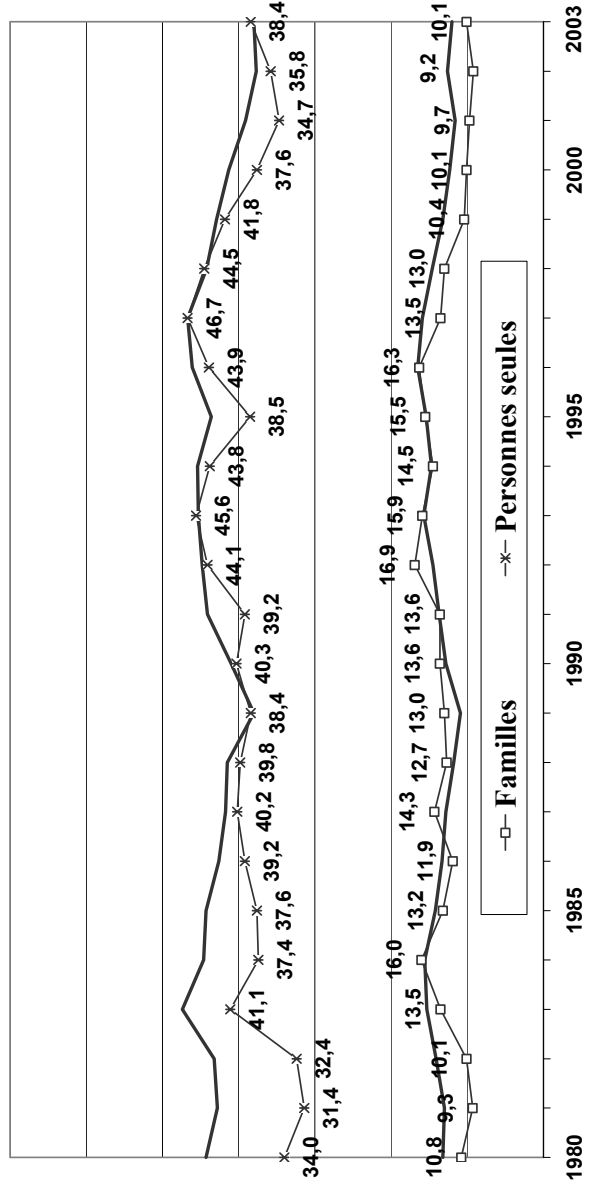


Figure 2.19 :
Tendances – Ensemble
de la population

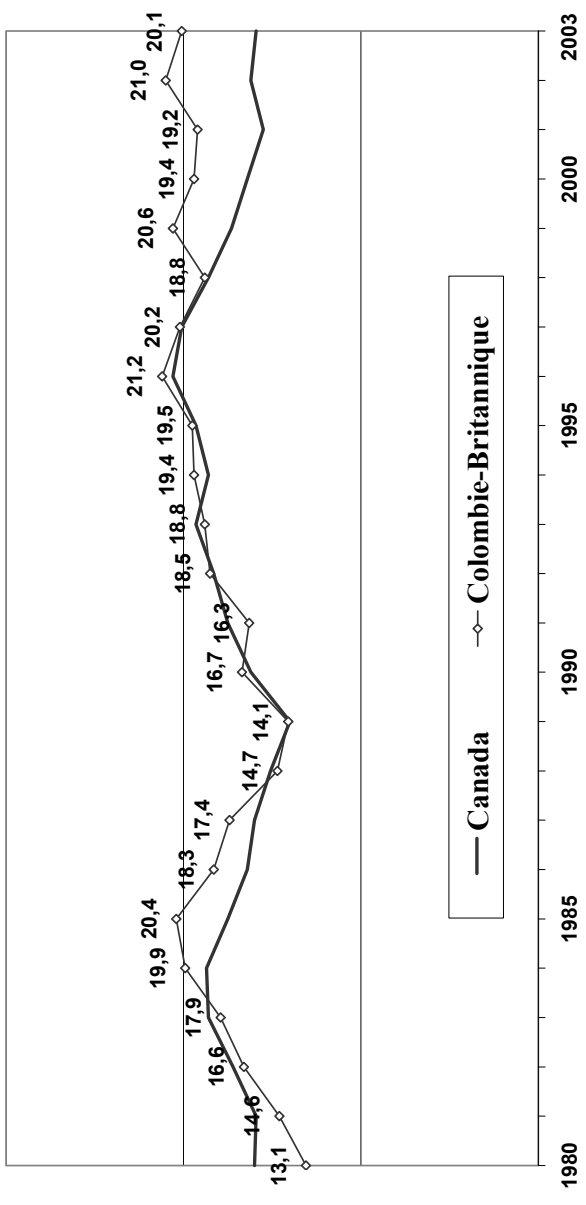


Figure 2.20 :
Familles et
personnes seules

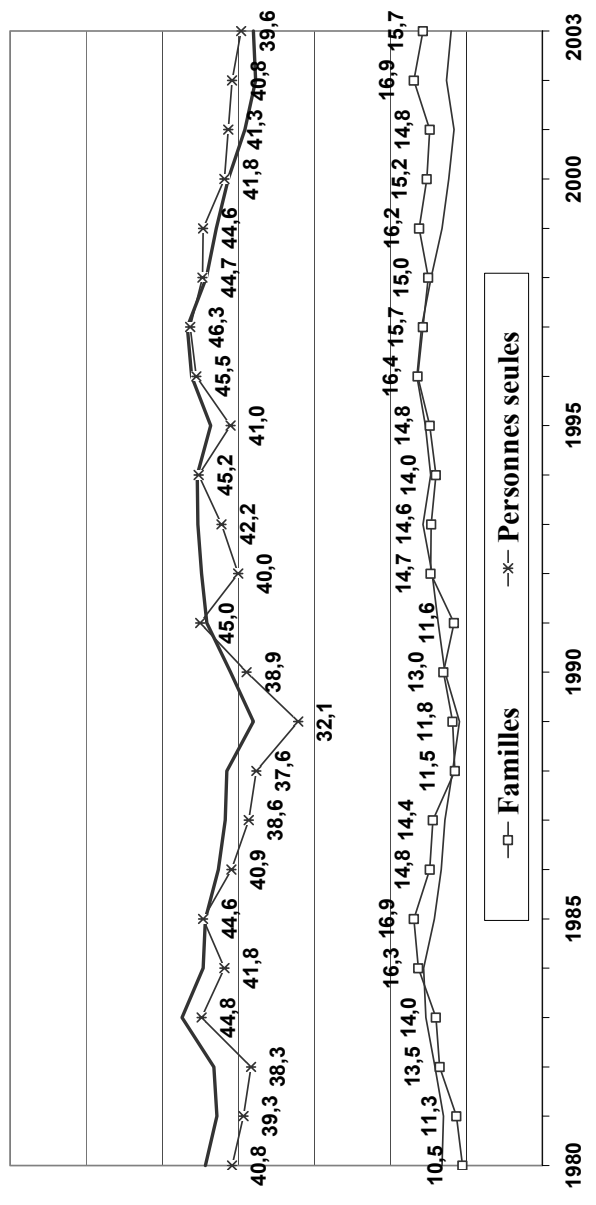


TABLEAU 2.2 : PAUVRETÉ PAR PROVINCE ET PAR TYPE DE FAMILLE, 2002 ET 2003												
	Mères seules de < 65 ans			Familles biparentales de < 65 ans			Couples de < 65 ans sans enfants					
	2002		2003	2002		2003	2002		2003			
	Nombre	Taux de pauvreté	Nombre	Taux de pauvreté	Nombre	Taux de pauvreté	Nombre	Taux de pauvreté	Nombre	Taux de pauvreté		
Terre-Neuve-et-Labrador	5 000	55,8 %	6 000	59,2 %	8 000	14,7 %	5 000	10,8 %	6 000	14,9 %	--	9,0 %
Île-du-Prince-Édouard	--	36,2 %	--	33,9 %	--	7,5 %	--	5,6 %	--	5,4 %	--	5,9 %
Nouvelle-Écosse	10 000	56,3 %	9 000	48,4 %	9 000	9,9 %	9 000	10,6 %	5 000	6,7 %	6 000	8,8 %
Nouveau-Brunswick	8 000	59,1 %	8 000	61,9 %	6 000	8,3 %	6 000	8,6 %	6 000	10,6 %	7 000	11,0 %
Québec	78 000	54,1 %	66 000	46,9 %	65 000	9,7 %	64 000	9,5 %	62 000	11,8 %	59 000	10,8 %
Ontario	99 000	51,3 %	96 000	47,8 %	121 000	9,6 %	112 000	9,0 %	51 000	7,4 %	54 000	7,8 %
Manitoba	10 000	48,9 %	8 000	38,8 %	15 000	13,6 %	14 000	13,0 %	7 000	10,1 %	6 000	8,2 %
Saskatchewan	10 000	57,0 %	8 000	47,0 %	8 000	8,7 %	9 000	9,4 %	6 000	8,7 %	5 000	7,4 %
Alberta	20 000	42,2 %	21 000	47,4 %	30 000	9,3 %	29 000	9,2 %	16 000	7,6 %	22 000	10,0 %
Colombie-Britannique	45 000	54,4 %	41 000	57,1 %	53 000	14,7 %	48 000	13,3 %	37 000	12,9 %	25 000	9,4 %
Canada	286 000	52,2 %	265 000	48,9 %	316 000	10,3 %	298 000	9,8 %	196 000	9,7 %	188 000	9,2 %

-- Échantillon insuffisant.

Les chiffres en italique sont des estimations à utiliser avec prudence, tel qu'expliqué à l'annexe A.

TABLEAU 2.3 : PAUVRETÉ PAR PROVINCE CHEZ LES PERSONNES SEULES DE MOINS DE 65 ANS, 2002 ET 2003						
	Femmes seules pauvres de moins de 65 ans			Hommes seuls pauvres de moins de 65 ans		
	2002		2003	2002		2003
	Nombre	Taux de pauvreté	Nombre	Taux de pauvreté	Nombre	Taux de pauvreté
Terre-Neuve-et-Labrador	10 000	61,8 %	9 000	61,2 %	9 000	50,3 %
Île-du-Prince-Édouard	2 000	43,4 %	2 000	48,4 %	2 000	36,5 %
Nouvelle-Écosse	15 000	38,5 %	17 000	43,2 %	18 000	37,7 %
Nouveau-Brunswick	10 000	43,4 %	10 000	43,9 %	16 000	44,9 %
Québec	167 000	42,2 %	157 000	40,0 %	142 000	29,6 %
Ontario	181 000	40,6 %	193 000	40,9 %	194 000	31,7 %
Manitoba	18 000	38,6 %	20 000	43,0 %	20 000	31,2 %
Saskatchewan	14 000	47,1 %	13 000	42,7 %	21 000	35,7 %
Alberta	65 000	47,2 %	75 000	51,9 %	71 000	33,6 %
Colombie-Britannique	80 000	45,1 %	87 000	44,6 %	105 000	37,1 %
Canada	562 000	42,7 %	585 000	42,8 %	599 000	33,0 %
					643 000	34,4 %

Les chiffres en italique sont des estimations à utiliser avec prudence, tel qu'expliqué à l'annexe A.

TABLEAU 2.4 : PAUVRETÉ PAR PROVINCE CHEZ LES PERSONNES SEULES DE 65 ANS ET PLUS, 2002 ET 2003							
	Femmes seules pauvres de 65 ans et plus				Hommes seuls pauvres de 65 ans et plus		
	2002		2003		2002		2003
	Nombre	Taux de pauvreté	Nombre	Taux de pauvreté	Nombre	Taux de pauvreté	Taux de pauvreté
Terre-Neuve-et-Labrador	4 000	45,3 %	4 000	45,9 %	--	--	40,4 %
Île-du-Prince-Édouard	--	45,2 %	2 000	46,5 %	--	42,4 %	22,5 %
Nouvelle-Écosse	11 000	39,9 %	10 000	38,3 %	--	32,1 %	31,8 %
Nouveau-Brunswick	9 000	38,4 %	9 000	38,6 %	--	30,4 %	36,3 %
Québec	119 000	53,8 %	119 000	53,0 %	32 000	38,8 %	39,4 %
Ontario	102 000	35,3 %	99 000	34,8 %	37 000	33,1 %	28,0 %
Manitoba	16 000	44,9 %	17 000	48,6 %	--	34,5 %	33,2 %
Saskatchewan	12 000	35,6 %	10 000	30,1 %	--	18,6 %	27,5 %
Alberta	17 000	26,8 %	17 000	26,8 %	--	--	16,0 %
Colombie-Britannique	55 000	45,0 %	47 000	41,7 %	--	36,1 %	32,8 %
Canada	347 000	41,8 %	335 000	40,9 %	103 000	32,7 %	31,6 %

-- Échantillon insuffisant.

Les chiffres en italique sont des estimations à utiliser avec prudence, tel qu'expliqué à l'annexe A.

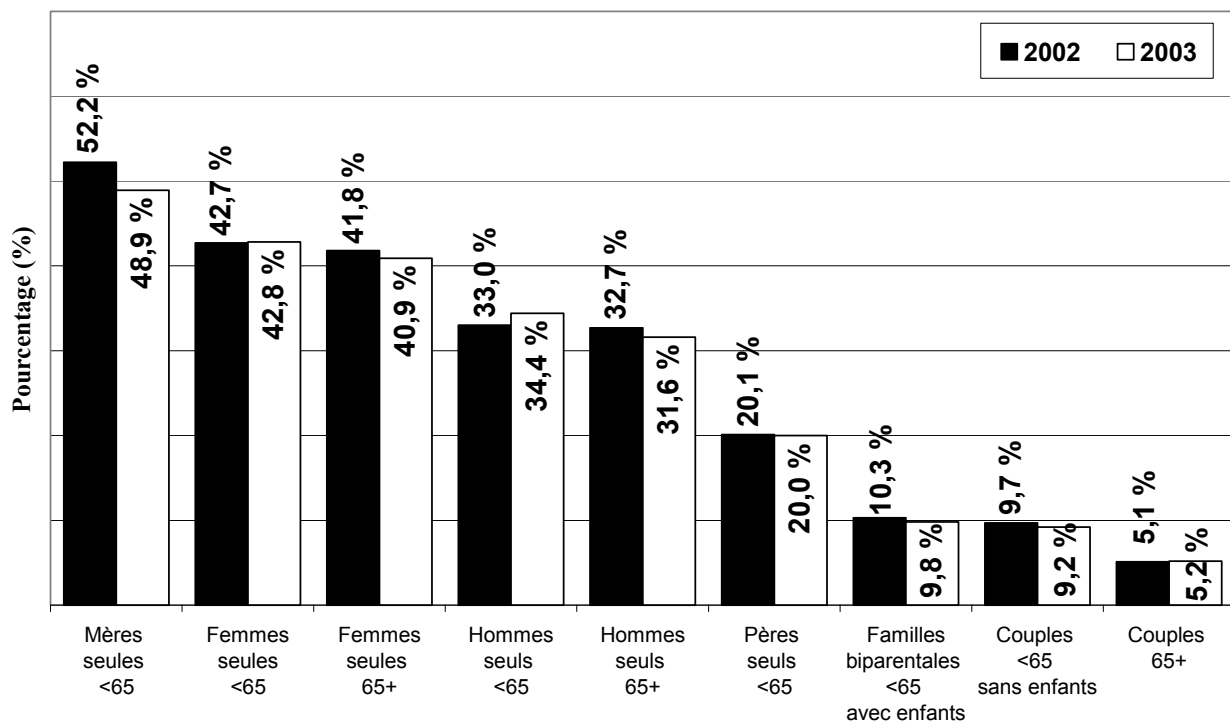
III. APERÇU DE LA PAUVRETÉ EN 2002 ET EN 2003

Les taux de pauvreté diffèrent selon le type de famille, le sexe, le groupe d'âge, la scolarité, le type de logement et la population de la région de résidence. Parmi les familles qui comptent des enfants, les taux diffèrent en fonction du nombre d'enfants et de leur groupe d'âge. Chez les immigrants, on observe d'importantes différences fondées sur le nombre d'années passées au Canada.

TYPE DE FAMILLE

Au Canada, le facteur le plus déterminant de la pauvreté est probablement le type de famille (voir les neuf différents types de familles et de personnes seules décrits plus haut dans le rapport). Dans la figure 3.1, les types de familles sont classés en fonction de leurs taux de pauvreté en 2002-2003, les taux les plus élevés figurant à gauche, et les moins élevés, à droite.

Figure 3.1 : Taux de pauvreté selon le type de famille, 2002 et 2003



Les mères seules de moins de 65 ans affichaient un taux de pauvreté de 52,2 p. cent en 2002 et de 48,9 p. cent en 2003, soit les taux les plus élevés parmi tous les types de familles pour ces deux années. Les femmes seules de moins de 65 ans se classaient au deuxième rang, avec un taux de 42,7 p. cent en 2002 et de 42,8 p. cent en 2003. Les couples âgés constituaient

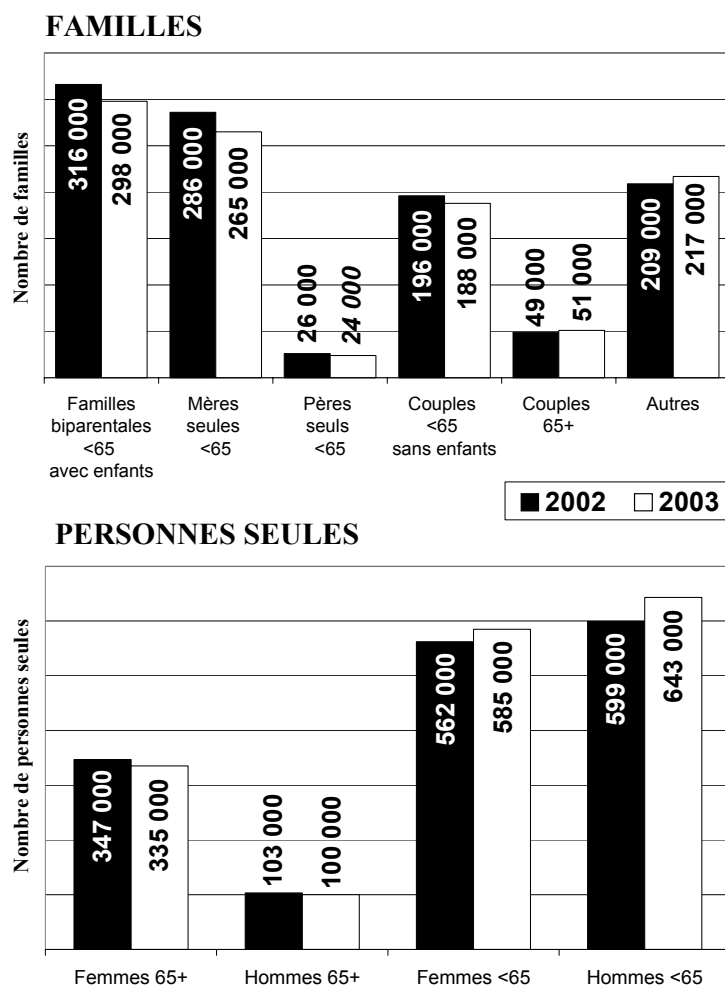
le type de famille dont le taux de pauvreté était le moins élevé, avec des taux de 5,1 p. cent et de 5,2 p. cent en 2002 et en 2003, respectivement.

Si l'on examine la figure 3.1, il ne fait aucun doute que les quatre types de familles formées de personnes seules et les deux types de familles monoparentales affichaient tous des taux de pauvreté élevés en 2002 et en 2003 et que les trois types de familles formées de couples présentaient des taux de pauvreté peu élevés. Cette disparité s'explique simplement par le fait que de nombreux couples comptent deux conjoints sur le marché du travail ou encore deux conjoints touchant un revenu de pension.

Les taux de pauvreté mesurent le risque de pauvreté au sein des groupes donnés, mais il est aussi important de connaître le nombre de pauvres ou de familles pauvres. La figure 3.2 illustre le nombre de familles pauvres et de personnes seules pauvres en 2002 et en 2003.

Dans la figure 3.2 – « Familles », les deux barres les plus importantes représentent les 316 000 familles biparentales pauvres dont les parents étaient âgés de moins de 65 ans et qui avaient des enfants en 2002 (298 000 en 2003) et les 286 000 familles pauvres dirigées par une mère seule âgée de moins de 65 ans en 2002 (265 000 en 2003). Les familles biparentales affichaient un taux de pauvreté relativement moins élevé, mais représentaient néanmoins un grand nombre des familles pauvres. Les mères seules présentaient un taux de pauvreté élevé et constituaient aussi une part importante des familles pauvres.

Figure 3.2 : Répartition des familles pauvres et personnes seules, 2002 et 2003



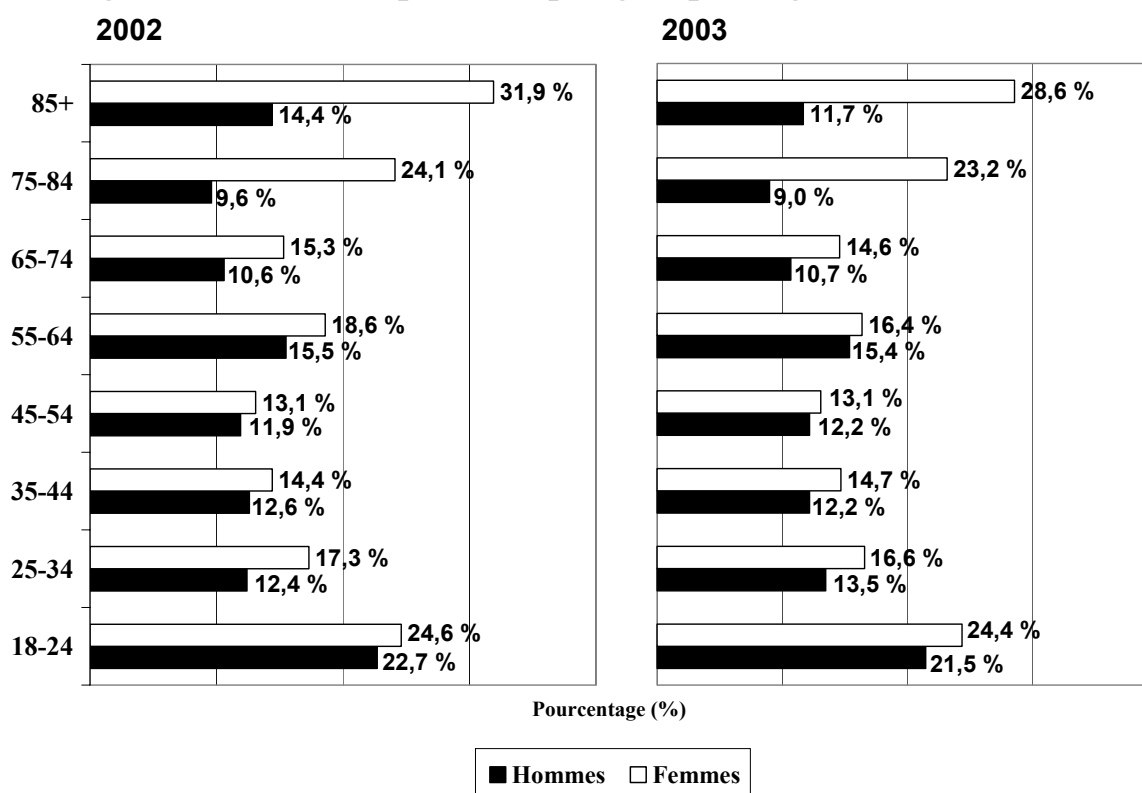
La figure 3.2 – « Personnes seules » illustre le nombre de femmes et d'hommes seuls de plus de 65 ans qui vivaient dans la pauvreté. Le nombre de ces personnes âgées de moins de 65 ans était presque identique, mais celui des femmes âgées seules vivant dans la pauvreté était plus de trois fois plus élevé que le nombre d'hommes âgés seuls qui se trouvaient dans la même situation.

GROUPE D'ÂGE ET SEXE

Les hommes et les femmes présentent des taux de pauvreté identiques lorsqu'ils vivent ensemble en tant que couples, mais les femmes seules avec ou sans enfant affichent depuis longtemps des taux de pauvreté plus élevés que les hommes seuls ou chefs de famille monoparentale. Lorsque l'on examine les femmes et les hommes dans leur ensemble et que l'on calcule les taux de pauvreté par personne plutôt que par unité familiale, les femmes affichent souvent un taux de pauvreté global plus élevé.

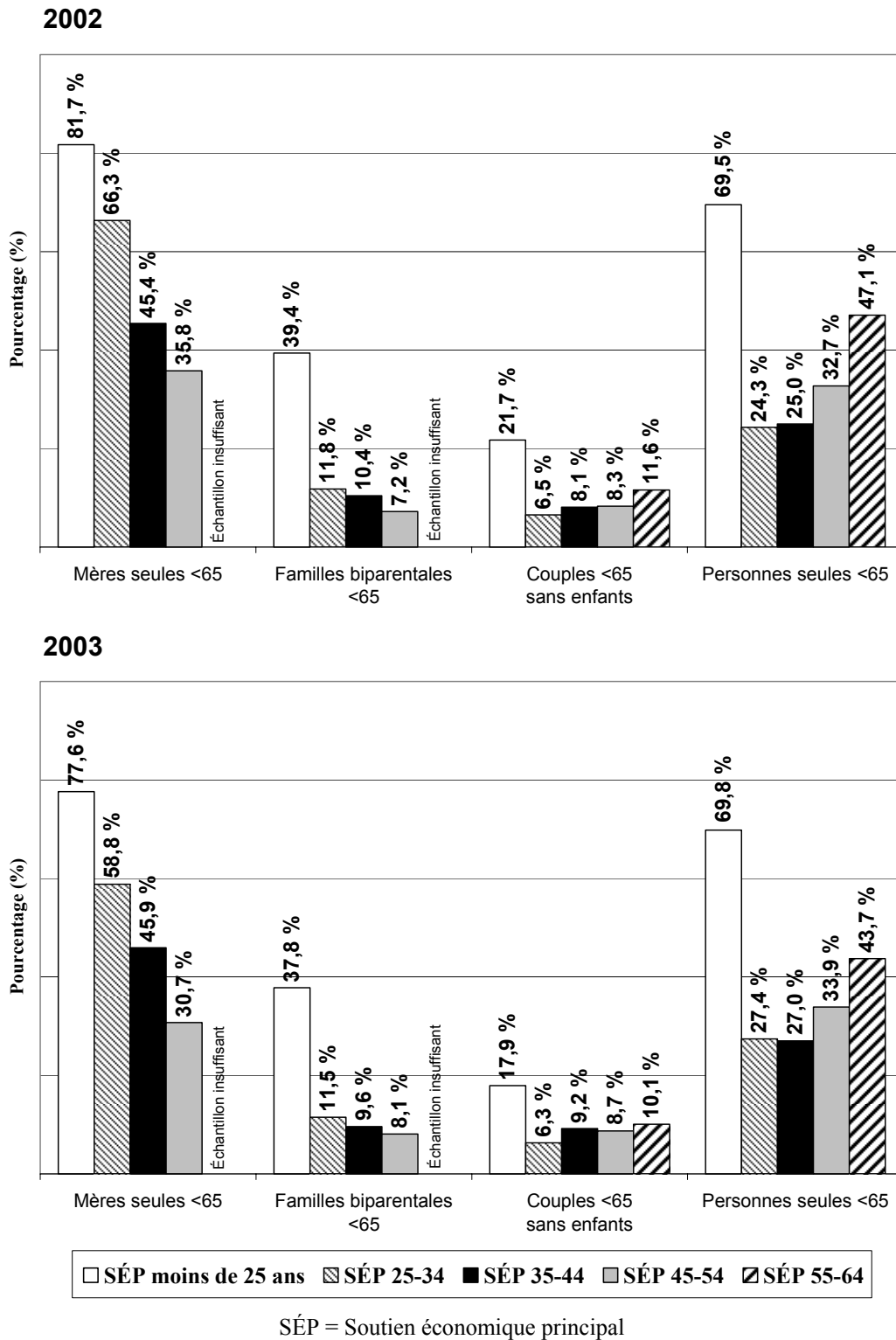
Les différences entre les sexes sont en partie attribuables à l'âge, comme l'indique la figure 3.3, ainsi qu'aux changements de la situation familiale souvent associés à l'âge.

Figure 3.3 : Taux de pauvreté par groupe d'âge et sexe, 2002 et 2003



L'écart entre les sexes tend à rétrécir à mesure qu'un nombre croissant de personnes forment des couples à la fin de la vingtaine et dans la trentaine. Lorsqu'ils atteignent le groupe d'âge des 45 à 54 ans, les femmes et les hommes affichent des taux de pauvreté presque identiques. Dans le groupe d'âge des 55 à 64 ans, l'écart s'élargit de plus en plus, probablement parce que davantage d'hommes meurent et qu'un plus grand nombre de femmes deviennent veuves. Dans le groupe d'âge de 85 ans ou plus, le taux de pauvreté chez les femmes a atteint 31,9 p. cent en 2002 et 28,6 p. cent en 2003, tandis que celui des hommes n'était que de 14,4 p. cent en 2002 et de 11,7 p. cent en 2003.

Figure 3.4 : Taux de pauvreté par type de famille selon le groupe d'âge du soutien économique principal, 2002 et 2003



TYPE DE FAMILLE ET GROUPE D'ÂGE

Les statistiques sur les groupes d'âge doivent être interprétées de concert avec les statistiques relatives au type de famille. Les quatre figures suivantes présentent en tandem les deux séries de statistiques sur les quatre types de familles de moins de 65 ans : les mères seules, les familles biparentales, les couples sans enfant ainsi que les femmes et les hommes seuls regroupés en un seul type de famille.

La partie gauche de la figure 3.4 illustre les deux types de familles qui comptent des enfants. Les taux de pauvreté chez ces deux types de familles diminuent avec l'âge des parents. Dans le cas des mères seules, l'écart en 2002 variait entre un taux de pauvreté extrêmement élevé de 81,7 p. cent chez les parents de moins de 25 ans et un taux élevé mais beaucoup plus raisonnable de 35,8 p. cent chez les parents de 45 à 54 ans. En 2003, le taux se situait entre 77,6 p. cent chez les jeunes parents et 30,7 p. cent chez les parents de 45 à 54 ans. La taille moyenne de l'échantillon du groupe d'âge de 55 à 64 ans était trop petite pour qu'on en tienne compte.

La même tendance générale s'applique aux familles biparentales; cependant, l'écart est moins grand. Les taux de pauvreté en 2002 se situaient entre 39,4 p. cent chez les parents de moins de 25 ans et 7,2 p. cent chez les parents de 45 à 54 ans. En 2003, le taux s'élevait à 37,8 p. cent chez les parents de moins de 25 ans et à 8,1 p. cent chez les parents de 45 à 54 ans.

Comme l'illustrent les figures 3.5 et 3.6, la très grande majorité des parents pauvres se divisaient en deux groupes d'âge : les 25 à 34 ans, et les 35 à 44 ans. Cela n'a rien d'étonnant puisque les femmes au Canada ont plus souvent des enfants lorsqu'elles sont dans la vingtaine ou la trentaine.

Les données sur les mères seules sont particulièrement intéressantes, puisque très peu de mères seules étaient âgées de moins de 25 ans, et qu'un très grand nombre d'entre elles étaient âgées de 35 à 44 ans. Cela montre clairement que la rupture du mariage, et non la grossesse chez les adolescentes, constituait la principale raison du taux élevé de pauvreté dans les familles ayant comme chef une mère seule.

Nous avons procédé à la même analyse pour les couples de moins de 65 ans qui n'ont pas d'enfants et les personnes seules de moins de 65 ans. La partie droite de la figure 3.4 présente des taux de pauvreté pour ces deux types de familles. Les couples sans enfant âgés de moins de 25 ans affichaient le taux de pauvreté le plus élevé, et ceux du groupe d'âge de 55 à 64 ans figuraient au deuxième rang. Cette situation est la même chez les personnes seules, celles de moins de 25 ans affichant le taux de pauvreté le plus élevé, et celles du groupe de 55 à 64 ans figurant au deuxième rang.

Ces tendances reflètent les problèmes qu'éprouvent souvent les jeunes à s'intégrer à la population active : taux de chômage élevés chez les jeunes travailleurs, pénurie d'emplois à temps plein et permanents non saisonniers, salaires de départ très inférieurs aux salaires moyens, etc. Les tendances qui caractérisent les personnes âgées de 55 à 64 ans sont fort

probablement attribuables aux problèmes de santé personnels qui tendent à augmenter avec l'âge et aux difficultés qu'éprouvent souvent les travailleurs âgés à trouver du travail lorsqu'ils perdent leur emploi à cause d'une mise à pied ou de la fermeture de leur entreprise.

Figure 3.5 : Répartition des mères seules pauvres selon l'âge, 2002 et 2003

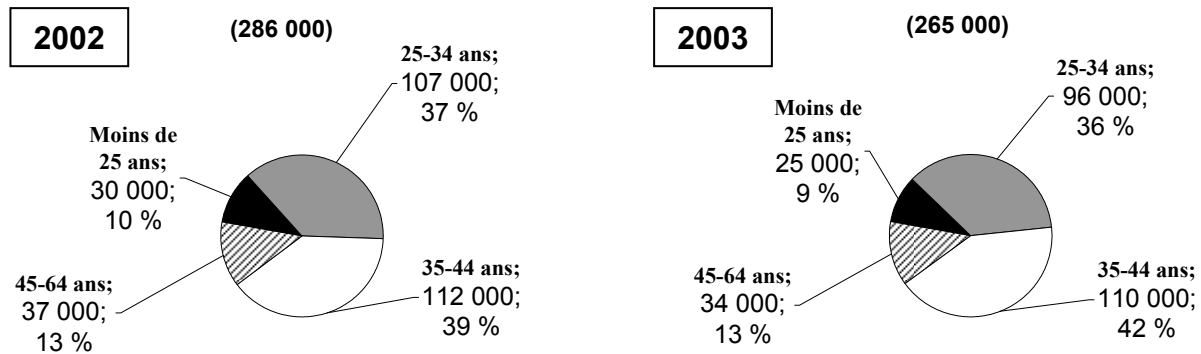


Figure 3.6 : Répartition des familles biparentales pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans, selon l'âge du soutien économique principal, 2002 et 2003

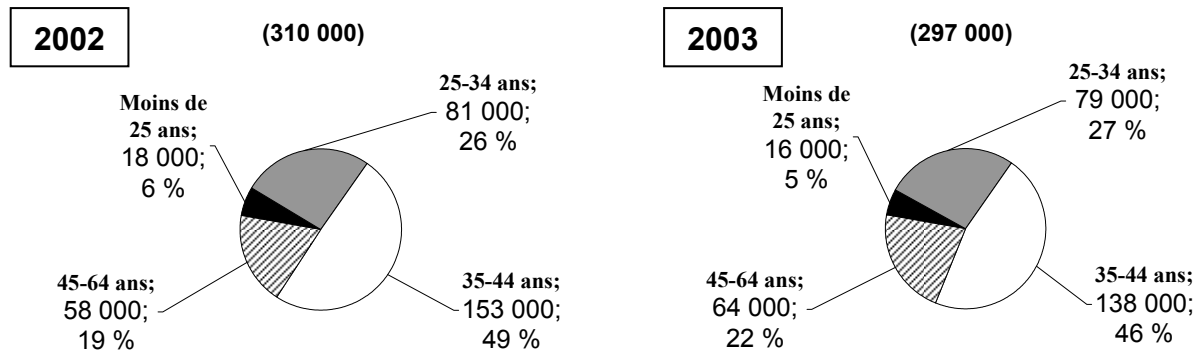


Figure 3.7 : Répartition des couples pauvres de moins de 65 ans sans enfants, selon l'âge du soutien économique principal, 2002 et 2003

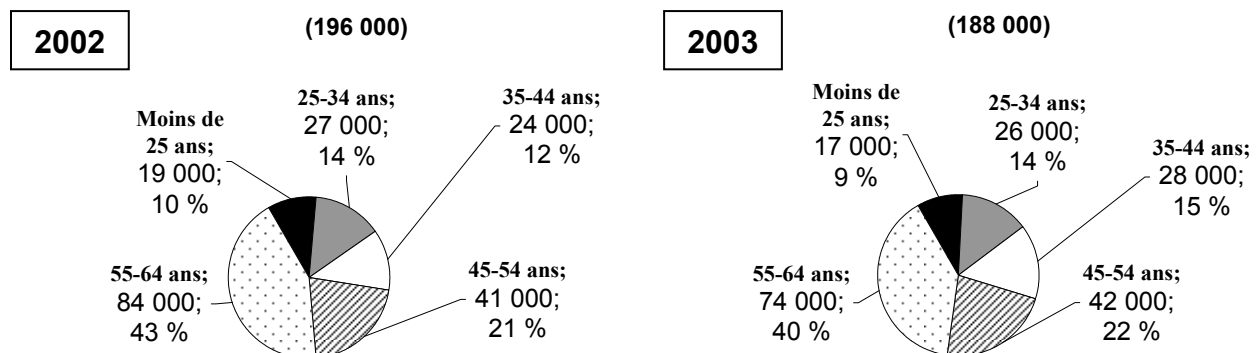
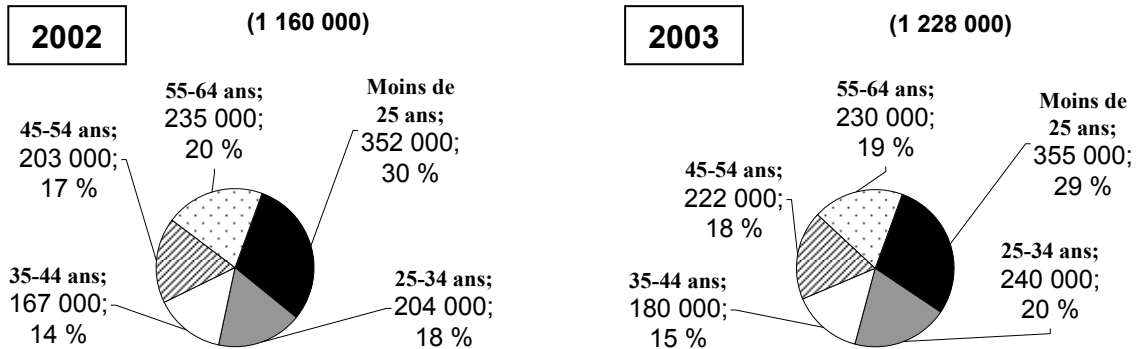


Figure 3.8 : Répartition des personnes seules pauvres de moins de 65 ans, selon l'âge, 2002 et 2003

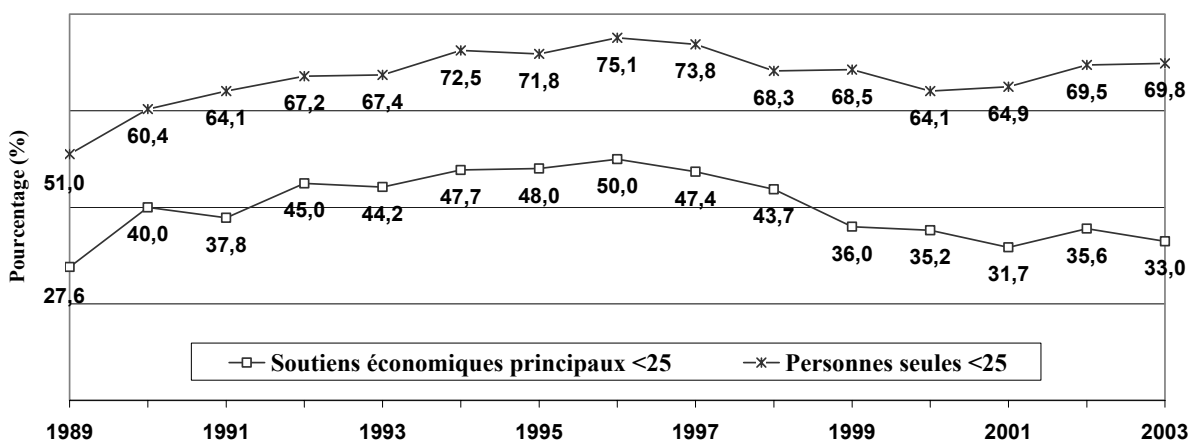


Les figures 3.7 et 3.8 révèlent que la plupart des couples pauvres de moins de 65 ans qui n'ont pas d'enfants étaient des couples plus âgés. En effet, le nombre de couples pauvres du groupe de 55 à 64 ans s'élevait à 84 000 (43 p. cent) en 2002 et à 74 000 (40 p. cent) en 2003. Chez les personnes seules de moins de 65 ans, celles du groupe d'âge le moins élevé étaient les plus nombreuses, tandis que la répartition était relativement égale entre les autres groupes d'âge.

JEUNES ADULTES

Dans l'ensemble, les adultes de moins de 25 ans forment le groupe d'âge le plus à risque de vivre dans la pauvreté, même si leur taux de pauvreté a quelque peu diminué depuis le milieu des années 90.

Figure 3.9 : Taux de pauvreté des soutiens économiques principaux et des personnes seules de moins de 65 ans, 1989-2003



Les personnes seules de moins de 25 ans affichaient un taux de pauvreté de 69,5 p. cent en 2002 et de 69,8 p. cent en 2003. Le taux de pauvreté des familles dont le soutien économique principal était âgé de moins de 25 ans s'élevait à 35,6 p. cent en 2002 et à 33,0 p. cent en 2003. Les taux de pauvreté des jeunes adultes seuls figuraient parmi les pires en 2002 et en 2003.

La figure 3.9 révèle que les taux de pauvreté chez les jeunes adultes ont augmenté durant la récession de 1990-1991 et qu'ils ont atteint des sommets en 1996. Chez les jeunes familles, on a observé depuis un déclin constant des taux de pauvreté, même s'ils ne sont jamais retombés au niveau de 1989. En ce qui concerne les jeunes personnes seules, cependant, le déclin s'est interrompu à la fin des années 90 et les taux de pauvreté ont recommencé à augmenter lentement depuis 2000.

NOMBRE D'ENFANTS ET GROUPES D'ÂGE

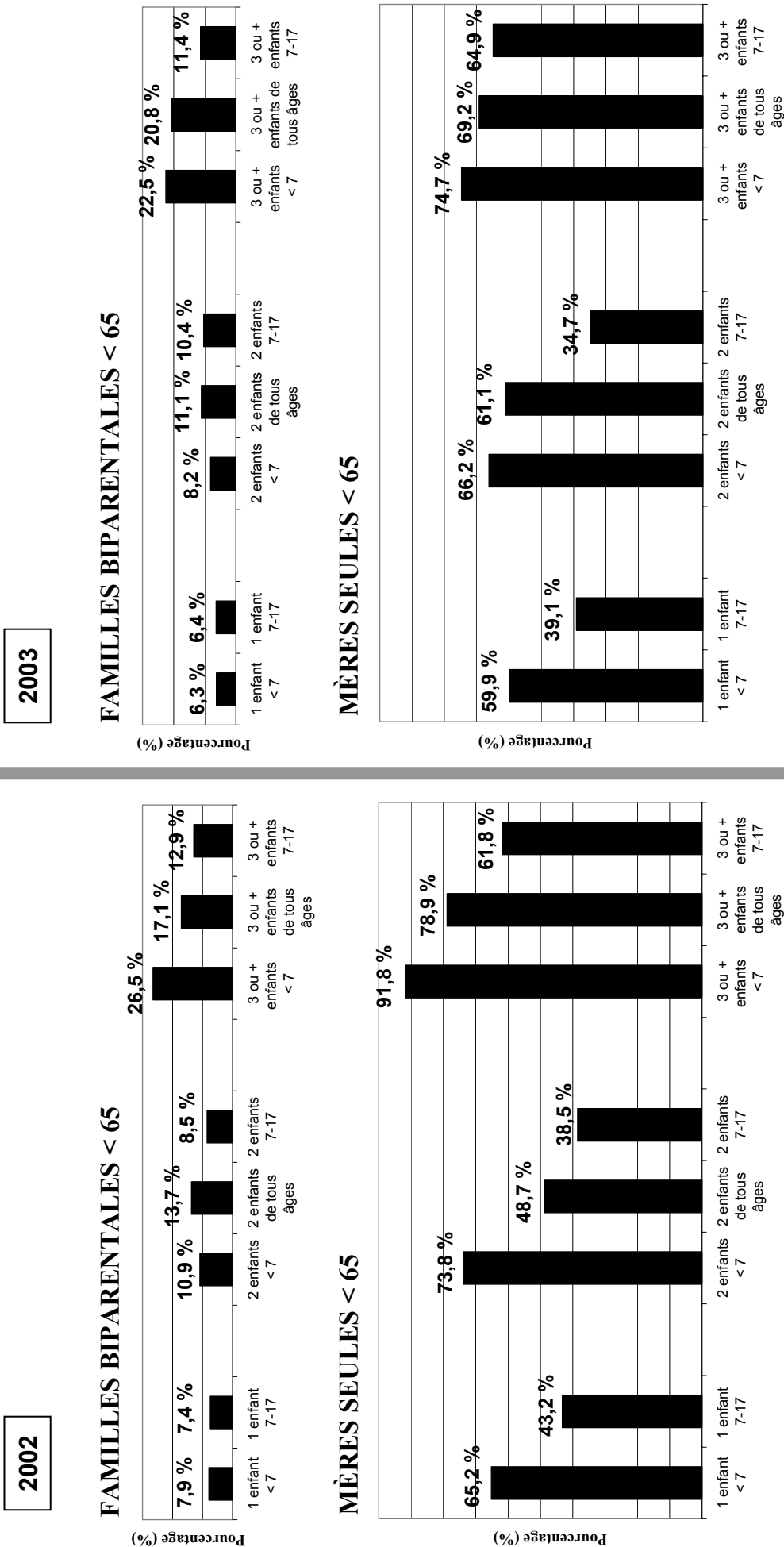
Le taux de pauvreté global chez les mères seules est très élevé, et le taux global chez les couples qui ont des enfants est raisonnablement faible. Toutefois, dans ces deux catégories, on observe d'importantes différences selon le nombre d'enfants et selon qu'ils sont d'âge préscolaire ou qu'ils vont à l'école.

La figure 3.10 illustre les différences au chapitre du nombre d'enfants et du groupe d'âge. Les taux de pauvreté augmentent généralement avec le nombre d'enfants et diminuent à partir du moment où le plus jeune enfant de la famille commence à fréquenter l'école toute la journée. Comme on le verra plus loin, le taux de pauvreté des familles formées d'un seul soutien financier est plus élevé que celui des familles qui peuvent compter sur deux soutiens financiers; cependant, chez bon nombre de couples qui ont de jeunes enfants, il est difficile pour les deux conjoints de se retrouver en même temps sur le marché du travail en raison de l'absence de services de garde de qualité à prix abordable. Souvent, cette situation s'améliore lorsque les enfants commencent à fréquenter l'école primaire et n'ont plus besoin de service de garde toute la journée.

Dans le cas des familles biparentales dont les parents sont âgés de moins de 65 ans, le taux de pauvreté des familles qui avaient un enfant de moins de sept ans était de 7,9 p. cent en 2002 et de 6,3 p. cent en 2003. Le taux des familles comptant un enfant âgé de 7 à 17 ans était légèrement inférieur, s'établissant à 7,4 p. cent en 2002 et à 6,4 p. cent en 2003. Les taux augmentaient en fonction du nombre d'enfants, mais les familles où tous les enfants étaient âgés d'au moins sept ans affichaient toujours les taux les plus bas de leur groupe.

La même tendance générale s'applique aux familles formées de mères seules âgées de moins de 65 ans, mais les taux de pauvreté sont beaucoup plus élevés. Par exemple, le taux de pauvreté des mères seules qui avaient un enfant de moins de sept ans s'élevait à 65,2 p. cent en 2002 et à 59,9 p. cent en 2003. Ces pourcentages étaient plus de huit fois plus élevés que le taux de pauvreté des familles biparentales.

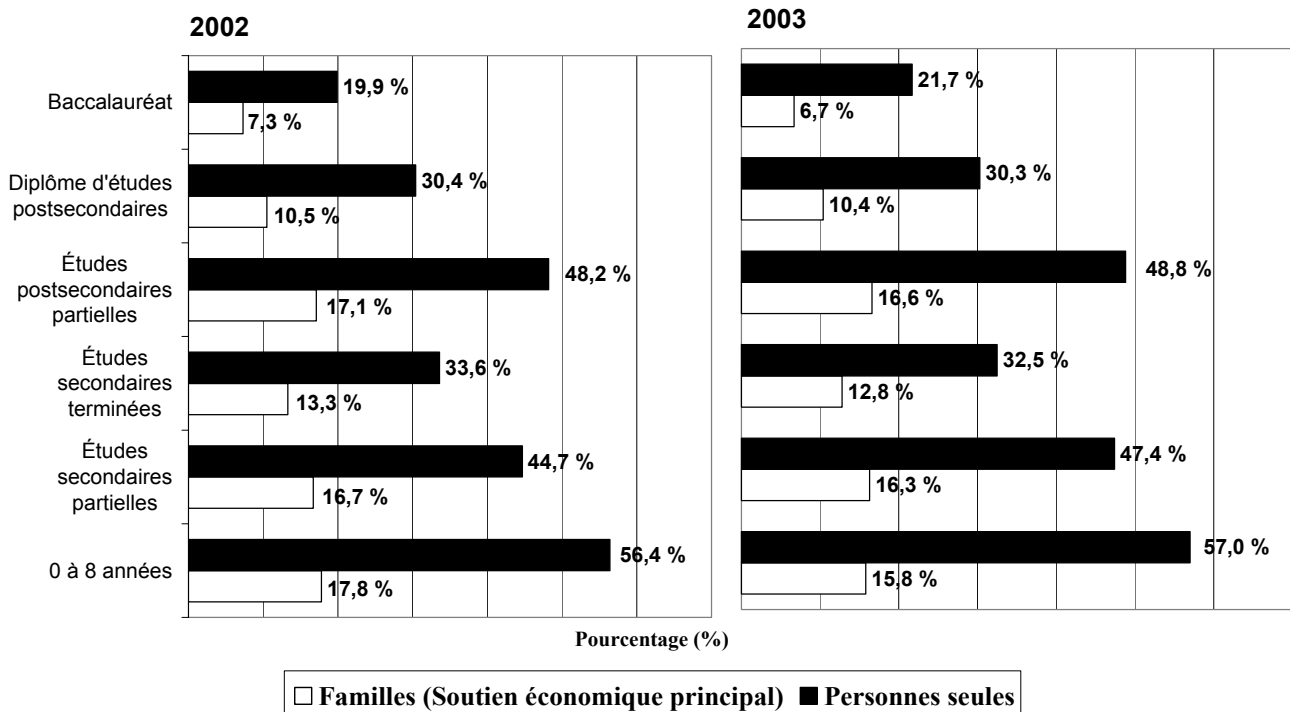
Figure 3.10 : Taux de pauvreté par nombre et groupe d'âge des enfants, 2002 et 2003



NIVEAU DE SCOLARITÉ

Le risque associé à la pauvreté tend à diminuer lorsque les gens sont plus scolarisés. La figure 3.11 illustre les taux de pauvreté selon le plus haut niveau de scolarité atteint par une personne seule ou par le soutien économique principal d'une famille.

Figure 3.11 : Taux de pauvreté selon le niveau de scolarité, 2002 et 2003



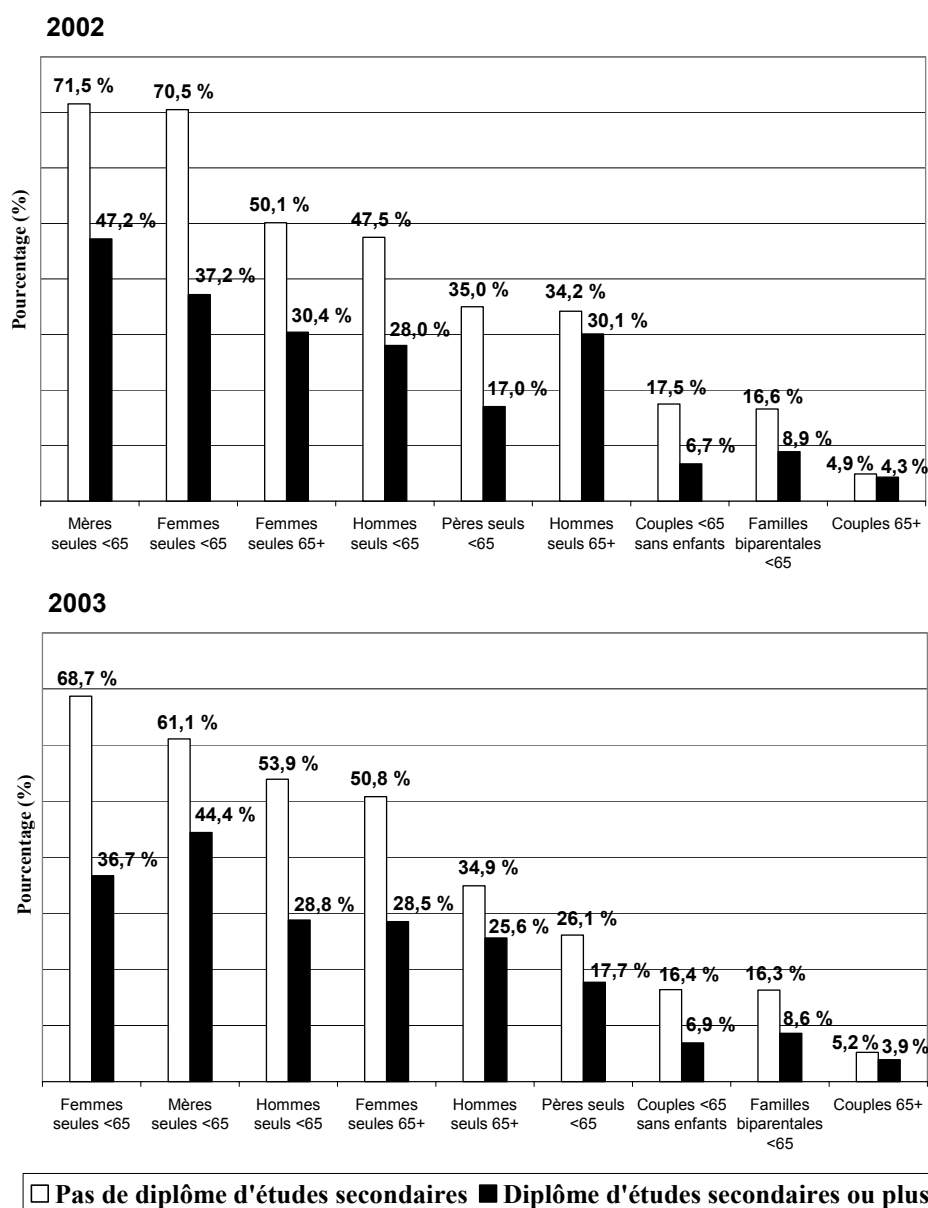
Les personnes seules qui comptent au plus huit ans de scolarité affichaient un taux de pauvreté de 56,4 p. cent en 2002 (57 p. cent en 2003), par rapport à 19,9 p. cent en 2002 (21,7 p. cent en 2003) chez celles qui détenaient un baccalauréat. Cette différence était presque aussi spectaculaire dans la catégorie des familles, le taux se situant entre 17,8 p. cent en 2002 (15,8 p. cent en 2003) chez les familles où le soutien économique principal avait au plus huit ans de scolarité et 7,3 p. cent en 2002 (6,7 p. cent en 2003) pour les familles où le soutien économique principal était titulaire d'un baccalauréat. Dans les deux groupes, on observe, au milieu de la figure, une légère augmentation chez les personnes dont le niveau de scolarité est supérieur au secondaire, mais qui ne détiennent ni un certificat ni un diplôme d'études postsecondaires.

Les familles dont le gagne-pain principal était une femme accusaient des taux de pauvreté supérieurs, sans égard au niveau de scolarité. Par exemple, le taux de pauvreté chez les familles dont le soutien économique principal avait un diplôme d'études secondaires atteignait 12,8 p. cent en 2003. Si l'on tient compte du sexe du soutien économique principal, on obtient un

taux de 25,7 p. cent lorsqu'il s'agit d'une femme. C'est un taux de pauvreté 3,7 fois plus élevé que celui des familles de la même catégorie dont le soutien économique principal était un homme.

L'écart entre les taux de pauvreté des femmes et des hommes est moins accentué dans le cas des personnes seules. Par exemple, le taux de pauvreté pour l'ensemble des personnes seules détentrices d'un diplôme d'études secondaires se situait à 32,5 p. cent en 2003. Pour les femmes seules possédant ce niveau de scolarité, le taux de pauvreté était de 40 p. cent, soit 1,6 fois plus que le taux de 25,4 p. cent pour les hommes de la même catégorie. Un groupe de femmes seules a enregistré en 2002 et 2003 un taux de pauvreté inférieur à celui des hommes. Pour ces deux années, les femmes seules de moins de 65 ans détentrices d'un baccalauréat accusaient en effet des taux de pauvreté légèrement inférieurs à ceux des hommes possédant le même niveau de scolarité.

Figure 3.12 : Taux de pauvreté par familles et niveau de scolarité, 2002 et 2003



La différence entre les taux de pauvreté des familles et ceux des personnes seules, quel que soit le niveau de scolarité, révèle clairement que la scolarité et le type de famille sont tous deux des facteurs de risque dans le cas de la pauvreté. On trouve un indicateur encore plus significatif

à la figure 3.12, qui illustre les neuf types de familles et les deux grands niveaux de scolarité – niveau inférieur au secondaire, d’une part, et diplôme secondaire ou plus, d’autre part.

Les barres de la figure sont disposées selon le taux de pauvreté chez les personnes qui n’ont pas obtenu un diplôme d’école secondaire, les taux les plus élevés figurant à gauche. Parmi les personnes qui n’avaient pas terminé leurs études secondaires, les mères seules de moins de 65 ans et les femmes seules de moins de 65 ans affichaient les taux de pauvreté les plus élevés, soit 71,5 p. cent en 2002 et 68,7 p. cent en 2003, respectivement. Durant ces deux années, les couples âgés présentaient les taux les moins élevés, soit 4,9 p. cent en 2002 et 5,2 p. cent en 2003.

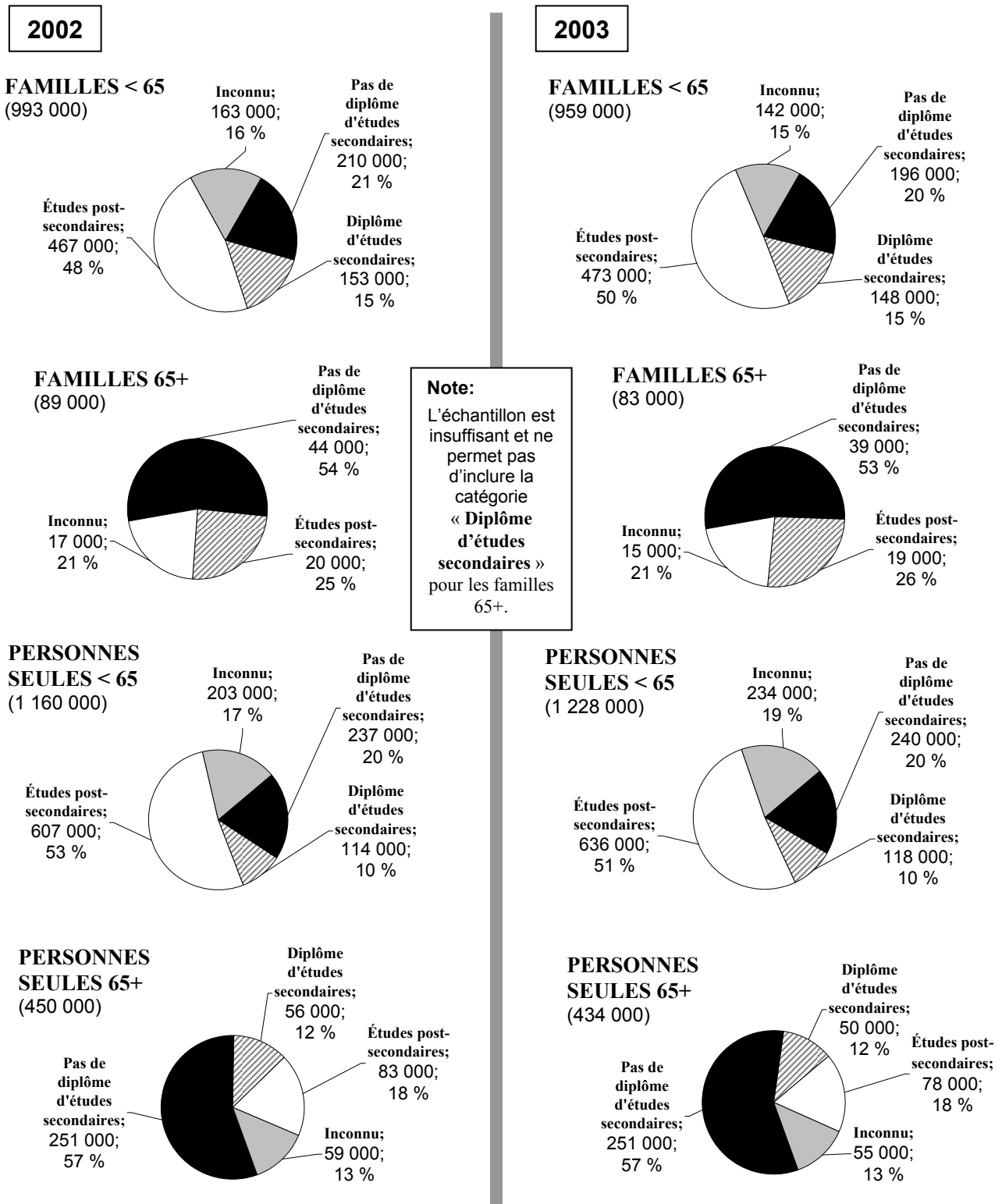
Parmi ceux qui avaient obtenu au moins un diplôme d’études secondaires, le taux de pauvreté le plus élevé était de 47,2 p. cent en 2002 et de 44,4 p. cent en 2003 chez les mères seules de moins de 65 ans. Quant aux couples âgés, ils affichaient les taux les plus bas, soit 4,3 p. cent en 2002 et 3,9 p. cent en 2003.

Chacune des familles types était mieux nantie si les adultes étaient plus scolarisés, mais il n’en demeure pas moins que les taux de pauvreté étaient invariablement plus élevés chez les personnes seules et les chefs de famille monoparentale, et qu’ils étaient moins élevés chez les couples, comme l’indique la tendance en fonction du type de famille seulement. Pour chaque type de famille, celles dont le soutien économique principal est une femme avaient presque toujours des taux de pauvreté plus élevés que celles dont le soutien économique principal était un homme possédant le même niveau de scolarité.

La figure 3.13 montre que près de la moitié des personnes seules de moins de 65 ans vivant dans la pauvreté et des soutiens économiques principaux de famille pauvre de moins de 65 ans avaient fait des études postsecondaires. Cette tendance était entièrement différente chez les familles et les personnes seules de 65 ans ou plus. En 2002, 50 p. cent des soutiens économiques principaux de famille âgés et 57 p. cent des aînés seuls n’avaient pas obtenu de diplôme d’études secondaires. En 2003, ce taux était de 47 p. cent chez les familles âgées et est demeuré à 57 p. cent chez les personnes âgées seules.

En général, les personnes âgées ont tendance à être moins scolarisées que les membres des générations plus jeunes. Il n’est donc pas étonnant d’observer des niveaux de scolarité moins élevés chez les personnes seules et familles âgées pauvres. Dans chacune des catégories, cependant, on comptait un nombre important de cas où le niveau de scolarité n’était pas connu.

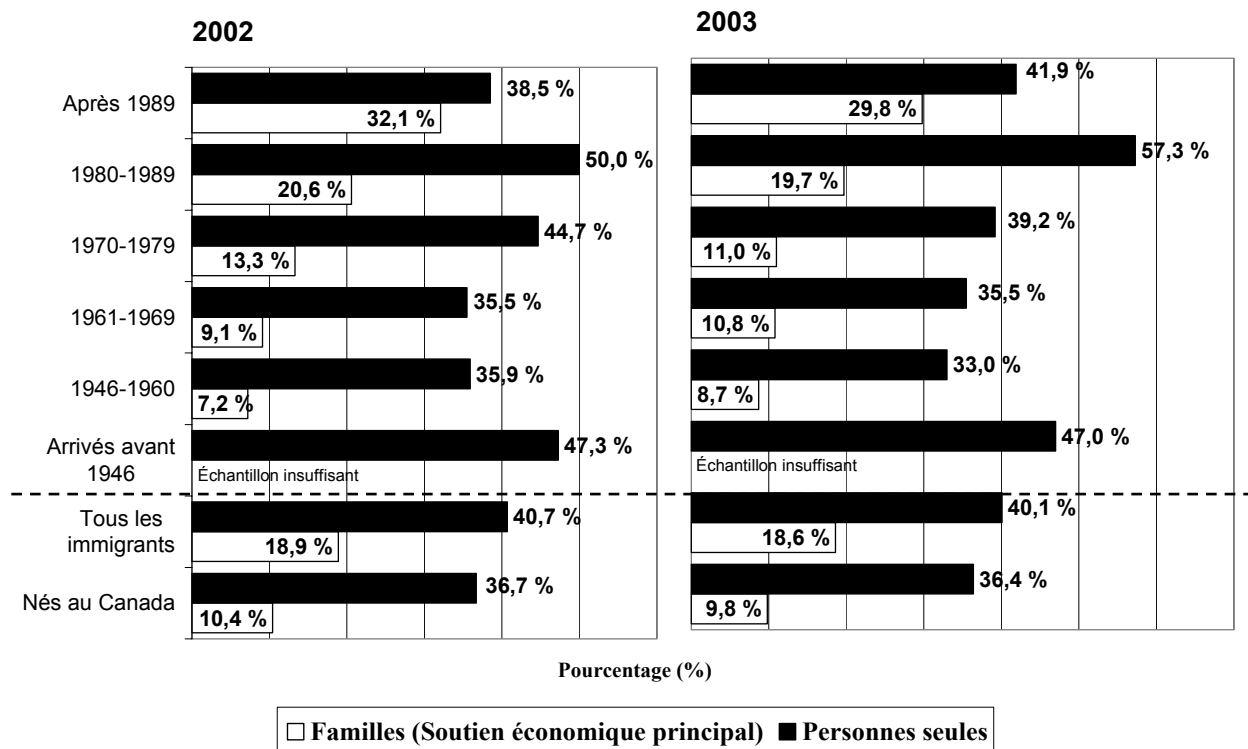
Figure 3.13 : Répartition des familles pauvres et des personnes seules selon le niveau de scolarité, 2002 et 2003



PÉRIODE D'IMMIGRATION

Selon la croyance populaire à propos de la pauvreté et de l'immigration, les taux de pauvreté les plus élevés se retrouvent habituellement chez les immigrants de fraîche date qui sont encore en train de s'établir au Canada, et les taux les moins élevés, chez les immigrants qui habitent au Canada depuis longtemps. Cette croyance est confirmée en partie dans la figure 3.14, qui illustre les taux de pauvreté de 2002 et de 2003.

Figure 3.14 : Taux de pauvreté par période d'immigration, 2002 et 2003



Parmi les familles où le soutien économique principal était un immigrant, les taux de pauvreté pour 2002 se situaient entre 7,2 p. cent chez les personnes qui sont arrivées au Canada de 1946 à 1960 et 32,1 p. cent chez celles qui sont arrivées au pays après 1989. En 2003, ces taux étaient semblables, se situant entre 8,7 p. cent et 29,8 p. cent.

Chez les immigrants seuls, le taux de pauvreté était plus élevé que celui des familles immigrantes. En 2002, les taux de pauvreté des personnes seules se situaient entre 35,5 p. cent chez les personnes qui avaient immigré de 1961 à 1969 et 50 p. cent chez celles qui sont arrivées au Canada de 1980 à 1989. En 2003, ils se situaient entre 33 p. cent chez les personnes qui avaient immigré de 1946 à 1960 et 57,3 p. cent chez celles qui sont arrivées au Canada de 1980 à 1989.

Les immigrants ont tendance à afficher des taux de pauvreté plus élevés que les non-immigrants. Les deux barres au bas de la figure révèlent un taux de pauvreté de 18,9 p. cent en 2002 (18,6 p. cent en 2003) pour toutes les familles où le soutien économique principal était un immigrant. Les familles dont le soutien économique principal était né au Canada affichaient le taux comparable le moins élevé (10,4 p. cent en 2002 et 9,8 p. cent en 2003). En ce qui concerne les immigrants seuls, le taux de pauvreté s'élevait à 40,7 p. cent en 2002 (40,1 p. cent en 2003). Les personnes seules nées au Canada affichaient un taux de pauvreté un peu moins élevé, soit 36,7 p. cent en 2002 (36,4 p. cent en 2003).

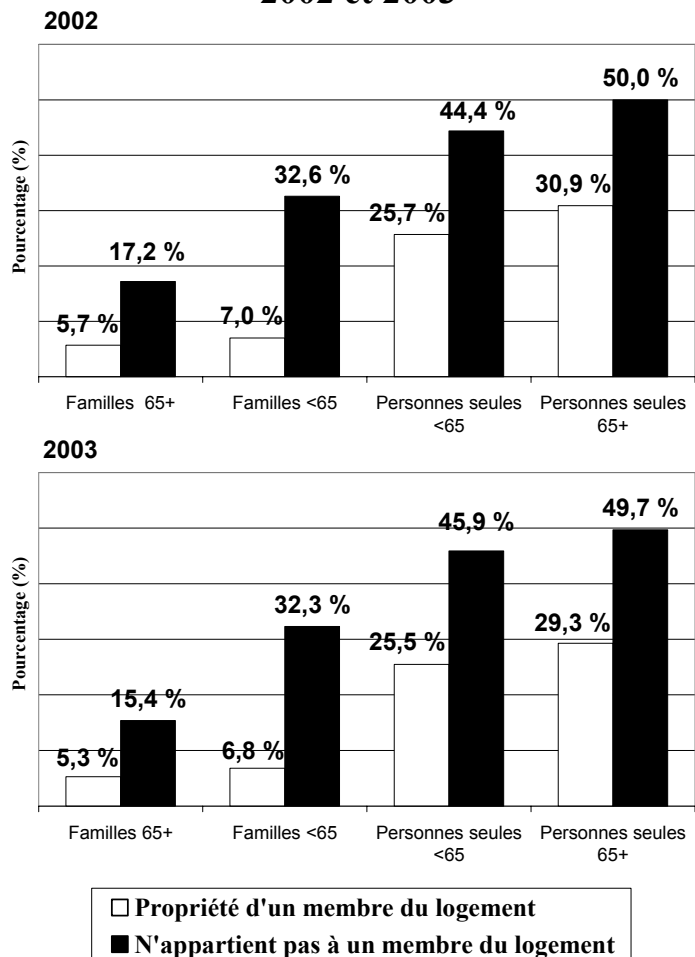
En nombres, on comptait davantage de familles et de personnes seules pauvres chez les non-immigrants. En 2002, on comptait 640 000 familles pauvres dont le soutien économique principal de famille était né au Canada, comparativement à 321 000 familles immigrantes. En 2003, ce rapport était de 608 000 à 322 000. En 2002, chez les personnes seules vivant dans la pauvreté, 1 213 000 étaient nées au Canada, et 224 000 étaient des immigrants. En 2003, ce rapport était 1 232 000 à 208 000.

On comptait un nombre peu élevé mais perceptible de familles et de personnes seules pauvres dont le statut d'immigrant n'était pas connu. Ce nombre se situait entre 11 p. cent et 13 p. cent en 2002 et 2003.

TYPE D'HABITATION

Les taux de pauvreté sont moins élevés chez les familles et les personnes seules qui sont propriétaires de leur maison que chez les locataires, c.-à-d. les personnes qui paient un loyer à quelqu'un qui ne fait pas partie de leur ménage. La figure 3.15 illustre les taux de pauvreté des propriétaires et non-propriétaires de quatre groupes : les familles dont les parents sont âgés de moins de 65 ans, les familles dont les parents sont âgés de 65 ans et plus, les personnes seules de moins de 65 ans et les personnes seules de 65 ans ou plus. La figure 3.16 révèle le nombre de propriétaires et de non-propriétaires de chaque groupe, ainsi que le nombre de personnes dont la situation n'est pas connue sur le plan du logement.

Figure 3.15 : Taux de pauvreté selon le mode d'occupation du logement, 2002 et 2003

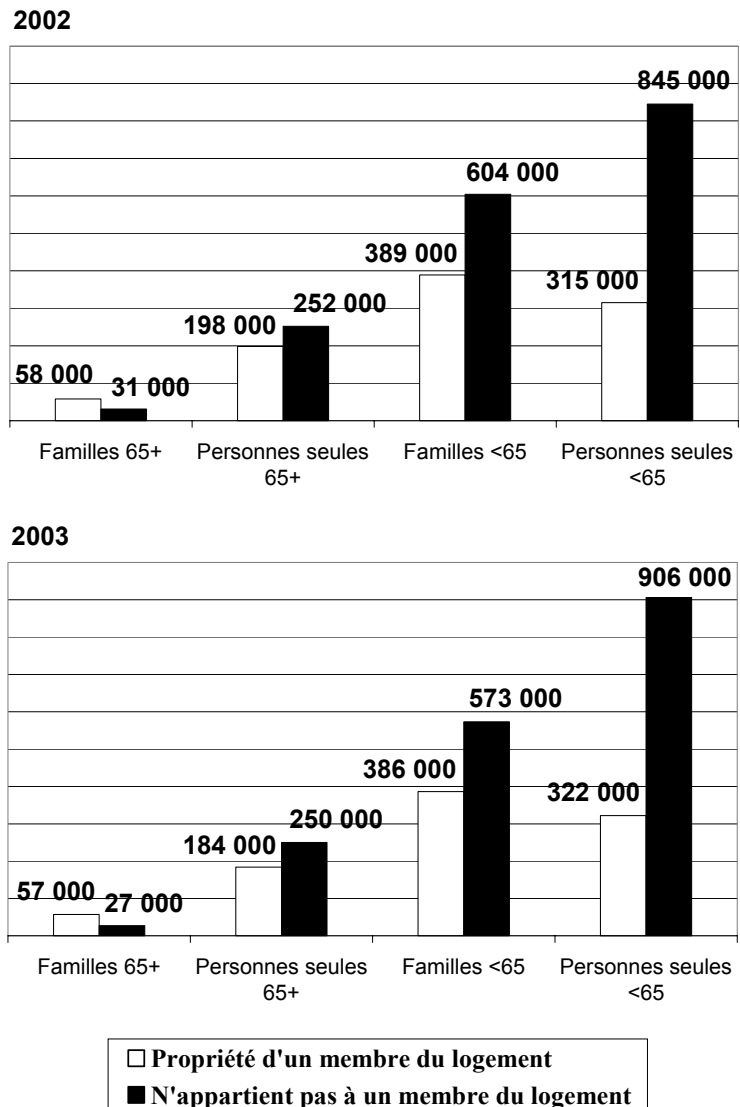


Dans toutes les catégories, les taux de pauvreté chez les propriétaires étaient inférieurs à ceux des non-propriétaires, et les taux relatifs aux familles étaient inférieurs à ceux concernant les personnes seules.

Les statistiques sur le nombre de propriétaires et non-propriétaires pauvres sont intéressantes. Les personnes âgées pauvres étaient plus susceptibles d'être propriétaires de leur maison que les jeunes familles. Par exemple, 69 p. cent des familles pauvres dont les parents étaient âgés de 65 ans ou plus (57 000) étaient propriétaires de leur maison en 2003. Ce chiffre était presque deux fois plus élevé que chez les jeunes familles. Seulement 40,3 p. cent des familles pauvres de moins de 65 ans (386 000) étaient propriétaires de leur maison en 2003. De même, 42,4 p. cent des personnes âgées seules vivant dans la pauvreté (184 000) étaient propriétaires de leur maison en 2003, comparativement à seulement 26,2 p. cent des personnes seules de moins de 65 ans (322 000).

Dans son rapport sur la pauvreté, Statistique Canada n'établit pas de différence entre les propriétaires avec et sans hypothèque. On présume que certains des jeunes propriétaires et bon nombre des personnes âgées avaient remboursé leur hypothèque.

Figure 3.16 : Nombre de familles et de personnes seules pauvres selon le mode d'occupation du logement, 2002 et 2003



RÉGION DE RÉSIDENCE

Les figures 3.17 et 3.18 présentent les taux de pauvreté chez les familles et les personnes seules, selon l'importance de la collectivité où elles habitent. Chacune des cinq catégories illustrées dans les figures correspond à une série de seuils de pauvreté fondés sur la population locale.

Les taux de pauvreté sont plus élevés dans les grandes zones métropolitaines et moins élevés dans les régions rurales. Cependant, cette situation est grandement attribuable à la façon dont les seuils de faible revenu sont établis. Par exemple, une personne seule touchant un revenu de 18 000 \$ en 2003 se situait sous le seuil de pauvreté établi pour une ville de 500 000 habitants ou plus, mais au-dessus du seuil de pauvreté des petites villes et localités et des régions rurales du Canada.

La figure 3.18 illustre la répartition des familles et des personnes seules vivant dans la pauvreté, selon la population de leur région de résidence. En 2002, 633 000 familles pauvres, soit 58 p. cent, vivaient dans des villes d'au moins un demi-million d'habitants. Quant aux personnes seules et pauvres, 821 000 (51 p. cent) habitaient dans une grande ville. De même, en 2003, 584 000 familles pauvres, soit 56 p. cent, vivaient dans des villes où la population était supérieure à un demi-million d'habitants. La moitié des personnes seules vivant dans la pauvreté, soit 830 000, vivaient aussi dans une grande ville.

Figure 3.17 : Taux de pauvreté selon la taille de la région de résidence, 2002 et 2003

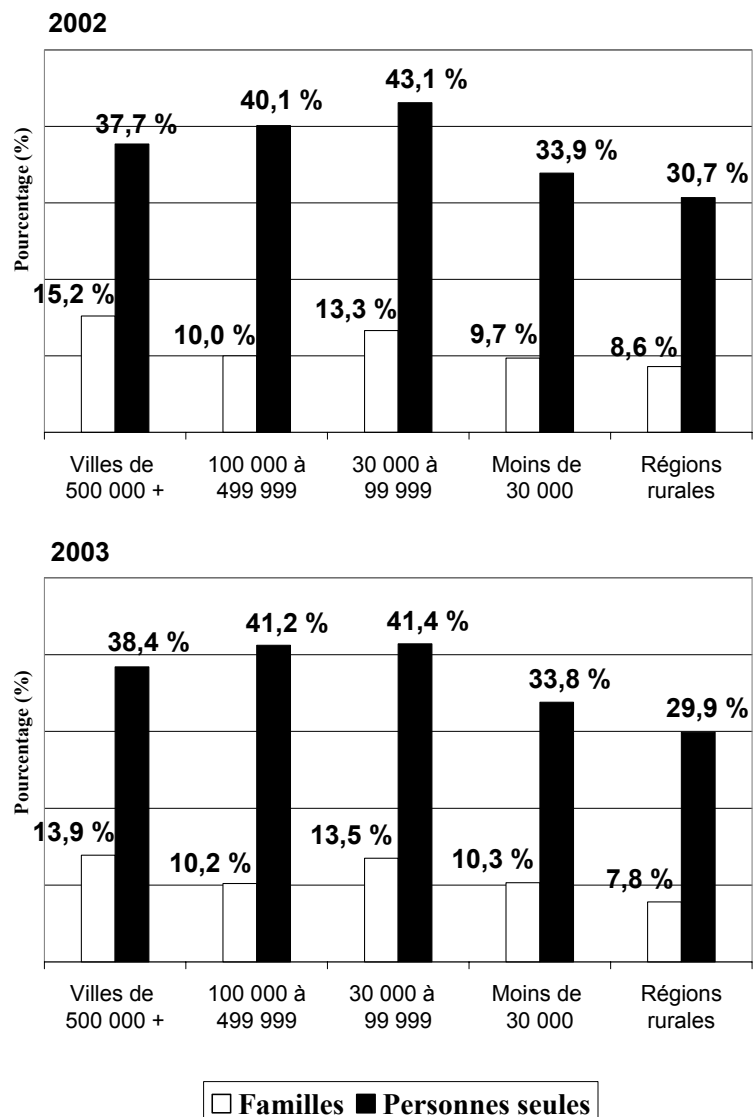
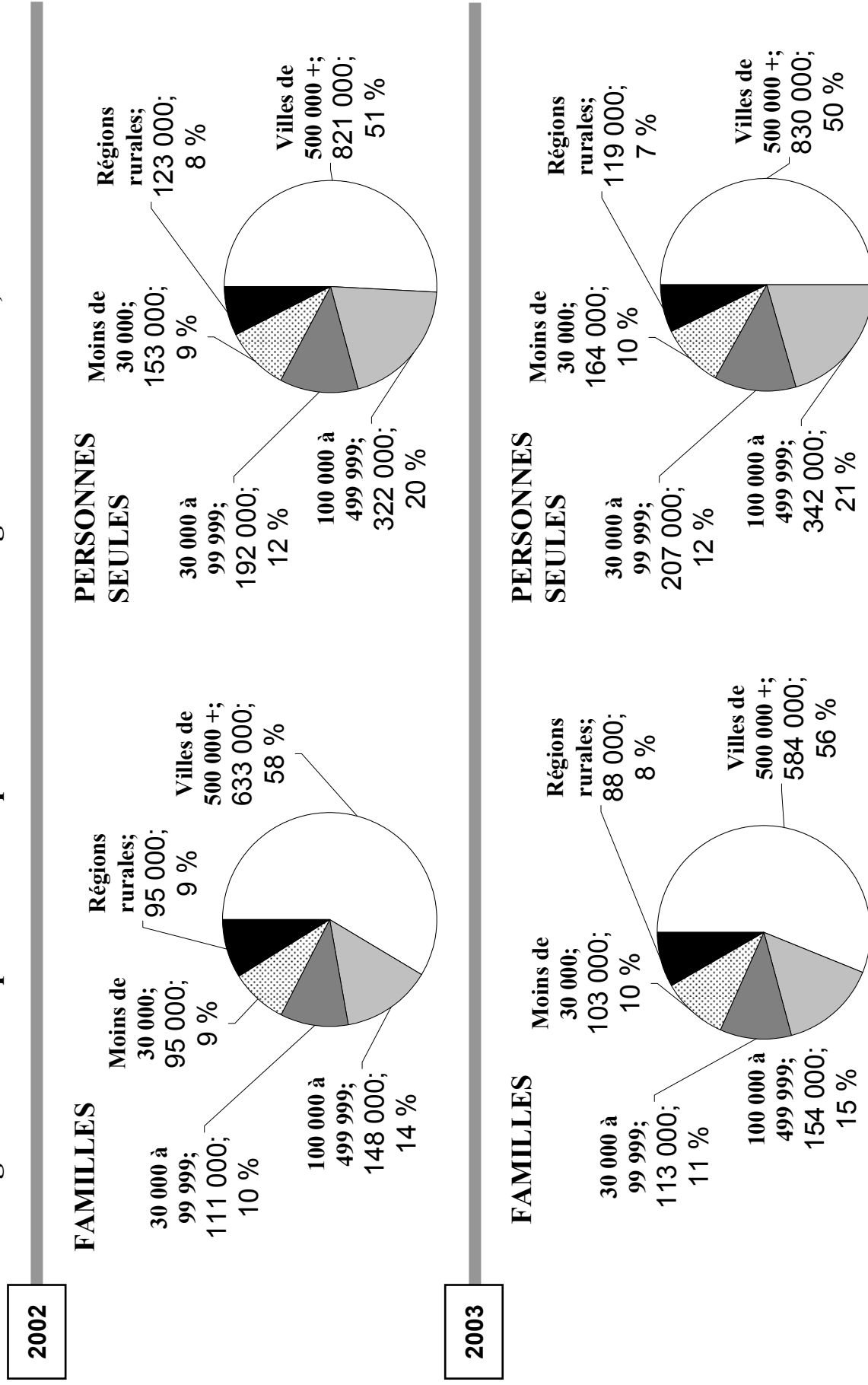


Figure 3.18 : Répartition des pauvres selon la région de résidence, 2002 et 2003



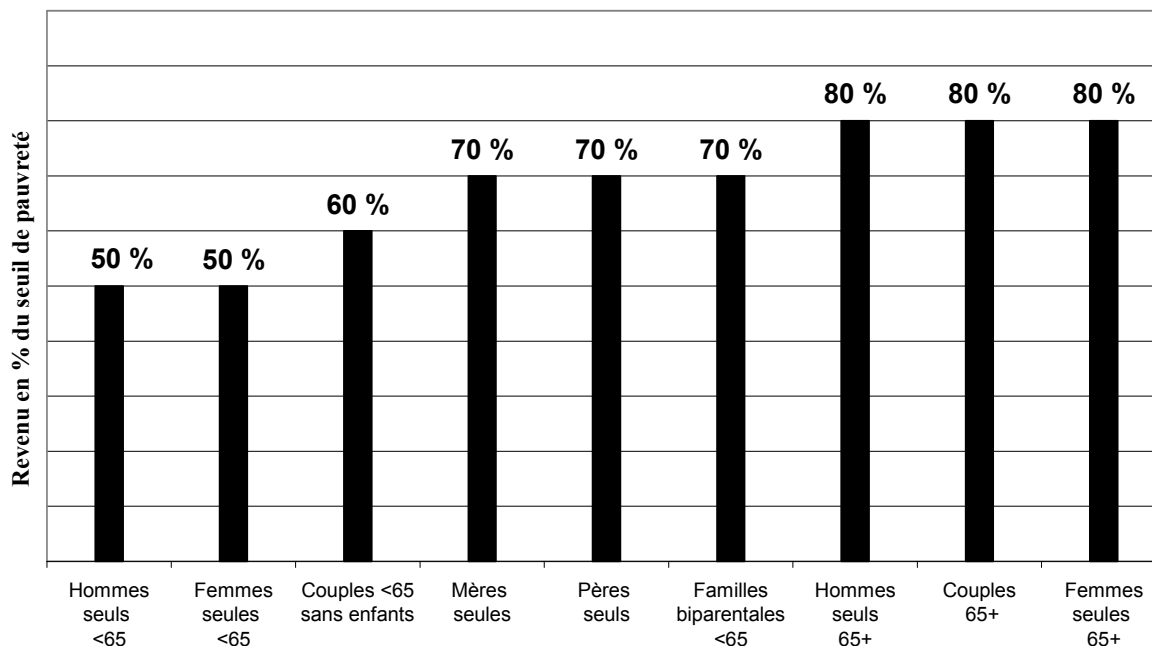
IV. AMPLEUR DE PAUVRETÉ

Les taux de pauvreté révèlent le pourcentage de la population qui est pauvre, mais ils ne permettent pas de savoir si les personnes pauvres vivent dans une misère effroyable ou si elles ne se situent qu'à quelques dollars sous le seuil de pauvreté. Les statistiques sur l'ampleur de pauvreté fournissent des renseignements supplémentaires à cet égard.

On mesure l'ampleur de pauvreté en comparant le revenu moyen des familles des personnes seules pauvres avec le seuil de pauvreté. Les revenus peuvent être présentés sous forme d'un pourcentage du seuil de pauvreté ou simplement sous forme du nombre de dollars en deçà de ce seuil. On peut se servir des chiffres en dollars pour calculer l'écart de pauvreté ou le montant d'argent total nécessaire pour amener toutes les personnes pauvres au Canada au niveau du seuil de pauvreté.

La figure 4.1 illustre l'ampleur de pauvreté en pourcentage du seuil de pauvreté. Les revenus moyens des neuf types de familles décrites plus haut sont classés de gauche à droite, du revenu le moins élevé au plus élevé.

Figure 4.1: Ampleur de pauvreté selon le type de famille, 2003



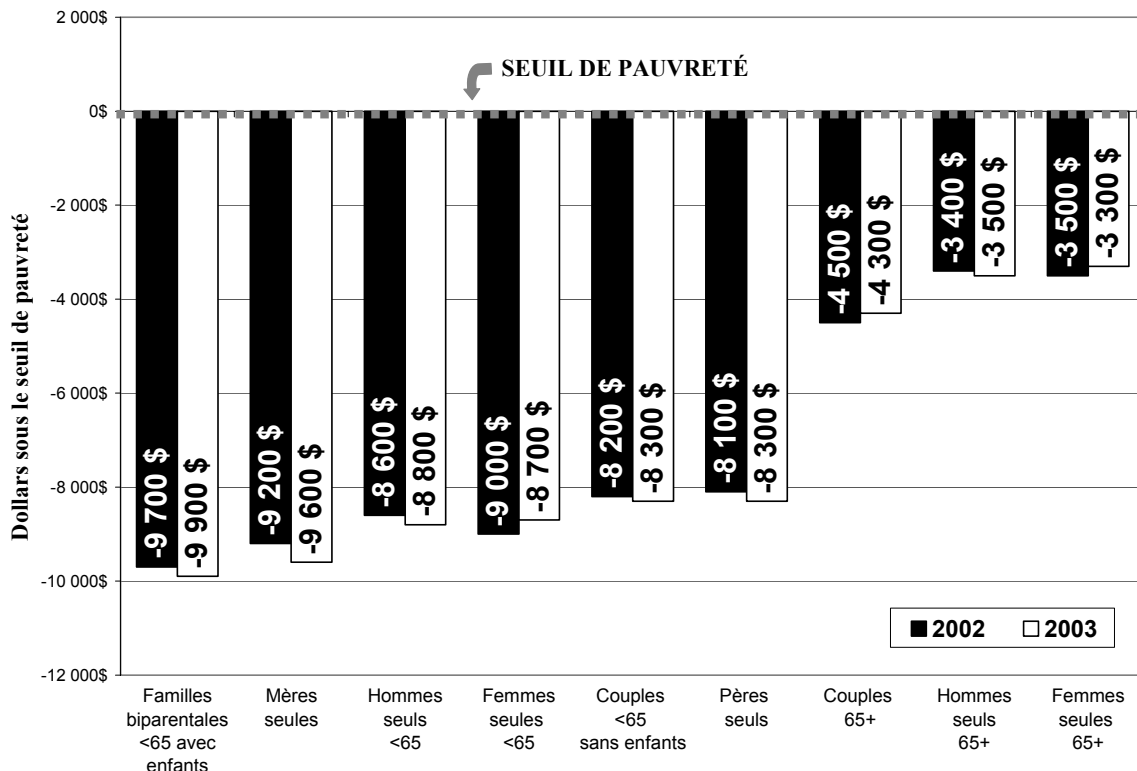
Les femmes et hommes seuls de moins de 65 ans étaient les plus pauvres, touchant un revenu moyen qui ne représentait que 50 p. cent du seuil de pauvreté. Venaient ensuite les couples de moins de 65 ans sans enfant et les trois types de familles qui comptaient des enfants. Les trois types de familles âgées – couples âgés et femmes et hommes seuls de 65 ans ou plus – étaient les moins pauvres, leurs revenus représentant 80 p. cent du seuil de pauvreté.

Le contraste entre les pauvres et les moins pauvres est frappant et, dans une certaine mesure, il est attribuable au soutien du revenu offert par les gouvernements aux Canadiens et aux Canadiennes jeunes et moins jeunes. Les familles et les personnes seules de moins de 65 ans doivent peut-être compter sur l'aide sociale comme source principale de revenu, et tout le monde sait à quel point ces prestations sont peu élevées. Les personnes âgées pauvres sont beaucoup plus privilégiées, puisque, en général, elles reçoivent la pension de la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti ainsi que les prestations des régimes de pensions du Canada ou du Québec. Même si aucun de ces programmes proprement dits n'est suffisant pour sortir une personne seule ou un couple de la pauvreté, ils fournissent un soutien du revenu bien supérieur à celui de l'aide sociale.

Des renseignements détaillés sur les sources de revenu des personnes pauvres sont présentés plus loin dans le rapport.

La figure 4.2 présente une autre façon d'exprimer l'ampleur de pauvreté, soit en dollars sous le seuil de pauvreté. Cette figure illustre les types de familles dont l'ampleur de pauvreté est la moins élevée à droite, et la plus élevée, à gauche, selon leur rang en 2003. Cet ordre de grandeur est légèrement différent que celui de la figure 4.1, en partie parce que les besoins financiers des familles qui comptent deux personnes ou plus sont plus élevés que ceux des personnes seules.

Figure 4.2 : Ampleur moyenne de pauvreté en dollars, par type de famille, 2002 et 2003



Les familles biparentales dont les parents étaient âgés de 65 ans, et les enfants, de moins de 18 ans, affichaient l'ampleur de pauvreté la plus élevée, soit une moyenne de 9 700 \$ sous le seuil de pauvreté en 2002 et de 9 900 \$ en 2003. Les mères seules de moins de 65 ans se classaient au deuxième rang, avec 9 200 \$ sous le seuil de pauvreté en 2002 et 9 600 \$ en 2003. Les femmes et les hommes seuls âgés de moins de 65 ans figuraient aussi en haut de la liste.

Les trois types de familles de personnes âgées, à droite de la figure, se trouvaient dans une situation un peu plus avantageuse même si leur revenu moyen était de plusieurs milliers de dollars sous le seuil de pauvreté. Les hommes seuls de 65 ans ou plus affichaient l'ampleur de pauvreté moyenne la moins élevée en 2002, à 3 400 \$ sous le seuil, par rapport à 3 300 \$ en 2003 chez les femmes seules de 65 ans ou plus.

Le tableau 4.1 révèle que, de 2002 à 2003, l'ampleur de pauvreté de six des neuf types de familles a augmenté après que l'on a rajusté les chiffres afin de tenir compte des effets de l'inflation. L'ampleur de pauvreté des mères seules a augmenté pour passer de 9 200 \$ en 2002 à 9 600 \$ en 2003, ce qui représente l'augmentation la plus importante. Quant aux femmes seules quel que soit leur âge et aux couples de plus de 65 ans, leur ampleur de pauvreté avait légèrement diminué.

	2002	2003	Change
Familles biparentales <65 ans	9 700 \$	9 900 \$	200 \$
Mères seules <65 ans	9 200 \$	9 600 \$	400 \$
Hommes seuls <65 ans	8 600 \$	8 800 \$	200 \$
Femmes seules <65 ans	9 000 \$	8 700 \$	-300 \$
Couples <65 ans sans enfants	8 200 \$	8 300 \$	100 \$
Pères seuls <65 ans	8 100 \$	8 300 \$	200 \$
Couples de 65 ans +	4 500 \$	4 300 \$	-200 \$
Hommes seuls de 65 ans +	3 400 \$	3 500 \$	100 \$
Femmes seules de 65 ans +	3 500 \$	3 300 \$	-200 \$

À long terme, quel que soit le type de famille, les statistiques sur l'ampleur de pauvreté fluctuent à l'intérieur d'une fourchette très étroite. L'ampleur de pauvreté la plus élevée chez les mères seules de moins de 65 ans, par exemple, s'élevait à 11 900 \$ en 1981, et la moins élevée, à 9 000 \$ en 2001, une différence d'à peine 2 900 \$ au cours d'une période de 20 ans.

Les figures 4.3 à 4.5 illustrent, de 1980 à 2003, l'ampleur de pauvreté de huit des neuf types de familles. Les statistiques relatives aux pères seuls n'y figurent pas en raison de la petite taille des échantillons. Comme les courbes tendent à être très rapprochées les unes des autres, nous n'avons pas inclus l'étiquette de données dans ces figures pour éviter toute confusion. À la fin du chapitre, le tableau 4.3 présente plutôt les données numériques et illustre l'ampleur de pauvreté en dollars sous le seuil de pauvreté, par type de famille, de 1980 à 2003.

Somme toute, les figures révèlent que les progrès relatifs à la lutte contre la pauvreté sont très limités au chapitre de l'ampleur de pauvreté. Les courbes montent et descendent légèrement d'une année à l'autre, mais peu de tendances claires se dessinent.

La figure 4.3 révèle une légère amélioration de la situation des mères seules vivant dans la pauvreté. L'ampleur de pauvreté moyenne de ces dernières a souvent été supérieure à 10 000 \$ durant les années 80. L'ampleur de pauvreté s'est atténuée graduellement au fil des ans et s'est améliorée pour atteindre environ 9 000 \$ de 1999 à 2002.

Cependant, la situation s'est détériorée en 2003, avec une ampleur de pauvreté de 9 600 \$. En ce qui concerne les autres familles dont les parents sont âgés de moins de 65 ans, la situation s'est légèrement détériorée

Figure 4.3 : Ampleur de pauvreté en dollars constants de 2003, familles de moins de 65 ans, 1980-2003

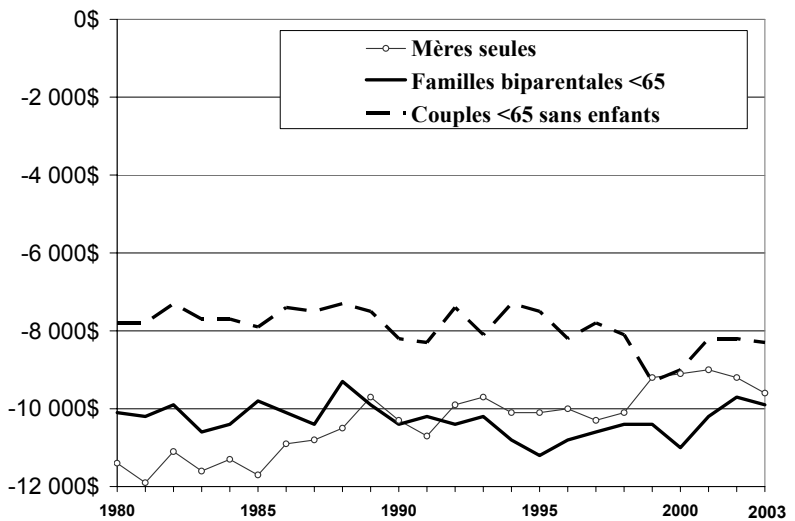
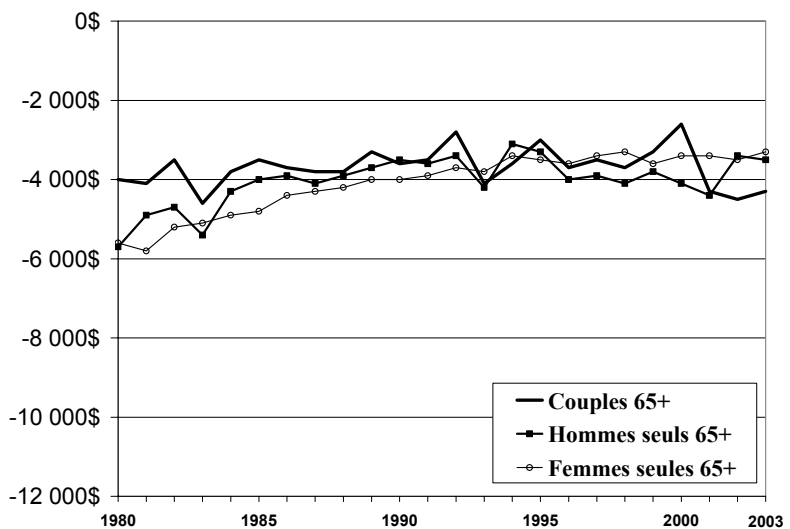


Figure 4.4 : Ampleur de pauvreté en dollars constants de 2003, couples et personnes seules de 65 ans et plus, 1980-2003



couples de moins de 65 ans sans enfant, tandis que celle des familles biparentales avec enfants s'est légèrement améliorée en 2003 par rapport à 1980.

On observe une autre modeste amélioration des revenus des femmes âgées seules dans la figure 4.4. L'ampleur de pauvreté de ces dernières a diminué plus ou moins régulièrement, passant de la fourchette des 5 000 \$ au début des années 80 à celle des 3 000 \$ au cours des dernières années. Contrairement à celui des femmes, l'ampleur de pauvreté moyenne des hommes âgés seuls s'est détériorée à la fin des années 90, malgré quelques légères améliorations depuis 2001. Entre-temps, les couples âgés ont affiché, au fil des ans, une ampleur de pauvreté relativement stable qui se situait dans la fourchette des 3 000 \$ à 4 000 \$ jusqu'à ce qu'il s'améliore en 2000 pour passer à 2 600 \$, pour ensuite régresser de façon marquée à 4 300 \$ en 2001. L'ampleur de pauvreté de ces couples est demeurée à environ 4 300 \$ en 2002 et en 2003.

Contrairement aux femmes âgées seules, les femmes seules de moins de 65 ans n'ont pas été aussi privilégiées. Après avoir connu des hauts et des bas, elles se sont retrouvées, en 2003, dans une situation un tout petit peu plus avantageuse qu'il y a 23 ans. En 2003, les hommes seuls âgés de moins de 65 ans se sont retrouvés exactement au même point qu'en 1980.

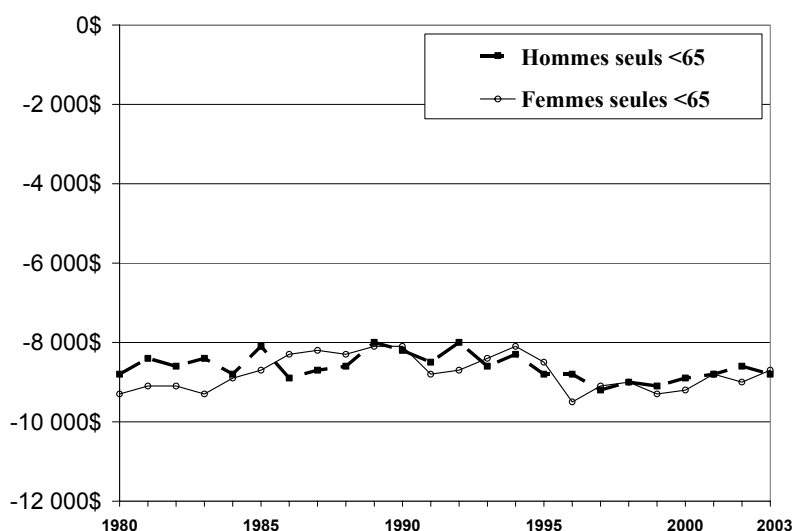
Les statistiques sur l'ampleur de pauvreté exprimées en dollars sous le seuil de pauvreté permettent de calculer

l'écart de pauvreté totale du Canada, c'est-à-dire le montant du revenu supplémentaire qui permettrait de faire passer toute personne vivant dans la pauvreté au-dessus du seuil de pauvreté durant n'importe quelle année donnée.

En 2002, l'écart de pauvreté était tout juste supérieur à 21,5 milliards de dollars, passant à 21,6 milliards de dollars en 2003. Il s'agit d'une somme considérable en dollars réels. Cependant, ce montant ne correspond qu'à une petite portion des dépenses globales de 177 milliards de dollars du gouvernement fédéral pour l'exercice 2003-2004 et une minuscule portion du produit intérieur brut du Canada, qui s'élève à 1,2 billions de dollars en 2003.

Trouver un montant supplémentaire de 21,6 milliards de dollars pour éliminer définitivement la pauvreté ne constitue pas un objectif insurmontable, mais il exigerait sans

Figure 4.5 : Ampleur de pauvreté en dollars constants de 2003, personnes seules de moins de 65 ans, 1980-2003



nul doute les efforts combinés du secteur privé et de tous les ordres de gouvernement. Une part des revenus supplémentaires pourrait provenir de programmes gouvernementaux de soutien du revenu plus généreux. Une autre solution consisterait à offrir une rémunération plus élevée aux personnes pauvres qui font partie de la population active si les taux de salaires étaient plus élevés et que les emplois à temps plein étaient plus nombreux. Par exemple, l'écart de pauvreté n'était équivalent qu'à un maigre 3,2 p. cent du revenu d'emploi touché par l'ensemble des Canadiens en 2003. Autrement dit, une légère amélioration de la situation des travailleurs à faible revenu pourrait avoir d'énormes répercussions sur les statistiques relatives à la pauvreté.

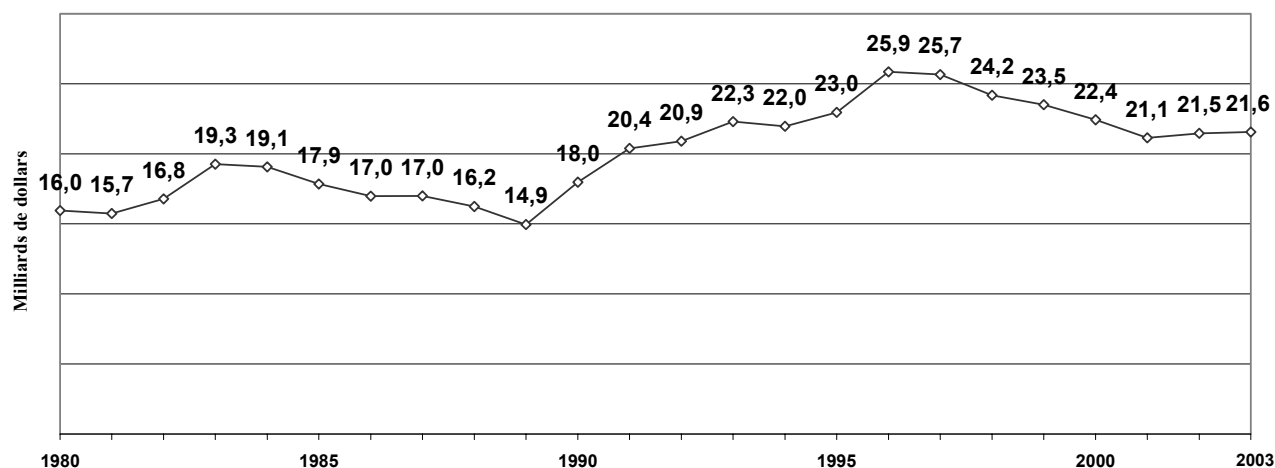
Le tableau 4.2 illustre une répartition en ordre décroissant de l'écart de pauvreté, par type de famille. En 2003, les hommes seuls âgés de moins de 65 ans affichaient un écart tout juste supérieur à 5,7 milliards de dollars, suivis de près par les femmes seules âgées de moins de 65 ans, qui affichaient un écart de 5,1 milliards de dollars. Chez les pères seuls de moins de 65 ans, cet écart était le moins important, s'établissant à 203 millions de dollars. Ce montant relativement peu élevé est attribuable au nombre relativement petit de pères seuls vivant dans la pauvreté au Canada.

TABLEAU 4.2 : ÉCART DE PAUVRETÉ TOTAL PAR TYPE DE FAMILLE, 2003		
	Écart de pauvreté	Part de l'écart total
Hommes seuls <65 ans	5 683 000 000 \$	26,4 %
Femmes seules <65 ans	5 077 000 000 \$	23,6 %
Familles biparentales <65 ans	2 928 000 000 \$	13,6 %
Mères seules <65 ans	2 535 000 000 \$	11,8 %
Couples <65 ans sans enfants	1 556 000 000 \$	7,2 %
Femmes seules de 65 ans +	1 118 000 000 \$	5,2 %
Hommes seuls de 65 ans +	344 000 000 \$	1,6 %
Couples 65 ans +	222 000 000 \$	1,0 %
Pères seuls de <65 ans	203 000 000 \$	0,9 %
Tous les autres types de famille	1 890 000 000 \$	8,8 %
Écart de pauvreté total	21 557 000 000 \$	100,0 %

Comme durant les années précédentes, la plus grande part de l'écart de pauvreté revenait à quatre types de familles : les femmes et les hommes seuls de moins de 65 ans, les familles biparentales dont les parents sont âgés de moins de 65 ans et qui ont des enfants, et les mères seules de moins de 65 ans. L'écart de pauvreté combiné de ces groupes en 2003 s'élevait à 16,2 milliards de dollars, soit 75 p. cent du total de 21,6 milliards de dollars.

L'écart de pauvreté total du Canada, comme bien d'autres statistiques sur la pauvreté, a tendance à fluctuer en fonction de la santé globale de l'économie. La figure 4.6 révèle que l'écart a atteint un sommet en 1983 après la récession de 1981-1982, et encore une fois en 1996.

Figure 4.6 : Écart de pauvreté total du Canada en dollars constants de 2003



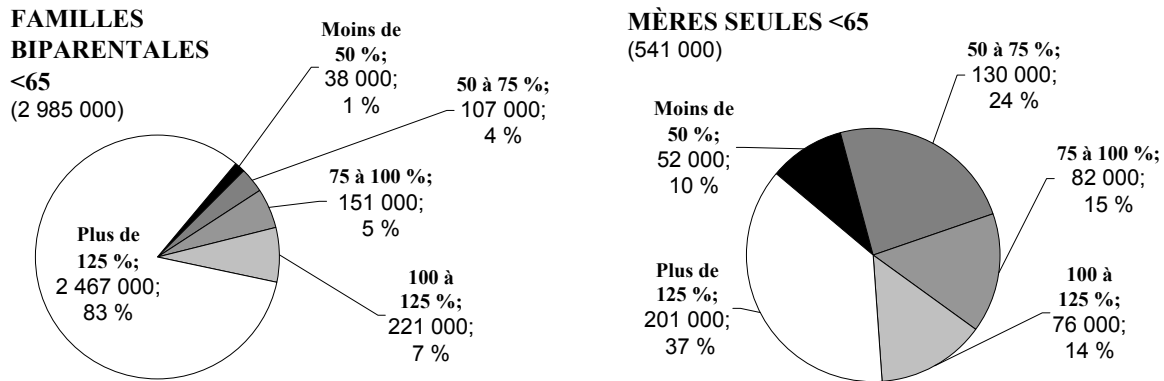
L'écart a augmenté légèrement de 2002 à 2003, il demeure toujours de plusieurs milliards de dollars supérieur à l'écart de 1989, l'année qui a précédé la dernière récession.

Une variante des statistiques sur l'ampleur de pauvreté nous permet d'examiner l'éventail complet des revenus plutôt que de se limiter à celui des personnes pauvres. On peut répartir les types de familles en cinq groupes distincts selon leurs revenus : moins de 50 p. cent du seuil de pauvreté, de 50 à 75 p. cent du seuil, de 75 à 100 p. cent du seuil, de 100 à 125 p. cent du seuil et 125 p. cent ou plus du seuil de pauvreté. Les résultats pour l'année 2003 sont présentés dans les graphiques circulaires des figures 4.7 à 4.10.

Les secteurs des graphiques présentent une vue d'ensemble des familles et des personnes seules pauvres et de celles qui ne le sont pas. Ils permettent aussi d'obtenir un bref aperçu des types de familles qui se situent relativement près du seuil de pauvreté – soit celles qui se trouvent immédiatement en dessous ou au-dessus du seuil.

La figure 4.7 révèle probablement la comparaison la plus intéressante, c'est-à-dire celle entre les familles biparentales avec enfants dont les parents sont âgés de moins de 65 ans et les mères seules de moins de 65 ans.

Figure 4.7 : Répartition des revenus en pourcentage du seuil de pauvreté, familles avec enfants, 2003



Dans le diagramme de gauche, qui correspond aux familles biparentales, le plus grand secteur est le blanc, qui représente les familles qui touchent un revenu de 125 p. cent ou plus du seuil de pauvreté, soit le groupe le moins à risque de vivre dans la pauvreté. Le secteur des familles qui touchent un revenu de 100 à 125 p. cent du seuil de pauvreté représente les familles qui pourraient basculer dans la pauvreté advenant une perte ou un déclin de leurs sources de revenu normales. Les trois autres secteurs du graphique représentent les familles pauvres qui se situent à trois niveaux de pauvreté différents. Ces trois secteurs combinés ne comptent que pour 10 p. cent du graphique (9,8 p. cent pour être plus précis), ce qui correspondait au taux de pauvreté réel des familles biparentales qui avaient des enfants en 2003.

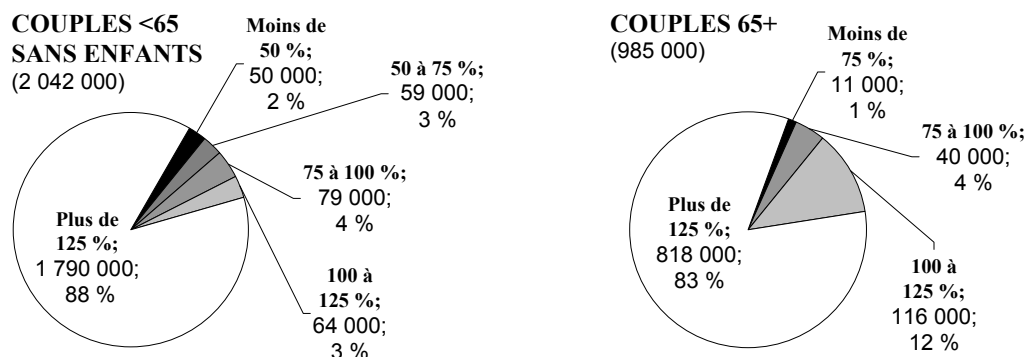
La situation est très différente chez les mères seules, qui sont représentées dans le graphique de droite. Trois grands secteurs représentent les familles pauvres, et un quatrième, les familles à risque qui touchent un revenu de 100 à 125 p. cent du seuil de pauvreté. Le secteur blanc, qui représente les mères seules dont le revenu est de 125 p. cent ou plus du seuil de pauvreté ne compte que pour 37 p. cent des familles dont le chef est une mère seule, soit environ la moitié de la taille du secteur blanc des familles biparentales ayant des enfants.

La figure 4.8 compare les couples de moins de 65 ans qui n'ont pas d'enfants avec les couples âgés de 65 ans ou plus. Le graphique qui représente les couples de moins de 65 ans ressemble beaucoup à celui des familles biparentales que l'on retrouve dans la figure précédente, les secteurs représentant les familles pauvres et celles qui se situent immédiatement au-dessus du seuil de pauvreté étant beaucoup plus petits que l'énorme secteur blanc (88 p. cent) représentant les familles qui se situent bien au-dessus du seuil de pauvreté.

Le graphique qui représente les couples âgés comporte deux petits secteurs représentant des couples pauvres. La catégorie correspondant à moins de 50 p. cent du seuil de pauvreté était tellement peu importante qu'elle a dû être intégrée à la catégorie suivante, soit celle de 75 p. cent inférieure au seuil de pauvreté. Remarquez aussi le secteur qui représente les

couples âgés touchant des revenus qui se situent entre le seuil de pauvreté et 125 p. cent de ce seuil. Il s'agit du groupe qui risque le plus de basculer dans la pauvreté en cas de baisse des ressources familiales. La grande majorité des couples âgés (83 p. cent) se situait bien au-dessus du seuil de pauvreté en 2003.

Figure 4.8 : Répartition des revenus des couples, en pourcentage du seuil de pauvreté, 2003



Les deux figures suivantes comparent la répartition des revenus des femmes et des hommes seuls âgés de moins ou de plus de 65 ans. Les taux de pauvreté des quatre types de familles étaient relativement élevés en 2003, ce qui est bien illustré par la taille relativement restreinte du secteur blanc des quatre graphiques. Par exemple, la figure 4.9 révèle que seulement 50 p. cent des femmes seules âgées de moins de 65 ans et 57 p. cent des hommes seuls de moins de 65 ans vivaient bien au-dessus du seuil de pauvreté en 2003. Dans la figure 4.9, les graphiques relatifs aux femmes et aux hommes seuls de moins de 65 ans étaient aussi des secteurs relativement importants qui représentent les personnes touchant des revenus de moins de 50 p. cent du seuil de pauvreté. Plus particulièrement, 19 p. cent des femmes seules âgées de moins de 65 ans et 16 p. cent des hommes seuls de moins de 65 ans touchaient des revenus de moins de 50 p. cent du seuil de pauvreté en 2003.

Figure 4.9 : Répartition des revenus des personnes seules de moins de 65 ans, en pourcentage du seuil de pauvreté, 2003

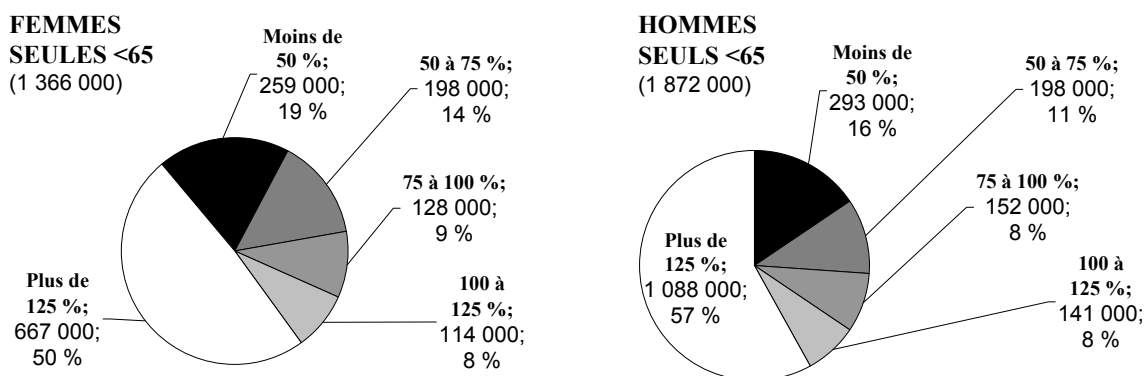
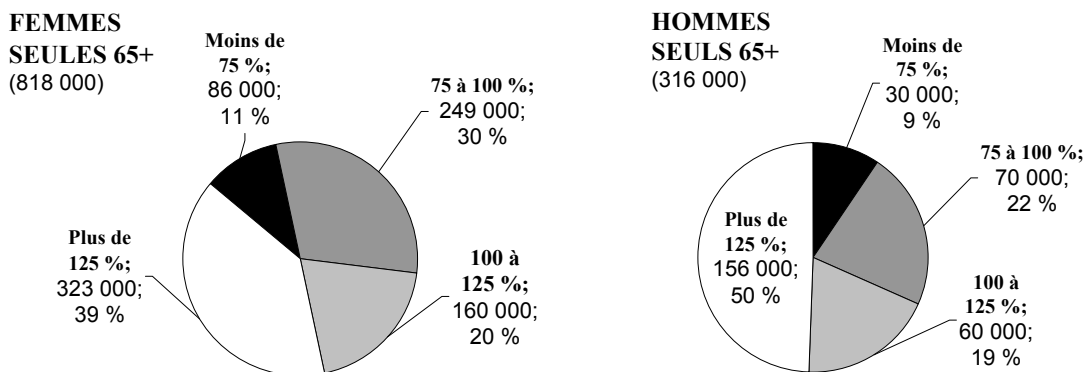


Figure 4.10 : Répartition des revenus des personnes seules de 65 ans et plus, en pourcentage du seuil de pauvreté, 2003



Les deux graphiques de la figure 4.10 qui représentent les femmes et les hommes âgés vivant seuls sont dignes d'attention en raison des deux secteurs de chaque graphique qui se situent près de la ligne correspondant à 100 p. cent du seuil de pauvreté. Des secteurs importants représentent des revenus de 75 p. cent et de 100 à 125 p. cent du seuil de pauvreté. Ils illustrent un total de 539 000 personnes âgées – des femmes pour la plupart – qui « se débrouillaient », mais de justesse. Certaines vivaient tout juste au-dessous du seuil de pauvreté, et d'autres, juste au-dessus, mais elles devaient toutes bien compter le moindre sou. Selon leur situation financière, elles étaient susceptibles de traverser le seuil de pauvreté en tout temps, dans un sens comme dans l'autre. Ces chiffres contrastent de manière frappante avec les données sur les couples âgés, dont la plupart vivent bien au-dessus du seuil de pauvreté.

Le va-et-vient, bon an mal an, d'un côté à l'autre du seuil de pauvreté peut influencer énormément sur les taux de pauvreté et le nombre de personnes pauvres. Afin de se faire une idée de l'ampleur de ces changements possibles, le Conseil national du bien-être social a recalculé les statistiques sur la pauvreté de 2002 et de 2003 afin de formuler les meilleurs et les pires des scénarios hypothétiques.

Dans le meilleur des scénarios, nous avons présumé que toutes les personnes pauvres qui vivent dans la tranche de 75 à 100 p. cent du seuil de pauvreté avaient tant bien que mal trouvé des revenus supplémentaires pour les hisser au-dessus de ce seuil. En fonction de ce scénario, le taux de pauvreté des personnes seules plongerait pour passer de 37,7 p. cent, soit le taux réel, à 24,4 p. cent en 2002, et le nombre de personnes seules pauvres chuterait de façon spectaculaire, passant de 1 610 000 à 1 041 000. Le taux de pauvreté des familles diminuerait pour passer de 12,6 p. cent à 7,3 p. cent, et le nombre de familles pauvres chuterait, passant de 1 082 000 à 624 000.

Il en irait de même en 2003. Dans le meilleur des scénarios, le taux de pauvreté des personnes seules diminuerait pour passer de 38 p. cent à 24,3 p. cent, tandis que le nombre de personnes seules pauvres chuterait, passant de 1 663 000 à 1 063 000. Quant aux familles, le

taux de pauvreté réel de 12 p. cent diminuerait pour atteindre 6,7 p. cent, et le nombre de familles pauvres serait réduit de près de la moitié, passant de 1 043 000 à 577 000.

Dans le pire des scénarios, nous avons présumé que toutes les personnes pauvres vivant entre le seuil de pauvreté et 125 p. cent de ce seuil perdraient suffisamment de revenu pour les pousser sous le seuil de pauvreté. Celui des personnes seules augmenterait pour passer du taux réel de 37,7 p. cent en 2002 à 48,5 p. cent, et le nombre de personnes seules pauvres grimperait, passant de 1 610 000 à 2 075 000 personnes. Le taux de pauvreté des familles grimperait pour passer de 12,6 p. cent à 19 p. cent, et le nombre de familles pauvres monterait en flèche, passant de 1 082 000 à 1 629 000.

Dans le pire des scénarios pour 2003, le taux de pauvreté des personnes seules grimperait, passant de 38 p. cent à 48,9 p. cent, et le nombre de personnes seules pauvres augmenterait pour passer de 1 663 000 à 2 138 000. Le taux de pauvreté des familles passerait de 12 p. cent à 19,1 p. cent, et le nombre de familles pauvres ferait un bond de 1 043 000 à 1 658 000.

Enfin, mentionnons la question des familles et des personnes seules qui vivent dans une pauvreté abjecte. Le Conseil national du bien-être social continue d'être préoccupé au plus haut point par le nombre relativement important de personnes pauvres qui touchent des revenus bien en dessous du seuil de pauvreté.

Les figures 4.11 à 4.15 illustrent le nombre de familles et de personnes seules qui, de 1989 à 2003, touchaient des revenus de moins de 50 p. cent du seuil de pauvreté. Les types de familles étudiées étaient des femmes et des hommes seuls âgés de moins de 65 ans, des mères seules, des familles biparentales et des couples de moins de 65 ans sans enfants.

En 2002, les totaux relatifs aux cinq types de familles de moins de 65 ans s'élevaient à 143 000 familles et à 477 000 personnes seules. En 2003, le nombre de familles a diminué légèrement pour atteindre 140 000, et celui des personnes seules a grimpé, atteignant 552 000. La situation des cinq types de familles a connu des hauts et des bas, mais les chiffres étaient de deux à trois fois plus élevés en 2003 qu'en 1989 – autre indication que la prospérité continue du pays dans son ensemble laisse de côté les plus pauvres des pauvres.

Figure 4.11 :
Nombre de femmes seules de moins de 65 ans ayant un revenu de moins de 50 % du seuil de pauvreté

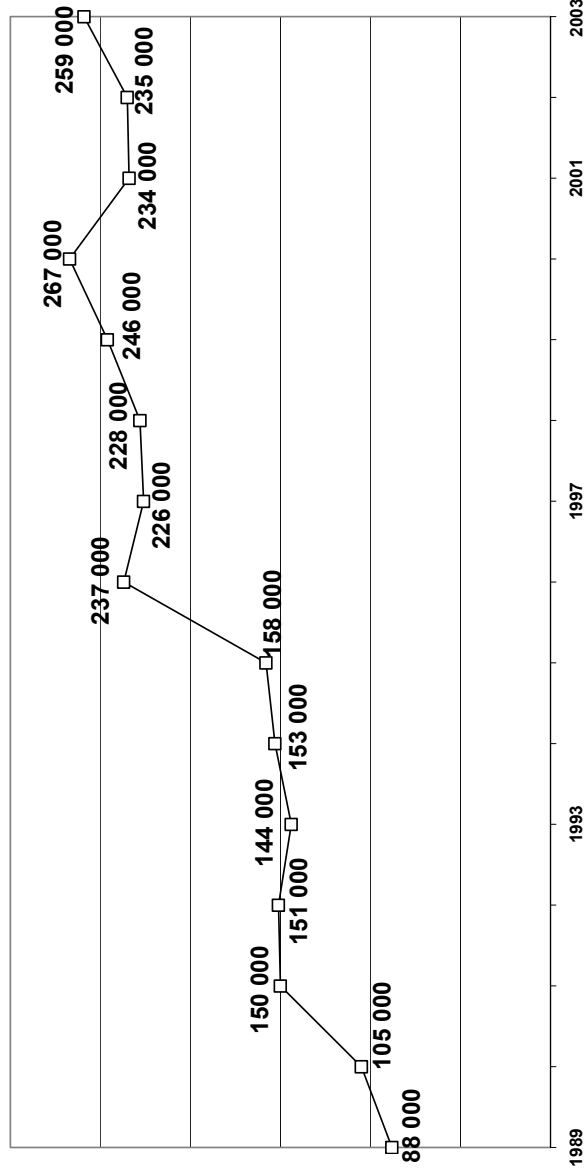


Figure 4.12 :
Nombre d'hommes seuls de moins de 65 ans ayant un revenu de moins de 50 % du seuil de pauvreté

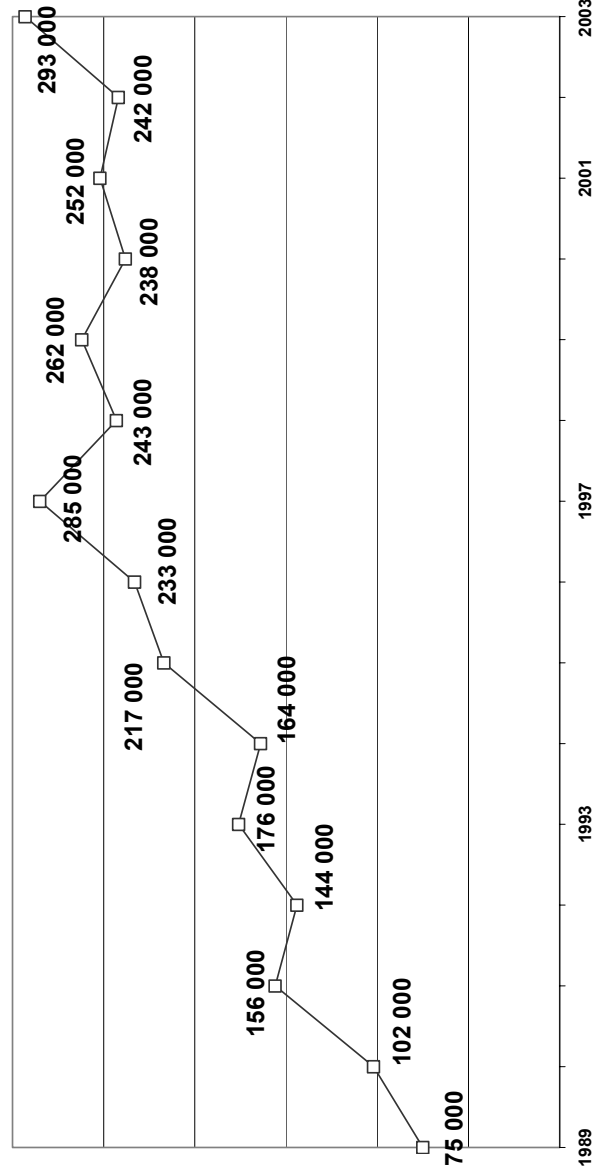


Figure 4.13 :
Nombre de mères seules
ayant un revenu
de moins de
50 % du seuil de pauvreté

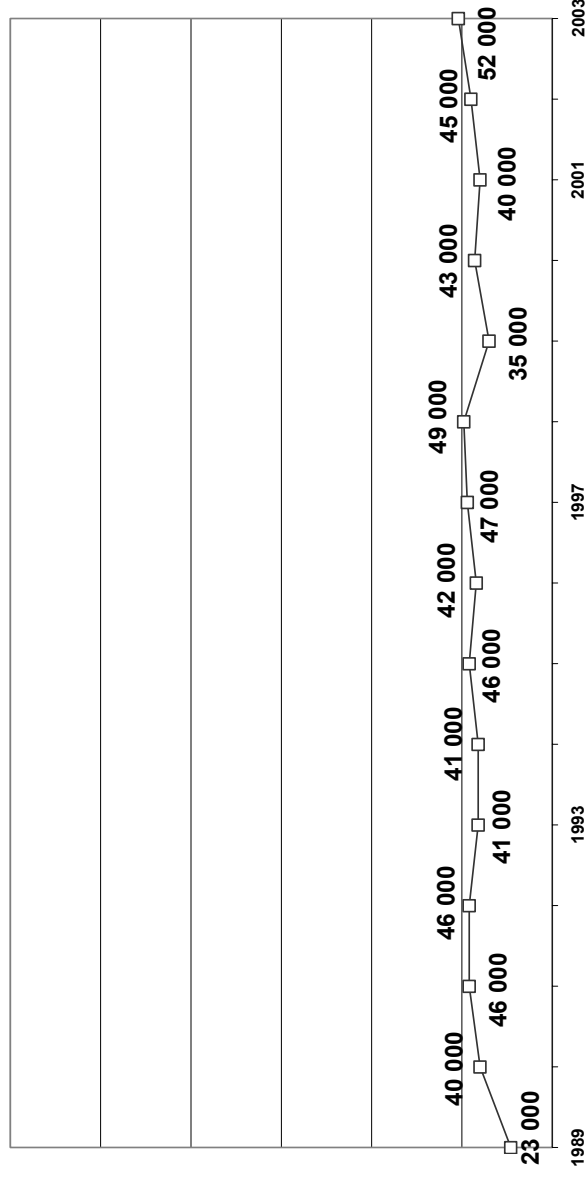
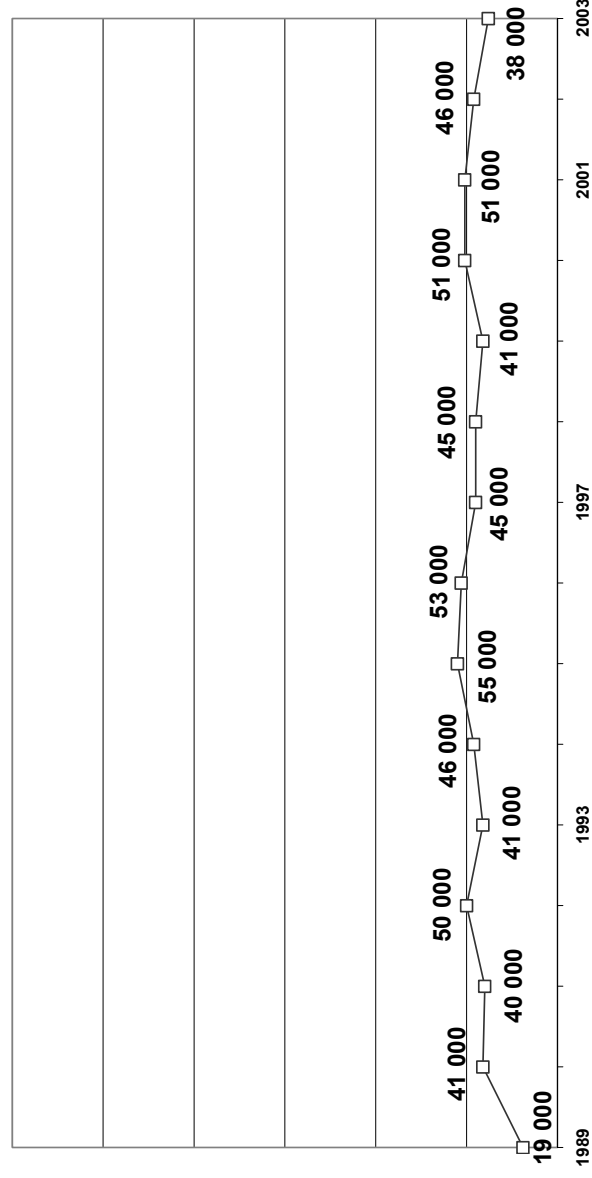


Figure 4.14 :
Nombre de
familles biparentales
de moins de 65 ans ayant un
revenu de moins de
50 % du seuil de pauvreté



**Figure 4.15 :
Nombre de couples
de moins de 65 ans
sans enfants ayant
un revenu de moins de
50 % du seuil de pauvreté**

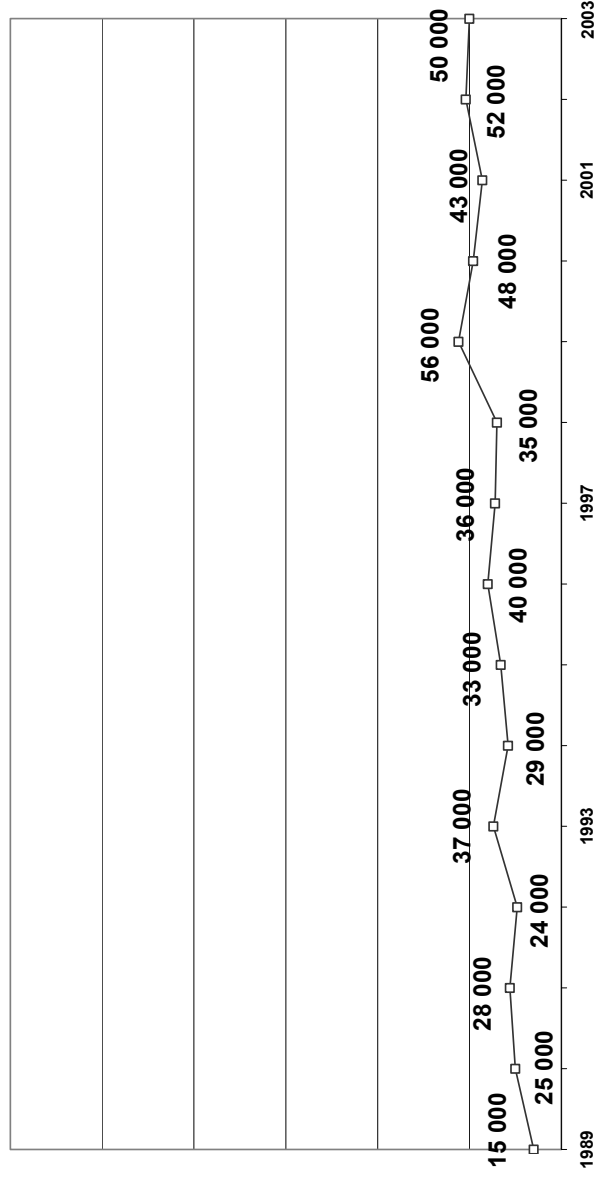


TABLEAU 4.3 : AMPLEUR DE PAUVRETÉ EN DOLLARS CONSTANTS DE 2003, 1980-2003

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
Familles biparentales <65 ans	-10 100 \$	-10 200 \$	-9 900 \$	-10 600 \$	-10 400 \$	-9 800 \$	-10 100 \$	-10 400 \$	-9 300 \$	-9 900 \$	-10 400 \$	-10 200 \$
Mères seules <65 ans	-11 400 \$	-11 900 \$	-11 100 \$	-11 600 \$	-11 300 \$	-11 700 \$	-10 900 \$	-10 800 \$	-10 500 \$	-9 700 \$	-10 300 \$	-10 700 \$
Hommes seuls <65 ans	-8 800 \$	-8 400 \$	-8 600 \$	-8 400 \$	-8 800 \$	-8 100 \$	-8 900 \$	-8 700 \$	-8 600 \$	-8 000 \$	-8 200 \$	-8 500 \$
Femmes seules <65	-9 300 \$	-9 100 \$	-9 100 \$	-9 300 \$	-8 900 \$	-8 700 \$	-8 300 \$	-8 200 \$	-8 300 \$	-8 100 \$	-8 100 \$	-8 800 \$
Couples <65 ans sans enfants	-7 800 \$	-7 800 \$	-7 300 \$	-7 700 \$	-7 700 \$	-7 900 \$	-7 400 \$	-7 500 \$	-7 300 \$	-7 500 \$	-8 200 \$	-8 300 \$
Pères seuls <65 ans	-10 600 \$	-8 400 \$	-8 900 \$	--	-10 900 \$	-10 000 \$	-8 600 \$	-7 800 \$	-11 100 \$	-7 400 \$	-8 400 \$	-10 100 \$
Couples 65 ans +	-4 000 \$	-4 100 \$	-3 500 \$	-4 600 \$	-3 800 \$	-3 500 \$	-3 700 \$	-3 800 \$	-3 800 \$	-3 300 \$	-3 600 \$	-3 500 \$
Hommes seuls 65 ans +	-5 700 \$	-4 900 \$	-4 700 \$	-5 400 \$	-4 300 \$	-4 000 \$	-3 900 \$	-4 100 \$	-3 900 \$	-3 700 \$	-3 500 \$	-3 600 \$
Femmes seules 65 ans +	-5 600 \$	-5 800 \$	-5 200 \$	-5 100 \$	-4 900 \$	-4 800 \$	-4 400 \$	-4 300 \$	-4 200 \$	-4 000 \$	-4 000 \$	-3 900 \$
	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Familles biparentales <65 ans	-10 400 \$	-10 200 \$	-10 800 \$	-11 200 \$	-10 800 \$	-10 600 \$	-10 400 \$	-10 400 \$	-11 000 \$	-10 200 \$	-9 700 \$	-9 900 \$
Mères seules <65 ans	-9 900 \$	-9 700 \$	-10 100 \$	-10 100 \$	-10 000 \$	-10 300 \$	-10 100 \$	-9 200 \$	-9 100 \$	-9 000 \$	-9 200 \$	-9 600 \$
Hommes seuls <65 ans	-8 000 \$	-8 600 \$	-8 300 \$	-8 800 \$	-8 800 \$	-9 200 \$	-9 000 \$	-9 100 \$	-8 900 \$	-8 800 \$	-8 600 \$	-8 800 \$
Femmes seules <65	-8 700 \$	-8 400 \$	-8 100 \$	-8 500 \$	-9 500 \$	-9 100 \$	-9 000 \$	-9 300 \$	-9 200 \$	-8 800 \$	-9 000 \$	-8 700 \$
Couples <65 ans sans enfants	-7 400 \$	-8 100 \$	-7 300 \$	-7 500 \$	-8 200 \$	-7 800 \$	-8 100 \$	-9 300 \$	-9 000 \$	-8 200 \$	-8 200 \$	-8 300 \$
Pères seuls <65 ans	-11 000 \$	-8 200 \$	-9 300 \$	-7 700 \$	-9 300 \$	-10 200 \$	-8 900 \$	-12 300 \$	-8 600 \$	-7 800 \$	-8 100 \$	-8 300 \$
Couples 65 ans +	-2 800 \$	-4 100 \$	-3 600 \$	-3 000 \$	-3 700 \$	-3 500 \$	-3 700 \$	-3 300 \$	-2 600 \$	-4 300 \$	-4 500 \$	-4 300 \$
Hommes seuls 65 ans +	-3 400 \$	-4 200 \$	-3 100 \$	-3 300 \$	-4 000 \$	-3 900 \$	-4 100 \$	-3 800 \$	-4 100 \$	-4 400 \$	-3 400 \$	-3 500 \$
Femmes seules 65 ans +	-3 700 \$	-3 800 \$	-3 400 \$	-3 500 \$	-3 600 \$	-3 400 \$	-3 300 \$	-3 600 \$	-3 400 \$	-3 400 \$	-3 500 \$	-3 300 \$

-- Échantillon insuffisant.

V. PERSISTANCE DE LA PAUVRETÉ

Les chapitres précédents du *Profil de la pauvreté* portaient sur le nombre de personnes pauvres au Canada, les taux de pauvreté des différents groupes de Canadiens et de Canadiennes et l'ampleur de leur pauvreté. Le présent chapitre aborde une autre dimension très importante : la persistance ou la durée de la pauvreté.

L'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, effectuée par Statistique Canada pour produire les statistiques annuelles sur la pauvreté, nous permet aussi de suivre le même groupe de personnes sur six années consécutives et d'examiner l'évolution de leurs revenus au fil du temps. Les données de l'enquête nous révèlent la persistance de la pauvreté – le nombre total d'années durant lesquelles les gens ont vécu dans la pauvreté durant cette période de six ans – ainsi que leurs déplacements par rapport au seuil de pauvreté d'une année à l'autre.

Les données sur la persistance de la pauvreté sont d'autant plus inquiétantes qu'elles révèlent que le risque de pauvreté est beaucoup plus élevé que ce que laissent entendre les taux de pauvreté relatifs à une seule année, quelle qu'elle soit. La figure 5.1 présente les statistiques sur la période de six ans qui s'est terminée en 2001, les données accessibles les plus récentes.

Au total, 17 millions de Canadiens et de Canadiennes, soit 69,3 p. cent de la population représentée par le secteur blanc du graphique de la figure 5.1 ont réussi à échapper à la pauvreté durant chacune des six années s'échelonnant de 1996 à 2001. Les autres 7,6 millions de personnes, soit 30,7 p. cent de la population, ont vécu dans la pauvreté pendant au moins un an au cours de cette période. Ce pourcentage représente plus du double du taux de pauvreté annuel de 15,5 p. cent de l'ensemble de la population en 2001.

Les secteurs plus foncés du graphique fournissent davantage de renseignements sur la persistance de la pauvreté. Environ 2,1 millions de personnes, soit 8,4 p. cent de la population, ont vécu dans la pauvreté que pendant un an. Mais près de 1,5 million de personnes, soit 5,9 p. cent, étaient pauvres pendant les six années. Ces personnes ont donc enduré beaucoup de privations, étant donné que la plupart des pauvres touchent des revenus correspondant à de nombreux milliers de dollars sous le seuil de pauvreté.

Les tableaux 5.1 et 5.2 fournissent davantage de renseignements sur la persistance de la pauvreté, le premier, par groupe d'âge, et le deuxième, selon le degré de scolarité. Ces deux tableaux révèlent le nombre estimatif de personnes pauvres et les répartissent selon le nombre d'années durant lesquelles elles ont vécu dans la pauvreté. Aucun des tableaux ne tient compte des personnes dont le statut n'était pas connu durant chacune des six années. Par exemple, le total correspond à 24 653 000 personnes, alors que la population totale était de 30 321 000 personnes en 2001.

Figure 5.1 : Durée de la pauvreté, 1996-2001
ensemble de la population, 1996-2001

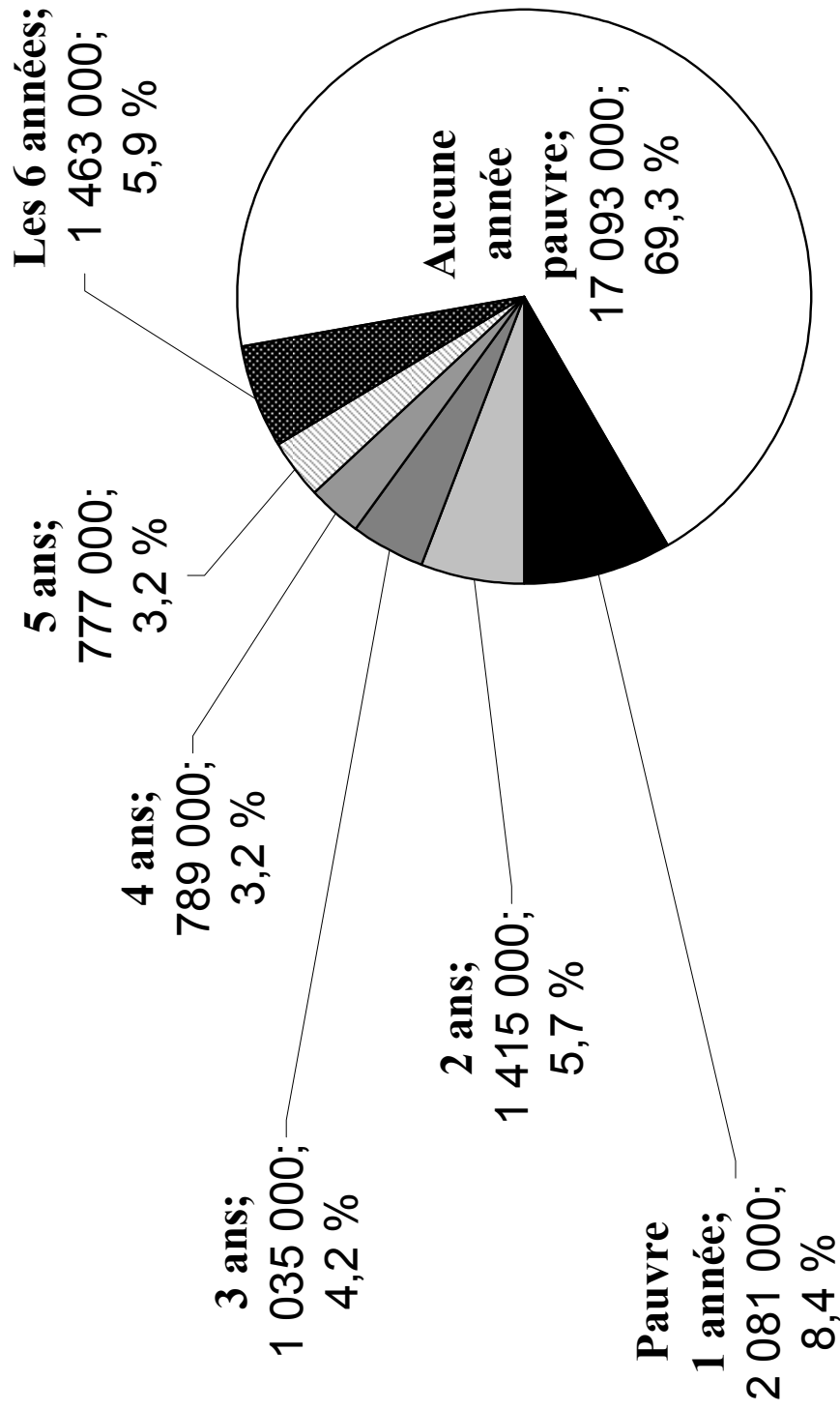


TABLEAU 5.1 : DURÉE DE LA PAUVRETÉ, NOMBRE ET RÉPARTITION PAR GROUPE D'ÂGE, 1996-2001									
	Pauvre 1 an	Pauvre 2 ans	Pauvre 3 ans	Pauvre 4 ans	Pauvre 5 ans	Pauvre 6 ans	Pauvre au moins un an	Pauvre aucune année	Total
NOMBRE DE PERSONNES PAUVRES									
Ensemble de la population	2 081 000	1 415 000	1 035 000	789 000	777 000	1 463 000	7 560 000	17 093 000	24 653 000
Enfants <18 ans	575 000	425 000	319 000	257 000	240 000	396 000	2 212 000	4 177 000	6 389 000
18-24 ans	343 000	246 000	133 000	90 000	82 000	77 000	971 000	1 198 000	2 169 000
25-54 ans	839 000	552 000	454 000	328 000	296 000	615 000	3 084 000	8 664 000	11 748 000
55-64 ans	197 000	115 000	67 000	64 000	79 000	139 000	661 000	1 481 000	2 142 000
65 ans +	128 000	77 000	61 000	51 000	81 000	236 000	634 000	1 573 000	2 207 000
RÉPARTITION DES POURCENTAGES									
Ensemble de la population	8,4 %	5,7 %	4,2 %	3,2 %	3,2 %	5,9 %	30,7 %	69,3 %	100,0 %
Enfants <18 ans	9,0 %	6,6 %	5,0 %	4,0 %	3,8 %	6,2 %	34,6 %	65,4 %	100,0 %
18-24 ans	15,8 %	11,3 %	6,1 %	4,1 %	3,8 %	3,6 %	44,8 %	55,2 %	100,0 %
25-54 ans	7,1 %	4,7 %	3,9 %	2,8 %	2,5 %	5,2 %	26,3 %	73,8 %	100,0 %
55-64 ans	9,2 %	5,4 %	3,1 %	3,0 %	3,7 %	6,5 %	30,9 %	69,2 %	100,0 %
65 ans +	5,8 %	3,5 %	2,8 %	2,3 %	3,7 %	10,7 %	28,7 %	71,3 %	100,0 %

Les chiffres en italique sont des estimations à utiliser avec prudence, tel qu'expliqué à l'annexe A.

TABLEAU 5.2 : DURÉE DE LA PAUVRETÉ, NOMBRE ET RÉPARTITION SELON LE NIVEAU DE SCOLARITÉ, 1996-2001									
	Pauvre 1 an	Pauvre 2 ans	Pauvre 3 ans	Pauvre 4 ans	Pauvre 5 ans	Pauvre 6 ans	Pauvre au moins un an	Pauvre aucune année	Total
NOMBRE DE PERSONNES PAUVRES									
Population totale	2 081 000	1 415 000	1 035 000	789 000	777 000	1 463 000	7 560 000	17 093 000	24 653 000
Études secondaires non-terminées	931 000	689 000	530 000	408 000	428 000	941 000	3 927 000	6 703 000	10 630 000
Études secondaires terminées	239 000	169 000	110 000	78 000	70 000	163 000	829 000	2 327 000	3 156 000
Études post-secondaires partielles	242 000	213 000	144 000	106 000	87 000	106 000	898 000	1 662 000	2 560 000
Certificat non universitaire	397 000	193 000	164 000	126 000	114 000	152 000	1 146 000	3 801 000	4 947 000
Diplôme universitaire	174 000	65 000	56 000	30 000	35 000	42 000	402 000	1 999 000	2 401 000
Études secondaires non-terminées (corrigé)	356 000	264 000	211 000	151 000	188 000	545 000	1 715 000	2 526 000	4 241 000
RÉPARTITION DES POURCENTAGES									
Population totale	8,4 %	5,7 %	4,2 %	3,2 %	3,2 %	5,9 %	30,7 %	69,3 %	100,0 %
Études secondaires non-terminées	8,8 %	6,5 %	5,0 %	3,8 %	4,0 %	8,9 %	36,9 %	63,1 %	100,0 %
Études secondaires terminées	7,6 %	5,3 %	3,5 %	2,5 %	2,2 %	5,2 %	26,3 %	73,7 %	100,0 %
Études post-secondaires partielles	9,5 %	8,3 %	5,6 %	4,1 %	3,4 %	4,1 %	35,1 %	64,9 %	100,0 %
Certificat non universitaire	8,0 %	3,9 %	3,3 %	2,5 %	2,3 %	3,1 %	23,2 %	76,8 %	100,0 %
Diplôme universitaire	7,3 %	2,7 %	2,3 %	1,2 %	1,5 %	1,8 %	16,7 %	83,2 %	100,0 %
Études secondaires non-terminées (corrigé)	8,4 %	6,2 %	5,0 %	3,6 %	4,4 %	12,9 %	40,4 %	59,6 %	100,0 %

Les chiffres en italique sont des estimations à utiliser avec prudence, tel qu'expliqué à l'annexe A.

Chaque groupe d'âge présenté au tableau 5.1 révèle sa propre histoire. Le nombre d'enfants qui étaient pauvres durant au moins un an de 1996 à 2001 s'élevait à 2 212 000 personnes, soit un enfant sur trois. Il s'agit là d'une statistique déconcertante, compte tenu de l'abondance de la recherche au Canada et partout ailleurs dans le monde qui révèle que la pauvreté des enfants peut avoir de graves répercussions qui perdurent toute la vie. Il est encore plus effrayant de constater que 396 000 enfants étaient pauvres durant les six années étudiées. Dans le cas des jeunes enfants, cela représente une petite enfance complète vécue dans la pauvreté.

Comme nous l'avons vu plus tôt dans le présent rapport, les jeunes âgés de 18 à 24 ans affichaient chaque année des taux de pauvreté très élevés et présentaient en moyenne un risque beaucoup plus élevé de vivre dans la pauvreté durant la période de six ans : 44,8 p. cent, soit 971 000 jeunes, étaient pauvres durant au moins une année. Cependant, dans la plupart des cas, la pauvreté a été relativement passagère. Environ 343 000 jeunes n'ont vécu dans la pauvreté qu'une seule année, et 246 000, que durant deux ans.

Le groupe d'âge des 25 à 54 ans avait tendance à afficher des taux de pauvreté relativement peu élevés durant une année donnée et présentait aussi, en moyenne, un risque moins élevé de vivre dans la pauvreté pendant la période de six ans. Les taux étaient légèrement plus élevés dans le groupe des 55 à 64 ans.

Le groupe des 65 ans ou plus présente une caractéristique particulière : quelque 236 000 personnes âgées, soit 10,7 p. cent de ce groupe d'âge, étaient pauvres durant chacune des six années de la période. Cette situation n'est pas étonnante puisque les personnes âgées ont tendance à toucher des revenus fixes et relativement stables après leur retraite. Pour la même raison, ce chiffre sous-estime probablement la persistance de la pauvreté chez les personnes âgées. Si l'enquête de Statistique Canada avait assuré un suivi de ces personnes durant dix ans plutôt que six, elle aurait peut-être révélé un nombre relativement considérable de personnes âgées qui ont vécu dans la pauvreté pendant les dix années étudiées.

Le tableau 5.2, qui représente les niveaux de scolarité, révèle les mêmes tendances générales observées plus tôt dans les statistiques annuelles sur la pauvreté selon le niveau de scolarité. En général, plus le niveau de scolarité est élevé, plus le risque de pauvreté est faible – que ce soit pendant une seule année ou durant la période complète de six ans.

Le risque de pauvreté était le moins élevé chez les personnes titulaires d'un diplôme universitaire. Seulement 16,7 p. cent des membres de ce groupe vivaient dans la pauvreté durant au moins une année, et bon nombre d'entre eux n'étaient pauvres que pendant cette année.

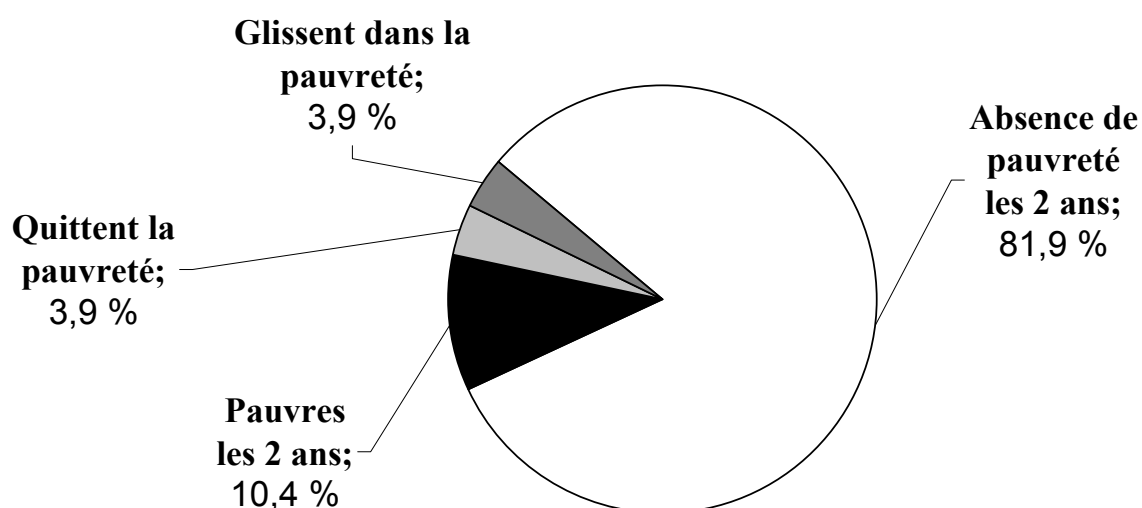
Le groupe de personnes qui n'avaient pas terminé leurs études secondaires présentait le risque le plus élevé de pauvreté, mais les données publiées comprenaient tous les enfants de moins de 18 ans, dont bon nombre n'auraient pas terminé leurs études secondaires, quelles que soient les circonstances. Le Conseil national du bien-être social a procédé à un nouveau calcul approximatif en utilisant les données accessibles et en soustrayant le nombre total de personnes âgées de moins de 18 ans du groupe « qui n'a pas terminé ses études secondaires ».

Les données rectifiées figurent aux rangs étiquetés « Études secondaires non-terminées (corrigé) ».

Les chiffres rectifiés révèlent que 1,7 million de personnes, soit 40,4 p. cent de la population qui n'a pas terminé ses études secondaires, étaient pauvres durant au moins un an, et que 545 000, soit 12,9 p. cent, vivaient dans la pauvreté pendant la période de six ans.

La deuxième série de données tirées de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu laisse entrevoir la dynamique de la pauvreté et la façon dont les gens glissent dans la pauvreté et en ressortent, d'une année à l'autre. Toutes les données sont publiées par périodes de deux ans au lieu de six ans. La figure 5.2 illustre les transitions effectuées dans l'ensemble de la population de 2002 à 2003.

Figure 5.2 : Transitions vers l'état de pauvreté et inversement, ensemble de la population, 2002 à 2003



Le grand secteur blanc du graphique représente les 81,9 p. cent de la population qui se situaient au-dessus du seuil de pauvreté pendant les deux années, et le secteur noir, les 10,4 p. cent qui ont vécu dans la pauvreté durant cette même période. Les deux autres secteurs représentent les personnes dont la situation s'est modifiée de 2002 à 2003. L'un des secteurs représente les 3,9 p. cent de la population qui étaient pauvres en 2002, mais non en 2003, et l'autre secteur, les 3,9 p. cent qui n'étaient pas pauvres en 2002, mais l'étaient en 2003.

Comme le pourcentage de personnes qui ont sorti de la pauvreté était le même que celui des personnes qui ont basculé sous le seuil de pauvreté, le taux de pauvreté global s'est à peine modifié de 2002 à 2003. Autrement dit, d'année en année, les changements des taux de pauvreté sont grandement attribuables à de petits déplacements d'un côté et de l'autre du

seuil. La plupart des personnes pauvres le demeurent à court terme, et la plupart de celles qui ne le sont pas ne changent pas de situation.

Il en va de même pour toutes les transitions signalées par Statistique Canada, mais on observe quelques différences intéressantes entre les tendances générales relatives aux divers groupes d'âge et niveaux de scolarité. Le tableau 5.3 fournit des renseignements à cet égard.

TABLEAU 5.3 : TRANSITIONS VERS LA PAUVRETÉ ET INVERSEMENT, 2002 ET 2003					
	Absence de pauvreté les 2 ans	Pauvres les 2 ans	De la pauvreté à la non- pauvreté	De la non- pauvreté à la pauvreté	Variation en % dans un sens ou l'autre
GROUPE D'ÂGE					
Ensemble de la population	81,9 %	10,4 %	3,9 %	3,9 %	7,8 %
Moins de 18 ans	79,9 %	12,2 %	3,6 %	4,3 %	7,9 %
18-24	75,1 %	12,5 %	7,1 %	5,3 %	12,4 %
25-54	84,6 %	8,7 %	3,3 %	3,4 %	6,7 %
55-64	81,4 %	10,8 %	4,3 %	3,5 %	7,8 %
65 ans et plus	81,0 %	11,0 %	3,6 %	4,4 %	8,0 %
NIVEAU DE SCOLARITÉ					
Études secondaires non-terminées (corrigé)	71,6 %	14,7 %	4,9 %	4,3 %	9,2 %
Études secondaires terminées	83,6 %	9,2 %	4,1 %	3,1 %	7,2 %
Études post-secondaires partielles	78,3 %	11,9 %	5,1 %	4,7 %	9,8 %
Certificat non universitaire	86,5 %	7,2 %	3,0 %	3,3 %	6,3 %
Diplôme universitaire	90,5 %	4,6 %	2,8 %	2,0 %	4,8 %

La moitié supérieure du tableau illustre la répartition de toutes les personnes – la même qu’à la figure 5.2 – ainsi que les ventilations par groupe d’âge. Les quatre premières colonnes de chaque rangée illustrent le pourcentage de personnes dont la situation s’est modifiée ou est demeurée la même de 2002 à 2003. Les chiffres de ces quatre colonnes totalisent 100 p. cent. Dans la cinquième colonne, à droite, figure le total des groupes qui ont subi un changement, c’est-à-dire ceux qui ont basculé dans la pauvreté et ceux qui se sont hissés au-dessus du seuil de pauvreté, d’une année à l’autre.

Le groupe d’âge qui se distingue des autres est celui des 18 à 24 ans, qui affiche un taux de pauvreté très élevé, quelle que soit l’année, mais qui a souvent tendance à n’être pauvre qu’une ou deux années à la fois. Le tableau révèle que 75,1 p. cent des jeunes n’étaient pas pauvres durant les deux années, que 12,5 p. cent étaient pauvres les deux années, que 7,1 p. cent ont échappé à la pauvreté et que 5,3 p. cent ont glissé sous le seuil de pauvreté. Le chiffre combiné de 12,4 p. cent qui figure dans la colonne de droit révèle le nombre relativement élevé de déplacements des deux côtés du seuil de pauvreté durant la période de deux ans.

Les statistiques sur le niveau de scolarité, qui figurent dans la moitié inférieure du tableau, confirment les conclusions antérieures à propos des liens entre la scolarité et la pauvreté. À mesure que le niveau de scolarité augmente, le pourcentage de personnes qui n’ont pas vécu dans la pauvreté pendant les deux années augmente la plupart du temps, et le pourcentage de personnes pauvres pendant la période de deux ans diminue. On a modifié la catégorie « études secondaires non terminées » en soustrayant le nombre total de personnes âgées de moins de 18 ans, comme on l’a déjà mentionné pour le tableau 5.2.

Le groupe le plus intéressant est celui des diplômés universitaires en raison de la limpidité des chiffres. Les titulaires d’un diplôme universitaire présentaient de fortes possibilités d’éviter la pauvreté, une très faible possibilité de vivre dans la pauvreté, ainsi qu’une très faible possibilité de voir leur situation se modifier d’une année à l’autre (seulement 4,8 p. cent). Idéalement, cette tendance s’appliquerait à tout le peuple canadien, et non pas seulement aux plus instruits.

VI. LES CANADIENS ET LES CANADIENNES PAUVRES ET LEURS SOURCES DE REVENU

Les revenus des personnes pauvres sont souvent des milliers de dollars sous le seuil de pauvreté et souvent des dizaines de milliers de dollars inférieurs à ceux du reste de la population.

Le tableau 6.1 présente une comparaison des revenus moyens des personnes pauvres, par type de famille, avec les revenus moyens de la population plus aisée. Le tableau est structuré de telle sorte que les revenus figurent par ordre croissant. La colonne de droite présente le pourcentage des revenus des personnes pauvres par rapport à ceux des personnes qui se trouvaient dans une meilleure situation financière.

TABLEAU 6.1 : REVENUS MOYENS DES CANADIENS ET DES CANADIENNES PAUVRES ET NON PAUVRES, FAMILLES ET PERSONNES SEULES, 2002 ET 2003			
Type de famille	Revenus des pauvres	Revenus des non pauvres	Revenus des pauvres en % du revenu des non pauvres
2002			
Femmes seules de moins de 65 ans	8 928 \$	43 417 \$	21 %
Hommes seuls de moins de 65 ans	9 512 \$	45 968 \$	21 %
Couples de moins de 65 ans sans enfants	13 300 \$	79 890 \$	17 %
Femmes seules de 65 ans et plus	14 906 \$	32 246 \$	46 %
Hommes seuls de 65 ans et plus	15 089 \$	34 789 \$	43 %
Pères seuls de moins de 65 ans	17 632 \$	59 617 \$	30 %
Mères seules de moins de 65 ans	18 465 \$	47 412 \$	39 %
Couples de 65 ans et plus	18 688 \$	50 328 \$	37 %
Familles biparentales de moins de 65 ans	25 467 \$	91 443 \$	28 %
2003			
Femmes seules de moins de 65 ans	9 335 \$	45 651 \$	20 %
Hommes seuls de moins de 65 ans	9 436 \$	47 624 \$	20 %
Couples de moins de 65 ans sans enfants	13 635 \$	76 734 \$	18 %
Hommes seuls de 65 ans et plus	14 824 \$	36 481 \$	41 %
Femmes seules de 65 ans et plus	15 014 \$	31 632 \$	47 %
Mères seules de moins de 65 ans	18 040 \$	46 350 \$	39 %
Pères seuls de moins de 65 ans	18 304 \$	63 734 \$	29 %
Couples de 65 ans et plus	18 641 \$	50 956 \$	37 %
Familles biparentales de moins de 65 ans	25 874 \$	91 920 \$	28 %

Dans tous les cas, les revenus moyens des personnes pauvres n'avaient aucune commune mesure avec ceux des personnes qui ne l'étaient pas. L'écart était le plus grand chez les couples âgés de moins de 65 ans qui n'avaient pas d'enfants. Leur revenu représentait seulement 17 p. cent de celui des couples sans enfants qui n'étaient pas pauvres en 2002, et 18 p. cent en 2003. La situation des femmes seules et pauvres âgées de 65 ans ou plus ressemblait davantage à celle de leurs homologues qui n'étaient pas pauvres. Leur revenu comptait seulement pour 46 p. cent de celui des femmes âgées seules qui ne vivaient pas dans la pauvreté en 2002, et 47 p. cent en 2003.

Les comparaisons plus détaillées entre les types de familles pauvres et ceux qui ne vivent pas dans la pauvreté sont fort intéressantes. Bien entendu, les revenus des pauvres étaient tous moins élevés, mais les familles pauvres se tiraient généralement mieux d'affaire que les personnes seules et pauvres. On comptait parfois plus d'un salarié au sein d'une famille, et celle-ci recevait parfois des prestations gouvernementales comme des pensions ou des prestations d'aide sociale qui tenaient compte du nombre de personnes dans la famille. Parmi les personnes seules, la situation financière des aînés était beaucoup plus enviable que celle des personnes âgées de moins de 65 ans.

Les types de familles qui ne vivaient pas dans la pauvreté présentaient des tendances quelque peu différentes. Leur situation financière demeurait toujours plus enviable que celle des personnes seules. Cependant, contrairement aux données sur les pauvres, les personnes seules et pauvres âgées de moins de 65 ans se tiraient mieux d'affaire que les personnes âgées seules. Dans le cas des familles, la situation des couples de moins de 65 ans qui n'avaient pas d'enfants était meilleure que celle de toutes les autres familles, tandis que, chez les pauvres, la situation de ces familles était la moins enviable. Les familles biparentales touchaient les revenus les plus élevés, comme dans le cas des familles pauvres. Le revenu moyen des familles biparentales ne vivant pas dans la pauvreté s'élevait à 91 443 \$ en 2002 et à 91 920 \$ en 2003, soit 3,5 fois celui des familles biparentales pauvres.

Évidemment, pour de nombreux Canadiens et Canadiennes pauvres, les programmes d'aide gouvernementale, quels qu'ils soient, constituent une importante source de revenu. Certaines des sommes versées par les gouvernements sont très peu élevées. Cependant, d'autres programmes gouvernementaux, notamment ceux destinés aux personnes âgées, procurent des sommes plus élevées, qui représentent une très grande part du revenu total.

Le tableau 6.2 montre le revenu moyen provenant des paiements de transfert ou des prestations de programmes gouvernementaux touché par les pauvres en 2002 et en 2003. Les paiements de transfert correspondent à un large éventail de programmes financés par les autorités fédérales ou provinciales, y compris l'aide sociale, les prestations fédérales et provinciales versées aux familles qui comptent des enfants, la pension de la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti destinés aux personnes âgées, le crédit pour TPS/TVH et les crédits d'impôt provinciaux. L'assurance-emploi, le Régime de pensions du Canada et le Régime des rentes du Québec font aussi partie des paiements de transfert. Ces trois derniers programmes sont gérés par les gouvernements, mais l'argent provient des

cotisations versées par les travailleurs et les employeurs, et non des revenus généraux des gouvernements.

Dans le tableau ci-dessus, les paiements de transfert sont présentés par ordre croissant.

Les paiements de transfert moyens par type de famille figurent dans la première colonne, et les revenus moyens provenant de toutes sources, dans la deuxième colonne. La dernière colonne présente le pourcentage du revenu total provenant des transferts.

Les femmes seules de moins de 65 ans vivant dans la pauvreté recevaient le moins de soutien des gouvernements, avec des paiements de transfert moyens de 3 977 \$ en 2002 et de 3 791 \$ en 2003. Ces montants représentaient 45 p. cent de leur revenu moyen de toutes provenances en 2002 et 41 p. cent en 2003.

TABLEAU 6.2 : PAIEMENTS DE TRANSFERT AUX PAUVRES PAR TYPE DE FAMILLE, 2002 ET 2003			
Type de famille	Paiements de transfert moyens	Revenu moyen, toutes sources confondues	Paiements de transfert en % du revenu total
2002			
Femmes seules de moins de 65 ans	3 977 \$	8 928 \$	45 %
Hommes seuls de moins de 65 ans	4 059 \$	9 512 \$	43 %
Couples de moins de 65 ans sans enfants	6 084 \$	13 300 \$	46 %
Pères seuls de moins de 65 ans	9 914 \$	17 632 \$	56 %
Familles biparentales de moins de 65 ans	10 442 \$	25 467 \$	41 %
Mères seules de moins de 65 ans	11 398 \$	18 465 \$	62 %
Femmes seules de 65 ans et plus	13 415 \$	14 906 \$	90 %
Hommes seuls de 65 ans et plus	13 632 \$	15 089 \$	90 %
Couples de 65 ans et plus	16 896 \$	18 688 \$	90 %
2003			
Femmes seules de moins de 65 ans	3 791 \$	9 335 \$	41 %
Hommes seuls de moins de 65 ans	4 055 \$	9 436 \$	43 %
Couples de moins de 65 ans sans enfants	6 239 \$	13 635 \$	46 %
Pères seuls de moins de 65 ans	9 220 \$	18 304 \$	50 %
Familles biparentales de moins de 65 ans	11 050 \$	25 874 \$	43 %
Mères seules de moins de 65 ans	11 204 \$	18 040 \$	62 %
Femmes seules de 65 ans et plus	13 492 \$	15 014 \$	90 %
Hommes seuls de 65 ans et plus	13 613 \$	14 824 \$	92 %
Couples de 65 ans et plus	17 411 \$	18 641 \$	93 %

Parmi les types de familles dont tous les membres étaient âgés de moins de 65 ans, les mères seules ont obtenu davantage de soutien des gouvernements, grâce à des paiements de transfert moyens de 11 398 \$ en 2002 et de 11 204 \$ en 2003. Ces paiements de transfert comptaient pour 62 p. cent du revenu total des mères seules tant en 2002 qu'en 2003.

Les trois types de familles comptant des personnes âgées pauvres recevaient le meilleur soutien des gouvernements, avec près de 90 p. cent de leur revenu provenant de programmes gouvernementaux de toutes sortes. Les montants reçus comprennent les paiements versés par le Régime de pensions du Canada et le Régime des rentes du Québec.

Dans la prochaine partie du chapitre, nous examinerons plus en détail les sources de revenu des personnes âgées pauvres et des personnes pauvres âgées de moins de 65 ans.

SOURCES DE REVENU DÉTAILLÉES DES PERSONNES ÂGÉES PAUVRES

Comme nous venons de le voir, les personnes âgées pauvres dépendent énormément de toutes sortes de programmes gouvernementaux pour joindre les deux bouts. La plupart reçoivent à la fois une pension de la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti du gouvernement fédéral, des prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime des rentes du Québec, ainsi que des crédits d'impôt et des suppléments de revenu fédéraux et provinciaux. À part les paiements de transfert, les sources de revenus les plus courantes sont les revenus de placement et les revenus provenant des régimes de retraite professionnels, les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) et les fonds enregistrés de revenus de retraite (FERR).

Le tableau 6.3 présente les sources de revenu courantes des personnes âgées pauvres en 2002 et en 2003. On compte deux colonnes pour chaque type de famille, l'une indiquant le pourcentage des personnes âgées pauvres qui recevaient chaque type de revenu, et l'autre présentant le montant moyen perçu. Les moyennes n'ont été calculées que pour les personnes qui touchaient ce type particulier de revenu. Par exemple, les chiffres relatifs aux revenus de placement constituent les revenus moyens des personnes âgées seules qui touchaient vraiment des revenus de placement et non les revenus moyens de l'ensemble des personnes âgées pauvres.

Les chiffres relatifs aux couples pauvres qui figurent dans le tableau 6.3 doivent être interprétés avec prudence. L'échantillon des couples âgés utilisé pour l'enquête était restreint, et les statistiques sur la pauvreté qui en résultent sont donc moins fiables que celles obtenues à l'aide d'échantillons plus grands.

La plupart des personnes âgées de 65 ans ou plus reçoivent la pension de la Sécurité de la vieillesse, et le tableau montre que 85 p. cent des couples âgés pauvres ont touché cette pension en 2002, et 86 p. cent en 2003. La pension maximale annuelle versée par la SV à une personne âgée seule s'élevait à 5 336 \$ en 2002 et à 5 498 \$ en 2003. Les personnes mariées reçoivent chacune une pension de la Sécurité de la vieillesse.

Le Supplément de revenu garanti (SRG) s'adresse aux personnes pauvres de 65 ans ou plus dont les revenus, à part des revenus de la Sécurité de la vieillesse, sont peu élevés ou inexistantes. Le paiement maximal de SRG versé à une personne seule en 2002 s'élevait à 6 341 \$, et celui versé à un couple, à 8 261 \$. En 2003, le paiement maximal de SRG versé à une personne seule était de 6 534 \$, et celui versé à un couple, de 8 512 \$. Les statistiques du SRG qui figurent au tableau 6.3 comprennent aussi les versements d'allocation aux conjoints pauvres âgés de 60 à 64 ans qui étaient mariés à des retraités de 65 ans ou plus touchant le SRG.

Le Régime de pensions du Canada (RPC) et le Régime des rentes du Québec (RRQ) constituaient aussi une importante source de revenu pour de nombreuses personnes âgées pauvres. La pension maximale s'élevait à 9 465 \$ en 2002 et à 9 615 \$ en 2003. Les statistiques comprennent aussi les prestations d'invalidité et les pensions du conjoint survivant versées en vertu du RPC et du RRQ.

Ensemble, ces trois importantes sources de revenu (la SV, le SRG et le RPC/RRQ) constituent la plus grande part des revenus des personnes âgées pauvres et une importante part des revenus de nombreuses personnes âgées qui ne vivent pas dans la pauvreté. Ces programmes ne sont pas suffisamment généreux pour permettre à toutes les personnes âgées de sortir de la pauvreté, mais ils ont tout de même eu un important impact sur le niveau de vie des aînés depuis leur mise en place il y a plus d'une génération.

Les revenus de pension qui figurent dans le tableau comprennent les prestations provenant de régimes professionnels ou de régimes d'employeurs ainsi que les prestations versées en vertu de REER et de FEER, mais pas les retraits forfaitaires des REER. Les revenus de placement comprennent les revenus d'intérêt, les dividendes en actions, le revenu net provenant de sociétés de personnes et le revenu de location net. Les pensions et les placements constituent deux importantes sources de revenu pour certaines personnes âgées pauvres, mais le pourcentage de bénéficiaires était relativement peu élevé dans les deux cas.

Les crédits d'impôt et suppléments provinciaux comportent divers crédits d'impôt réclamés dans les déclarations d'impôt sur le revenu, ainsi que les suppléments provinciaux versés aux personnes âgées pauvres par un certain nombre de provinces. La plupart des aînés pauvres recevaient un crédit d'impôt ou un supplément provincial quelconque.

Dans les trois derniers rangs du tableau, on retrouve les revenus de toutes sources, l'impôt fédéral ou provincial payé et le revenu après impôt. Relativement peu de personnes âgées pauvres paient des impôts, et les montants moyens versés sont très peu élevés, en partie parce que le Supplément de revenu garanti n'est pas imposable, tout comme les premiers 1 000 \$ de revenu d'un régime de pension professionnel, et parce qu'une grande partie du revenu imposable des personnes âgées pauvres est compensé par le montant personnel et le montant attribuable à l'âge, deux déductions fiscales réclamées dans les formulaires d'impôt.

TABLEAU 6.3 : SOURCES DE REVENU DES PERSONNES ÂGÉES PAUVRES, 2002 ET 2003						
	Couples de 65 ans et plus		Femmes seules de 65 ans et plus		Hommes seuls de 65 ans et plus	
	% recevant des revenus	Montant moyen par bénéficiaire	% recevant des revenus	Montant moyen par bénéficiaire	% recevant des revenus	Montant moyen par bénéficiaire
2002						
Nombre total	49 000		347 000		103 000	
Sécurité de vieillesse	85 %	6 794 \$	99 %	5 322 \$	99 %	5 005 \$
Supplément de revenu garanti et Allocation au conjoint	79 %	5 503 \$	90 %	4 114 \$	89 %	3 756 \$
Régime de pensions du Canada et de rentes du Québec	81 %	5 877 \$	85 %	4 271 \$	91 %	4 846 \$
Revenu de pension	26 %	4 549 \$	28 %	2 567 \$	28 %	3 040 \$
Revenu de placement	48 %	1 648 \$	46 %	1 287 \$	30 %	1 805 \$
Crédits pour TPS/TVH	97 %	423 \$	100 %	320 \$	100 %	318 \$
Crédits et suppléments provinciaux	80 %	744 \$	82 %	456 \$	82 %	443 \$
Revenu de toutes sources	100 %	18 688 \$	100 %	14 906 \$	100 %	15 089 \$
Impôts versés	11 %	3 040 \$	25 %	392 \$	34 %	520 \$
Revenu après impôt	100 %	18 365 \$	100 %	14 810 \$	100 %	14 913 \$
2003						
Nombre total	51 000		335 000		100 000	
Sécurité de vieillesse	86 %	6 716 \$	99 %	5 321 \$	98 %	5 046 \$
Supplément de revenue garanti et Allocation au conjoint	77 %	7 313 \$	90 %	4 085 \$	85 %	3 798 \$
Régime de pensions du Canada et de rentes du Québec	86 %	5 335 \$	86 %	4 298 \$	90 %	4 927 \$
Revenu de pension	23 %	4 614 \$	29 %	2 493 \$	19 %	3 870 \$
Revenu de placement	43 %	1 164 \$	45 %	1 329 \$	26 %	1 995 \$
Crédits pour TPS/TVH	98 %	427 \$	100 %	323 \$	98 %	319 \$
Crédits et suppléments provinciaux	75 %	910 \$	86 %	488 \$	82 %	431 \$
Revenu de toutes sources	100 %	18 641 \$	100 %	15 014 \$	100 %	14 824 \$
Impôts versés	9 %	509 \$	28 %	422 \$	31 %	651 \$
Revenu après impôt	100 %	18 597 \$	100 %	14 897 \$	100 %	14 623 \$

SOURCES DE REVENU DÉTAILLÉES DES FAMILLES PAUVRES

Il est peu étonnant de constater que les sources de revenu des familles pauvres et des personnes seules de moins de 65 ans sont très différentes des sources de revenu des personnes âgées pauvres. La rémunération, y compris le revenu net provenant du travail indépendant, constitue la principale source de revenu de la plupart des jeunes pauvres. L'aide sociale est une source de revenu plus courante pour les chefs de famille monoparentale que pour les autres types de familles dont tous les membres sont âgés de moins de 65 ans. Les prestations pour enfants fédérales et provinciales sont également très importantes pour les familles qui comptent des enfants.

Le tableau 6.4 montre les sources de revenu courantes de quatre types de familles pauvres dont tous les membres sont âgés de moins de 65 ans. L'échantillon des pères seuls et pauvres étant trop petit, les résultats devraient être interprétés avec prudence.

Les familles biparentales étaient les plus susceptibles d'avoir touché une rémunération, 86 p. cent de ces familles ayant signalé avoir touché une rémunération en 2002 et en 2003. Les couples pauvres de moins de 65 ans qui n'avaient pas d'enfants figuraient au deuxième rang. Les deux tiers (66 p. cent) de ces couples ont touché une rémunération en 2002, et 68 p. cent, en 2003. Les chefs de familles monoparentales suivaient de près les couples sans enfants. En effet, 63 p. cent des pères seuls ont touché une rémunération en 2002, comparativement à 61 p. cent des mères seules. En 2003, un plus grand nombre de mères seules ont touché une rémunération – 66 p. cent comparativement à 64 p. cent des pères seuls. Pour tous les types de familles, les montants moyens étaient considérables par rapport au revenu total, ce qui donne à penser que certaines familles comptaient plus d'un soutien économique.

À titre de comparaison, la rémunération moyenne des familles biparentales pauvres, qui s'élevait à 15 683 \$ en 2003, équivalait à un salaire horaire de 10,67 \$ pour 1 470 heures de travail durant l'année, le nombre d'heures minimal utilisé par Statistique Canada pour définir le travail à temps plein sur une année complète. Toujours à titre de comparaison, la rémunération moyenne de l'ensemble des familles biparentales en 2003 s'élevait à 78 695 \$.

Dans le prochain chapitre, nous analyserons plus en détail la relation entre le travail rémunéré et la pauvreté.

TABLEAU 6.4 : SOURCES DE REVENU DES FAMILLES PAUVRES, 2002 ET 2003				
	Familles biparentales <65 ans avec enfants		Couples sans enfants	
	% recevant des revenus	Montant moyen par bénéficiaire	% recevant des revenus	Montant moyen par bénéficiaire
2002				
Nombre total	310 000		196 000	
Rémunération	86 %	15 832 \$	66 %	8 894 \$
Aide sociale	25 %	9 600 \$	25 %	8 513 \$
Assurance-emploi	20 %	6 795 \$	12 %	5 489 \$
Prestations pour enfants fédérale et provinciales	100 %	5 238 \$	s.o.	s.o.
Supplément de la prestation nationale pour enfants	97 %	2 025 \$	s.o.	s.o.
Revenu de placement	27 %	2 153 \$	37 %	348 \$
Régime de pensions du Canada et Régime de rentes du Québec	4 %	5 888 \$	28 %	6 811 \$
Commission des accidents du travail	4 %	4 630 \$	5 %	8 759 \$
Crédits de TPS/TVH	98 %	649 \$	97 %	421 \$
Crédits d'impôt provinciaux	68 %	479 \$	64 %	474 \$
Revenus de toutes sources	100 %	25 467 \$	100 %	13 300 \$
Impôt versé	48 %	1 459 \$	34 %	4 874 \$
Revenu après impôt	100 %	24 773 \$	100 %	11 666 \$
2003				
Nombre total	297 000		188 000	
Rémunération	86 %	15 683 \$	68 %	8 720 \$
Aide sociale	24 %	9 601 \$	28 %	9 398 \$
Assurance-emploi	24 %	5 811 \$	14 %	4 596 \$
Prestations pour enfants fédérale et provinciales	100 %	5 623 \$	s.o.	s.o.
Supplément de la prestation nationale pour enfants	94 %	2 397 \$	s.o.	s.o.
Revenu de placement	24 %	1 781 \$	27 %	1 540 \$
Régime de pensions du Canada et Régime de rentes du Québec	5 %	5 285 \$	24 %	6 674 \$
Commission des accidents du travail	5 %	5 470 \$	5 %	4 978 \$
Crédits de TPS/TVH	99 %	678 \$	98 %	426 \$
Crédits d'impôt provinciaux	68 %	495 \$	68 %	463 \$
Revenus de toutes sources	100 %	25 874 \$	100 %	13 635 \$
Impôt versé	47 %	1 431 \$	34 %	1 134 \$
Revenu après impôt	100 %	25 198 \$	100 %	13 249 \$

**TABLEAU 6.5 : SOURCES DE REVENU DES FAMILLES MONOPARENTALES
PAUVRES DE MOINS DE 65 ANS, 2002 ET 2003**

	Mères seules de moins de 65 ans		Pères seuls de moins de 65 ans	
	% recevant des revenus	Montant moyen par bénéficiaire	% recevant des revenus	Montant moyen par bénéficiaire
2002				
Nombre total	286 000		26 000	
Rémunération	61 %	8 273 \$	63 %	11 640 \$
Aide sociale	61 %	7 187 \$	41 %	7 070 \$
Assurance-emploi	15 %	3 608 \$	13 %	6 221 \$
Prestations pour enfants fédérale et provinciales	100 %	5 311 \$	100 %	4 977 \$
Supplément de la prestation nationale pour enfants	100 %	2 160 \$	100 %	2 053 \$
Revenu de placement	11 %	906 \$	13 %	1 567 \$
Régime de pensions du Canada et Régime de rentes du Québec	5 %	3 887 \$	9 %	5 953 \$
Commission des accidents du travail	2 %	6 560 \$	0 %	--
Crédits de TPS/TVH	100 %	601 \$	100 %	576 \$
Crédits d'impôt provinciaux	69 %	310 \$	52 %	206 \$
Revenus de toutes sources	100 %	18 465 \$	100 %	17 632 \$
Impôt versé	15 %	931 \$	29 %	1 265 \$
Revenu après impôt	100 %	18 324 \$	100 %	17 266 \$
2003				
Nombre total	265 000		24 000	
Rémunération	66 %	7 761 \$	64 %	13 012 \$
Aide sociale	61 %	7 097 \$	35 %	7 420 \$
Assurance-emploi	14 %	3 725 \$	12 %	3 715 \$
Prestations pour enfants fédérale et provinciales	100 %	5 209 \$	100 %	4 981 \$
Supplément de la prestation nationale pour enfants	100 %	2 243 \$	99 %	2 103 \$
Revenu de placement	8 %	1 895 \$	16 %	522 \$
Régime de pensions du Canada et Régime de rentes du Québec	4 %	4 242 \$	5 %	6 395 \$
Commission des accidents du travail	1 %	1 440 \$	3 %	4 730 \$
Crédits de TPS/TVH	100 %	659 \$	99 %	639 \$
Crédits d'impôt provinciaux	76 %	296 \$	65 %	209 \$
Revenus de toutes sources	100 %	18 040 \$	100 %	18 304 \$
Impôt versé	11 %	775 \$	29 %	2 373 \$
Revenu après impôt	100 %	17 956 \$	100 %	17 627 \$

-- Échantillon insuffisant.

Les mères seules constituaient le type de famille le plus susceptible de toucher des prestations d'aide sociale. Soixante et un pour cent des mères seules et pauvres ont compté sur l'aide sociale pendant au moins une partie de l'année en 2002, comparativement à 41 p. cent des pères seuls, à 25 p. cent des familles biparentales et à 25 p. cent des couples de moins de 65 ans sans enfants. De même, en 2003, 61 p. cent des mères seules comptaient sur l'aide sociale pendant au moins une partie de l'année, comparativement à 35 p. cent des pères seuls, à 24 p. cent des familles biparentales et à 28 p. cent des couples de moins de 65 ans sans enfants.

Compte tenu des montants moyens reçus en aide sociale, on peut présumer que les familles ont été étroitement associées au système d'aide sociale durant l'année. Selon le rapport Revenus du bien-être social, 2003 du Conseil du bien-être social, l'aide sociale provinciale et les prestations connexes versées à un chef de famille monoparentale avec un enfant en 2003 allaient de 8 684 \$ par année en Alberta à 11 746 \$ par année à Terre-Neuve-et-Labrador. Les prestations versées à un couple avec deux enfants variaient de 11 328 \$ au Nouveau-Brunswick à 14 468 \$ à l'Île-du-Prince-Édouard. Le rapport ne présentait pas de calculs comparables pour les couples sans enfants.

Le programme d'assurance-emploi a beaucoup souffert des coupures budgétaires effectuées par les gouvernements fédéraux successifs durant les deux dernières décennies et n'est plus que l'ombre de ce qu'il était. En vertu du programme, les travailleurs ayant perdu leur emploi ont droit à un nombre limité de semaines de revenu de remplacement s'ils répondent aux nombreuses autres exigences. Ce programme prévoit également des prestations de maternité et des prestations parentales pouvant s'échelonner sur 50 semaines pour les travailleurs qui répondent aux exigences et qui ont des enfants nouveau-nés ou adoptés. Relativement peu de familles pauvres ont reçu des prestations d'AE en 2002 et en 2003.

Les programmes fédéral et provinciaux de prestations pour enfants constituent une importante source de revenu pour les trois types de familles comptant des enfants âgés de moins de 18 ans. Dans le tableau, ces prestations proviennent du programme d'envergure nationale financé par le gouvernement fédéral, appelé la Prestation fiscale canadienne pour enfants (et le Supplément de la prestation nationale pour enfants—versé aux familles à faible revenu, qui paraît sur une ligne distincte), et de programmes provinciaux connexes qui diffèrent énormément d'une province à l'autre. Au début de 2003, la prestation fédérale maximale versée à une famille comptant un enfant s'élevait à 2 444 \$, et celle versée à une famille comptant deux enfants, à 4 682 \$.

Dans le tableau, le revenu du Régime de pensions du Canada et du Régime des rentes du Québec constituait fort probablement une prestation d'invalidité. Environ le quart des couples sans enfants ont déclaré avoir touché un revenu du RPC ou du RRQ, comparativement à un très petit nombre de familles avec enfants.

Le pourcentage de familles pauvres, dont tous les membres étaient âgés de moins de 65 ans et qui ont payé des impôts sur leurs revenus, était plutôt modeste.

SOURCES DE REVENU DÉTAILLÉES DES PERSONNES SEULES ET PAUVRES

Le tableau 6.6 illustre les sources de revenu des deux derniers types de familles, les femmes et les hommes seuls de moins de 65 ans. La plupart des sources de revenu sont les mêmes que dans les tableaux 6.4 et 6.5.

Encore une fois, la rémunération constituait la principale source de revenu. En 2002, plus de la moitié des femmes seules (55 p. cent) et des hommes seuls (56 p. cent) ont touché une rémunération. Cette part a augmenté légèrement en 2003 pour atteindre 60 p. cent chez les femmes seules et 59 p. cent chez les hommes seuls.

L'aide sociale constituait la deuxième source de revenu en importance. Environ le tiers des femmes et des hommes seuls et pauvres ont reçu des prestations d'aide sociale en 2002 et en 2003. Les montants moyens reçus laissent entendre que de nombreux bénéficiaires recevaient de l'aide sociale pendant la plus grande partie, sinon la totalité, de l'année. Selon le rapport *Revenus de bien-être social, 2003* du Conseil national du bien-être social, l'aide sociale et les prestations connexes versées à une personne seule apte au travail en 2003 variaient de 3 168 \$ au Nouveau-Brunswick à 7 180 \$ à Terre-Neuve-et-Labrador. Les prestations versées à une personne seule handicapée variaient de 6 696 \$ au Nouveau-Brunswick à 11 466 \$ en Ontario.

À part la rémunération, l'aide sociale et les crédits d'impôt fédéraux et provinciaux, les autres types de revenu indiqués dans le tableau étaient déclarés par un pourcentage relativement faible de personnes seules de moins de 65 ans vivant dans la pauvreté. Cependant, plusieurs de ces sources représentaient des montants importants aux yeux des prestataires.

Les revenus versés en vertu du Régime de pensions du Canada et du Régime des rentes du Québec pouvaient être des rentes d'invalidité ou encore des prestations de retraite anticipée destinées à des personnes âgées de 60 à 64 ans. Ces régimes permettent aux travailleurs de toucher une pension réduite à 60 ans plutôt que d'attendre de recevoir la pension normale à 65 ans. Certains programmes provinciaux d'aide sociale exigent que les bénéficiaires demandent une pension du RPC ou du RRQ à l'âge de 60 ans.

Par allocation au conjoint, on entend le programme fédéral de soutien du revenu destiné au conjoint âgé de 60 à 64 ans des retraités qui reçoivent le SRG ou aux veufs/veuves de retraités qui recevaient le SRG. Un très faible pourcentage de femmes et d'hommes seuls ont mentionné cette source de revenu.

De même, un faible pourcentage de femmes et d'hommes seuls âgés de moins de 65 ans touchaient un revenu de pension, qui pouvait provenir d'une retraite anticipée, de REER ou de FERR. Au total, les montants moyens déclarés en 2002 et en 2003 se situaient dans la tranche de 6 000 \$ à 7 000 \$, ce qui en faisait une source importante de revenu du petit nombre de personnes de cette catégorie qui touchaient un revenu de pension.

TABLEAU 6.6 : SOURCES DE REVENU DES PERSONNES SEULES PAUVRES DE MOINS DE 65 ANS, 2002 ET 2003				
	Femmes seules de moins de 65 ans		Hommes seuls de moins de 65 ans	
	% recevant des revenus	Montant moyen par bénéficiaire	% recevant des revenus	Montant moyen par bénéficiaire
2002				
Nombre total	561 000		598 000	
Rémunération	55 %	7 752 \$	56 %	8 676 \$
Aide sociale	31 %	7 431 \$	33 %	6 809 \$
Assurance-emploi	8 %	4 068 \$	11 %	5 494 \$
Revenu de placement	15 %	926 \$	13 %	1 590 \$
Régime de pensions du Canada et Régime de rentes du Québec	17 %	5 329 \$	13 %	6 183 \$
Allocation au conjoint	2 %	3 816 \$	1 %	3 535 \$
Revenu de pension	3 %	6 767 \$	1 %	7 175 \$
Crédits de TPS/TVH	100 %	260 \$	99 %	265 \$
Crédits d'impôt provinciaux	59 %	213 \$	54 %	212 \$
Revenus de toutes sources	100 %	8 928 \$	100 %	9 512 \$
Impôt versé	26 %	833 \$	31 %	892 \$
Revenu après impôt	100 %	8 715 \$	100 %	9 235 \$
2003				
Nombre total	583 000		635 000	
Rémunération	60 %	7 817 \$	59 %	7 469 \$
Aide sociale	32 %	6 699 \$	33 %	6 671 \$
Assurance-emploi	10 %	3 256 \$	12 %	5 120 \$
Revenu de placement	16 %	1 293 \$	14 %	1 862 \$
Régime de pensions du Canada et Régime de rentes du Québec	16 %	5 318 \$	11 %	6 190 \$
Allocation au conjoint	2 %	4 395 \$	--	--
Revenu de pension	2 %	5 867 \$	1 %	6 886 \$
Crédits de TPS/TVH	100 %	263 \$	98 %	265 \$
Crédits d'impôt provinciaux	59 %	217 \$	57 %	200 \$
Revenus de toutes sources	100 %	9 335 \$	100 %	9 436 \$
Impôt versé	27 %	893 \$	32 %	1 022 \$
Revenu après impôt	100 %	9 092 \$	100 %	9 059 \$

-- Échantillon insuffisant.

PRINCIPALES SOURCES DE REVENU

Même si les données présentées dans les tableaux 6.4 à 6.6 mettent en lumière les sources typiques de revenu des personnes pauvres en tant que groupe, nous devons en savoir plus sur les véritables combinaisons de revenu. De toute évidence, certaines personnes pauvres n'ont qu'une seule source principale de revenu tandis que d'autres en ont plusieurs.

Pour tenter de combler cette lacune, le Conseil national du bien-être social a examiné différentes combinaisons des trois principales sources de revenu des personnes pauvres âgées de moins de 65 ans : la rémunération, l'aide sociale et l'assurance-emploi. Il en a résulté quatre tableaux, dans lesquels on retrouve les gens pauvres qui ne touchent qu'une rémunération, ceux qui ne comptent que sur l'aide sociale, ceux qui touchent une rémunération et reçoivent de l'aide sociale et, enfin, ceux qui touchent une rémunération et des prestations d'assurance-emploi. D'autres combinaisons possibles (p. ex. aide sociale et assurance-emploi) ont produit des résultats trop faibles ou trop peu fiables pour être publiés.

Les figures 6.1 à 6.4 montrent le nombre de familles et de personnes seules pauvres âgées de moins de 65 ans selon leurs principales sources de revenu en 2002 et en 2003. Le nombre de pères seuls n'était pas assez élevé pour que l'on puisse obtenir des résultats fiables dans le cadre de cette analyse.

Chaque type de famille présentait des différences perceptibles. Les familles biparentales pauvres étaient les plus susceptibles de compter principalement sur une rémunération. Les mères seules et pauvres risquaient le plus de dépendre surtout de l'aide sociale. Cependant, la rémunération constituait tout de même une importante source de revenu dans la plupart des familles pauvres, y compris celles dont le chef était une mère seule.

Parmi les familles biparentales pauvres dont tous les membres étaient âgés de moins de 65 ans, le groupe le plus important était celui dont la rémunération constituait la principale source de revenu : 166 000 familles, soit 54 p. cent des familles biparentales pauvres dont tous les membres étaient âgés de moins de 65 ans en 2002. Les données de 2003 sont semblables : 152 000 familles, soit 52 p. cent des familles biparentales pauvres. Les trois secteurs représentant la rémunération seulement, la rémunération et l'aide sociale ainsi que la rémunération et l'assurance-emploi représentaient 84 p. cent de l'ensemble en 2002 et 80 p. cent en 2003. C'est donc dire que la grande majorité des familles biparentales pauvres maintenaient des liens importants avec le marché du travail en 2002 et en 2003. Seulement 8 p. cent des familles biparentales pauvres comptaient principalement sur l'aide sociale en 2002 et en 2003. Le secteur du graphique appelé « Autres » comprend d'autres combinaisons de revenu trop peu nombreuses pour être signalées.

En ce qui concerne les mères seules de moins de 65 ans, le secteur représentant la rémunération seulement est relativement petit, et celui représentant l'aide sociale seulement, relativement grand. Néanmoins, le total des trois segments qui comprennent la rémunération compte pour 57 p. cent du revenu des mères seules de moins de 65 ans en 2002, et 63 p. cent

en 2003. Environ le tiers (31 p. cent) des mères seules et pauvres comptaient principalement sur l'aide sociale en 2002, comparativement à 28 p. cent en 2003.

Le graphique représentant les couples de moins de 65 ans sans enfants comporte trois segments de rémunération qui comptent pour 65 p. cent de l'ensemble en 2002, et pour 66 p. cent en 2003. Le segment « Autres », relativement important, représente un nombre assez considérable de couples (présumément des couples âgés, mais de moins de 65 ans) pour lesquels les pensions du Régime de pensions du Canada et du Régime des rentes du Québec constituaient la principale source de revenu. Le type de prestations n'est pas précisé, mais il pourrait s'agir de pensions de retraite anticipée touchées par des personnes de 60 à 65 ans ou de prestations d'invalidité.

Le diagramme concernant les personnes seules âgées de moins de 65 ans comprend les femmes et les hommes seuls, puisque les données ne montraient aucune différence importante entre les deux groupes au chapitre des principales sources de revenu. Le segment le plus important est celui de la rémunération seulement, et les trois segments relatifs à la rémunération représentent 55 p. cent des personnes seules et pauvres âgées de moins de 65 ans en 2002, et 59 p. cent en 2003. Le quart (25 p. cent) des personnes seules et pauvres comptaient principalement sur l'aide sociale en 2002, comparativement à 24 p. cent en 2003.

Figure 6.1 : Familles biparentales pauvres de moins de 65 ans avec enfants

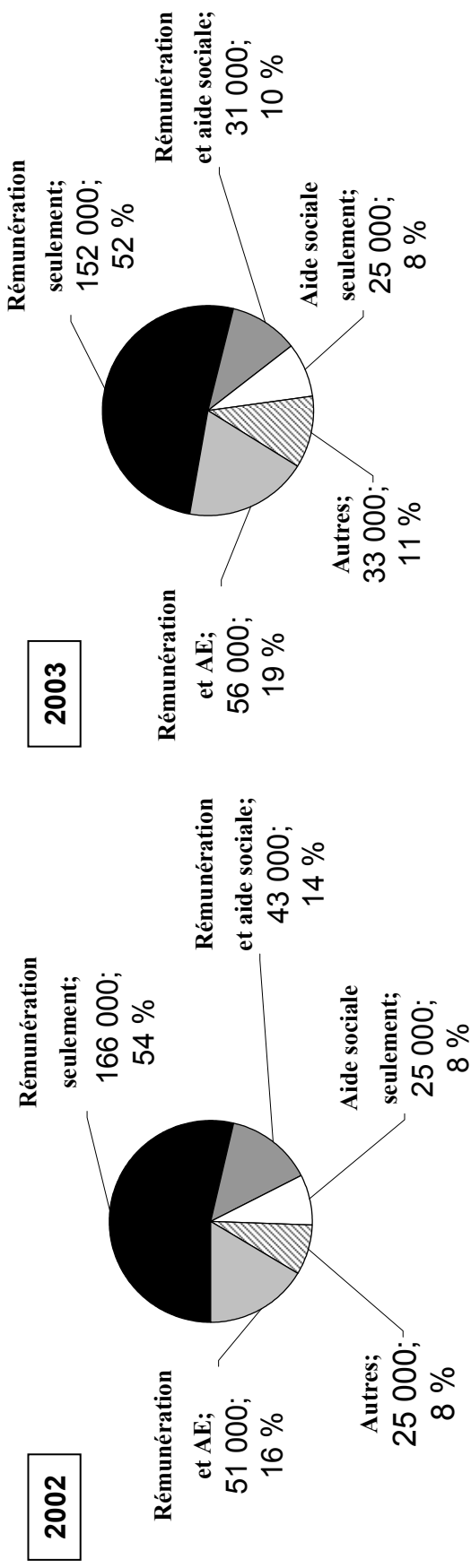


Figure 6.2 : Mères seules pauvres

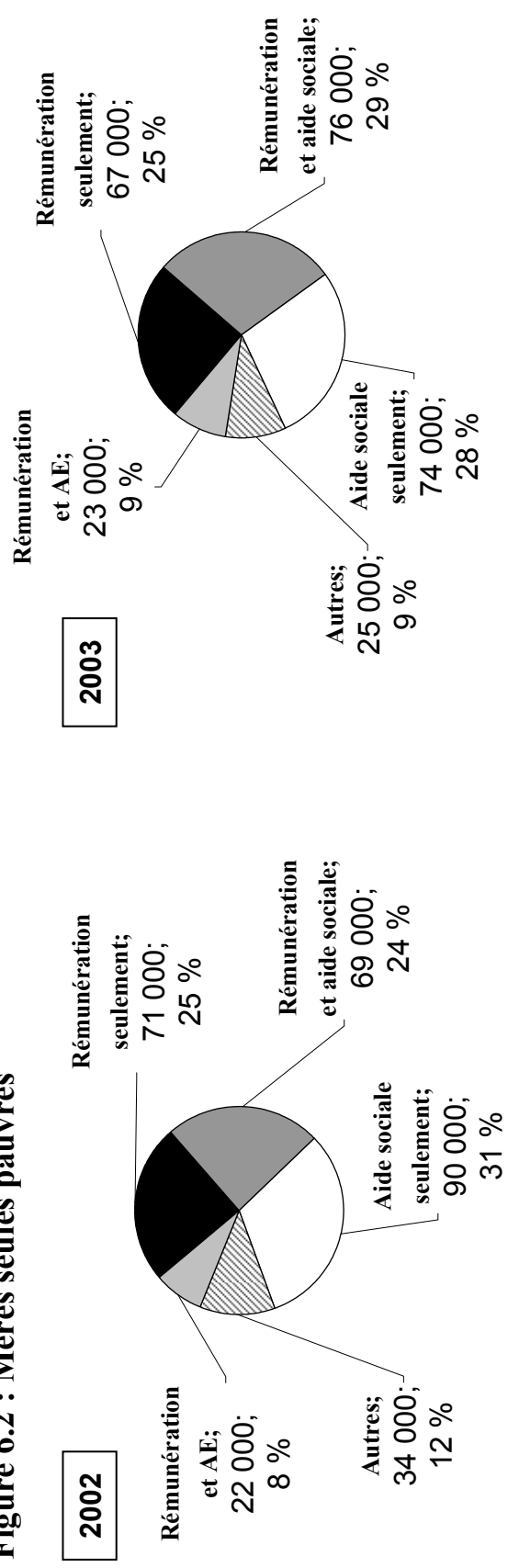


Figure 6.3 : Couples pauvres de moins de 65 ans sans enfants

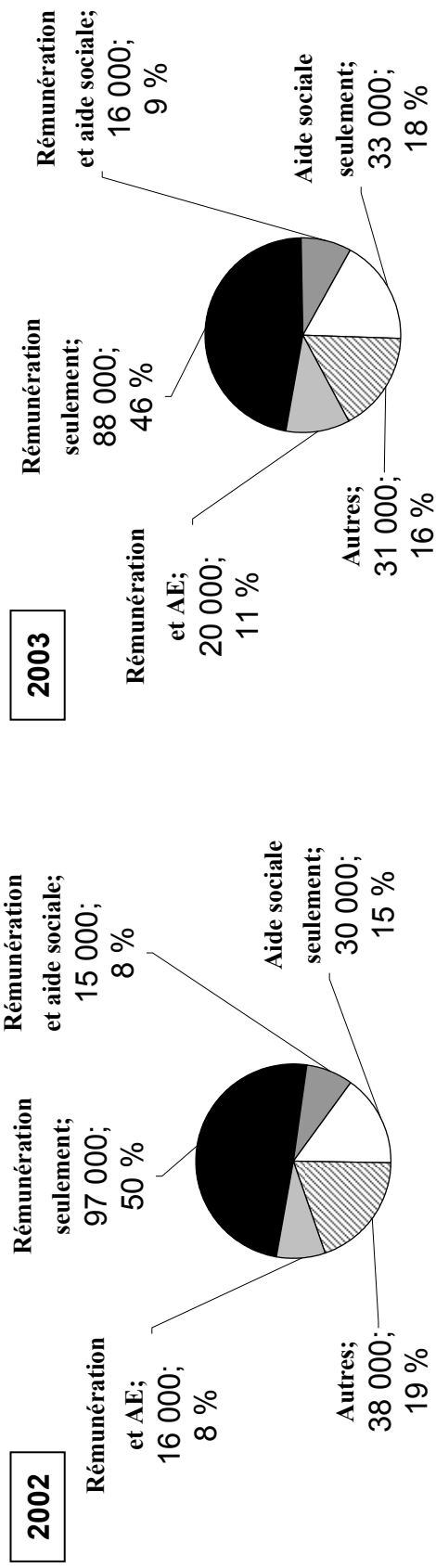


Figure 6.4 : Personnes seules pauvres de moins de 65 ans



Le tableau 6.7 contient des renseignements sur les montants moyens reçus par chaque groupe selon la source de revenu, le revenu moyen total après les paiements de transfert gouvernementaux, mais avant l'impôt sur le revenu fédéral et provincial et, enfin, le revenu moyen après impôts.

En ce qui concerne les familles biparentales pauvres dont tous les membres étaient âgés de moins de 65 ans et dont la rémunération constitue la principale source de revenu, la rémunération moyenne s'élevait à 17 700 \$ en 2002 et à 18 000 \$ en 2003. La moyenne des prestations pour enfants combinées, tant fédérales que provinciales, était de 5 200 \$ en 2002 et de 5 600 \$ en 2003. Une fois que les revenus divers y étaient intégrés, le revenu moyen après les transferts, mais avant l'impôt totalisait 25 200 \$ en 2002 et 26 700 \$ en 2003. Le revenu moyen après impôt s'élevait à 24 400 \$ en 2002 et à 25 800 \$ en 2003.

Pour mettre les chiffres en perspective, mentionnons qu'une rémunération de 18 000 \$ équivaut à un salaire horaire de 12,24 \$ pour 1 470 heures de travail, le nombre minimal d'heures qu'il faut travailler pour être considéré comme un employé occupant un poste à temps plein durant toute l'année, selon Statistique Canada. Pour ce groupe, le travail à temps plein constituait sans doute la norme, puisqu'il ne touchait aucune prestation d'aide sociale ou d'assurance-emploi.

Au total, 55 p. cent des personnes qui ne touchaient qu'une rémunération ont payé de l'impôt sur le revenu en 2002, par rapport à 57 p. cent en 2003. Les familles biparentales pauvres qui ont payé de l'impôt ont versé un montant d'impôt moyen de 1 500 \$ en 2002 et de 1 400 \$ en 2003. En 2002, 69 p. cent des membres du groupe qui touchaient une rémunération et des prestations d'AE ont payé de l'impôt, dont le montant moyen s'élevait à 1 100 \$. En 2003, 71 p. cent des membres de ce groupe ont payé en moyenne 1 600 \$ d'impôt. Dans les deux autres groupes de familles biparentales pauvres, le nombre de familles qui ont payé de l'impôt était trop peu élevé pour être signalé, probablement parce que ni les prestations d'aide sociale ni les prestations pour enfants ne sont imposables.

On retrouve la plupart des mêmes tendances dans le tableau 6.6, qui présente les quatre groupes de mères seules et pauvres âgées de moins de 65 ans. Cependant, dans tous ces groupes, les montants moyens de la rémunération, de l'AE et de l'aide sociale étaient moins élevés que les montants correspondants reçus par les familles biparentales pauvres, en partie parce que, habituellement, les familles monoparentales ne comptent qu'un seul soutien économique tandis que les familles biparentales en comptent souvent plus d'un.

La rémunération moyenne du groupe des mères seules qui comptaient principalement sur une rémunération s'élevait à 9 400 \$ en 2002 et à 9 900 \$ en 2003. Ces montants correspondent à un salaire horaire de 6,39 \$ pour 1 470 heures de travail en 2002 et à 6,73 \$ pour le même nombre d'heures de travail en 2003. Au total, 26 p. cent des membres de ce groupe ont payé de l'impôt en 2002, et 27 p. cent en 2003. Le montant d'impôt moyen s'élevait à 1 100 \$ en 2002 et à 800 \$ en 2003. Dans les autres groupes de mères seules, un nombre trop faible de familles ont payé de l'impôt pour que les résultats soient considérés comme fiables.

En ce qui concerne les mères seules et les familles biparentales pauvres, les revenus moyens après impôt étaient inférieurs de plusieurs milliers de dollars pour le groupe dont l'aide sociale constituait la principale source de revenu. Par exemple, en 2003, le revenu moyen après impôt des mères seules qui comptaient principalement sur une rémunération s'élevait à 18 300 \$, ce qui représente 2 700 \$ de plus que le revenu moyen après impôt des mères seules et pauvres qui dépendaient surtout de l'aide sociale. Cette réalité s'explique en partie par le fait que les prestations d'aide sociale au Canada sont notoirement peu élevées depuis de nombreuses années, et en partie par la « récupération » par certains gouvernements provinciaux du Supplément de la prestation nationale pour enfants auprès des familles recevant de l'aide sociale.

Sans cette récupération, les prestations d'aide sociale provinciales seraient plus élevées, et les revenus moyens totaux seraient beaucoup plus près de ceux des trois autres groupes du tableau. Cela dit, il n'en demeure pas moins que tous les revenus moyens qui figurent dans le tableau sont très peu élevés, pour ne pas dire extrêmement faibles.

Le tableau 6.7 présente des données semblables sur le revenu des couples pauvres de moins de 65 ans qui n'avaient pas d'enfants et des personnes seules et pauvres de moins de 65 ans. Encore une fois, les revenus moyens variaient de très peu élevés à extrêmement faibles.

Parmi les couples pauvres de moins de 65 ans qui n'avaient pas d'enfants et qui ne touchaient qu'une rémunération, la rémunération moyenne s'élevait à 8 900 \$ en 2002 et à 9 200 \$ en 2003, soit l'équivalent d'un salaire horaire de 6,05 \$ pour 1 470 heures de travail en 2002, et de 6,25 \$ en 2003. En 2002 et en 2003, 50 p. cent des membres de ce groupe ont payé de l'impôt, dont le montant moyen s'élevait à 1 200 \$ chaque année. Dans les trois autres groupes, très peu de familles ont payé de l'impôt.

Parmi les personnes seules et pauvres de moins de 65 ans qui ne touchaient qu'une rémunération, la rémunération moyenne s'élevait à 8 600 \$ en 2002 et à 8 400 \$ en 2003, ce qui représente un salaire horaire de 5,85 \$ pour 1 470 heures de travail en 2002 et de 5,71 \$ en 2003. Au total, 38 p. cent des membres de ce groupe ont payé de l'impôt en 2002, comparativement à 40 p. cent en 2003. Le montant d'impôt moyen s'élevait à 800 \$ en 2002 et à 1 100 \$ en 2003. En ce qui concerne les membres du groupe qui touchaient une rémunération et des prestations d'AE, 79 p. cent d'entre eux ont payé de l'impôt (1 100 \$ en moyenne) en 2002, et 69 p. cent ont versé un montant d'impôt moyen de 800 \$ en 2003. Dans les deux autres groupes, le nombre de contribuables était trop peu élevé pour être signalé.

TABLEAU 6.7 : REVENU MOYEN PAR SOURCE PRINCIPALE DE REVENU, 2002 ET 2003								
	Familles biparentales <65 ans		Mères seules <65 ans avec enfants <18 ans		Couples <65 ans sans enfants		Personnes seules <65 ans	
	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003
REVENU PROVENANT PRINCIPALEMENT DE RÉMUNÉRATION								
Rémunération	17 700 \$	18 000 \$	9 400 \$	9 900 \$	8 900 \$	9 200 \$	8 600 \$	8 400 \$
Prestations pour enfants	5 200 \$	5 600 \$	4 900 \$	5 200 \$	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Revenu total avant impôt	25 200 \$	26 700 \$	18 600 \$	18 800 \$	12 900 \$	12 600 \$	9 800 \$	9 800 \$
Revenu total après impôt	24 400 \$	25 800 \$	18 300 \$	18 600 \$	12 300 \$	12 000 \$	9 400 \$	9 400 \$
REVENU PROVENANT PRINCIPALEMENT DE RÉMUNÉRATION ET DE L'ASSURANCE-EMPLOI								
Rémunération	13 800 \$	13 900 \$	10 400 \$	10 100 \$	9 100 \$	9 700 \$	7 200 \$	7 100 \$
Assurance-emploi	6 800 \$	6 200 \$	3 300 \$	3 400 \$	5 200 \$	4 900 \$	4 700 \$	4 200 \$
Prestations pour enfants	4 700 \$	4 700 \$	5 600 \$	5 100 \$	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Revenu total avant impôt	27 600 \$	26 400 \$	21 500 \$	20 400 \$	15 800 \$	17 200 \$	12 900 \$	12 700 \$
Revenu total après impôt	26 800 \$	25 300 \$	21 200 \$	20 200 \$	15 400 \$	16 600 \$	12 000 \$	12 100 \$
REVENU PROVENANT PRINCIPALEMENT DE RÉMUNÉRATION ET DE L'AIDE SOCIALE								
Rémunération	9 600 \$	9 300 \$	6 000 \$	5 400 \$	6 700 \$	6 200 \$	4 300 \$	3 500 \$
Aide sociale	7 600 \$	8 500 \$	5 900 \$	6 600 \$	7 100 \$	8 400 \$	5 800 \$	5 300 \$
Prestations pour enfants	5 500 \$	6 700 \$	5 300 \$	5 400 \$	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Revenu total avant impôt	26 000 \$	27 600 \$	19 900 \$	20 000 \$	16 500 \$	16 100 \$	10 800 \$	9 700 \$
Revenu total après impôt	25 800 \$	27 400 \$	19 700 \$	19 900 \$	16 400 \$	16 100 \$	10 700 \$	9 600 \$
REVENU PROVENANT PRINCIPALEMENT DE L'AIDE SOCIALE								
Aide sociale	14 000 \$	13 500 \$	8 300 \$	8 200 \$	9 200 \$	10 000 \$	7 400 \$	7 400 \$
Prestations pour enfants	5 600 \$	5 700 \$	5 300 \$	5 100 \$	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Revenu total avant impôt	21 400 \$	21 000 \$	15 600 \$	15 300 \$	11 700 \$	13 100 \$	8 800 \$	9 200 \$
Revenu total après impôt	21 400 \$	21 000 \$	15 600 \$	15 300 \$	11 700 \$	13 100 \$	8 800 \$	9 200 \$

VII. PAUVRETÉ ET TRAVAIL RÉMUNÉRÉ

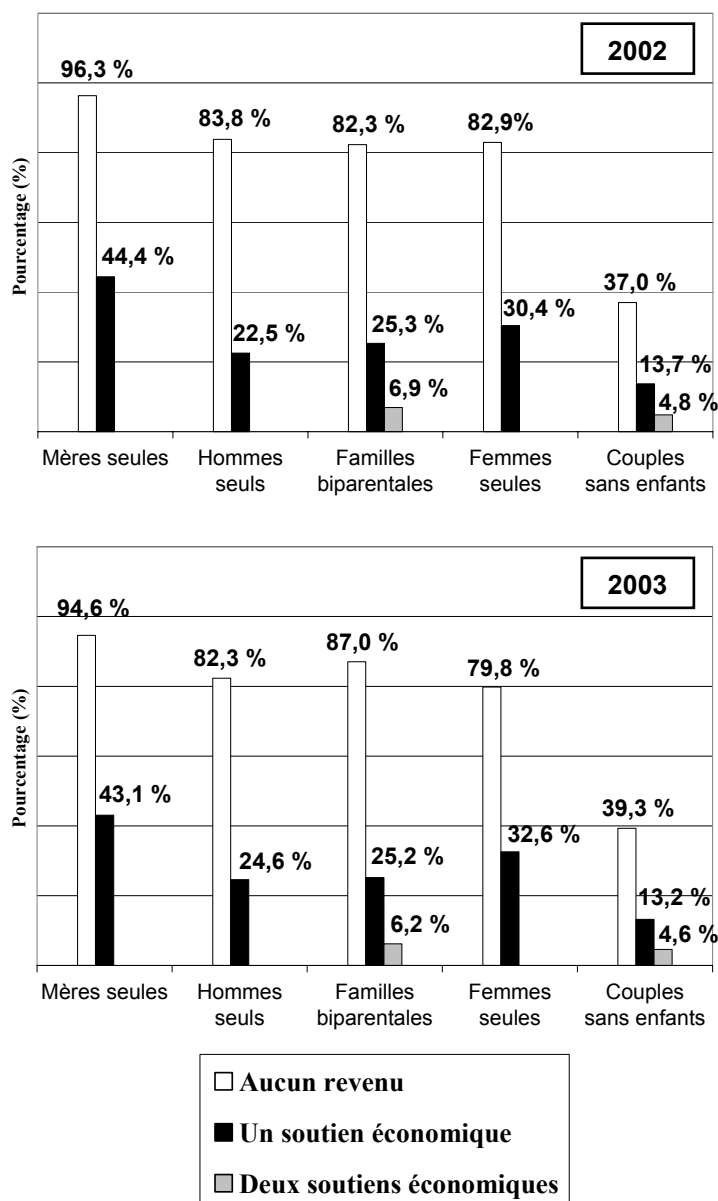
Pour certains Canadiens et Canadiennes, le fait d'occuper un emploi constitue la meilleure protection qui soit contre la pauvreté. Pour d'autres, il ne suffit pas d'exercer un, deux ni même trois emplois pour se prémunir contre les privations.

Dans le présent chapitre, nous examinons la relation entre la pauvreté et le travail rémunéré. Nous soulignons le nombre impressionnant de personnes pauvres dont la rémunération constitue la principale source de revenu. Nous examinons aussi l'importance et les limites du travail comme moyen de se protéger contre la pauvreté. La pauvreté est examinée selon le nombre de semaines de travail et les tendances de travail. Enfin, nous jetons un coup d'œil sur la situation des travailleurs à faible revenu, qu'on appelle aussi les « petits salariés ».

NOMBRE DE SOUTIENS ÉCONOMIQUES

L'importance du travail rémunéré comme moyen de se protéger contre la pauvreté est particulièrement évidente chez les types de familles dont tous les membres sont âgés de moins de 65 ans. Les taux de pauvreté de cinq de ces six types de familles varient énormément selon le nombre de soutiens économiques que compte l'unité familiale. La figure 7.1 illustre les données pour 2002 et 2003. Le nombre de pères seuls et pauvres n'était pas suffisant pour que l'on puisse comparer les taux de pauvreté selon le nombre de soutiens économiques dans la famille.

Figure 7.1 : Taux de pauvreté selon le nombre de soutiens économiques, types de famille de moins de 65 ans, 2002 et 2003



Qu'est-ce que la rémunération?

On entend par rémunération :

- 1) les traitements et salaires versés avant toute retenue salariale; et
- 2) le revenu net d'un travailleur autonome, une fois ses dépenses d'entreprise déduites.

Le revenu d'un travailleur autonome comprend le revenu net des agriculteurs, des professionnels et des groupes de personnes non constitués.

Comme le montrent les barres blanches de la figure 7.1, une famille qui ne compte aucun soutien économique est pratiquement certaine d'afficher des taux élevés de pauvreté. Les mères seules âgées de moins de 65 ans se trouvaient dans la pire situation, leur taux de pauvreté s'établissant à 96,3 p. cent pour les familles sans soutien économique en 2002 et à 94,6 p. cent en 2003. Les couples de moins de 65 ans sans enfants qui ne comptaient aucun soutien économique affichaient un taux de pauvreté de 37 p. cent en 2002 et de 39,3 p. cent en 2003 – le taux le moins élevé de tous les types de familles, mais un taux relativement élevé par rapport à la plupart des autres taux de pauvreté qui figurent dans le présent rapport.

Pour chacun des cinq types de famille qui ne comptaient qu'un seul soutien économique, les taux de pauvreté ont dégringolé. Les mères seules se trouvaient encore une fois dans la pire situation, mais leur taux de pauvreté a diminué pour atteindre 44,4 p. cent en 2002 et 43,1 p. cent en 2003. Les couples sans enfants composés d'un soutien de famille affichaient le taux de pauvreté le moins élevé, soit 13,7 p. cent en 2002 et 13,2 p. cent en 2003.

Les taux de pauvreté des familles qui comptaient deux soutiens économiques ont chuté encore davantage, comme dans le cas des couples de moins de 65 ans sans enfants et des familles biparentales. Le taux des couples a diminué pour atteindre 4,8 p. cent en 2002 et 4,6 p. cent en 2003. Chez les familles biparentales, le taux a chuté pour s'établir à 6,9 p. cent en 2002 et à 6,2 p. cent en 2003.

Il ne fait aucun doute que les familles sans soutien économique ou qui ne comptent qu'un seul soutien de famille affichent les taux de pauvreté les plus élevés. Le nombre de familles pauvres, réparti selon le nombre de soutiens économiques, révèle le nombre de familles dont le taux de pauvreté est extrêmement élevé.

Les couples pauvres sans enfants sont répartis de façon égale selon le nombre de soutiens de famille. En 2002, on comptait au total 196 000 couples pauvres de moins de 65 ans qui n'avaient pas d'enfants : 66 000 d'entre eux ne comptaient aucun soutien économique, 65 000 n'en comptaient qu'un seul, et 65 000 étaient formés de deux soutiens de famille. En pourcentage, ces chiffres représentent 33,7 p. cent des couples pauvres sans enfants qui ne comptaient aucun soutien économique, 33,2 p. cent de ceux qui n'en comptaient qu'un seul et 33,2 p. cent des couples formés de deux soutiens de famille. Le nombre de couples pauvres était réparti de façon égale en 2003. On comptait au total 188 000 couples pauvres sans enfants : 60 000 (31,9 p. cent) ne comptaient aucun soutien de famille, 63 000 (33,5 p. cent) n'en comptaient qu'un seul et 65 000 (34,6 p. cent) étaient formés de deux soutiens économiques.

Les familles biparentales pauvres étaient le plus susceptibles de compter au moins un soutien économique. Un très petit nombre d'entre elles n'en comptaient aucun. En 2002, il y avait au total 316 000 familles biparentales pauvres, dont 44 000 familles pauvres sans soutien économique, 126 000 familles comptant un soutien économique, 129 000 familles formées de deux soutiens économiques et seulement 16 000 familles comptant au moins trois soutiens économiques. Ces chiffres représentent 13,9 p. cent des familles biparentales pauvres sans soutien économique, 39,9 p. cent des familles comptant un soutien économique, 40,8 p. cent des familles formées de deux soutiens économiques et 5,1 p. cent des familles pouvant compter sur au moins trois soutiens économiques. En 2003, il y avait 298 000 familles biparentales pauvres. De ce nombre, 43 000 (14,4 p. cent) ne comptaient aucun soutien économique, 113 000 (37,9 p. cent) n'en comptaient qu'un seul, 118 000 (39,6 p. cent) en comptaient deux, et 24 000 (8,1 p. cent) étaient formées d'au moins trois soutiens économiques.

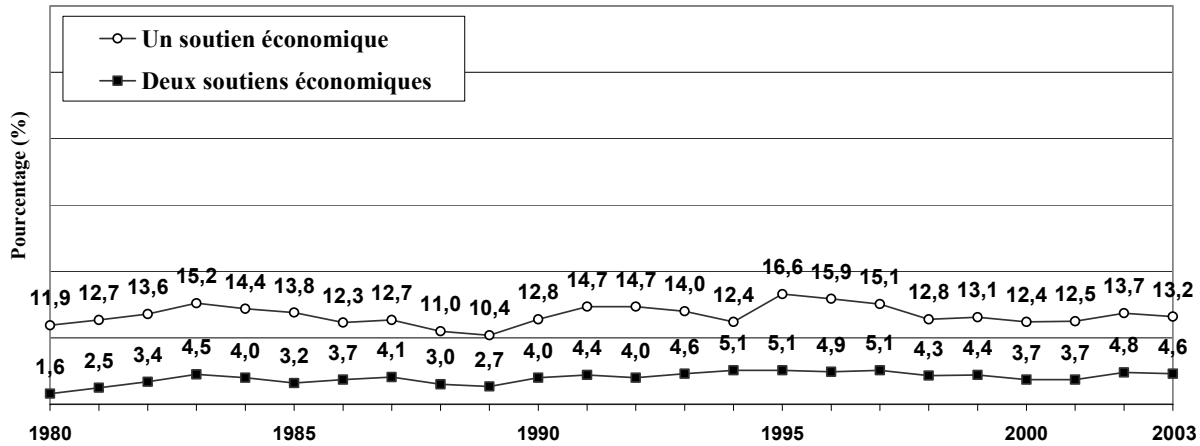
Les familles pauvres formées d'une mère seule étaient plus susceptibles de compter un soutien de famille que de n'en avoir aucun. En 2002, il y avait au total 286 000 familles pauvres dirigées par une mère seule : 112 000 étaient sans soutien de famille, et 144 000 en comptaient un. En pourcentage, ces chiffres représentent 39,2 p. cent des familles pauvres dirigées par une mère seule sans soutien économique et 50,3 p. cent des familles qui en comptaient un. Un petit nombre de familles dirigées par une mère seule comptaient au moins deux soutiens économiques. En 2003, un pourcentage un peu plus élevé de ces familles était formé d'un soutien économique. On comptait 265 000 familles formées d'une mère seule, dont 90 000 (34,0 p. cent) étaient sans soutien économique et 152 000 (57,4 p. cent) en comptaient un.

En ce qui concerne les femmes et les hommes seuls, ces deux groupes comptaient, par définition, tout au plus un soutien économique, même si une personne seule pouvait être en mesure d'occuper deux emplois à temps plein ou de travailler plus de 40 heures par semaine. Un seul soutien économique constituait aussi la limite normale chez les familles biparentales, même si un très petit nombre d'entre elles pouvaient compter sur un deuxième soutien économique, probablement un adolescent ou un autre parent vivant avec la famille.

L'importance de compter plus d'un soutien économique – dans le cas présent, les personnes qui touchent une rémunération – est évidente année après année depuis que Statistique Canada a commencé à produire ses études sur les taux de pauvreté il y a près d'un demi-siècle. Les statistiques relatives au couple de moins de 65 ans sans enfants et aux familles biparentales sont particulièrement convaincantes, même si celles qui concernent les mères seules sont aussi dignes de mention. Les figures 7.2, 7.3 et 7.4 montrent les taux de pauvreté des trois types de familles, selon le nombre de soutiens économiques.

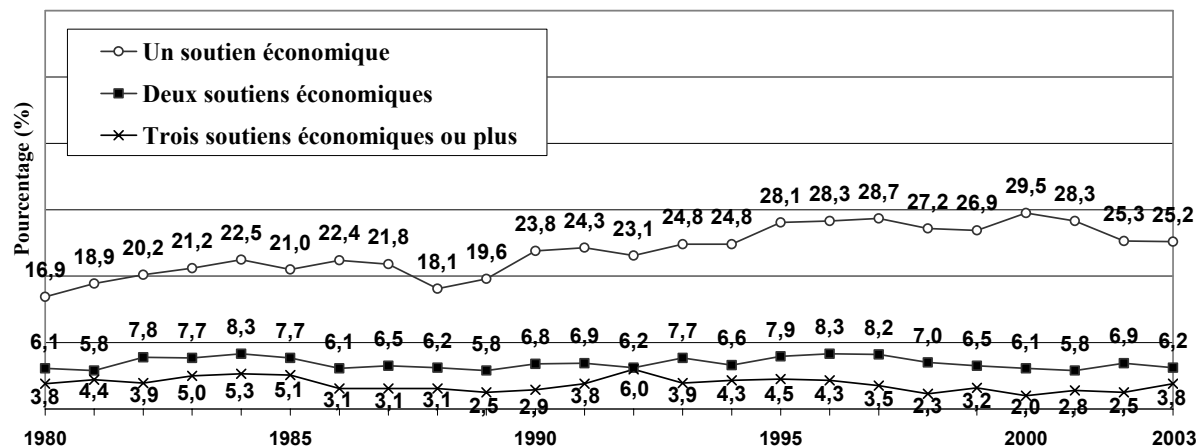
Le taux de pauvreté des couples sans enfants qui ne comptent qu'un soutien économique était égal à 10 p. cent ou plus chaque année de 1980 à 2003. Le taux comparable des couples formés de deux soutiens économiques était de 5 p. cent ou moins par année.

Figure 7.2 : Taux de pauvreté selon le nombre de soutiens économiques, couples de moins de 65 ans sans enfants, 1980-2003



La figure représentant les familles biparentales montre qu'il est devenu de plus en plus difficile pour les familles comptant un soutien économique d'éviter la pauvreté. Le taux de pauvreté de ces familles est passé de 16,9 p. cent en 1980 à 25,2 p. cent en 2003. Pendant ce temps, le taux des familles formées de deux soutiens économiques et celui du petit nombre de familles en comptant au moins trois étaient tous deux très peu élevés. En outre, les taux de pauvreté de ces familles étaient les mêmes en 80 qu'en 2003.

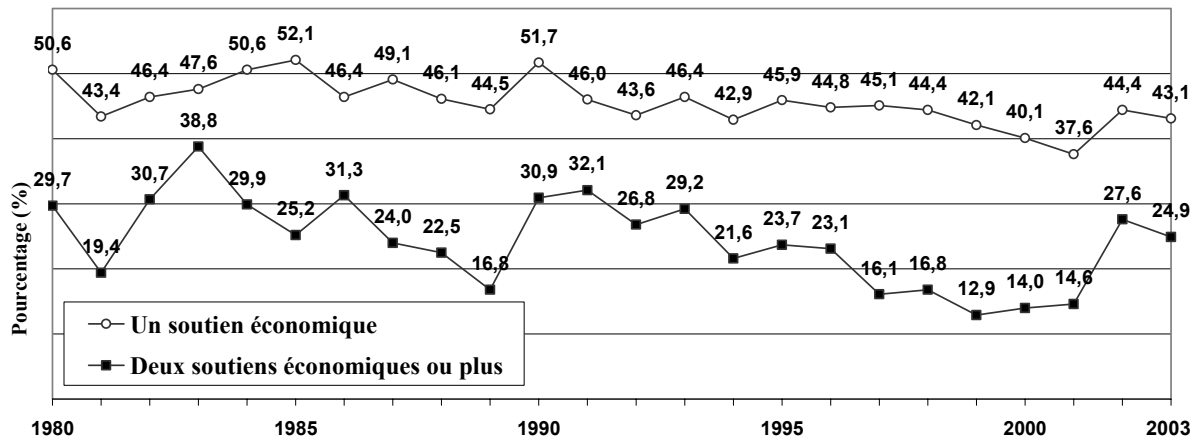
Figure 7.3 : Taux de pauvreté selon le nombre de soutiens économiques, familles biparentales avec enfants, 1980-2003



La figure relative aux mères seules montre que le taux de pauvreté des familles comptant un soutien économique est demeuré constamment élevé, beaucoup plus en fait que les taux des couples et des familles biparentales. Le taux des familles formées d'au moins deux

soutiens économiques était moins élevé et aussi moins irrégulier en raison de la petite taille des échantillons.

Figure 7.4 : Taux de pauvreté selon le nombre de soutiens économiques, mères seules de moins de 65 ans, 1980-2003



NOMBRE DE SEMAINES DE TRAVAIL

Pour les personnes pauvres qui maintiennent un lien avec le marché du travail, l'un des meilleurs indicateurs de la pauvreté est le nombre de semaines travaillées durant une année donnée. Autrement dit, le risque de pauvreté chute à mesure que le nombre de semaines de travail rémunéré augmente.

La figure 7.5 montre les taux de pauvreté des familles selon le nombre de semaines de travail du principal soutien économique, en plus, dans le cas des couples, des semaines de travail de l'autre partenaire. Ainsi, les couples pouvaient accumuler jusqu'à 104 semaines de travail par année. Par définition, les taux de pauvreté des personnes seules ne s'appliquent qu'à une personne. Par conséquent, le nombre maximal de semaines de travail par année est de 52.

Les taux de pauvreté sont les plus élevés chez les familles et les personnes seules qui travaillent moins de 20 semaines par année. Les personnes seules affichent toujours un taux de pauvreté plus élevé que celui des familles, même si elles travaillent le même nombre de semaines.

En 2002, les taux de pauvreté des familles variaient d'un maximum de 58,2 p. cent pour les unités familiales qui avaient de 10 à 19 semaines de travail à un minimum de 2,9 p. cent pour celles qui avaient accumulé 103 semaines de travail ou plus. En ce qui concerne les personnes seules, les taux allaient de 75,8 p. cent pour les personnes qui avaient travaillé de une à neuf semaines à 18,1 p. cent pour celles qui avaient déclaré de 49 à 52 semaines

Figure 7.5 : Taux de pauvreté selon le nombre de semaines de travail, familles et personnes seules de moins de 65 ans, 2002 et 2003

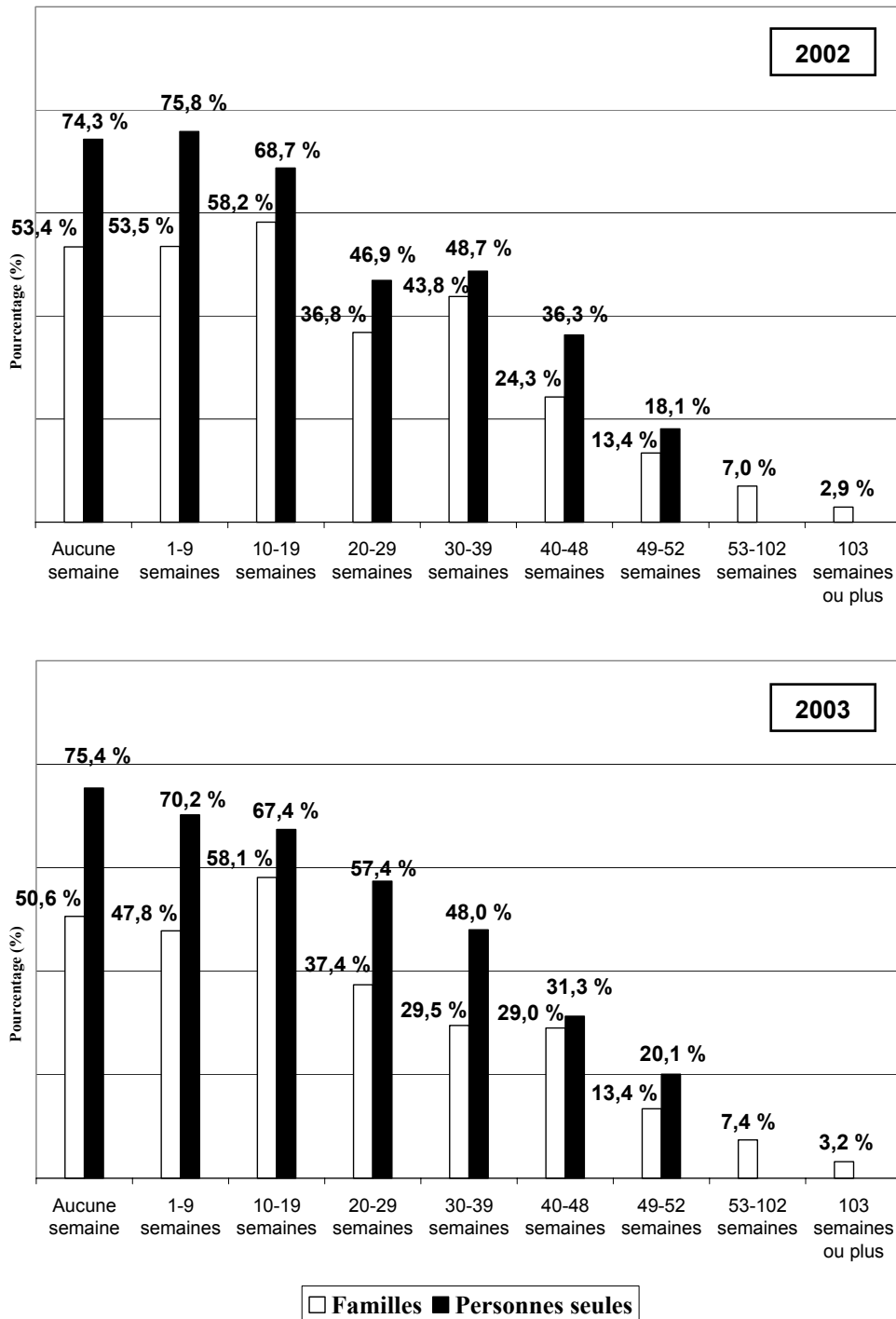
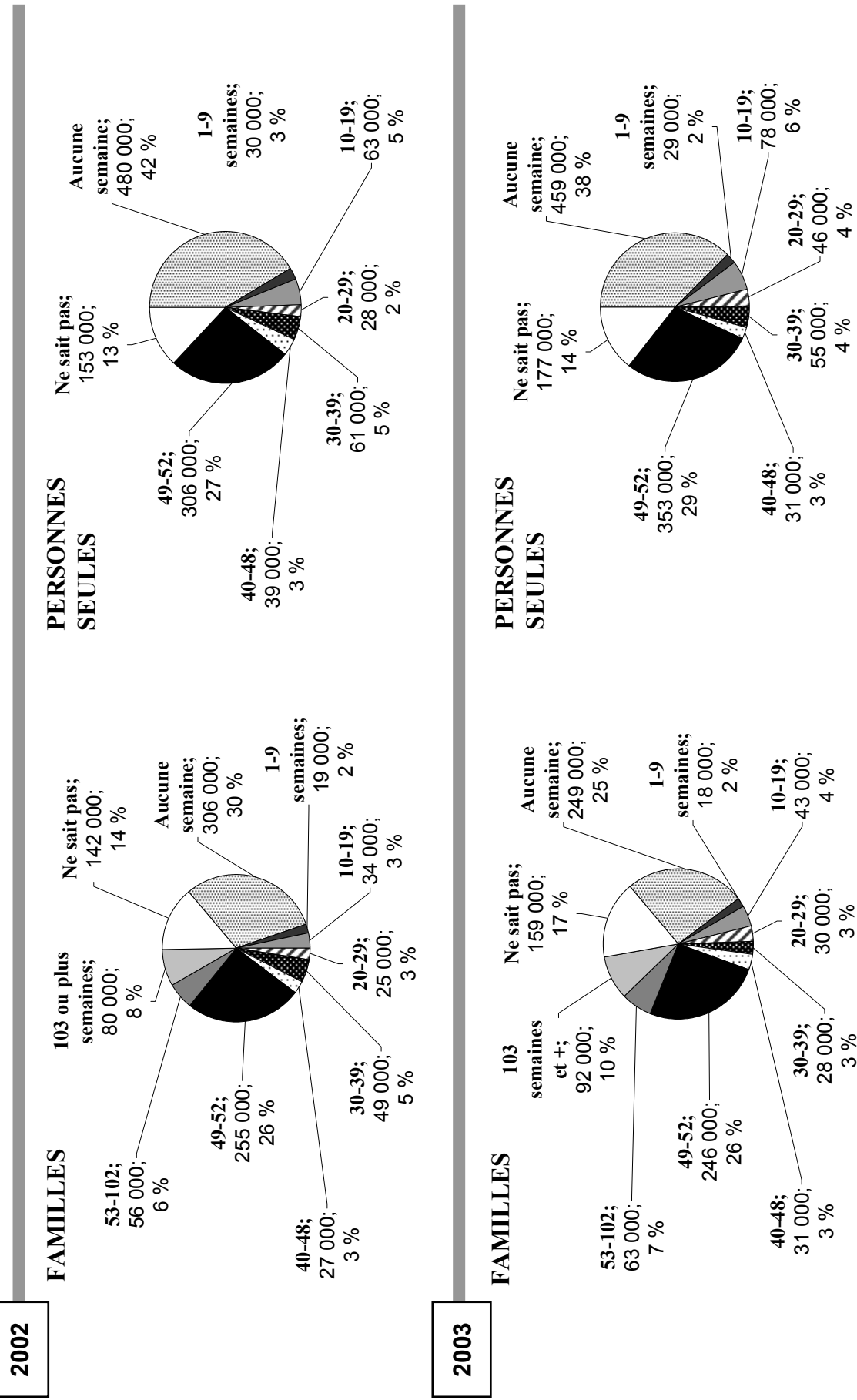


Figure 7.6 : Répartition des personnes seules pauvres et des familles pauvres par semaines de travail, 2002 et 2003



En 2003, les taux de pauvreté étaient très près de ceux de 2002. En ce qui concerne les familles, le taux variait d'un maximum de 58,1 p. cent pour une période de 10 à 19 semaines de travail à un minimum de 3,2 p. cent pour un total de 103 semaines de travail ou plus. Les personnes seules affichaient des taux de pauvreté pouvant atteindre 75,4 p. cent lorsqu'elles n'avaient pas travaillé durant l'année ou un taux peu élevé de 20,1 p. cent lorsqu'elles avaient travaillé de 49 à 52 semaines.

De nombreuses familles et personnes pauvres avaient travaillé toute l'année, mais vivaient tout de même dans la pauvreté. Les diagrammes de la figure 7.6 comprennent 255 000 familles pauvres ayant travaillé plus ou moins toute l'année (de 49 à 52 semaines) en 2002, 56 000 familles pauvres qui avaient travaillé de 53 à 102 semaines et 80 000 familles pauvres ayant déclaré plus de 103 semaines de travail, pour un total de 391 000, soit 40 p. cent des familles pauvres. Pendant ce temps, on comptait 306 000 personnes seules et pauvres qui avaient travaillé de 49 à 52 semaines en 2002, soit 27 p. cent de ce type de familles.

Les données pour 2003 révèlent aussi que même un travail stable ne permet pas à certaines personnes d'échapper à la pauvreté. Comme le montre la figure 7.6, en 2003, 246 000 familles pauvres avaient travaillé plus ou moins toute l'année, soit de 49 à 52 semaines, 63 000 familles pauvres avaient travaillé de 53 à 102 semaines, et 92 000 familles pauvres avaient déclaré plus de 103 semaines de travail, pour un total de 401 000, soit 42 p. cent des familles pauvres. Pendant ce temps, on comptait 353 000 personnes seules et pauvres qui avaient travaillé de 49 à 52 semaines en 2003, ce qui représente 29 p. cent des ménages de ce type.

TENDANCES DE TRAVAIL

Une partie du problème s'explique bien entendu par la pénurie d'emplois à temps plein, et une autre par le nombre trop élevé d'emplois très peu rémunérés. Les figures 7.7 et 7.8 montrent les tendances de travail des travailleurs canadiens : postes à temps plein et à temps partiel et emplois occupés durant toute l'année ou une partie de l'année. Le tableau 7.1 qui suit les deux figures présente des renseignements détaillés sur les salaires touchés par des travailleurs qui ont différentes tendances de travail.

Emploi à temps plein, à l'année longue

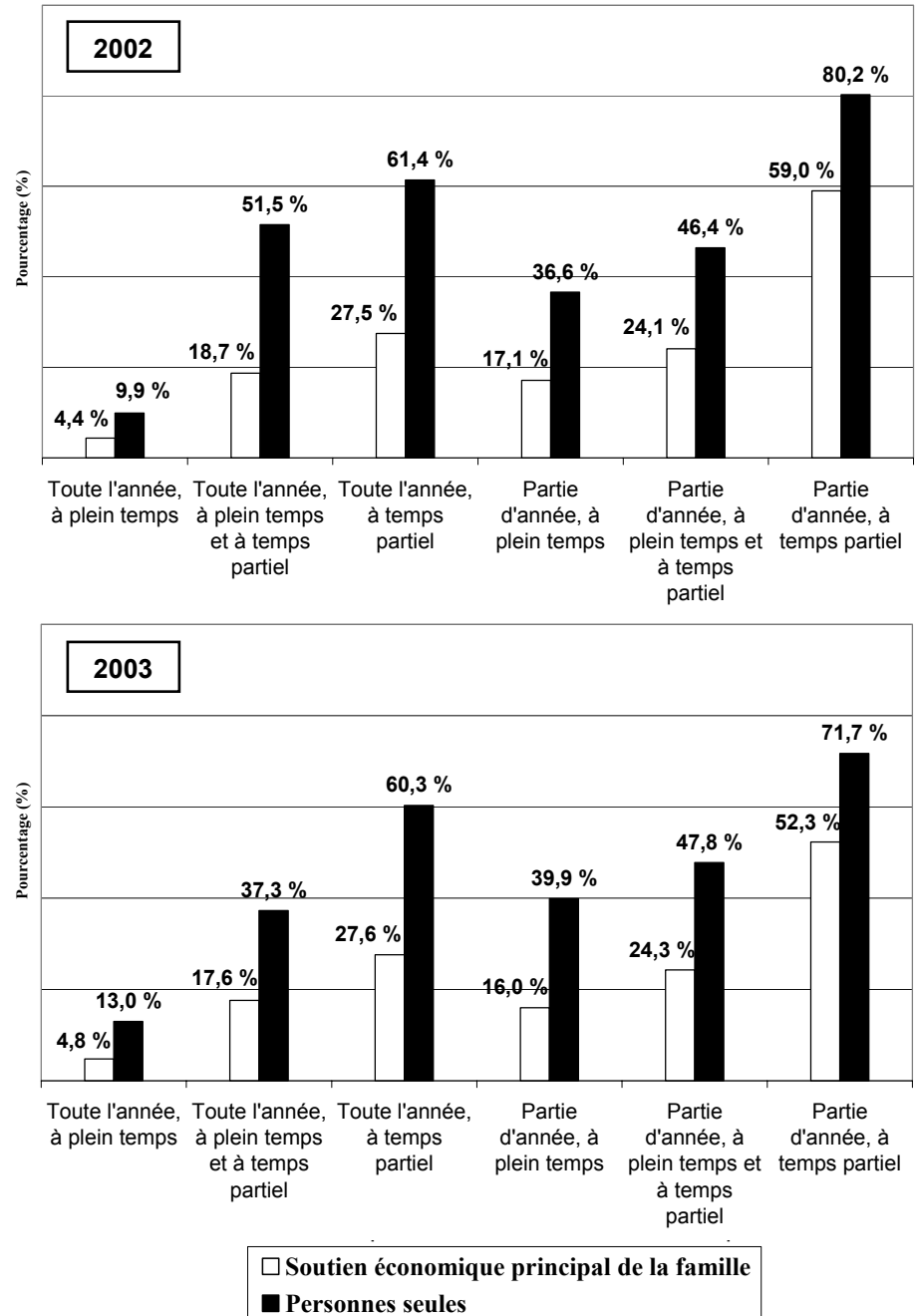
Statistique Canada considère qu'un emploi à temps plein correspond à au moins 30 heures de travail par semaine. Pour occuper un poste à l'année longue, il faut avoir travaillé au moins 49 semaines durant l'année.

Les trois premières barres de la figure 7.7 correspondent aux trois différentes combinaisons de travail pendant toute l'année et sont suivies des trois autres combinaisons d'emplois qui procurent du travail pendant une partie de l'année. Les taux de pauvreté les moins élevés sont associés aux emplois qui procurent le plus de travail, c'est-à-dire les emplois à temps plein qui durent toute l'année. Le taux de pauvreté des familles dont le principal soutien éco-

nomique travaille à temps plein durant toute l'année était de 4,4 p. cent en 2002 et de 4,8 p. cent en 2003. Le taux comparable des personnes seules s'élevait à 9,9 p. cent en 2002 et à 13 p. cent en 2003. Les taux de pauvreté les plus élevés étaient ceux des familles et des personnes seules qui occupaient un emploi à temps partiel durant une partie de l'année. En fait, ces taux de pauvreté étaient de 5,5 à 13 fois plus élevés que ceux des familles et des personnes seules travaillant à temps plein durant toute l'année en 2002-2003.

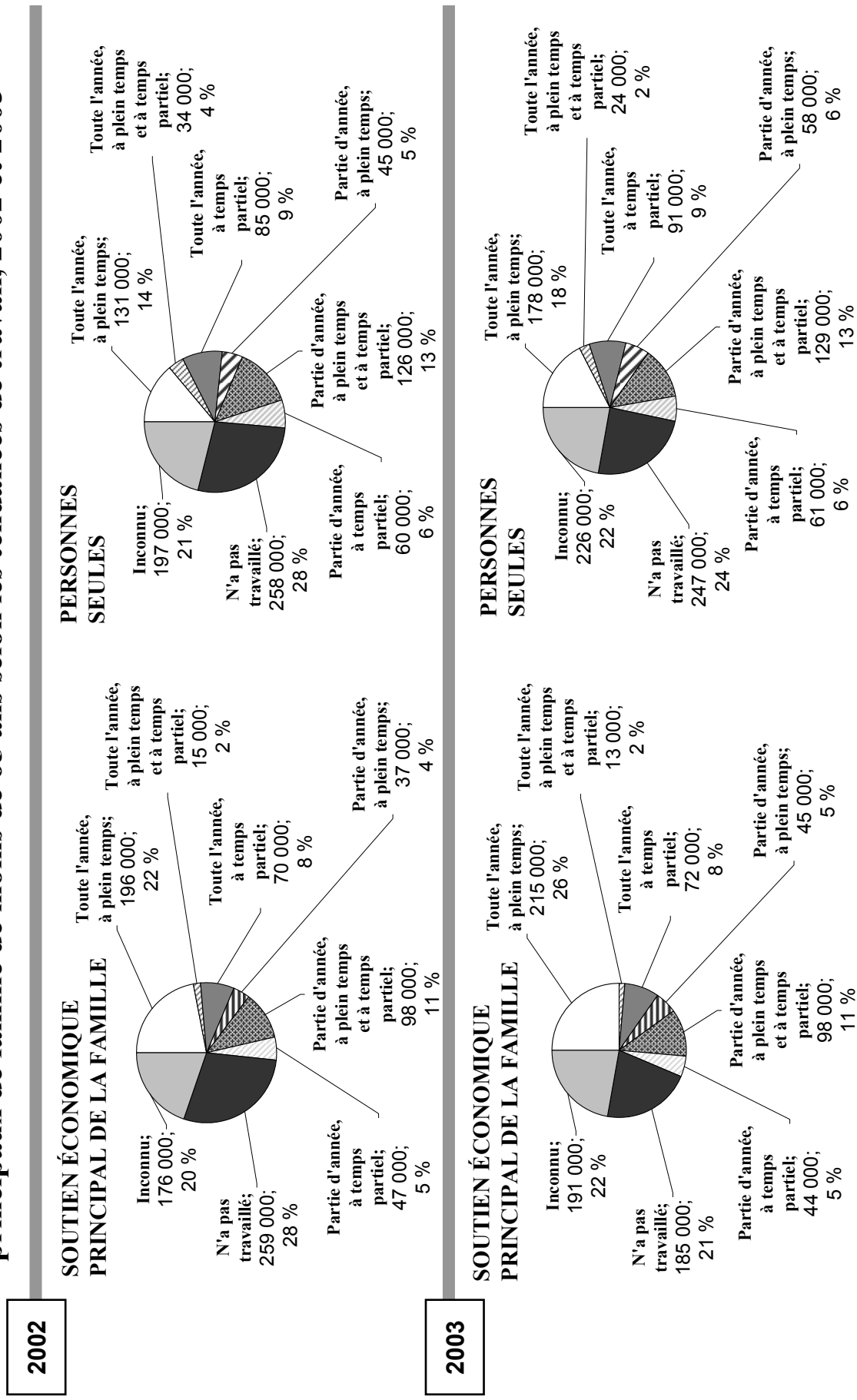
Les diagrammes de la figure 7.8 montrent que, parmi ceux qui avaient travaillé durant l'année, les unités familiales qui pouvaient compter sur un emploi à temps plein durant toute l'année

Figure 7.7: Taux de pauvreté et tendances de travail, 2002 et 2003



occupent les segments les plus importants. Les membres du groupe dont les taux de pauvreté sont les plus élevés, soit ceux qui avaient travaillé à temps plein durant une partie de l'année, étaient parmi les moins nombreux.

Figure 7.8 : Répartition des personnes seules pauvres de moins de 65 ans et des soutiens économiques principaux de famille de moins de 65 ans selon les tendances de travail, 2002 et 2003



Le tableau 7.1 présente la rémunération moyenne relative à chacun des six types de travail illustré dans les deux dernières figures. On peut constater que, de toute évidence, le fait d'occuper un emploi à temps plein durant toute l'année n'assure pas nécessairement un revenu suffisant pour éviter la pauvreté.

La rémunération moyenne des familles variait d'un maximum de 17 288 \$ en 2002 et de 16 333 \$ en 2003 en ce qui concerne les familles pauvres qui comptaient un membre ayant travaillé à temps plein durant toute l'année à un minimum de 8 375 \$ en 2002 et de 6 403 \$ en 2003 pour celles comptant un membre ayant travaillé à temps partiel durant une partie de l'année.

En ce qui concerne les personnes seules, la rémunération moyenne en 2002 variait de 10 643 \$ chez celles qui occupaient une combinaison d'emplois à temps plein et à temps partiel durant toute l'année à 4 395 \$ pour le travailleur à temps partiel ayant occupé un emploi durant une partie de l'année. En 2003, cette fourchette allait de 9 522 \$ pour un travailleur à temps plein ayant occupé un emploi durant toute l'année à 3 904 \$ pour une personne ayant occupé un emploi à temps partiel durant une partie de l'année.

TABLEAU 7.1 : RÉMUNÉRATION MOYENNE PAR FAMILLE, SELON LES TENDANCES DE TRAVAIL DES SOUTIENS ÉCONOMIQUES PRINCIPAUX DE FAMILLE ET DES PERSONNES SEULES DE MOINS DE 65 ANS, 2002 ET 2003				
	Familles pauvres		Personnes seules pauvres	
	2002	2003	2002	2003
Toute l'année, à plein temps	17 288 \$	16 333 \$	9 302 \$	9 522 \$
Toute l'année, à plein temps et à temps partiel	15 884 \$	14 577 \$	10 643 \$	8 726 \$
Toute l'année, à temps partiel	10 105 \$	10 028 \$	7 871 \$	5 142 \$
Partie d'année, à plein temps	12 006 \$	11 036 \$	7 514 \$	7 115 \$
Partie d'année, à plein temps et à temps partiel	10 510 \$	10 822 \$	7 702 \$	7 771 \$
Partie d'année, à temps partiel	8 375 \$	6 403 \$	4 395 \$	3 904 \$

La rémunération annuelle des familles figurant dans le tableau montre que certains des taux de salaire sont très faibles. Selon la définition de Statistique Canada, une personne doit travailler au moins 30 heures par semaine et 49 semaines par année pour être considérée

comme un travailleur à temps plein occupant un emploi toute l'année. Cela correspond à un minimum de 1 470 heures de travail par année.

Dans le tableau 7.1, les personnes seules ayant occupé un emploi à temps plein durant toute l'année doivent avoir touché les salaires les plus bas de l'échelle de rémunération en 2002-2003. La rémunération moyenne de 9 522 \$ en 2003 équivalait à un salaire horaire de 6,48 \$, soit moins que le salaire minimum établi dans certaines provinces. Les familles s'en sont un peu mieux tirées. Leur rémunération moyenne de 16 333 \$ en 2003 équivalait à un salaire horaire de 11,11 \$ pour 1 470 heures de travail.

LES TRAVAILLEURS À FAIBLE REVENU

Nous examinerons maintenant la situation des travailleurs à faible revenu ou des petits salariés à l'aide d'une méthodologie adoptée il y a de nombreuses années par le Conseil national du bien-être social. Les travailleurs à faible revenu sont définis comme des familles et des personnes seules de moins de 65 ans dont la rémunération représente plus de 50 p. cent de leur revenu total. Cette définition ne tient pas compte des problèmes associés aux types de travail et aux taux salariaux et met simplement l'accent sur les personnes pauvres qui dépendent lourdement d'un travail rémunéré pour se procurer les besoins essentiels.

Selon cette définition, 410 000 familles et 532 000 personnes seules étaient considérées comme des travailleurs à faible revenu en 2002. En 2003, ces chiffres étaient de 409 000 et de 582 000, respectivement. Cela représente 46 p. cent des familles pauvres de moins de 65 ans en 2002 et 47 p. cent en 2003, et 57 p. cent des personnes seules et pauvres en 2002 et en 2003. Les personnes pauvres tout à fait incapables de travailler durant l'année ont été exclues de ces calculs.

Le tableau 7.2 présente de plus amples renseignements sur les petits salariés de cinq types de familles dont tous les membres sont âgés de moins de 65 ans. Les deux premières lignes du tableau présentent le nombre d'unités familiales pauvres et le nombre de celles qui font partie de la catégorie des petits salariés. À la troisième ligne, on retrouve le pourcentage des petits salariés par rapport au nombre total de pauvres au sein de chaque type de famille. Par exemple, en 2003, le pourcentage de petits salariés variait de 25 p. cent chez les mères seules et pauvres à 59 p. cent chez les femmes seules et pauvres âgées de moins de 65 ans.

Le faible pourcentage de mère seules se démarque tant en 2002 qu'en 2003, en partie parce qu'il est rare qu'une famille pauvre formée d'un seul parent compte plus d'un soutien économique, et en partie parce que les responsabilités parentales obligent un certain nombre de mères seules à demeurer à l'extérieur du marché du travail.

Les trois lignes suivantes du tableau présentent la rémunération moyenne de chaque type de famille, le revenu moyen provenant d'autres sources et le revenu moyen total. Les chiffres en dollars montrent clairement que la rémunération constitue une source très importante du revenu des petits salariés, excédant de loin toutes les autres sources de revenu. En 2002 et en 2003, les autres sources de revenu des femmes et hommes seuls et des couples sans enfants étaient minimes, excédant probablement de très peu le crédit pour TPS/TVH et certains crédits d'impôt provinciaux. Les autres sources de revenu des familles avec enfants étaient

considérablement plus élevées, la plupart ayant trait aux prestations pour enfants fédérales et provinciales.

La dernière ligne du tableau présente le pourcentage de la rémunération par rapport au revenu provenant de toutes sources. Par exemple, en 2003, 89 p. cent du revenu des femmes et hommes seuls et pauvres provenaient d'une rémunération, comparativement à 81 p. cent chez les couples sans enfants, à 72 p. cent chez les familles biparentales et à 66 p. cent chez les mères seules. Même si, pour correspondre à la définition de petits salariés, les unités familiales devaient toucher une rémunération d'au moins 50 p. cent de leur revenu, les pourcentages étaient en moyenne beaucoup plus élevés que 50 p. cent.

TABLEAU 7.2 : FAMILLES ET PERSONNES SEULES PAUVRES DE MOINS DE 65 ANS DONT LA MOITIÉ OU PLUS DES REVENUS PROVIENT DU TRAVAIL, 2002 ET 2003					
	Hommes seuls	Femmes seules	Couples sans enfants	Familles biparentales	Mères seules
2002					
Nombre de familles et personnes seules pauvres	493 000	443 000	170 000	294 000	257 000
Nombre de personnes dont 50 % ou plus du revenu provient du travail	275 000	257 000	84 000	173 000	58 000
Pourcentage de personnes dont 50 % ou plus du revenu provient du travail	56 %	58 %	49 %	59 %	23 %
Rémunération annuelle moyenne	10 115 \$	8 791 \$	12 725 \$	20 797 \$	13 896 \$
Revenu annuel moyen provenant d'autres sources	1 110 \$	960 \$	2 335 \$	7 522 \$	6 957 \$
Revenu total moyen	11 225 \$	9 751 \$	15 060 \$	28 319 \$	20 853 \$
Rémunération comme pourcentage du revenu total	90 %	90 %	84 %	73 %	67 %
2003					
Nombre de familles et personnes seules pauvres	540 000	474 000	152 000	287 000	240 000
Nombre de personnes dont 50 % ou plus du revenu provient du travail	302 000	281 000	88 000	165 000	59 000
Pourcentage de personnes dont 50 % ou plus du revenu provient du travail	56 %	59 %	58 %	57 %	25 %
Rémunération annuelle moyenne	8 804 \$	9 219 \$	10 945 \$	20 080 \$	14 074 \$
Revenu annuel moyen provenant d'autres sources	1 100 \$	1 163 \$	2 565 \$	7 648 \$	7 260 \$
Revenu total moyen	9 904 \$	10 382 \$	13 510 \$	27 728 \$	21 334 \$
Rémunération comme pourcentage du revenu total	89 %	89 %	81 %	72 %	66 %

VIII. ANALYSE APPROFONDIE DE LA SITUATION DES FEMMES, DES ENFANTS ET DES PERSONNES ÂGÉES

Dans le présent chapitre, nous examinons de façon plus approfondie la situation de trois groupes qui présentent un intérêt particulier pour le Conseil national du bien-être social : les femmes, les enfants et les personnes âgées.

Les femmes ont toujours affiché des taux de pauvreté plus élevés que les hommes, et ces différences sont souvent attribuables aux désavantages auxquels les femmes font face sur le marché du travail et aux responsabilités d'une importance disproportionnée qu'elles doivent assumer lorsqu'elles ont des enfants.

Les enfants suscitent des préoccupations en raison de l'importance du développement de la petite enfance et des effets qu'a sur eux la pauvreté, qui peuvent se prolonger durant toute leur vie. En 1989, les députés de la Chambre des communes ont voté à l'unanimité les engageant à chercher à éliminer la pauvreté chez les enfants d'ici l'an 2000, mais ils se sont rarement penchés sur des solutions autres qu'une augmentation graduelle des prestations pour enfants.

Les taux de pauvreté de l'ensemble des personnes âgées ont dégringolé au fil des ans, mais on retrouve encore, dans certains groupes de personnes âgées, la pauvreté persistante auxquelles les gouvernements ne se sont toujours pas attaqués. Il est essentiel que les gouvernements prennent des mesures pour améliorer le bien-être des personnes âgées d'aujourd'hui, puisque nombre d'entre elles dépendent de revenus fixes et que leurs autres options financières sont limitées.

LES FEMMES

Au chapitre des taux de pauvreté, la plupart des différences entre les hommes et les femmes peuvent s'expliquer par les taux de pauvreté très élevés de trois types de familles : les mères seules âgées de moins de 65 ans, les femmes seules de moins de 65 ans et les femmes seules âgées de 65 ans ou plus. Le taux de pauvreté des mères seules s'élevait à 52,2 p. cent en 2002 et à 48,9 p. cent en 2003. Ces taux étaient parmi les moins élevés des dernières années, mais ils correspondaient tout de même à plus du double des taux de pauvreté des pères seuls, qui se chiffraient à 20,1 p. cent en 2002 et à 20 p. cent en 2003. Le taux de pauvreté des femmes seules âgées de moins de 65 ans s'élevait à 42,7 p. cent en 2002 et à 42,8 p. cent en 2003; chez les hommes seuls de moins de 65 ans, ce taux était de 33 p. cent en 2002 et de 34,4 p. cent en 2003. Le taux de pauvreté des femmes seules âgées de 65 ans ou plus était de 41,8 p. cent en 2002 et de 40,9 p. cent en 2003. Ce taux est considérablement plus élevé que le taux comparable des hommes âgés seuls, qui s'est établi à 32,7 p. cent en 2002 et à 31,6 p. cent en 2003.

Dans le cas de familles, les taux de pauvreté des femmes et des hommes sont identiques. Toutefois, cela ne signifie pas que les hommes et les femmes ont également accès au revenu ou aux actifs familiaux. Les statistiques sur la pauvreté ne révèlent pas les déséquilibres financiers qui peuvent caractériser une famille. Elles permettent simplement de déterminer si

le revenu familial total provenant de toutes sources est supérieur ou inférieur au seuil de pauvreté.

Lorsqu'on considère les hommes et les femmes comme des personnes et non comme des membres d'une unité familiale, on constate des différences fondées sur le sexe et le groupe d'âge. En 2002, le taux de pauvreté des femmes âgées de 18 à 64 ans s'élevait à 16,9 p. cent, et celui des hommes, à 14,4 p. cent – une différence de 2,5 points de pourcentage. Le taux de pauvreté des femmes de 65 ans ou plus se chiffrait à 20,1 p. cent, et celui des hommes, à 10,5 p. cent – une différence de 9,6 points de pourcentage.

De même, en 2003, le taux de pauvreté des femmes de 18 à 64 ans s'élevait à 16,5 p. cent, soit deux points de pourcentage de plus que celui des hommes, qui se chiffrait à 14,5 p. cent. Chez les femmes âgées, le taux de pauvreté était de 19,1 p. cent, comparativement à 10,2 p. cent chez les hommes de 65 ans et plus, une différence de 8,9 points de pourcentage.

Le tableau 8.1 présente les taux de pauvreté des femmes et des hommes depuis 1980. Il confirme que les différences entre les sexes existent depuis longtemps et qu'elles sont particulièrement importantes dans le cas des femmes et des hommes âgés. Le tableau montre aussi le rapport entre les taux de pauvreté des femmes et des hommes. Par exemple, un rapport de 1,33 signifie que le taux de pauvreté des femmes était de 33 p. cent plus élevé que celui des hommes.

L'écart entre les taux de pauvreté des hommes et des femmes âgés de moins de 65 ans persiste, mais il s'est rétréci au fil des ans. L'écart le plus important remonte à 1980, lorsque le taux de pauvreté des femmes de moins de 65 ans s'élevait à 15,2 p. cent, et celui des hommes, à 11,4 p. cent. Cet écart était de 3,8 points de pourcentage, et le rapport entre les taux de pauvreté des femmes et des hommes se chiffrait à 1,33 (autrement dit, le taux de pauvreté des femmes était de 33 p. cent plus élevé). Ce rapport de 1,33 a aussi été observé en 1989. Au cours des dernières années, la plupart des rapports se sont révélés relativement peu élevés. Les plus petits écarts ont été observés en 1995, 1996, 1999 et 2003, lorsque le rapport était de 1,14, ce qui correspond à un taux de pauvreté de 14 p. cent plus élevé pour les femmes.

La situation est très différente chez les femmes et les hommes de 65 ans ou plus. Les rapports entre les taux de pauvreté étaient aussi minimales que 1,50 au début des années 80. L'écart a augmenté au milieu et à la fin des années 80, mais il diminue lentement depuis 2000. En 2003, il s'élevait à 1,87, ce qui représente un taux de pauvreté de 87 p. cent plus élevé pour les femmes.

Chez les couples de moins de 65 ans, le rôle que joue la rémunération des femmes dans le maintien du revenu familial au-dessus du seuil de pauvreté est digne de mention. Pour obtenir une meilleure idée de la contribution financière des femmes, le Conseil national du bien-être social a demandé à Statistique Canada de soustraire la rémunération des femmes des revenus totaux des familles biparentales et des couples mariés sans enfants et de produire des statistiques hypothétiques sur la pauvreté en ayant recours à ces revenus moins élevés. Les calculs sont hypothétiques, puisque nous avons présumé que les familles n'avaient pas rajusté leurs finances ni modifié leurs modalités de travail pour compenser le revenu familial perdu.

TABLEAU 8.1 : TAUX DE PAUVRETÉ CHEZ LES FEMMES ET LES HOMMES, 1980-2003

	Femmes 18-64 ans	Hommes 18-64 ans	Rapport entre les taux de pauvreté	Femmes de 65 ans et plus	Hommes de 65 ans et plus	Rapport entre les taux de pauvreté
1980	15,2 %	11,4 %	1,33	40,0 %	26,4 %	1,52
1981	14,8 %	11,3 %	1,31	39,1 %	26,0 %	1,50
1982	15,9 %	13,3 %	1,20	36,6 %	20,4 %	1,79
1983	17,6 %	14,8 %	1,19	38,1 %	22,6 %	1,69
1984	17,9 %	14,5 %	1,23	35,8 %	22,3 %	1,61
1985	16,8 %	13,6 %	1,24	34,4 %	20,4 %	1,69
1986	15,9 %	12,8 %	1,24	32,3 %	19,5 %	1,66
1987	15,6 %	12,5 %	1,25	31,1 %	17,5 %	1,78
1988	14,8 %	11,3 %	1,31	32,6 %	16,6 %	1,96
1989	13,8 %	10,4 %	1,33	29,0 %	14,1 %	2,06
1990	16,2 %	12,7 %	1,28	27,5 %	14,0 %	1,96
1991	17,3 %	14,4 %	1,20	28,3 %	14,3 %	1,98
1992	18,4 %	15,8 %	1,16	27,7 %	13,2 %	2,10
1993	19,1 %	15,9 %	1,20	29,5 %	15,4 %	1,92
1994	19,2 %	16,1 %	1,19	26,3 %	10,9 %	2,41
1995	19,4 %	17,0 %	1,14	25,5 %	11,5 %	2,22
1996	20,8 %	18,2 %	1,14	26,3 %	13,0 %	2,02
1997	20,9 %	17,7 %	1,18	25,9 %	13,1 %	1,98
1998	19,0 %	16,3 %	1,17	24,8 %	12,6 %	1,97
1999	17,8 %	15,6 %	1,14	21,9 %	10,1 %	2,17
2000	17,3 %	14,2 %	1,22	21,5 %	10,3 %	2,09
2001	16,3 %	13,8 %	1,18	19,1 %	9,8 %	1,95
2002	16,9 %	14,4 %	1,17	20,1 %	10,5 %	1,91
2003	16,5 %	14,5 %	1,14	19,1 %	10,2 %	1,87

Le tableau 8.2 présente, pour chacun des quatre types de familles, le nombre de familles pauvres qui vivent avec et sans la rémunération des femmes et les taux de pauvreté correspondants. Par exemple, le nombre de familles biparentales pauvres qui comptaient des enfants âgés de moins de 18 ans aurait presque quadruplé, passant de 126 000 à 485 000, sans la rémunération des femmes en 2002, et leur taux de pauvreté aurait bondi pour passer de 5,3 p. cent à 20,2 p. cent. En 2003, le nombre de familles biparentales pauvres serait passé de

157 000 à 522 000, et leur taux de pauvreté, de 6,4 p. cent à 21,2 p. cent. Les chiffres concernant les trois autres types de familles figurant dans le tableau sont tout aussi révélateurs.

TABLEAU 8.2 : LA PAUVRETÉ CHEZ LES COUPLES DE MOINS DE 65 ANS AVEC ET SANS LA RÉMUNÉRATION DES FEMMES, 2002 ET 2003				
	Nombre de familles pauvres		Taux de pauvreté	
	Avec la rémunération des femmes	Sans la rémunération des femmes	Avec la rémunération des femmes	Sans la rémunération des femmes
	2002			
Familles biparentales <65 ans avec enfants <18 ans	126 000	485 000	5,3 %	20,2 %
Familles biparentales <65 ans avec au moins un enfant <6 ans	52 000	169 000	5,4 %	17,7 %
Familles biparentales <65 ans avec tous les enfants entre 6 et 17 ans	74 000	316 000	5,1 %	21,9 %
Couples <65 ans sans enfants	113 000	434 000	4,9 %	18,6 %
	2003			
Familles biparentales <65 ans avec enfants <18 ans	157 000	522 000	6,4 %	21,2 %
Familles biparentales <65 ans avec au moins un enfant <6 ans	68 000	204 000	6,7 %	20,3 %
Familles biparentales <65 ans avec tous les enfants entre 6 et 17 ans	89 000	319 000	6,1 %	21,9 %
Couples <65 ans sans enfants	112 000	434 000	4,8 %	18,8 %

Somme toute, en 2002 et en 2003, la perte de la rémunération des femmes aurait plongé des centaines de milliers de familles de plus dans la pauvreté, et les taux de pauvreté peu élevés mais tolérables se seraient transformés en taux inacceptables.

LES ENFANTS

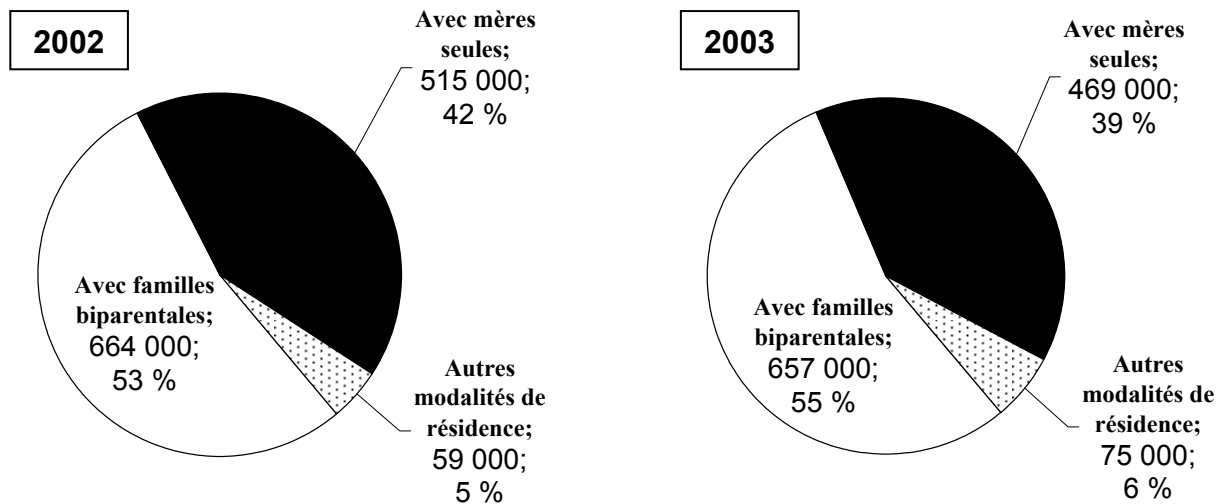
Les taux de pauvreté des enfants dépendent de ceux de leur famille. Au fil des années, l'écart le plus marqué est celui qui existe entre le taux de pauvreté des enfants membres de familles biparentales et celui des enfants qui vivent avec une mère seule. Le taux de pauvreté des mères seules a toujours été le plus élevé de tous les types de familles, même s'il a diminué au cours des dernières années.

Les enfants membres de familles biparentales affichaient un taux de pauvreté de 11,8 p. cent en 2002 et de 11,9 p. cent en 2003. Ces pourcentages sont beaucoup moins élevés que les

taux de pauvreté des enfants vivant avec un chef de famille monoparentale, qui s'élevait à 55,7 p. cent en 2002 et à 52,5 p. cent en 2003. Au fil des ans, le taux de pauvreté des enfants vivant avec une mère seule s'est révélé de quatre à six fois plus élevé que celui des enfants membres de familles biparentales. En 2003, le taux des enfants qui vivaient avec un chef de famille monoparentale était de 4,4 fois plus élevé.

On croit souvent que, puisque les familles composées d'un seul parent présentent des taux de pauvreté élevés, la plupart des enfants pauvres vivent dans ce type de famille. Mais cela n'a jamais été le cas durant l'une ou l'autre des années pour lesquelles les données ont été recueillies. On a toujours retrouvé le plus grand nombre d'enfants pauvres dans les familles biparentales. La figure 8.1 présente la répartition des enfants pauvres selon le type de famille en 2002 et en 2003.

Figure 8.1 : Enfants pauvres par type de famille, 2002 et 2003



En 2002, 664 000 enfants pauvres étaient membres d'une famille biparentale, ce qui représente 53 p. cent des enfants pauvres. Le groupe figurant au deuxième rang était celui des 515 000 enfants pauvres vivant avec une mère seule (42 p. cent). Enfin, on comptait 59 000 enfants pauvres vivant dans d'autres types de situations.

On a observé de nouveau cette tendance en 2003. En effet, 55 p. cent des enfants pauvres, soit 657 000, vivaient avec leurs deux parents. Le groupe figurant au second rang était celui des 469 000 enfants pauvres vivant avec une mère seule (39 p. cent). Enfin, 75 000 enfants pauvres vivaient dans d'autres types de situations.

La pauvreté des enfants présente aussi d'importantes différences selon la province et le type de famille d'une province à l'autre. Le tableau 8.3 présente des renseignements sur l'ensemble des enfants pauvres, les enfants pauvres membres d'une famille biparentale et ceux qui vivaient avec une mère seule.

En 2002, le taux global de pauvreté des enfants s'élevait à 18 p. cent, et les taux provinciaux variaient de 12,4 p. cent à l'Île-du-Prince-Édouard à 24,2 p. cent en Colombie-Britannique. Le taux de pauvreté national des enfants membres d'une famille biparentale était de 11,8 p. cent, variant de 8,2 p. cent au Nouveau-Brunswick à 18,2 p. cent à Terre-Neuve-et-Labrador. Les enfants vivant avec une mère seule affichaient un taux de pauvreté nationale de 55,7 p. cent, qui variait de 33,3 p. cent à l'Île-du-Prince-Édouard à 65,1 p. cent en Saskatchewan.

En 2003, le taux de pauvreté globale des enfants a un peu diminué pour s'établir à 17,6 p. cent. Les taux de pauvreté provinciaux variaient de 11,3 p. cent à l'Île-du-Prince-Édouard à 23,9 p. cent en Colombie-Britannique. Le taux de pauvreté national des enfants membres d'une famille biparentale est demeuré à peu près le même (11,9 p. cent), variant de 7,3 p. cent à l'Île-du-Prince-Édouard à 18,9 p. cent au Manitoba. En ce qui concerne les enfants vivant avec une mère seule, le taux de pauvreté nationale a chuté à 52,5 p. cent. Les taux provinciaux variaient de 33,3 p. cent à l'Île-du-Prince-Édouard à 66,1 p. cent à Terre-Neuve-et-Labrador.

De 2002 à 2003, dans la plupart des provinces, les taux globaux de pauvreté des enfants ont presque tous légèrement diminué. Ces taux étaient un peu plus élevés en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et en Alberta. Cette diminution à l'échelle nationale est attribuable à la chute globale des taux de pauvreté des enfants vivant avec une mère seule. Ce taux a augmenté seulement à Terre-Neuve-et-Labrador, au Nouveau-Brunswick, en Alberta et en Colombie-Britannique. Les taux de pauvreté des enfants membres d'une famille biparentale ont augmenté dans six provinces et diminué légèrement à Terre-Neuve-et-Labrador, à l'Île-du-Prince-Édouard, en Ontario et en Colombie-Britannique.

Au fil des ans, les taux de pauvreté des enfants ont toujours été plus élevés que la moyenne nationale à Terre-Neuve-et-Labrador, au Québec et au Manitoba et moins élevés que la moyenne à l'Île-du-Prince-Édouard et en Ontario. Dans les cinq autres provinces, les taux ont fluctué.

Le taux le plus élevé jamais atteint depuis la publication de la série actuelle de statistiques sur la pauvreté en 1980 s'est chiffré à 32 p. cent à Terre-Neuve-et-Labrador en 1983, et le taux le moins élevé, à 10,7 p. cent (soit tout juste au-dessus de la barre de 10 p. cent) en Colombie-Britannique en 1980.

Les figures 8.2 à 8.11 présentent les taux de pauvreté des enfants, selon la province, de 1980 à 2003. Dans chaque figure, la ligne représentant la province est accompagnée des taux de pauvreté année après année. La ligne sans chiffres correspond au taux national.

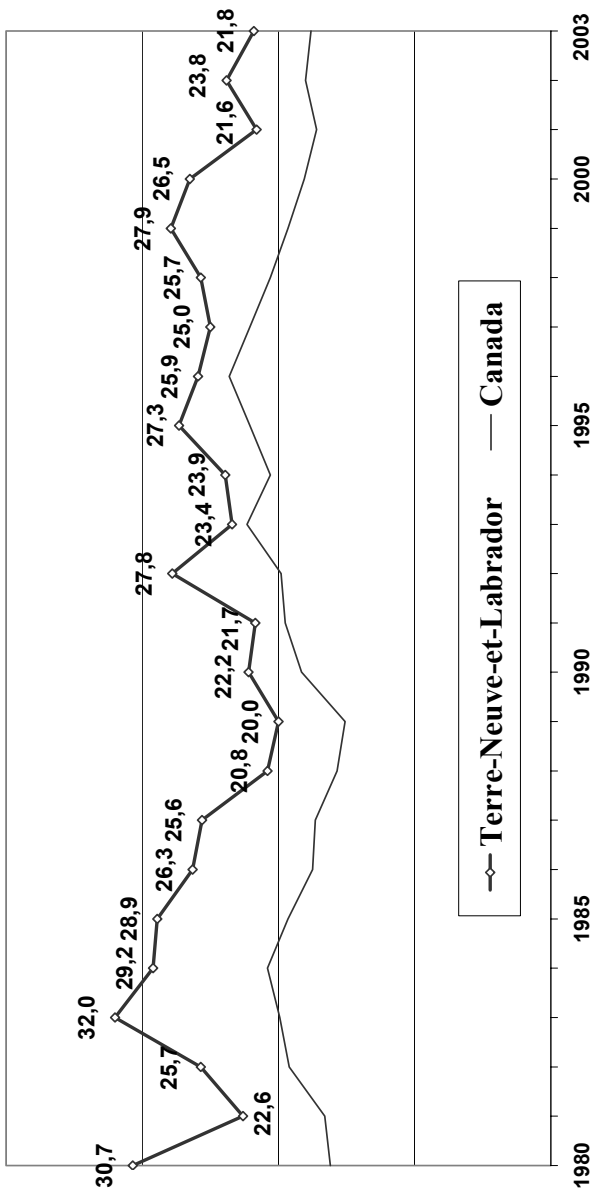
TABLEAU 8.3 : PAUVRETÉ CHEZ LES ENFANTS PAR PROVINCE ET TYPE DE FAMILLE, 2002 ET 2003						
	Tous les enfants pauvres		Enfants pauvres de familles biparentales		Enfants pauvres avec mères seules	
	Nombre d'enfants	Taux de pauvreté	Nombre d'enfants	Taux de pauvreté	Nombre d'enfants	Taux de pauvreté
	2002					
Terre-Neuve-et-Labrador	25 000	23,8 %	16 000	18,0 %	9 000	59,6 %
Île-du-Prince-Édouard	4 000	12,4 %	--	8,2 %	--	33,3 %
Nouvelle-Écosse	40 000	20,5 %	17 000	11,1 %	18 000	60,4 %
Nouveau-Brunswick	26 000	16,9 %	10 000	8,3 %	14 000	61,7 %
Québec	271 000	17,7 %	131 000	10,8 %	123 000	54,4 %
Ontario	454 000	16,4 %	256 000	11,1 %	180 000	54,3 %
Manitoba	59 000	22,7 %	37 000	17,4 %	19 000	55,3 %
Saskatchewan	46 000	20,3 %	19 000	10,8 %	24 000	65,1 %
Alberta	107 000	14,5 %	71 000	11,2 %	36 000	46,9 %
Colombie-Britannique	206 000	24,2 %	104 000	15,6 %	91 000	61,4 %
Canada	1 238 000	18,0 %	664 000	11,8 %	515 000	55,7 %
	2003					
Terre-Neuve-et-Labrador	23 000	21,8 %	<i>10 000</i>	<i>12,2 %</i>	<i>12 000</i>	66,1 %
Île-du-Prince-Édouard	--	<i>11,3 %</i>	--	<i>7,2 %</i>	--	33,3 %
Nouvelle-Écosse	40 000	20,7 %	<i>19 000</i>	<i>12,4 %</i>	<i>17 000</i>	51,9 %
Nouveau-Brunswick	26 000	17,3 %	<i>11 000</i>	<i>9,2 %</i>	<i>14 000</i>	64,1 %
Québec	254 000	16,7 %	135 000	11,0 %	99 000	46,2 %
Ontario	443 000	16,1 %	247 000	10,7 %	175 000	52,2 %
Manitoba	57 000	22,1 %	40 000	18,8 %	<i>16 000</i>	46,6 %
Saskatchewan	40 000	18,3 %	<i>20 000</i>	<i>11,2 %</i>	<i>18 000</i>	49,0 %
Alberta	114 000	15,6 %	74 000	11,9 %	<i>38 000</i>	50,9 %
Colombie-Britannique	201 000	23,9 %	101 000	15,1 %	80 000	64,7 %
Canada	1 201 000	17,6 %	657 000	11,8 %	469 000	52,5 %

-- Échantillon insuffisant.

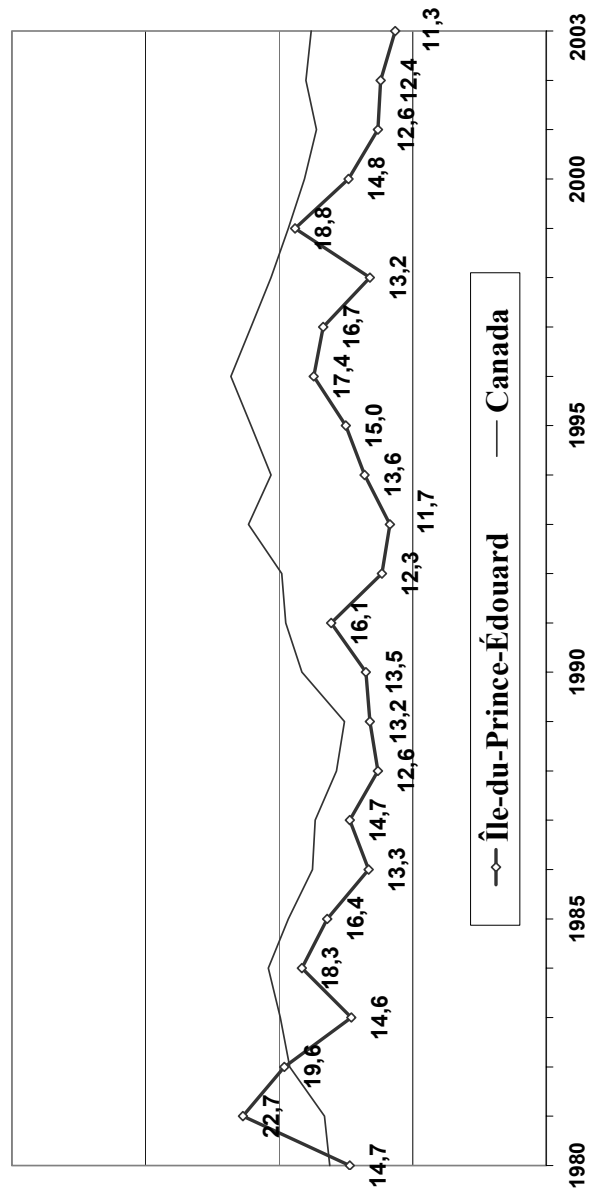
Les chiffres en italique sont des estimations à utiliser avec prudence, tel qu'expliqué à l'annexe A.

Pourcentage d'enfants pauvres

**Figure 8.2 :
Terre-Neuve-et-
Labrador**

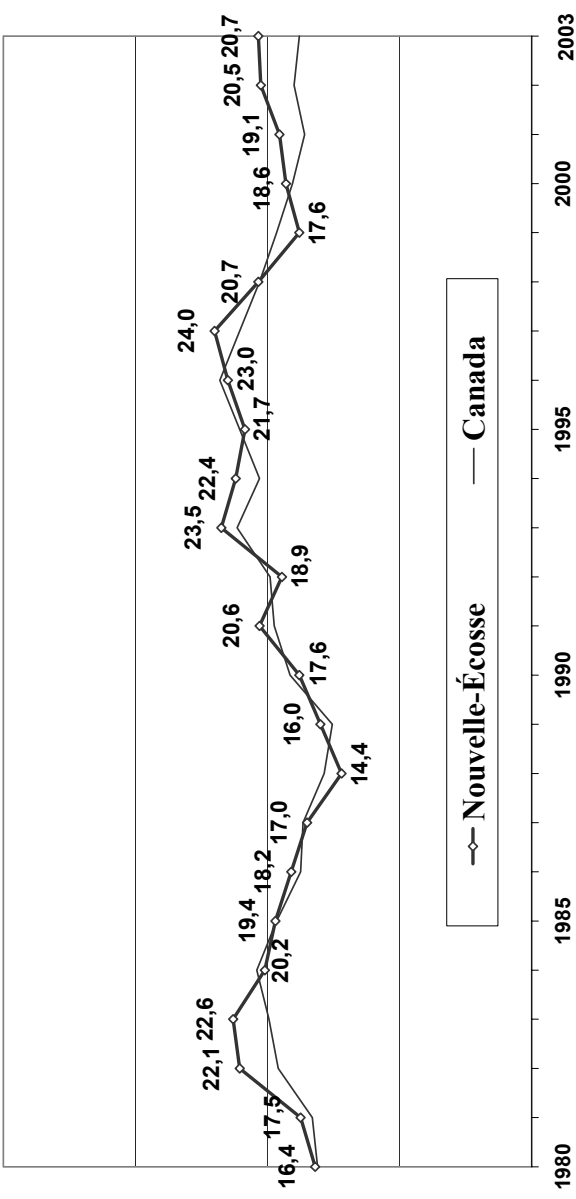


**Figure 8.3 :
Île-du-Prince-Édouard**

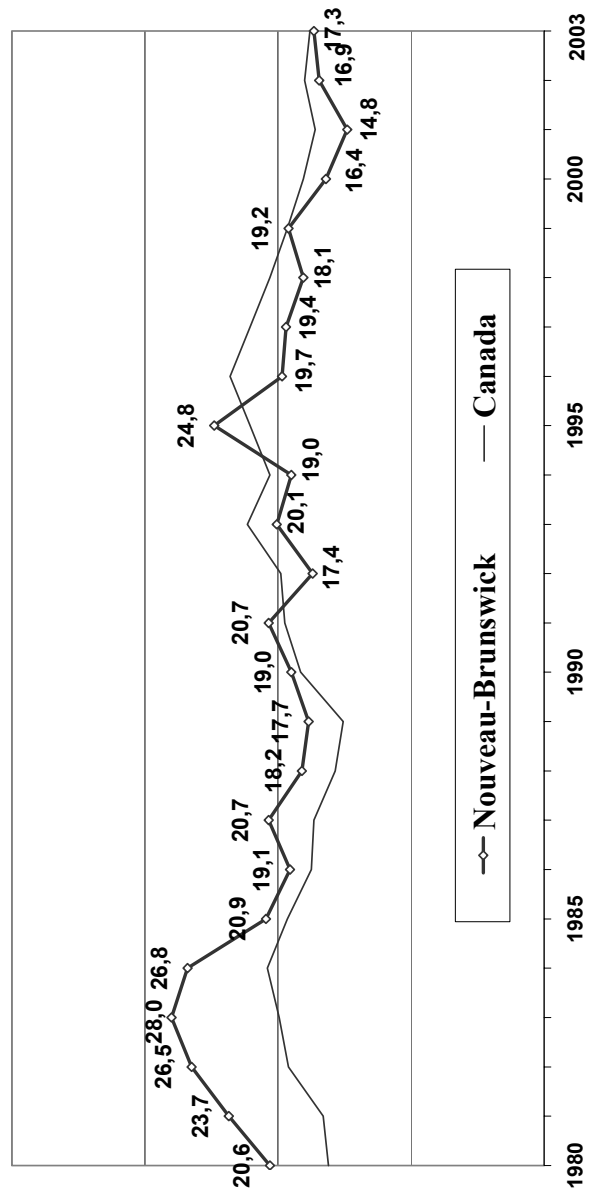


Pourcentage d'enfants pauvres

**Figure 8.4 :
Nouvelle-Écosse**

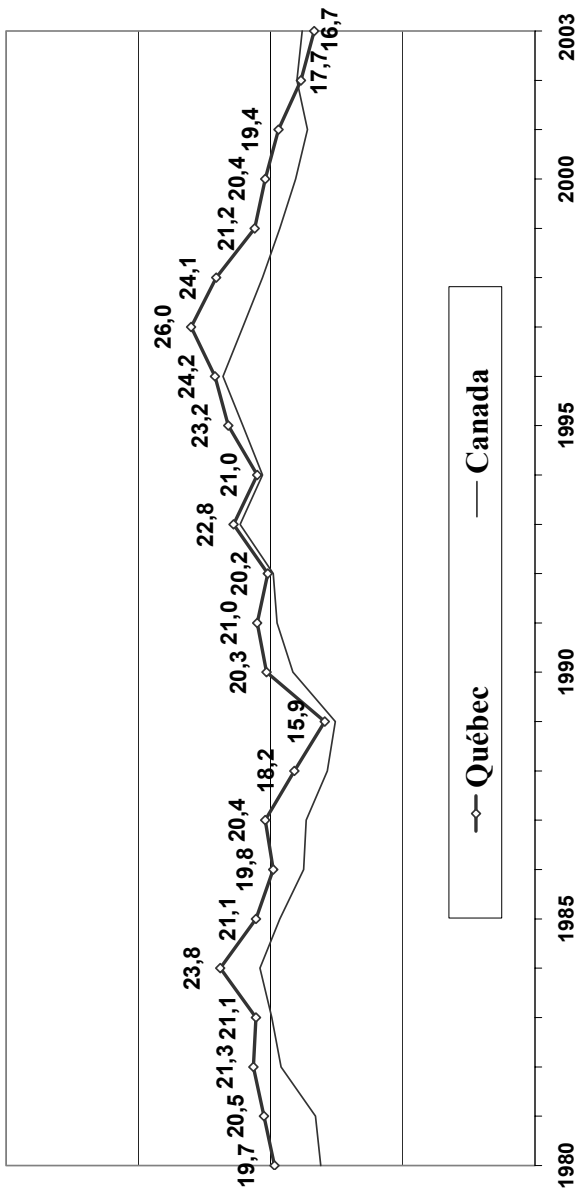


**Figure 8.5 :
Nouveau-Brunswick**

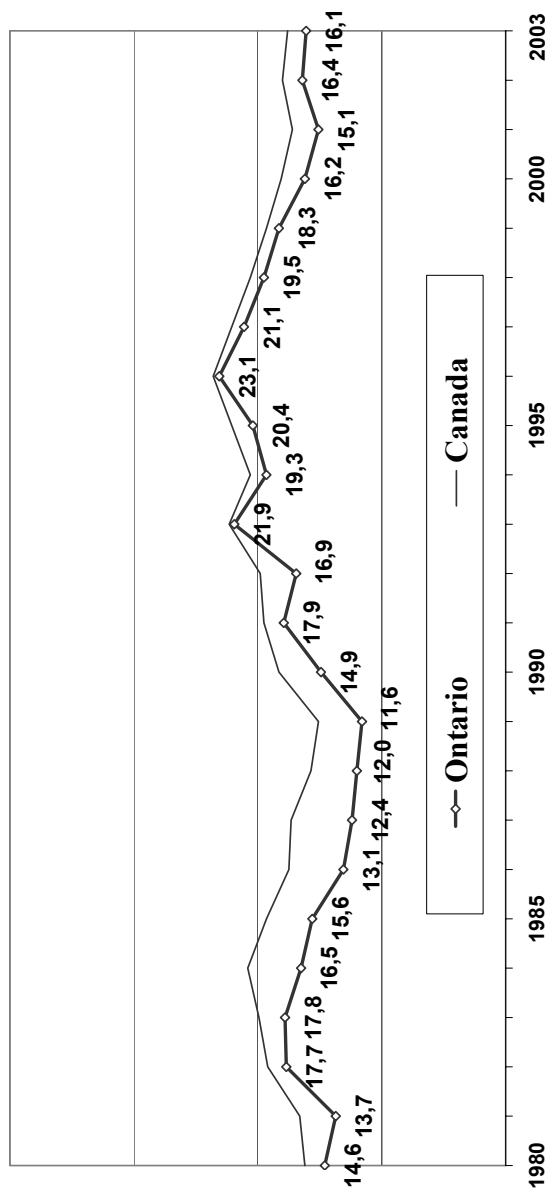


Pourcentage d'enfants pauvres

**Figure 8.6 :
Québec**

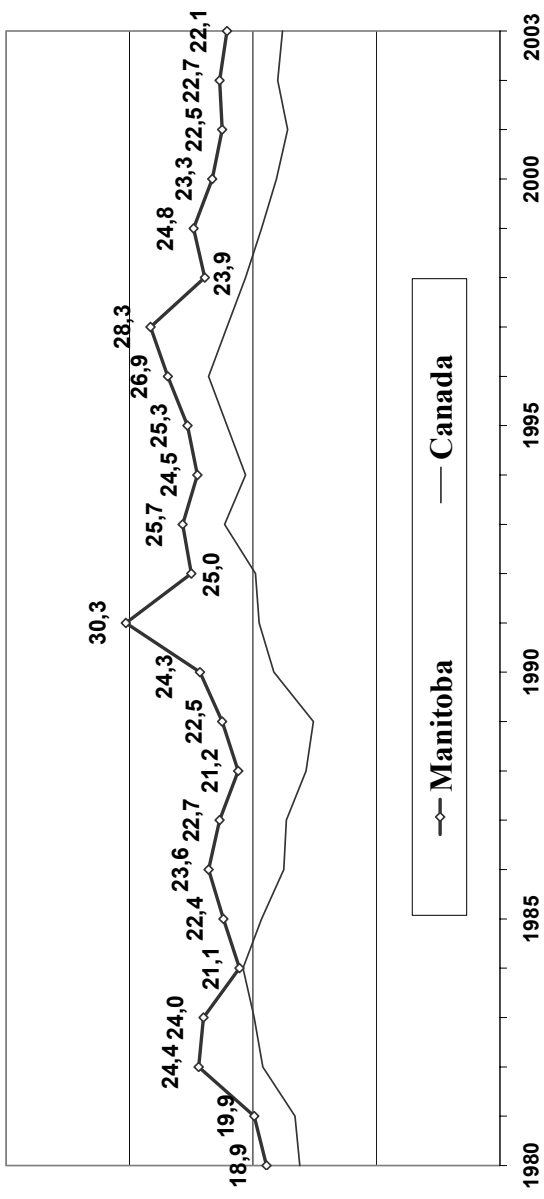


**Figure 8.7 :
Ontario**

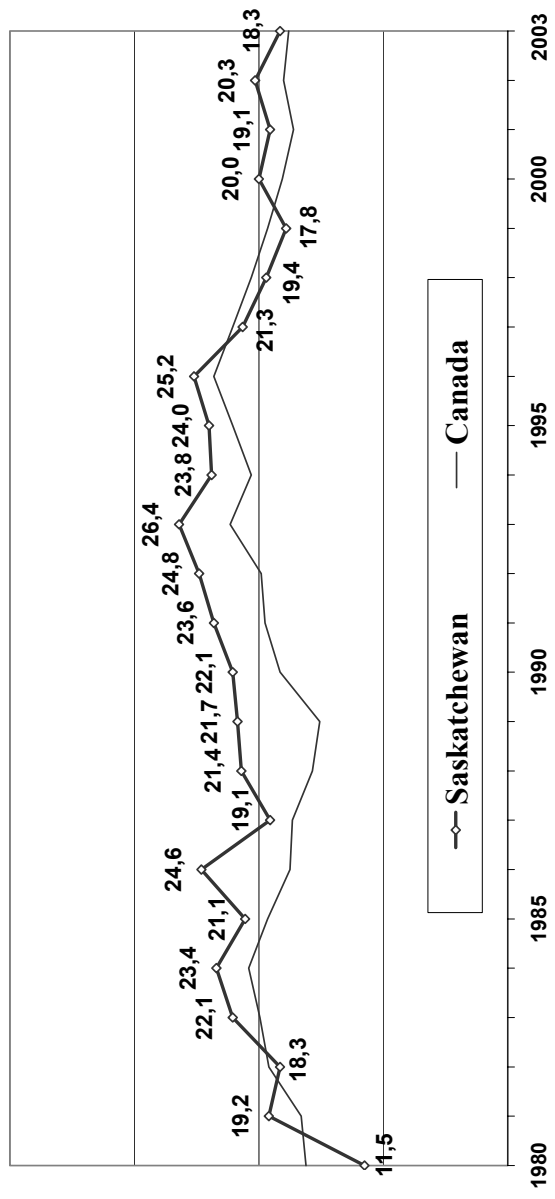


Pourcentage d'enfants pauvres

**Figure 8.8 :
Manitoba**



**Figure 8.9 :
Saskatchewan**



Pourcentage d'enfants pauvres

Figure 8.10 :
Alberta

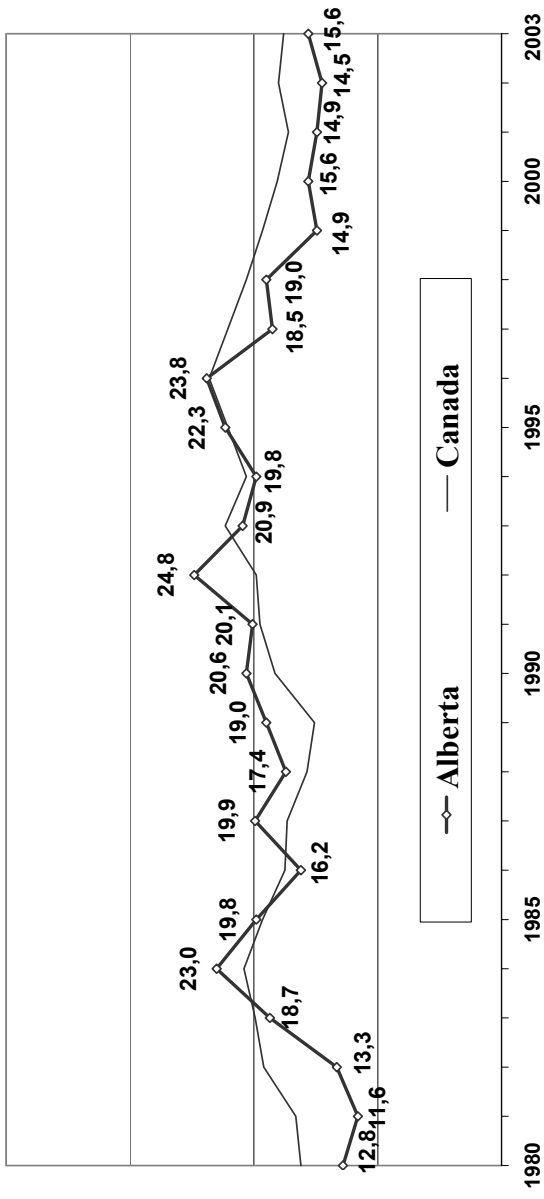
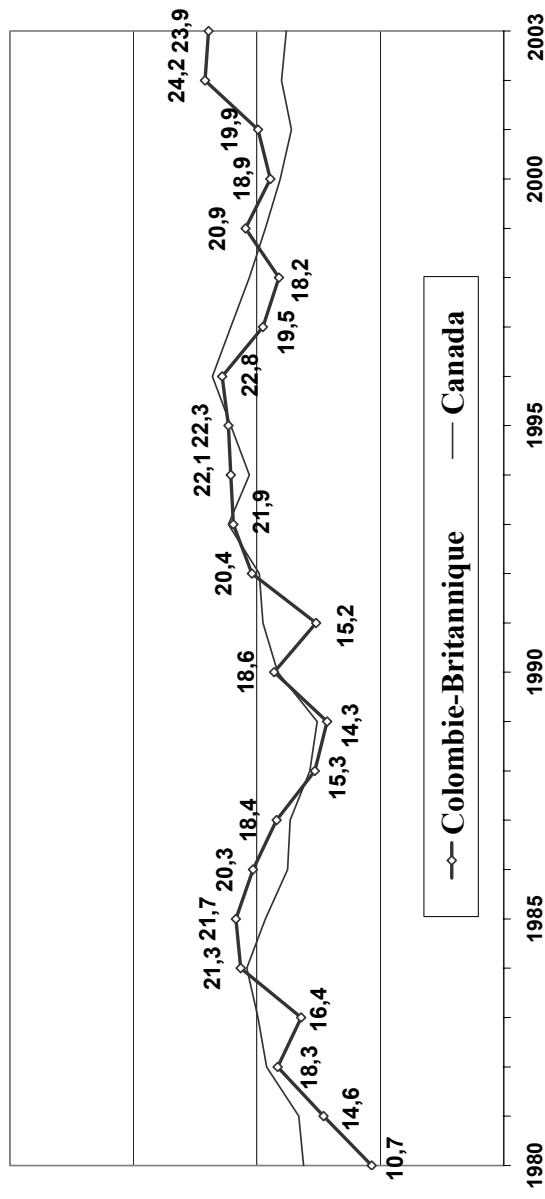


Figure 8.11 :
Colombie-Britannique



LES PERSONNES ÂGÉES

Les taux de pauvreté des personnes âgées se sont beaucoup améliorés au fil des ans, mais il subsiste d'importantes différences entre les provinces et entre les sexes dans chaque province. Le tableau 8.4 présente, pour 2002 et 2003, les taux provinciaux des personnes âgées de 65 ans ou plus et aussi ceux des femmes et des hommes âgés¹.

Le taux de pauvreté des aînés était le moins élevé en Alberta, s'établissant à 9,3 p. cent en 2002 et à 9,6 p. cent en 2003. Les taux les plus élevés ont été observés au Québec en 2002 (22 p. cent) et en Colombie-Britannique en 2003 (19,6 p. cent). Chez les femmes âgées de 65 ans ou plus, les taux de 2002 variaient de 12,8 p. cent en Alberta à 28,1 p. cent au Québec. En 2003, ils allaient de 11,7 p. cent en Alberta à 26,1 p. cent au Québec. En 2002, chez les hommes âgés, le taux le moins élevé a été observé en Alberta (5,3 p. cent), et le plus élevé, en Colombie-Britannique (15,7 p. cent). En 2003, les taux variaient de 7 p. cent en Alberta à 15,4 p. cent en Colombie-Britannique.

Dans toutes les provinces, on constatait une différence perceptible entre les taux des hommes et des femmes. L'écart le plus petit a été observé en Ontario en 2002 (7,4 points de pourcentage), et l'écart le plus grand, au Québec (14,3 points de pourcentage). En 2003, l'écart le plus petit était de 4,4 points de pourcentage à Terre-Neuve-et-Labrador, et l'écart le plus important, de 15,3 points de pourcentage au Québec.

De 2002 à 2003, les taux de pauvreté des aînés ont augmenté ou diminué selon la province, mais dans l'ensemble, la tendance était à la baisse.

Chez les hommes et les femmes âgés, les tendances à long terme sont considérablement à la baisse, même si l'importance des diminutions semble s'être stabilisée au cours des dernières années dans de nombreuses provinces. Les tendances relatives à chaque province sont présentées aux figures 8.12 à 8.21 dans les pages qui suivent.

Durant les 24 années qui se sont écoulées de 1980 à 2003, le taux de pauvreté provinciale le plus élevé chez les femmes âgées s'est chiffré à 58,1 p. cent à l'Île-du-Prince-Édouard en 1980, et le taux le plus élevé chez les hommes âgés, à 40,9 p. cent à l'Île-du-Prince-Édouard en 1980. Les taux les moins élevés étaient ceux des femmes âgées de l'Alberta en 2003 (11,7 p. cent) et ceux des hommes âgés de l'Alberta en 1999 (3,5 p. cent). Dans de nombreuses provinces, il n'était pas inhabituel d'observer des taux de pauvreté deux fois plus élevés chez les femmes âgées que chez les hommes âgés.

¹ Les taux estimatifs provinciaux de pauvreté chez les hommes de 65 ans ou plus sont fondés sur de petits échantillons et devraient être interprétés avec prudence.

TABLEAU 8.4 : PAUVRETÉ CHEZ LES PERSONNES ÂGÉES PAR PROVINCE, 2002 ET 2003						
	Toutes les personnes pauvres de 65 ans et plus		Femmes pauvres de 65 ans et plus		Hommes pauvres de 65 ans et plus	
	Nombre de personnes	Taux de pauvreté	Nombre de personnes	Taux de pauvreté	Nombre de personnes	Taux de pauvreté
	2002					
Terre-Neuve-et-Labrador	6 000	9,7 %	4 000	13,3 %	--	5,4 %
Île-du-Prince-Édouard	3 000	17,5 %	2 000	20,8 %	--	13,2 %
Nouvelle-Écosse	18 000	14,9 %	13 000	18,4 %	5 000	10,3 %
Nouveau-Brunswick	13 000	13,3 %	9 000	17,2 %	--	8,2 %
Québec	199 000	22,0 %	146 000	28,1 %	53 000	13,8 %
Ontario	177 000	12,3 %	125 000	15,6 %	52 000	8,2 %
Manitoba	26 000	17,6 %	18 000	22,0 %	7 000	11,9 %
Saskatchewan	18 000	13,1 %	13 000	17,1 %	5 000	8,0 %
Alberta	28 000	9,3 %	21 000	12,8 %	--	5,3 %
Colombie-Britannique	105 000	20,3 %	68 000	24,1 %	37 000	15,7 %
Canada	592 000	15,8 %	418 000	20,1 %	174 000	10,5 %
	2003					
Terre-Neuve-et-Labrador	9 000	13,8 %	<i>5 000</i>	<i>15,8 %</i>	--	<i>11,4 %</i>
Île-du-Prince-Édouard	3 000	16,3 %	2 000	22,3 %	--	8,8 %
Nouvelle-Écosse	17 000	14,0 %	12 000	16,8 %	<i>6 000</i>	<i>10,5 %</i>
Nouveau-Brunswick	14 000	14,8 %	10 000	18,8 %	--	9,6 %
Québec	181 000	19,5 %	138 000	26,1 %	43 000	10,8 %
Ontario	177 000	12,1 %	121 000	14,9 %	56 000	8,6 %
Manitoba	27 000	18,5 %	20 000	23,9 %	<i>7 000</i>	<i>11,5 %</i>
Saskatchewan	16 000	11,6 %	11 000	14,3 %	<i>5 000</i>	<i>8,1 %</i>
Alberta	<i>29 000</i>	<i>9,6 %</i>	<i>19 000</i>	<i>11,7 %</i>	--	<i>7,0 %</i>
Colombie-Britannique	104 000	19,6 %	66 000	23,2 %	37 000	15,4 %
Canada	577 000	15,1 %	405 000	19,1 %	172 000	10,2 %

-- Échantillon insuffisant.

Les chiffres en italique sont des estimations à utiliser avec prudence, tel qu'expliqué à l'annexe A.

Pourcentage de personnes âgées pauvres

Figure 8.12 :
Terre-Neuve-et-
Labrador

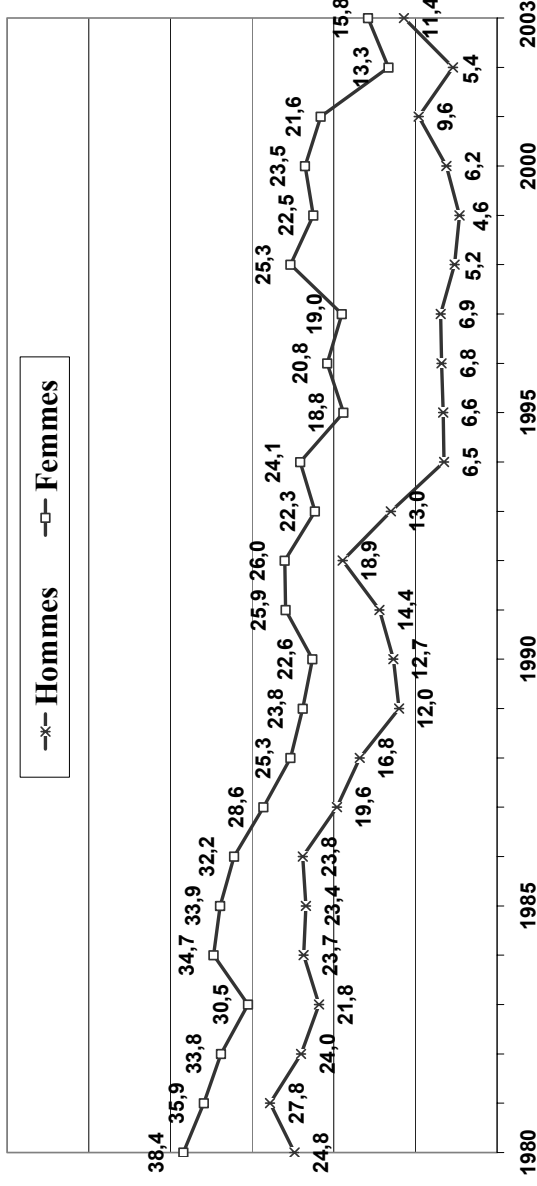
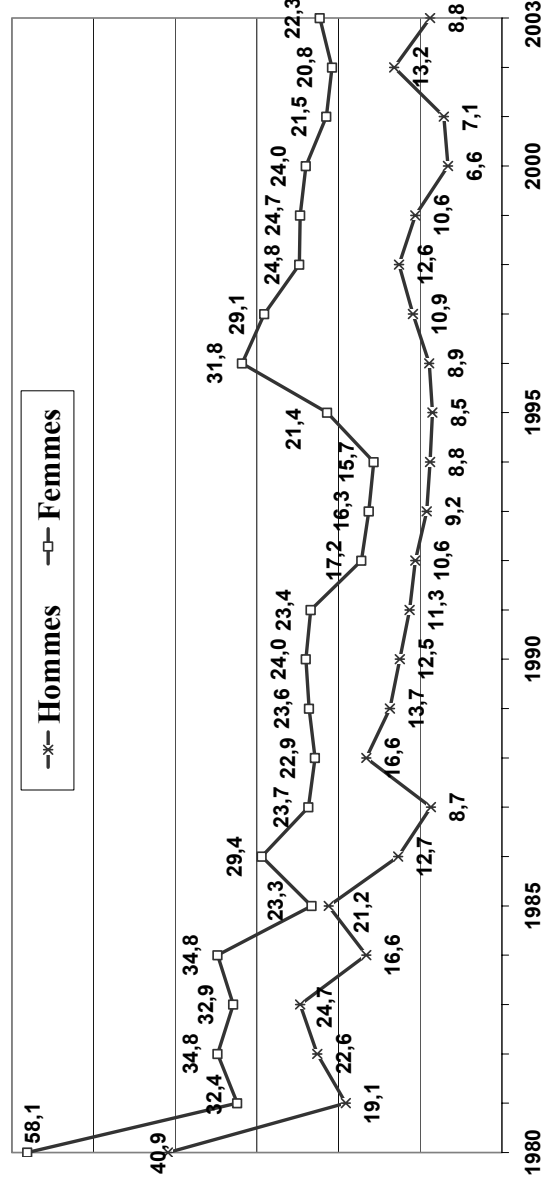


Figure 8.13 :
Île-du-Prince-Édouard



Pourcentage de personnes âgées pauvres

Figure 8.14 :
Nouvelle-Écosse

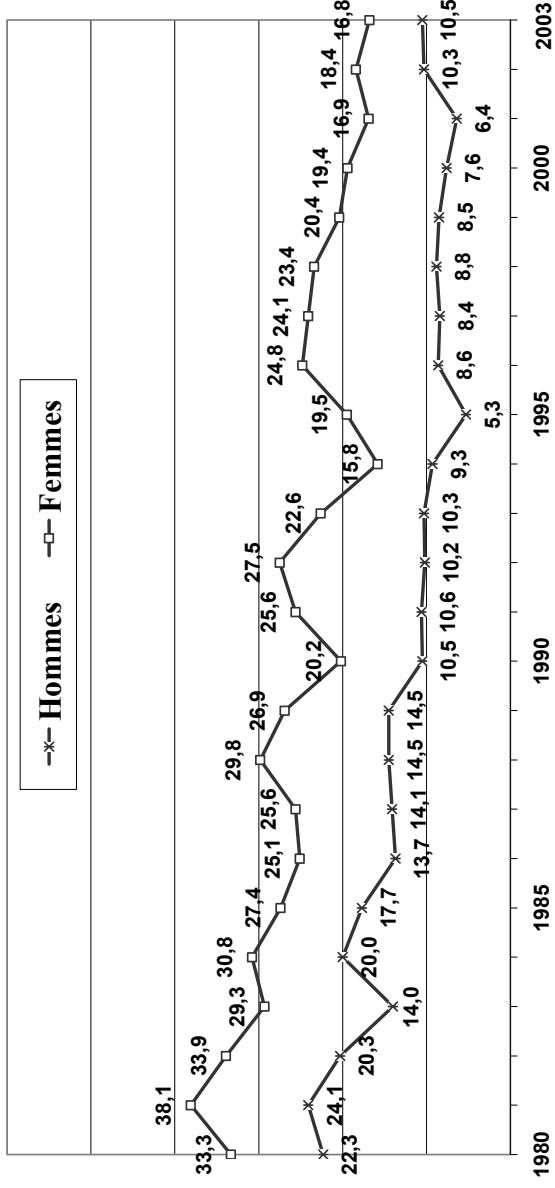
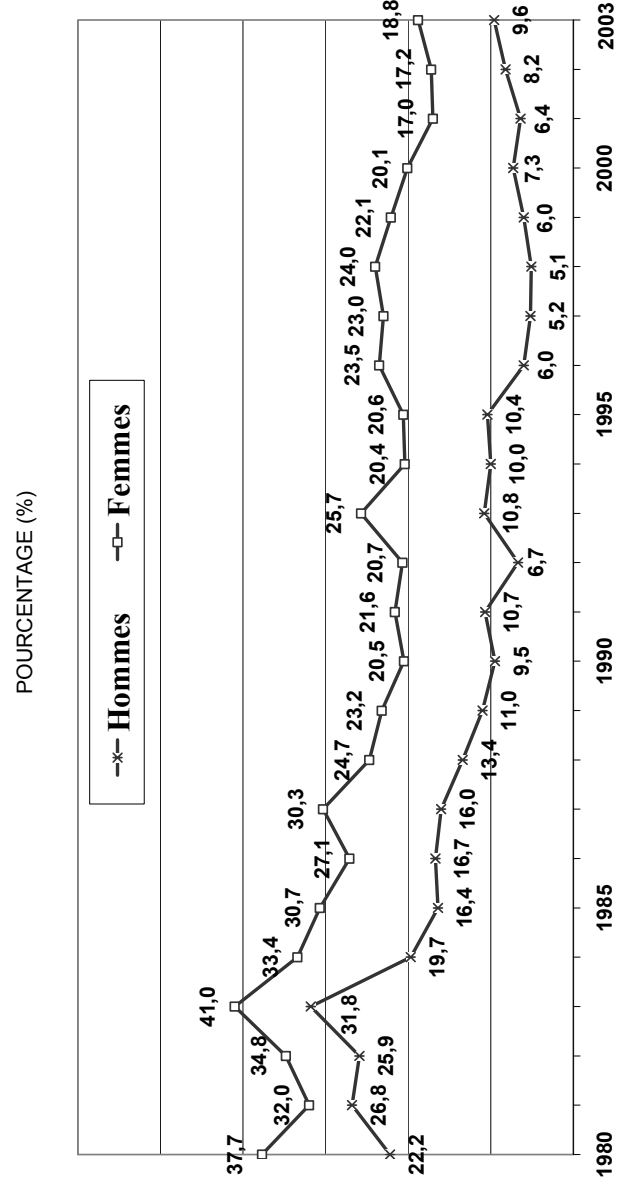
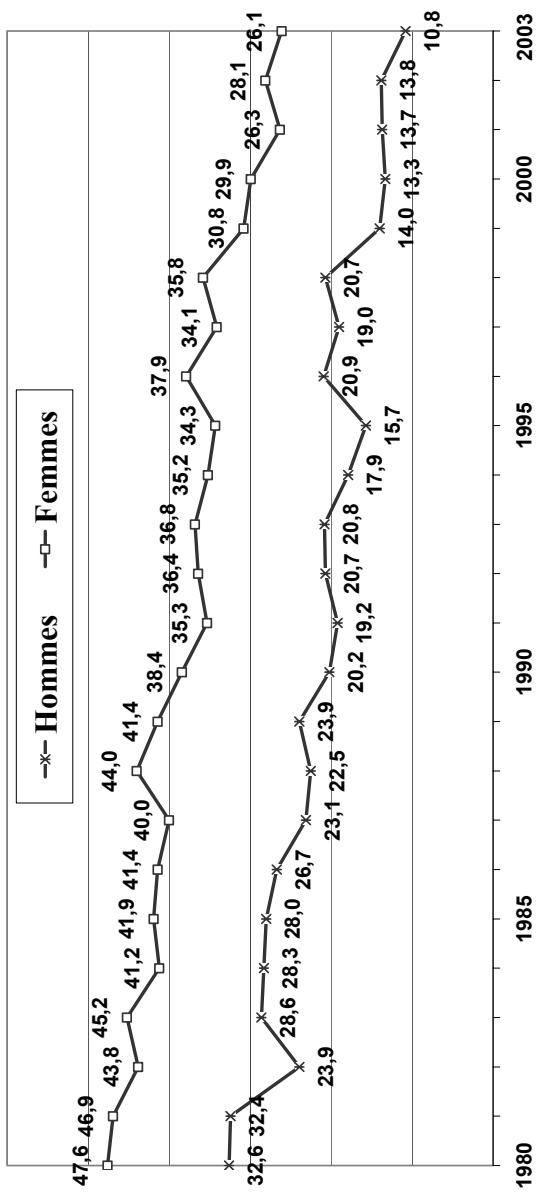


Figure 8.15 :
Nouveau-Brunswick

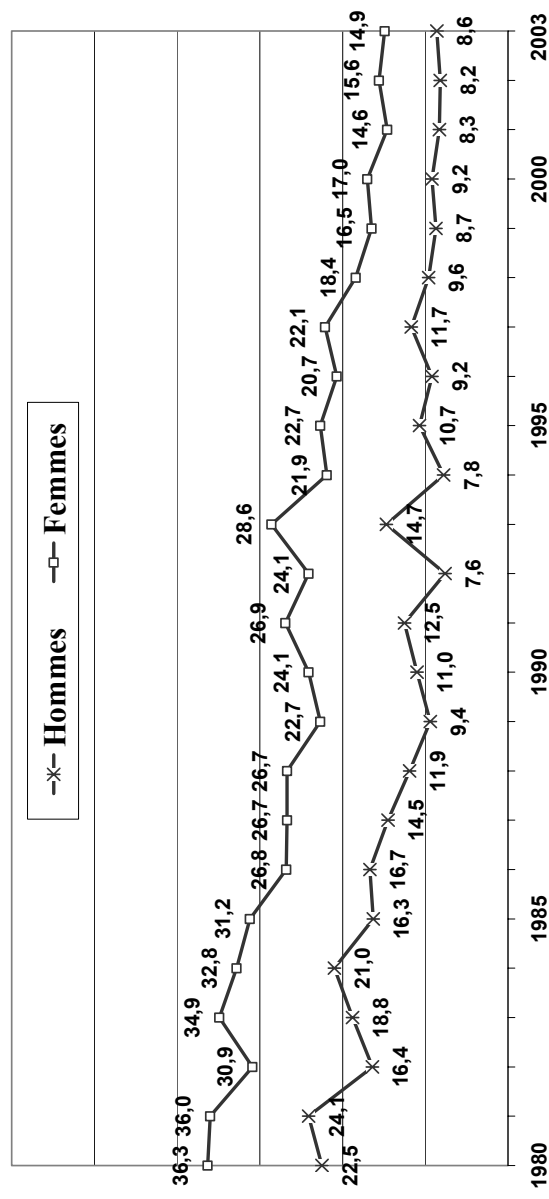


Pourcentage de personnes âgées pauvres

**Figure 8.16 :
Québec**



**Figure 8.17 :
Ontario**



Pourcentage de personnes âgées pauvres

Figure 8.18 :
Manitoba

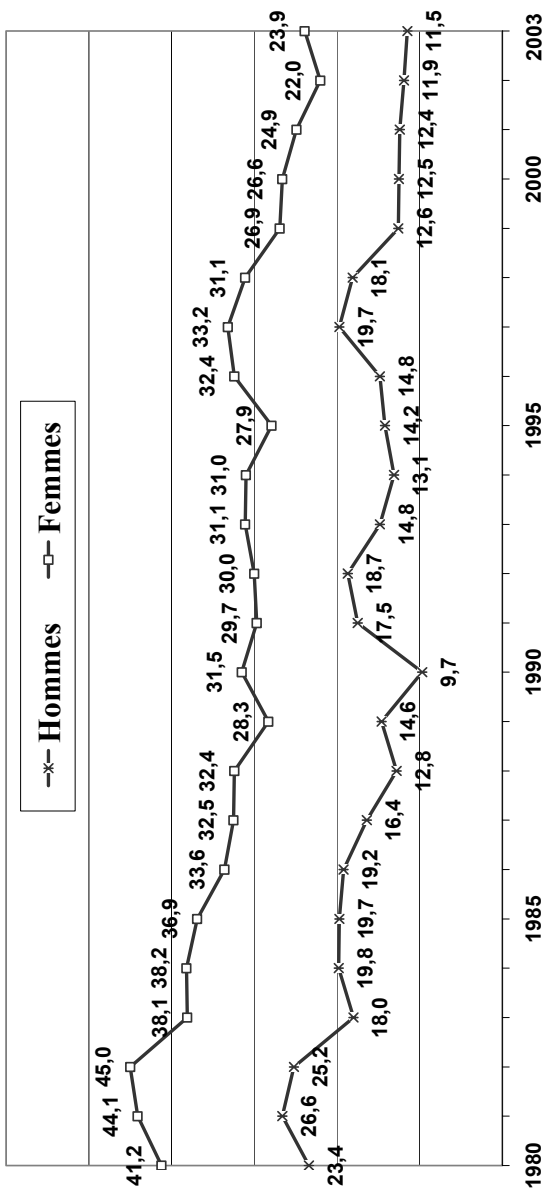
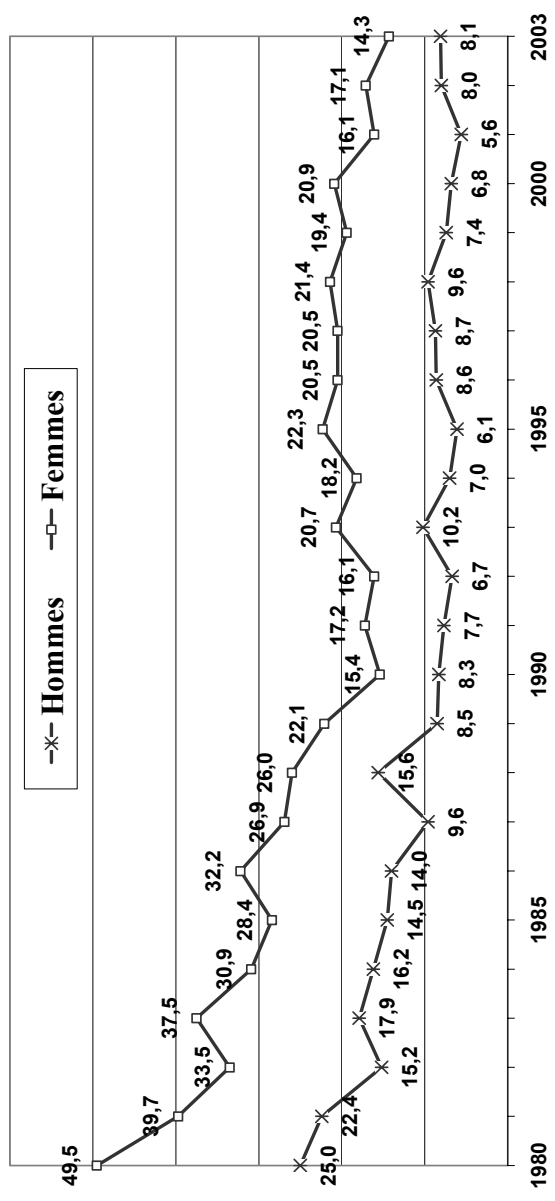


Figure 8.19 :
Saskatchewan



Pourcentage de personnes âgées pauvres

Figure 8.20 :
Alberta

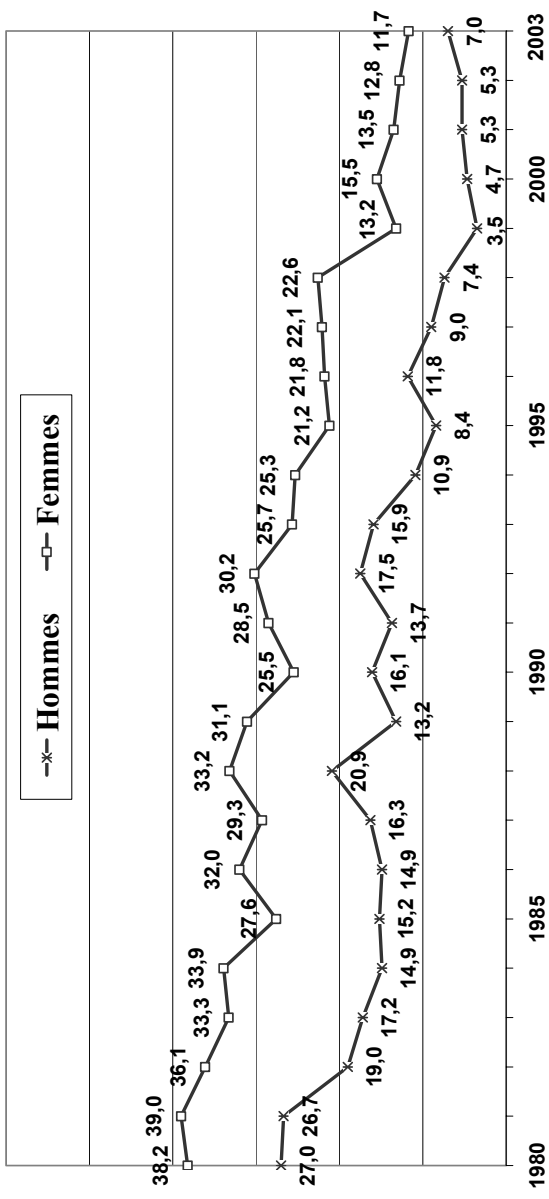
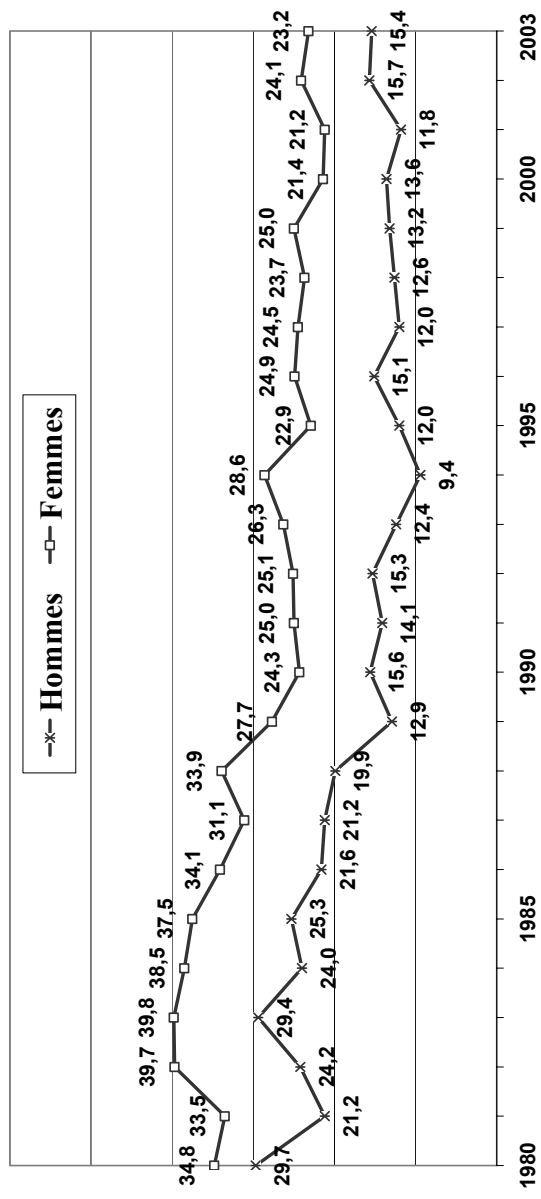


Figure 8.21 :
Colombie-Britannique



IX. PAUVRETÉ ET INÉGALITÉ

Bien des gens se demandent pourquoi la pauvreté persiste d'une année à l'autre dans un pays aussi riche que le Canada. L'explication la plus simple est la suivante : la grande richesse du pays est très mal répartie. Des millions de Canadiens et de Canadiennes touchent bel et bien des revenus que l'on peut décrire, au mieux, comme médiocres. Par ailleurs, une partie relativement petite de la population compte pour près de la moitié du revenu personnel du pays.

Statistique Canada publie chaque année des données qui révèlent la façon dont le revenu est réparti, en ayant recours à trois mesures courantes : le revenu marchand, le revenu total (revenu marchand plus revenu provenant des paiements de transfert gouvernementaux) et le revenu après l'impôt fédéral et provincial. Ces trois mesures révèlent d'énormes écarts entre les très pauvres et les très riches.

La figure 9.1 illustre la répartition du revenu en 2002 et en 2003 selon ces trois mesures. Toutes les familles et personnes seules du Canada ont été classées selon leur revenu, des moins riches aux plus riches, puis ont été divisées en cinq groupes, ou quintiles, de taille égale. Chaque quintile représente donc 20 p. cent des unités familiales canadiennes. Dans un monde idéal, où le revenu serait réparti de façon tout à fait égale, chaque groupe de 20 p. cent compterait pour 20 p. cent du revenu, et toutes les tranches des diagrammes auraient exactement la même taille.

Les parts réelles du revenu au Canada sont tout sauf égales, comme le montrent les diagrammes de la figure 9.1. Dans les trois diagrammes, les quintiles les plus pauvres possèdent un très petit pourcentage du revenu, et les quintiles les plus riches se taillent la part du lion.

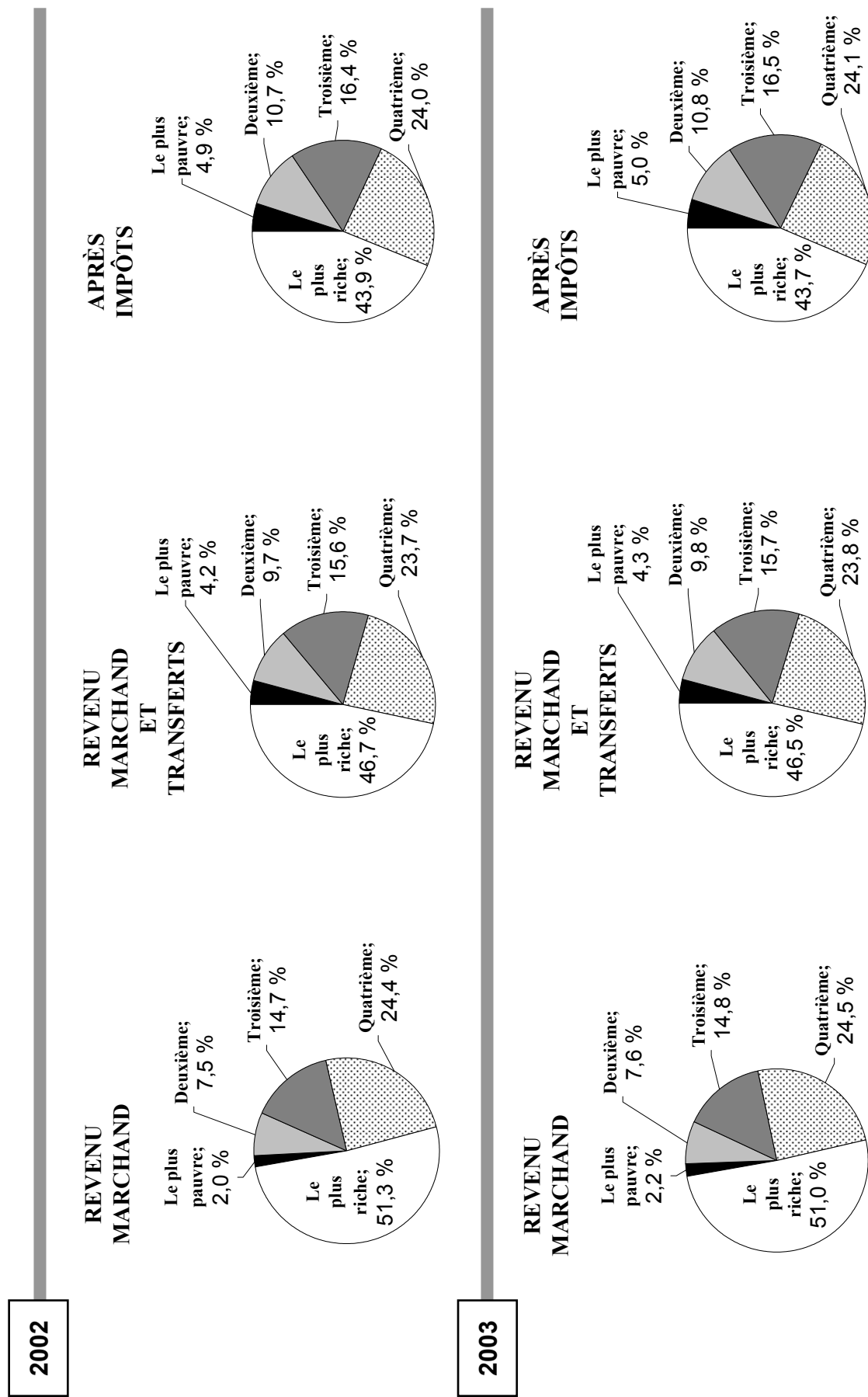
Qu'entend-on par quintiles ?

Les quintiles constituent un moyen pratique de classer les familles en allant du revenu le plus bas au revenu le plus élevé de manière à pouvoir tirer des conclusions sur la situation relative des personnes se trouvant au milieu de l'échelle, ou à l'une ou l'autre de ses extrémités.

Sauf indication contraire, on utilise dans le présent chapitre les données relatives à l'ensemble des unités familiales, ce qui comprend toutes les familles et toutes les personnes seules. Ces unités familiales ont été classées des plus pauvres jusqu'aux plus riches, en fonction de leur revenu après impôt. Les unités familiales ainsi classées ont été divisées en cinq groupes égaux qu'on appelle des quintiles.

Le revenu moyen par quintile correspond au revenu moyen de toutes les unités familiales se retrouvant dans un quintile donné. N'oubliez pas que les unités familiales englobent les familles et les personnes seules.

Figure 9.1 : Parts de revenu par quintile et type de revenu, toutes les unités familiales, 2002 et 2003



Le premier diagramme montre le revenu marchand, ou le revenu provenant de la rémunération, du travail autonome et d'autres sources du marché comme les épargnes et les investissements. Les 20 p. cent des unités familiales les plus pauvres ne détenaient que 2 p. cent du revenu marchand en 2002 et 2,2 p. cent en 2003, tandis que les 20 p. cent de familles les plus riches détenaient un peu plus de la moitié du revenu marchand en 2002 et en 2003.

La situation est à peu près la même lorsque la mesure utilisée est le revenu total, ou le revenu marchand plus les transferts gouvernementaux. Comme les personnes à faible revenu obtiennent beaucoup plus d'aide des gouvernements que les personnes à revenu élevé, la part du quintile le plus pauvre est un peu plus grande, et celle du quintile le plus riche, un peu plus petite. Cependant, la répartition du revenu total entre les cinq quintiles est tout de même très semblable à celle du revenu marchand.

Comme l'impôt sur le revenu fédéral et provincial au Canada est progressif, le taux d'imposition en vigueur des riches est considérablement plus élevé que celui des pauvres. Malgré tout, l'impôt sur le revenu contribue très peu à réduire l'écart entre les riches et les pauvres. Il restait tout de même au quintile le plus riche 43,9 p. cent du revenu après impôt en 2002 et 43,7 p. cent en 2003; par opposition, il ne restait au quintile le plus pauvre que 4,9 p. cent du revenu après impôt en 2002 et 5 p. cent en 2003.

Le quintile le plus riche a vu accroître continuellement sa part des revenus globaux au fil des deux dernières décennies. Ce phénomène s'est manifesté tout particulièrement au chapitre du revenu marchand. En 1980, le quintile le plus riche détenait 44,2 p. cent du revenu marchand. En 2003, cette proportion avait atteint 51 p. cent. Ces gains ont été réalisés au détriment des deuxième, troisième et quatrième quintiles qui ont tous vu leur part du revenu marchand diminuer au cours de la même période. Quant au quintile le plus pauvre, sa part du revenu marchand était la même (2,2 p. cent) en 2003 qu'en 1980.

Le quintile le plus riche a aussi augmenté sa part du revenu total et du revenu après impôt quoique les gains ont été plus modestes que ceux du revenu marchand. Sa part du revenu total est ainsi passée de 41,6 p. cent en 1980 à 46,5 p. cent en 2003. Pour ce qui est du revenu après impôt, la part du quintile le plus riche a augmenté de 40 p. cent à 43,7 p. cent. Comme pour le revenu marchand, ce sont les quintiles intermédiaires qui ont fait les frais de cet accroissement. Tant pour le revenu total que pour le revenu après impôt, la part du quintile le plus pauvre est restée inchangée entre 1980 et 2003.

Le tableau 9.1 montre la répartition du revenu en dollars plutôt que les pourcentages et met en lumière l'impact – et les limites – des paiements de transfert gouvernementaux et de l'impôt sur le revenu. Les quintiles sont fondés sur le revenu après impôt, et les limites de revenu de chaque quintile figurent dans la colonne de gauche du tableau.

L'une des façons de mettre les revenus en perspective consiste à les comparer aux seuils de faible revenu de Statistique Canada. Dans ce cas particulier, les seuils après impôt constituent un point de référence plus approprié que les seuils avant impôt.

En 2003, par exemple, le seuil pour une personne seule vivant dans une grande région métropolitaine s'élevait à 16 542 \$, celui d'une famille de deux, à 20 133 \$, et celui d'une

famille de quatre, à 31 277 \$. Selon ces mesures, la grande majorité des gens faisant partie du quintile le plus pauvre et la plupart des gens faisant partie du quintile figurant au deuxième rang des groupes les plus pauvres en 2003 étaient considérés comme pauvres.

TABLEAU 9.1 : COMPOSANTES DU REVENU, 2002 ET 2003						
Quintile		Revenu marchand moyen	Paiements de transfert moyens	Revenu total moyen	Impôts moyens	Revenu moyen après impôts
	Limites					
2002						
Plus pauvre	0 \$–19 400 \$	5 200 \$	7 300 \$	12 500 \$	500 \$	12 000 \$
Deuxième	19 400 \$–32 700 \$	19 500 \$	9 200 \$	28 800 \$	2 600 \$	26 200 \$
Troisième	32 700 \$–48 000 \$	38 300 \$	7 700 \$	46 000 \$	6 100 \$	39 900 \$
Quatrième	48 000 \$–71 100 \$	63 500 \$	6 500 \$	69 900 \$	11 400 \$	58 600 \$
Plus riche	Plus de 71 100 \$	133 400 \$	4 600 \$	138 000 \$	30 800 \$	107 100 \$
Du plus riche au plus pauvre		26:1		11:1		9:1
2003						
Plus pauvre	0 \$–19 100 \$	5 700 \$	7 000 \$	12 600 \$	600 \$	12 000 \$
Deuxième	19 100 \$–32 700 \$	19 500 \$	9 100 \$	28 700 \$	2 600 \$	26 000 \$
Troisième	32 700 \$–47 900 \$	38 200 \$	7 800 \$	46 000 \$	6 100 \$	39 900 \$
Quatrième	47 900 \$–70 700 \$	63 300 \$	6 400 \$	69 700 \$	11 400 \$	58 300 \$
Plus riche	Plus de 70 700 \$	131 800 \$	4 500 \$	136 300 \$	30 500 \$	105 800 \$
Du plus riche au plus pauvre		23:1		11:1		9:1

Les chiffres en italique sont des estimations à utiliser avec prudence, tel qu'expliqué à l'annexe A.

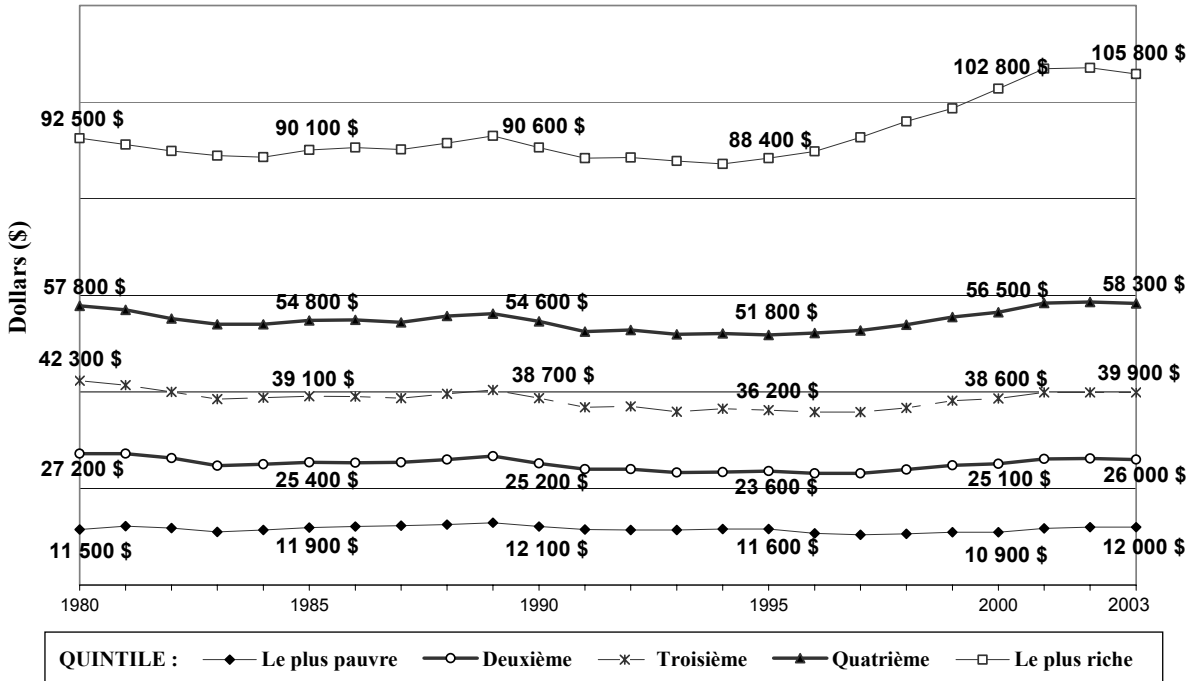
Le quintile le plus pauvre touchait un revenu marchand moyen de 5 200 \$ en 2002 et de 5 700 \$ en 2003. Les paiements de transfert moyens s'élevaient à 7 300 \$ en 2002 et à 7 000 \$ en 2003, pour un revenu total moyen de 12 500 \$ en 2002 et de 12 600 \$ en 2003. Bon nombre des personnes de ce quintile devaient dépendre grandement des programmes de soutien du revenu gouvernementaux comme, dans le cas des jeunes adultes, l'aide sociale et la Prestation nationale pour enfants et, dans le cas des personnes âgées, de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti. Comme les revenus totaux étaient si peu élevés et que de nombreux transferts gouvernementaux ne sont pas imposables, l'impôt sur le revenu moyen n'était que de 500 \$ en 2002 et de 600 \$ en 2003, ce qui laissait un revenu moyen après impôt de 12 000 \$ en 2002 et en 2003.

Le quintile le plus riche touchait un revenu marchand moyen de 133 400 \$ en 2002 et de 131 800 \$ en 2003. Les paiements de transfert moyen s'élevaient à 4 600 \$ en 2002 et à 4 500 \$ en 2003, pour un revenu total moyen de 138 000 \$ en 2002 et de 136 300 \$ en 2003. Le transfert moyen semble élevé à première vue, mais il comprend des paiements appréciables du Régime de pensions du Canada et du Régime des rentes du Québec dans le cas des personnes âgées. En ce qui concerne les personnes du quintile le plus riche qui touchaient le revenu le plus faible, ce dernier comprenait probablement aussi des montants de la Sécurité de la vieillesse et de la Prestation nationale pour enfants, mais probablement pas les montants maximaux possibles de l'un ou l'autre des programmes. Le quintile le plus riche a payé en moyenne 30 800 \$ d'impôt sur le revenu fédéral et provincial en 2002 et 30 500 \$ en 2003, ce qui a contribué à réduire son revenu moyen après impôt à 107 100 \$ en 2002 et à 105 800 \$ en 2003. Même si, de tous les quintiles, ce fardeau fiscal était de loin le plus élevé, il ne représentait tout de même qu'environ 22 p. cent du revenu total durant les deux années – soit un pourcentage beaucoup moins élevé que les taux combinés des catégories salariales les plus élevées, comme le montre chaque année les déclarations de revenu fédérales et provinciales.

La dernière ligne du tableau montre le rapport entre les quintiles les plus riches et les plus pauvres en ce qui concerne les trois types de revenu. Pour ce qui est du revenu marchand, le rapport était d'environ 26 pour 1 en 2002 et de 23 pour 1 en 2003. Dans le cas du revenu total, le rapport était beaucoup moins élevé (11 pour 1) durant les deux années. Le rapport relatif au revenu après impôt était encore un peu moins élevé (9 pour 1) en 2002 et en 2003. Autrement dit, les unités familiales faisant partie du quintile le plus riche ont touché un revenu après impôt de 9 \$ pour chaque dollar reçu par les familles faisant partie du quintile le plus pauvre.

Au fil des ans, les rapports ou l'une ou l'autre des parts de revenu figurant dans les diagrammes du revenu marchand, du revenu total et du revenu après impôt ont très peu changé. Par exemple, la figure 9.2 montre les revenus moyens après impôt par quintile pour la période de 1980 à 2003. On a converti tous les revenus en dollars constants de 2003 pour ne pas tenir compte des effets de l'inflation.

Figure 9.2 : Revenu moyen après impôts, par quintile, en dollars constants de 2003, 1980-2003



On a observé quelques petites fluctuations d'une année à l'autre, mais les quatre quintiles les plus pauvres ont subi des changements plutôt modestes. En général, les revenus se sont effondrés à cause de la récession de 1981-1982 et de celle de 1990-1991 et ont augmenté durant les années caractérisées par une bonne croissance économique.

Dans la figure 9.2, le seul changement digne de mention est l'augmentation des revenus moyens du quintile le plus riche à partir de 1996. Comme le taux de croissance a ralenti à compter de 2001, on ne peut pas encore affirmer que ce changement deviendra une tendance à long terme – autrement dit, il est difficile de dire si les Canadiens et les Canadiennes les plus riches deviendront sensiblement plus riches au cours des années à venir et si les revenus du reste du peuple canadien demeureront relativement stables.

En examinant plus attentivement les statistiques sur le revenu de 1980 à 2003, on constate que le marché n'arrive tout simplement pas à procurer des revenus aux pauvres et qu'il favorise très nettement les riches. Les paiements de transfert gouvernementaux ont contrebalancé certaines des lacunes du marché, mais ce sont tout de même les riches qui ont le plus profité au fil des ans.

Le tableau 9.2 présente le revenu marchand par quintile, le revenu total et le revenu après impôt de 1980 et 2003, et les changements survenus d'une année à l'autre. Ces deux années ont été relativement bonnes pour l'économie canadienne, et 2003 s'est révélée la 12^e année consécutive de croissance économique après la dernière récession. On a représenté les chiffres du tableau en dollars constants de 2003 afin de ne pas tenir compte de l'inflation de 1980 à 2003.

Quelle que soit la mesure utilisée (revenu marchand, revenu total ou revenu après impôt), les changements caractérisant les trois quintiles les plus pauvres, qui représentent 60 p. cent des unités familiales du Canada, étaient au mieux peu impressionnants. Soulignons surtout le revenu marchand des unités familiales faisant partie du deuxième et du troisième quintiles, qui a chuté de 17,4 p. cent et de 14,3 p. cent, respectivement.

Seules les unités familiales du quintile le plus riche s'en sont bien tirées selon les trois mesures. Leur revenu marchand moyen a augmenté de 21 500 \$, soit 19,5 p. cent, le revenu total moyen, de 22 800 \$ (20,1 p. cent) et leur revenu moyen après impôt, de 13 300 \$ (14,4 p. cent).

TABLEAU 9.2 : VARIATIONS DES REVENUS MOYENS PAR QUINTILE EN DOLLARS CONSTANTS DE 2003, 1980-2003				
Quintile	1980	2003	Variation en dollars	Variation en pourcentage
REVENU MARCHAND				
Plus pauvre	5 600 \$	5 700 \$	100 \$	1,8 %
Deuxième	23 600 \$	19 500 \$	- 4 100 \$	-17,4 %
Troisième	44 600 \$	38 200 \$	- 6 400 \$	-14,3 %
Quatrième	65 200 \$	63 300 \$	- 1 900 \$	-2,9 %
Plus riche	110 300 \$	131 800 \$	21 500 \$	19,5 %
REVENU TOTAL				
Plus pauvre	11 800 \$	12 600 \$	800 \$	6,8 %
Deuxième	29 900 \$	28 700 \$	- 1 200 \$	-4,0 %
Troisième	49 000 \$	46 000 \$	- 3 000 \$	-6,1 %
Quatrième	68 700 \$	69 700 \$	1 000 \$	1,5 %
Plus riche	113 500 \$	136 300 \$	22 800 \$	20,1 %
REVENU APRÈS IMPÔTS				
Plus pauvre	11 500 \$	12 000 \$	500 \$	4,3 %
Deuxième	27 200 \$	26 000 \$	- 1 200 \$	-4,4 %
Troisième	42 300 \$	39 900 \$	- 2 400 \$	-5,7 %
Quatrième	57 800 \$	58 300 \$	500 \$	0,9 %
Plus riche	92 500 \$	105 800 \$	13 300 \$	14,4 %

La période de 1980 à 2003 a connu des hauts et des bas sur le plan de l'économie. Durant cette période, se sont succédé des gouvernements fédéraux de diverses allégeances politiques et des gouvernements qui se situaient du centre gauche à la droite de l'échiquier politique. Au cours de cette période, certains programmes et la politique fiscale du gouvernement ont subi d'importants changements.

En définitive, cependant, les changements politiques, économiques et sociaux n'ont pas semblé avoir eu d'effets importants sur l'inégalité du revenu. Les statistiques des deux dernières décennies ne révèlent aucune grande percée pour les Canadiens et les Canadiennes les plus pauvres ni de changements spectaculaires de la répartition globale du revenu.

CONCLUSION

Depuis le sommet atteint au milieu des années 1990, les taux de pauvreté sont en chute libre au Canada. Même si, en 2002, la tendance a accusé un bref essoufflement, elle a, par la suite, vite repris son cours de telle sorte qu'en 2003, les taux étaient encore proches des niveaux de 2001, le plus bas depuis 10 ans. Cela veut-il dire que la pauvreté ne représente plus un problème dans notre pays? Loin de là. Depuis 1980, année du début de l'enregistrement régulier et détaillé de ces tendances par le Conseil national du bien-être social, les taux de pauvreté chez les enfants et les adultes en âge de travailler n'ont cessé de fluctuer de manière significative. En 2003, d'ailleurs, beaucoup de Canadiens et de Canadiennes étaient à un niveau plus élevé de risque de pauvreté qu'ils ne l'étaient un quart de siècle plus tôt.

Bien que les taux de pauvreté chez les personnes âgées soient nettement à la baisse depuis 1980, la situation en ce qui a trait aux autres Canadiens et Canadiennes trahit de l'insécurité et de l'incertitude par rapport à l'avenir. Environ un Canadien sur six, soit 4,9 millions de personnes, vivait dans la pauvreté en 2003. Les taux de pauvreté continuaient d'être plus élevés chez les femmes que chez les hommes, en dépit de leur contribution rémunérée et non rémunérée à la croissance économique du pays. Chez les femmes monoparentales, les taux étaient de loin plus élevés que chez les pères seuls ou les autres mères. Dans la population active, un demi-million de personnes seules vivaient de revenus correspondant à moins de la moitié du seuil de pauvreté. Plus de 1,2 millions d'enfants, un sur six, vivaient dans la pauvreté. Les personnes obligées de vivre de l'aide sociale s'accommodaient de revenus de milliers de dollars inférieurs au seuil de pauvreté. Pour ce qui est de l'inégalité de revenu entre les plus riches et les plus pauvres, là aussi, l'écart continuait de se creuser.

Un tel tableau est certes peu flatteur pour un pays qui, lorsqu'il a manifesté sa volonté d'agir, a beaucoup de réalisations à son actif et qui tire à tort ses motifs de fierté de son économie et de sa position sociale dans le monde. En juin 2006, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies a de nouveau critiqué les gouvernements du Canada parce qu'ils n'ont pas été à la hauteur des promesses faites au peuple canadien relativement aux droits de la personne. Les membres du Comité se sont dit inquiets du manque d'investissement constaté dans les programmes sociaux et de la persistance de la pauvreté à des taux élevés dans un pays si riche, « [TRADUCTION] particulièrement parmi les couches les plus désavantagées et les plus marginalisées de la population, comme les Autochtones, les Canadiens et les Canadiennes d'origine africaine, les immigrants, les personnes handicapées, les jeunes, ainsi que les femmes monoparentales ou ayant un faible revenu »¹.

Le Conseil national du bien-être social déplore autant que le Comité des Nations Unies le fait que la plupart des gouvernements du Canada affichent tant de complaisance devant la

¹ Conseil économique et social, Nations Unies, *Examen des rapports présentés par les États parties conformément aux articles 16 et 17 du Pacte – Observations finales du Comité des droits économiques, sociaux et culturels (Advance Unedited Version)*, 2006, E/C.12/CAN/CO/5, page 3.

désemparante réalité de la pauvreté. Il n'y a pas de doute que la pauvreté n'a pas pour unique conséquence la misère humaine et qu'au point de vue économique, elle représente un non-sens. Sur le plan individuel, la pauvreté a des répercussions négatives sur la santé et le bien-être des personnes. Sur le plan collectif, elle engendre l'exclusion économique, sociale, politique et culturelle, et la désintégration sociale. Sur le plan national, elle provoque une diminution de la capacité productive, qui, en retour, limite la performance économique du pays.

Les résultats obtenus par le Canada en matière de pauvreté découlent de deux approches très différentes en matière de politique publique. Le déclin marqué de la pauvreté chez les personnes âgées résulte d'un plan à long terme édifiant qui est actuellement en œuvre et qui comporte des mesures concertées entre les gouvernements. Le régime public de pensions du Canada n'est pas parfait, et nous devons continuer de l'améliorer. Cependant, compte tenu de ses résultats, il représente un accomplissement dont nous avons le droit d'être fiers. Nous devons également en tirer des enseignements. D'un autre côté, il y a les mesures gouvernementales visant à répondre aux besoins de revenu des enfants et des adultes en âge de travailler. Dans l'ensemble, elles ressemblent beaucoup plus à un enchevêtrement inextricable étant donné qu'elles varient d'une région à l'autre du pays et qu'elles reposent sur des programmes inspirés par des visions différentes voire contradictoires : d'une part, un filet de sécurité comportant des trous béants, d'autre part, une véritable trappe. Les progrès lents et inégaux dans la réduction des taux de pauvreté chez les personnes autres que les personnes âgées en sont le résultat.

Depuis sa première réunion en 1965, le Conseil national du bien-être social n'a pas été témoin de la mise en place de plans à long terme coordonné et complet visant à réduire la pauvreté parmi le peuple canadien. En fait, beaucoup de reculs ont été enregistrés dans la foulée des ententes révisées de financement des services sociaux conclues par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Il est clair que le marché du travail ne va pas résoudre seule le problème de la pauvreté, à un moment où un emploi à temps plein à l'année ne suffit pas pour placer un individu au-dessus du seuil de la pauvreté, comme le montre le rapport, et que l'offre des emplois précaires avec peu d'avantages sociaux est à la hausse.

L'éventail classique des programmes de la sécurité et du soutien du revenu n'a pas non plus fourni la preuve de sa capacité d'exercer un effet durable, compte tenu des fluctuations des taux de pauvreté qui semblent être le reflet de l'état de l'économie plutôt que les retombées des mesures de protection sociale, contrairement au cas des personnes âgées que le régime de pensions protège contre les chocs économiques. L'Assurance-emploi offre peu de protection contre la pauvreté à de nombreux travailleurs qui versent des cotisations là où ces derniers ont déjà des revenus très bas ou s'ils n'étaient pas admissibles au programme. Les prestations pour enfants sont importantes, mais insuffisantes, particulièrement dans les cas des familles monoparentales, puisque deux salariés sont souvent nécessaires pour permettre à un ménage de se hisser au-dessus du seuil de pauvreté, comme le montre le *Profil de la pauvreté*. Les crédits d'impôt sont, en règle générale, peu utiles aux Canadiens et aux Canadiennes ayant les plus faibles revenus. Les taux d'aide sociale ne tiennent même pas compte du coût

réel de subsistance et, par conséquent, appuient mal les efforts consentis par les prestataires pour améliorer leur sort.

Le Conseil national du bien-être social croit que le moment est venu pour mettre en place un plan à long terme exhaustif qui s'attaque aux causes structurelles de la pauvreté et de l'inégalité au Canada et qui prévoit l'examen de pistes de solutions novatrices ainsi qu'un processus faisant appel à la participation des Canadiens et des Canadiennes vivant dans la pauvreté. Un tel plan comprendrait non seulement des objectifs clairs visant à prévenir et à réduire le risque de pauvreté et à améliorer la vie de ceux qui vivent dans la misère profonde et persistante, mais aussi des mesures visant à s'attaquer aux politiques et aux structures qui élargissent l'écart entre les riches et les pauvres. Comme tout plan efficace, il comporterait des indicateurs et des objectifs permettant de suivre les progrès, d'évaluer les résultats des politiques et d'offrir aux gouvernements l'occasion de rendre compte au peuple canadien. Bien entendu, tout ne peut être fait en même temps, mais à défaut d'une vision à long terme, d'un plan, de la désignation d'un responsable pour gérer l'exécution du plan, de l'affectation de ressources et d'un système de mesure généralement agréé, nous risquons d'avoir à composer avec les retombées de la pauvreté pour des générations à venir.

Il ne s'agit pas d'une tâche impossible. Nous pouvons miser sur l'expérience d'autres pays de même que sur la nôtre. Les pays en voie de développement confrontés à des problèmes et à des défis plus importants que ceux du Canada ont élaboré des plans de réduction de la pauvreté et défini leurs objectifs. Dans bon nombre de cas, le gouvernement du Canada soutient ces efforts. En Europe, les pays nordiques ont combiné un régime d'assurance sociale d'envergure avec une politique du marché du travail qui a produit les plus bas taux d'inégalité socio-économique et de pauvreté du monde industrialisé. En 1995, le gouvernement de l'Irlande a élaboré une stratégie décennale qui a donné des résultats positifs. Au cours des six dernières années, le Royaume-Uni a mis en place un plan visant à réduire de moitié le taux de pauvreté chez les enfants d'ici 2010 et à l'éliminer complètement d'ici 2020. Dans l'Union européenne, on est en train de mesurer l'ampleur de l'exclusion sociale et de la pauvreté chez les enfants afin de pouvoir observer les progrès réalisés et orienter les décisions politiques et budgétaires.

Au Canada, deux provinces jouent le rôle de chefs de file. Le Québec dispose du *Plan d'action du gouvernement pour combattre la pauvreté et l'exclusion sociale*, introduit en 2004, lequel fait partie d'une exigence établie dans une loi adoptée deux ans plus tôt. En 2005, Terre-Neuve-et-Labrador s'est engagée à mettre en œuvre une stratégie intégrée de réduction de la pauvreté. En outre, de nombreux organismes partout au pays ont fait des suggestions et des recommandations qui faciliteront le processus d'examen des solutions plus novatrices qui correspondent aux besoins et aux intérêts du Canada.

Le Conseil national du bien-être social est convaincu que le Canada doit avoir un plan national antipauvreté et que le gouvernement fédéral a à la fois la responsabilité et l'occasion de faire preuve de leadership en s'assurant que tous les Canadiens et les Canadiennes, peu importe où ils habitent, puissent exercer leurs droits, particulièrement le droit à un niveau de vie adéquat.

ANNEXE A. MÉTHODOLOGIE ET DÉFINITIONS

Les statistiques sur la pauvreté du présent rapport ont été compilées par Statistique Canada à partir de données recueillies dans le cadre de ses enquêtes annuelles sur le revenu des Canadiens et des Canadiennes effectuées auprès des ménages. Certaines des données ont été extraites de tableaux personnalisés commandés et payés par le Conseil national du bien-être social. On peut trouver d'autres données, particulièrement les données historiques, dans les versions électroniques et sur CD-ROM de *Tendances du revenu au Canada, 1980-2003* (n° de catalogue 13F0022XCB).

Nous aimerions exprimer notre reconnaissance aux fonctionnaires de la Division de la statistique du revenu de Statistique Canada, pour l'aide qu'ils nous ont accordée. Cependant, les données ont été analysées et interprétées par le Conseil national du bien-être social.

Les premières statistiques pour la période de 1980 à 1995 qui figurent dans le premier rapport sont tirées de l'ancienne Enquête sur les finances des consommateurs (EFC). Les statistiques pour la période de 1996 à 2003 proviennent de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR). Tout comme l'EFC, l'EDTR produit chaque année des données sur le revenu, mais elle offre aussi l'avantage suivant : elle permet de suivre le même groupe de personnes pendant six ans afin d'examiner la façon dont leur situation change avec le temps.

L'EDTR de 2003 a été menée en janvier et en mai de 2004 auprès d'un échantillon d'environ 60 000 adultes faisant partie de 30 000 ménages privés au Canada, à l'exception des habitants du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, des personnes vivant dans des réserves indiennes, dans des casernes militaires et dans des établissements comme des prisons, des hôpitaux psychiatriques et des résidences pour personnes âgées. L'enquête portait sur les revenus de l'année civile 2003.

Pour publier les données de 2003, Statistique Canada a procédé à une révision du poids historique de 1990 à 2002. Les données pondérées tiennent maintenant compte non seulement des nouvelles prévisions concernant la population fondées sur le recensement de 2001, mais aussi des informations sur la répartition globale des traitements et salaires au Canada. Les tendances révélées par les données demeurent uniformes, mais les estimations réelles ont été modifiées dans de nombreuses situations.

Les données de 2003 intègrent aussi les seuils de faible revenu (SFR) révisés résultant d'une nouvelle pondération historique de l'enquête sur les dépenses des familles de 1992, qui a servi au calcul des SFR de 1992.

Comme nous l'avons mentionné dans l'introduction, ces deux changements signifient que bon nombre des chiffres présentés dans le rapport diffèrent légèrement de ceux publiés dans des versions précédentes du *Profil de la pauvreté*. En particulier, en raison des changements apportés à l'EDTR, les estimations de faible revenu ont généralement augmenté au même titre que le nombre de personnes qui touchaient une faible rémunération ou qui n'en avaient pas du

tout. Cependant, mentionnons encore une fois que les tendances générales n'ont pas changé de façon significative.

On a converti tous les chiffres en dollars présentés dans le *Profil de la pauvreté, 2002 et 2003* en dollars constants de 2003 afin de ne pas tenir compte des effets de l'inflation et de procéder à des comparaisons significatives des données au fil du temps.

Dans certains tableaux et graphiques, la somme des composantes peut différer de plus ou moins un millier du total indiqué. En effet, Statistique Canada fonde toutes ses prévisions sur des données non arrondies et les arrondit au millier le plus près. Les totaux ne représentent pas la somme des composantes arrondies.

Des indicateurs de qualité peuvent être obtenus auprès de Statistique Canada pour les estimations de 2003. Lorsqu'il y avait lieu de faire montre de prudence à l'égard d'une estimation utilisée dans *Profil de la pauvreté*, nous avons inclus une notification à cet effet. Il s'agissait d'estimations dont le coefficient de variation était supérieur ou égal à 16 p. cent.

Dans le présent rapport, nous mesurons la pauvreté en comparant le revenu des familles ou des personnes seules avec les seuils de faible revenu de Statistique Canada. Souvent, ceux qui utilisent les statistiques sur la pauvreté désignent les seuils comme des SFR avant impôt, parce qu'ils mesurent le revenu brut ou le revenu après les paiements de transfert gouvernementaux, mais avant la déduction de l'impôt sur le revenu ou d'autres types de taxes.

Statistique Canada produit aussi des seuils de faible revenu qui mesurent les revenus une fois le paiement de l'impôt sur le revenu fédéral et provincial effectué, mais non les autres types d'impôt. On les désigne souvent comme des SFR après impôt.

Les SFR avant impôt représentent les paliers de revenu brut où les personnes doivent consacrer des sommes disproportionnées à la nourriture, au logement et aux vêtements. Au fil des ans, Statistique Canada a décidé – de façon assez arbitraire – que 20 points de pourcentage constituent une mesure raisonnable de ce fardeau supplémentaire. Selon des données de 1992 sur les habitudes de dépenses, la famille canadienne moyenne a consacré 35 p. cent de son revenu brut à la nourriture, au logement et aux vêtements; on en a donc déduit que les Canadiens et les Canadiennes à faible revenu étaient ceux et celles qui consacraient 55 p. cent ou plus de leur revenu aux besoins essentiels.

Les seuils de faible revenu diffèrent selon la taille de l'unité familiale et la population de la région de résidence. On compte sept catégories de familles, à partir de celles formées d'une personne jusqu'à celles composées de sept personnes ou plus, et cinq types de collectivités, qui vont des régions rurales aux villes formées de 500 000 résidents ou plus. Il en résulte une série de 35 seuils de faible revenu, que Statistique Canada met à jour chaque année en utilisant l'indice des prix à la consommation. Les SFR pour 2002, 2003 et 2004 figurent à l'annexe B.

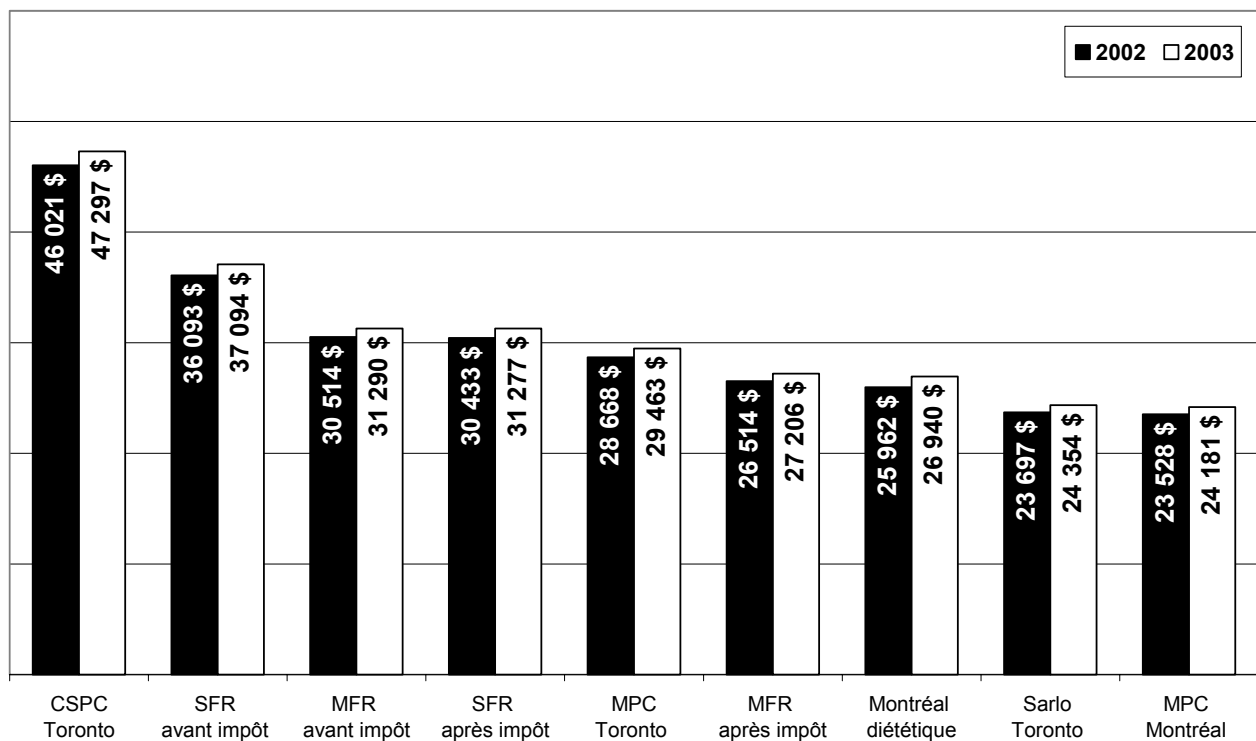
Le Conseil national du bien-être social et de nombreux autres groupes qui s'intéressent aux politiques sociales et à la lutte contre la pauvreté considèrent les SFR comme des seuils de pauvreté et utilisent indifféremment les expressions « taux de pauvreté » et « taux de faible

revenu ». Statistique Canada insiste que les seuils n'ont aucune valeur officielle, et ne conseille pas de les utiliser comme des seuils de la pauvreté.

Peu importe la terminologie utilisée, les seuils constituent un outil utile qui permet de définir et d'analyser l'important segment de la population qui touche un faible revenu. Il ne s'agit pas des seules mesures de pauvreté utilisées au Canada, mais elles sont généralement acceptées et extrêmement accessibles. Dans l'absence d'une solution de rechange acceptable à tous, il ne fait aucun doute qu'on aura encore recours aux seuils de faible revenu pendant encore de nombreuses années.

La figure A.1 présente neuf différentes mesures de pauvreté : la version avant et après impôt du seuil de faible revenu de Statistique Canada, et sept autres seuils que l'on retrouve parfois dans d'autres rapports publiés sur la pauvreté.

Figure A.1 : Seuils de pauvreté pour une famille de quatre personnes vivant dans une grande ville, 2002 et 2003



La première barre de la figure A.1 (CSPC de Toronto), correspond aux guides budgétaires du *Community Social Planning Council of Toronto*. Ces guides budgétaires sont fondés sur des articles considérés comme essentiels à la survie physique et à l'inclusion sociale des

personnes. Le Conseil national du bien-être social a révisé le guide pour 2003 en se servant de l'indice des prix à la consommation.

Les deuxième et quatrième barres représentent deux versions différentes des seuils de faible revenu de Statistique Canada. Les deux SFR diffèrent selon la taille de la famille et la population de la région de résidence. Le SFR avant impôt est fondé sur le revenu total comprenant les transferts gouvernementaux, mais dont l'impôt sur le revenu fédéral et provincial n'a pas encore été déduit. Le SFR après impôt est fondé sur le revenu après impôt, c'est-à-dire le revenu total qui comprend les transferts gouvernementaux, moins l'impôt sur le revenu fédéral et provincial ou territorial. Comme nous l'avons mentionné précédemment, le SFR après impôt ne tient pas compte d'autres taxes qui réduisent le revenu disponible comme les charges sociales, les taxes de vente et les impôts fonciers.

Les troisième et sixième barres (MFR avant impôt et MFR après impôt) correspondent aux mesures de faible revenu de Statistique Canada, qui sont fondées sur la moitié du revenu familial médian avant ou après impôt. Un pourcentage du revenu familial médian établi selon la taille de la famille constitue la méthode de comparaison de la pauvreté la plus utilisée à l'échelle internationale. Les pays de l'Union européenne utilisent une MFR qui est égale à 60 p. cent du revenu médian. Les MFR diffèrent selon la taille et la composition de la famille, mais ils demeurent les mêmes dans toutes les régions du pays, à partir des régions rurales jusqu'aux grandes villes.

MPC Toronto et MPC Montréal correspondent aux mesures de la pauvreté fondées sur un panier de consommation établies par Développement des ressources humaines Canada à l'intention des autorités fédérales et provinciales. Au moment de la publication du présent rapport, seuls les MPC pour l'année 2000 étaient accessibles. Le Conseil national du bien-être social a converti les MPC de 2000 d'une famille de deux adultes et de deux enfants vivant à Toronto et à Montréal en données de 2003 à l'aide de l'indice des prix à la consommation.

Les MPC sont fondés sur le coût d'achat d'un panier de biens et de services sur le marché local. Cependant, la méthode de MPC suppose aussi un certain nombre de rajustements du revenu familial, y compris les déductions pour les frais de garde, les pensions alimentaires pour enfants, les charges et cotisations sociales, certains frais de soins de santé et le coût des aides techniques des personnes handicapées. Le résultat final correspond à un revenu qui reflète assez bien le revenu disponible, plutôt qu'aux simples définitions de revenu total ou de revenu après impôt utilisées aux fins de nombreuses autres mesures de la pauvreté.

La barre intitulée Montréal diététique correspond, selon les calculs du Dispensaire diététique de Montréal, au revenu essentiel au niveau de vie minimum adéquat d'un couple de Montréal formé d'un seul soutien économique qui a un fils de 15 ans et une fille de huit ans. Des lignes directrices concernant les besoins de base qui s'appliquent uniquement à l'aide à court terme ont également été établies par ce groupe; cette aide à court terme est un peu moins élevée.

Sarlo Toronto représente le seuil de pauvreté à Toronto, calculé par Christopher A. Sarlo et révisé pour 2003 par le Conseil national du bien-être social à l'aide de l'indice des prix à la consommation. Ce seuil de pauvreté est fondé sur les estimations, effectuées par M. Sarlo, des

coûts des articles nécessaires au maintien d'un bien-être physique à long terme. Il a aussi établi des « seuils de confort social » deux fois plus élevés que les seuils de la pauvreté.

Même si le Conseil utilise les SFR avant impôt dans le présent rapport, il présente également à l'annexe B les versions tant avant impôt qu'après impôt des SFR pour 2002, 2003, 2004 et 2005. Vous trouverez aussi à l'annexe C une sélection de statistiques sur la pauvreté calculées après le versement des impôts.

Statistique Canada publie d'autres renseignements sur les statistiques sur la pauvreté fondées sur le revenu après impôt dans la publication *Le revenu au Canada 2003* (n° de catalogue 75-202). On peut aussi trouver des statistiques sur les revenus avant et après impôt dans *Tendances du revenu au Canada, 1980-2003* (n° de catalogue 13F0022XIE).

ANNEXE B. SEUILS DE FAIBLE REVENU, 2002, 2003, 2004 ET 2005¹

TABLEAU B.1 : SEUILS DE FAIBLE REVENU AVANT IMPÔT DE STATISTIQUE CANADA (ÉTABLIS EN 1992) POUR 2002					
Taille de la famille – Nombre de personnes	Taille de la communauté				
	Région rurale	Moins de 30 000 personnes	30 000 à 99 999 personnes	100 000 à 499 999 personnes	500 000 personnes et plus
1 personne	13 371 \$	15 212 \$	16 624 \$	16 728 \$	19 423 \$
2 personnes	16 646 \$	18 936 \$	20 695 \$	20 824 \$	24 181 \$
3 personnes	20 463 \$	23 280 \$	25 442 \$	25 600 \$	29 727 \$
4 personnes	24 846 \$	28 266 \$	30 891 \$	31 083 \$	36 093 \$
5 personnes	28 179 \$	32 059 \$	35 036 \$	35 253 \$	40 936 \$
6 personnes	31 783 \$	36 157 \$	39 515 \$	39 760 \$	46 168 \$
7 personnes ou plus	35 385 \$	40 255 \$	43 994 \$	44 267 \$	51 402 \$

TABLEAU B.2 : SEUILS DE FAIBLE REVENU AVANT IMPÔT DE STATISTIQUE CANADA (ÉTABLIS EN 1992) POUR 2003					
Taille de la famille – Nombre de personnes	Taille de la communauté				
	Région rurale	Moins de 30 000 personnes	30 000 à 99 999 personnes	100 000 à 499 999 personnes	500 000 personnes et plus
1 personne	13 742 \$	15 634 \$	17 085 \$	17 192 \$	19 962 \$
2 personnes	17 107 \$	19 462 \$	21 269 \$	21 401 \$	24 851 \$
3 personnes	21 031 \$	23 926 \$	26 148 \$	26 310 \$	30 552 \$
4 personnes	25 535 \$	29 050 \$	31 748 \$	31 945 \$	37 094 \$
5 personnes	28 961 \$	32 948 \$	36 008 \$	36 230 \$	42 071 \$
6 personnes	32 664 \$	37 160 \$	40 611 \$	40 863 \$	47 449 \$
7 personnes ou plus	36 366 \$	41 372 \$	45 214 \$	45 494 \$	52 827 \$

¹ Statistique Canada, *Les seuils de faible revenu de 2005 et les mesures de faible revenu de 2004*, n° au catalogue 75F0002MIF – n° 4, avril 2006.

TABLEAU B.3 : SEUILS DE FAIBLE REVENU AVANT IMPÔT DE STATISTIQUE CANADA (ÉTABLIS EN 1992) POUR 2004					
Taille de la famille – Nombre de personnes	Taille de la communauté				
	Région rurale	Moins de 30 000 personnes	30 000 à 99 999 personnes	100 000 à 499 999 personnes	500 000 personnes et plus
1 personne	14 000 \$	15 928 \$	17 407 \$	17 515 \$	20 337 \$
2 personnes	17 429 \$	19 828 \$	21 669 \$	21 804 \$	25 319 \$
3 personnes	21 426 \$	24 375 \$	26 639 \$	26 805 \$	31 126 \$
4 personnes	26 015 \$	29 596 \$	32 345 \$	32 546 \$	37 791 \$
5 personnes	29 505 \$	33 567 \$	36 685 \$	36 912 \$	42 862 \$
6 personnes	33 278 \$	37 858 \$	41 375 \$	41 631 \$	48 341 \$
7 personnes ou plus	37 050 \$	42 150 \$	46 065 \$	46 350 \$	53 821 \$

TABLEAU B.4 : SEUILS DE FAIBLE REVENU AVANT IMPÔT DE STATISTIQUE CANADA (ÉTABLIS EN 1992) POUR 2005					
Taille de la famille – Nombre de personnes	Taille de la communauté				
	Région rurale	Moins de 30 000 personnes	30 000 à 99 999 personnes	100 000 à 499 999 personnes	500 000 personnes et plus
1 personne	14 303 \$	16 273 \$	17 784 \$	17 895 \$	20 778 \$
2 personnes	17 807 \$	20 257 \$	22 139 \$	22 276 \$	25 867 \$
3 personnes	21 891 \$	24 904 \$	27 217 \$	27 386 \$	31 801 \$
4 personnes	26 579 \$	30 238 \$	33 046 \$	33 251 \$	38 610 \$
5 personnes	30 145 \$	34 295 \$	37 480 \$	37 711 \$	43 791 \$
6 personnes	33 999 \$	38 679 \$	42 271 \$	42 533 \$	49 389 \$
7 personnes ou plus	37 853 \$	43 063 \$	47 063 \$	47 354 \$	54 987 \$

TABLEAU B.5 : SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT DE
STATISTIQUE CANADA (ÉTABLIS EN 1992) POUR 2002

Taille de la famille – Nombre de personnes	Taille de la communauté				
	Région rurale	Moins de 30 000 personnes	30 000 à 99 999 personnes	100 000 à 499 999 personnes	500 000 personnes et plus
1 personne	10 529 \$	12 050 \$	13 442 \$	13 612 \$	16 096 \$
2 personnes	12 815 \$	14 667 \$	16 361 \$	16 567 \$	19 590 \$
3 personnes	15 958 \$	18 262 \$	20 373 \$	20 630 \$	24 394 \$
4 personnes	19 908 \$	22 784 \$	25 417 \$	25 737 \$	30 433 \$
5 personnes	22 670 \$	25 944 \$	28 943 \$	29 307 \$	34 654 \$
6 personnes	25 141 \$	28 773 \$	32 099 \$	32 502 \$	38 432 \$
7 personnes ou plus	27 613 \$	31 602 \$	35 254 \$	35 698 \$	42 210 \$

TABLEAU B.6 : SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT DE
STATISTIQUE CANADA (ÉTABLIS EN 1992) POUR 2003

Taille de la famille – Nombre de personnes	Taille de la communauté				
	Région rurale	Moins de 30 000 personnes	30 000 à 99 999 personnes	100 000 à 499 999 personnes	500 000 personnes et plus
1 personne	10 821 \$	12 384 \$	13 815 \$	13 990 \$	16 542 \$
2 personnes	13 170 \$	15 073 \$	16 815 \$	17 027 \$	20 133 \$
3 personnes	16 400 \$	18 768 \$	20 938 \$	21 202 \$	25 070 \$
4 personnes	20 460 \$	23 416 \$	26 122 \$	26 451 \$	31 277 \$
5 personnes	23 298 \$	26 664 \$	29 746 \$	30 120 \$	35 615 \$
6 personnes	25 838 \$	29 571 \$	32 989 \$	33 404 \$	39 498 \$
7 personnes ou plus	28 378 \$	32 478 \$	36 231 \$	36 688 \$	43 381 \$

TABLEAU B.7 : SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT DE STATISTIQUE CANADA (ÉTABLIS EN 1992) POUR 2004					
Taille de la famille – Nombre de personnes	Taille de la communauté				
	Région rurale	Moins de 30 000 personnes	30 000 à 99 999 personnes	100 000 à 499 999 personnes	500 000 personnes et plus
1 personne	11 025 \$	12 617 \$	14 075 \$	14 253 \$	16 853 \$
2 personnes	13 418 \$	15 357 \$	17 131 \$	17 347 \$	20 512 \$
3 personnes	16 709 \$	19 121 \$	21 332 \$	21 601 \$	25 542 \$
4 personnes	20 844 \$	23 856 \$	26 613 \$	26 948 \$	31 865 \$
5 personnes	23 736 \$	27 165 \$	30 305 \$	30 686 \$	36 285 \$
6 personnes	26 324 \$	30 127 \$	33 610 \$	34 032 \$	40 241 \$
7 personnes ou plus	28 912 \$	33 089 \$	36 913 \$	37 378 \$	44 197 \$

TABLEAU B.8 : SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT DE STATISTIQUE CANADA (ÉTABLIS EN 1992) POUR 2005					
Taille de la famille – Nombre de personnes	Taille de la communauté				
	Région rurale	Moins de 30 000 personnes	30 000 à 99 999 personnes	100 000 à 499 999 personnes	500 000 personnes et plus
1 personne	11 264 \$	12 890 \$	14 380 \$	14 562 \$	17 219 \$
2 personnes	13 709 \$	15 690 \$	17 502 \$	17 723 \$	20 956 \$
3 personnes	17 071 \$	19 535 \$	21 794 \$	22 069 \$	26 095 \$
4 personnes	21 296 \$	24 373 \$	27 190 \$	27 532 \$	32 556 \$
5 personnes	24 251 \$	27 754 \$	30 962 \$	31 351 \$	37 071 \$
6 personnes	26 895 \$	30 780 \$	34 338 \$	34 769 \$	41 113 \$
7 personnes ou plus	29 539 \$	33 806 \$	37 713 \$	38 187 \$	45 155 \$

Tendances en matière de pauvreté

PROFIL DE LA PAUVRETÉ, 2002 ET 2003

ANNEXE C. STATISTIQUES CHOISIES SUR LA PAUVRETÉ FONDÉES SUR LES SEUILS DE FAIBLE REVENU (SFR) APRÈS IMPÔT DE STATISTIQUE CANADA

TABLEAU C.1 : ENSEMBLE DE LA POPULATION, 1980-2003, SUR LA BASE DES SFR APRÈS IMPÔT		
	Taux de pauvreté	Nombre de personnes pauvres
1980	11,6 %	2 807 000
1981	11,6 %	2 823 000
1982	12,4 %	3 046 000
1983	14,0 %	3 478 000
1984	13,7 %	3 451 000
1985	13,0 %	3 290 000
1986	12,1 %	3 098 000
1987	11,9 %	3 074 000
1988	10,8 %	2 846 000
1989	10,2 %	2 704 000
1990	11,8 %	3 191 000
1991	13,2 %	3 601 000
1992	13,3 %	3 677 000
1993	14,3 %	4 004 000
1994	13,7 %	3 898 000
1995	14,6 %	4 185 000
1996	15,7 %	4 556 000
1997	15,3 %	4 474 000
1998	13,7 %	4 024 000
1999	13,0 %	3 851 000
2000	12,5 %	3 741 000
2001	11,2 %	3 394 000
2002	11,6 %	3 536 000
2003	11,5 %	3 552 000

TABLEAU C.2 : ENFANTS <18 ANS, 1980-2003, SUR LA BASE DES SFR APRÈS IMPÔT		
	Taux de pauvreté	Nombre de personnes pauvres
1980	12,0 %	818 000
1981	12,4 %	830 000
1982	14,1 %	930 000
1983	15,6 %	1 023 000
1984	16,0 %	1 041 000
1985	15,6 %	1 013 000
1986	13,7 %	893 000
1987	13,6 %	889 000
1988	12,1 %	796 000
1989	11,7 %	773 000
1990	13,8 %	925 000
1991	15,0 %	1 014 000
1992	14,9 %	1 025 000
1993	16,7 %	1 157 000
1994	15,8 %	1 102 000
1995	17,6 %	1 228 000
1996	18,6 %	1 304 000
1997	17,8 %	1 242 000
1998	15,5 %	1 080 000
1999	14,4 %	1 001 000
2000	13,8 %	955 000
2001	12,1 %	835 000
2002	12,2 %	839 000
2003	12,4 %	843 000

TABLEAU C.2 : PERSONNES DE 65 ANS +, 1980-2003, SUR LA BASE DES SFR APRÈS IMPÔT		
	Taux de pauvreté	Nombre de personnes pauvres
1980	21,3 %	462 000
1981	21,0 %	468 000
1982	17,7 %	403 000
1983	19,3 %	451 000
1984	16,2 %	390 000
1985	14,7 %	364 000
1986	13,5 %	348 000
1987	12,6 %	336 000
1988	13,0 %	356 000
1989	11,3 %	320 000
1990	10,8 %	316 000
1991	11,1 %	335 000
1992	9,8 %	304 000
1993	11,5 %	362 000
1994	8,6 %	276 000
1995	8,6 %	282 000
1996	9,8 %	330 000
1997	9,1 %	312 000
1998	8,6 %	299 000
1999	7,8 %	277 000
2000	7,6 %	275 000
2001	6,7 %	246 000
2002	7,6 %	284 000
2003	6,8 %	258 000

Taux de pauvreté

PROFIL DE LA PAUVRETÉ, 2002 ET 2003

TABEAU C.4 : TAUX DE PAUVRETÉ PAR TYPE DE FAMILLE, 1980-2003, SUR LA BASE DES SFR APRÈS IMPÔT

	Couples 65+	Couples <65 ans, sans enfants	Familles biparentales <65 ans	Pères seuls <65 ans	Mères seules <65 ans	Hommes seuls 65 ans +	Femmes seules 65 ans +	Hommes seuls <65 ans	Femmes seules <65 ans
1980	5,9 %	4,6 %	6,9 %	21,5 %	47,7 %	47,0 %	57,1 %	24,5 %	37,3 %
1981	8,1 %	5,0 %	7,2 %	11,6 %	46,0 %	39,0 %	53,5 %	24,8 %	35,5 %
1982	4,0 %	5,7 %	8,2 %	18,9 %	49,1 %	32,3 %	50,8 %	28,5 %	32,1 %
1983	5,7 %	6,7 %	9,2 %	24,4 %	52,1 %	40,0 %	51,2 %	32,2 %	38,1 %
1984	4,7 %	7,0 %	9,2 %	21,3 %	53,0 %	32,6 %	43,4 %	30,4 %	37,5 %
1985	4,4 %	5,9 %	8,8 %	21,2 %	53,5 %	28,7 %	42,1 %	30,2 %	37,4 %
1986	4,5 %	5,9 %	8,2 %	17,5 %	49,0 %	26,2 %	37,2 %	30,4 %	36,7 %
1987	3,9 %	6,3 %	7,7 %	12,9 %	49,5 %	23,0 %	35,2 %	31,1 %	35,4 %
1988	3,9 %	5,1 %	6,3 %	17,5 %	46,5 %	18,7 %	35,6 %	27,9 %	37,3 %
1989	3,1 %	5,1 %	6,3 %	11,7 %	42,5 %	18,8 %	31,9 %	24,9 %	34,1 %
1990	2,4 %	6,9 %	7,2 %	18,1 %	48,6 %	20,6 %	30,5 %	29,4 %	36,8 %
1991	2,9 %	7,9 %	8,3 %	21,3 %	50,0 %	23,8 %	30,8 %	34,8 %	41,5 %
1992	1,7 %	6,6 %	7,8 %	13,1 %	46,6 %	16,9 %	28,8 %	36,0 %	41,9 %
1993	2,8 %	8,0 %	9,5 %	20,1 %	46,8 %	21,3 %	30,4 %	36,3 %	41,3 %
1994	1,4 %	7,8 %	9,2 %	28,2 %	46,7 %	13,1 %	25,3 %	35,7 %	45,7 %
1995	1,5 %	8,1 %	10,7 %	22,9 %	48,5 %	12,1 %	26,7 %	37,5 %	42,5 %
1996	2,0 %	8,4 %	10,8 %	24,8 %	52,7 %	19,8 %	27,3 %	38,4 %	46,9 %
1997	2,0 %	7,6 %	10,3 %	21,4 %	49,3 %	17,2 %	23,7 %	39,8 %	49,5 %
1998	1,7 %	6,7 %	8,5 %	16,8 %	42,9 %	17,5 %	22,0 %	36,5 %	45,8 %
1999	1,2 %	8,0 %	8,1 %	18,1 %	39,4 %	17,2 %	22,3 %	35,4 %	43,4 %
2000	1,2 %	6,9 %	8,3 %	12,3 %	36,3 %	17,6 %	21,6 %	32,1 %	44,3 %
2001	1,6 %	6,4 %	6,9 %	12,3 %	33,8 %	16,8 %	18,6 %	30,3 %	42,1 %
2002	1,9 %	7,1 %	6,5 %	12,2 %	39,4 %	15,9 %	20,7 %	29,0 %	39,0 %
2003	1,7 %	6,5 %	6,6 %	12,6 %	38,4 %	14,7 %	18,9 %	30,7 %	37,5 %

Les chiffres en italique sont des estimations à utiliser avec prudence, tel qu'expliqué à l'annexe A.

Nombre de pauvres

PROFIL DE LA PAUVRETÉ, 2002 ET 2003

TABLEAU C.5 : NOMBRE DE PAUVRES PAR TYPE DE FAMILLE, 1980-2003, SUR LA BASE DES SFR APRÈS IMPÔT										
	Couples 65+	Couples <65 ans, sans enfants	Familles biparentales <65 ans	Pères seuls <65 ans	Mères seules <65 ans	Hommes seuls 65 ans +	Femmes seules 65 ans +	Hommes seuls <65 ans	Femmes seules <65 ans	
1980	32 000	61 000	216 000	--	168 000	88 000	285 000	228 000	302 000	
1981	44 000	67 000	223 000	7 000	158 000	74 000	283 000	239 000	297 000	
1982	23 000	77 000	253 000	12 000	184 000	57 000	266 000	295 000	278 000	
1983	34 000	92 000	284 000	--	198 000	72 000	291 000	352 000	319 000	
1984	28 000	96 000	279 000	12 000	215 000	57 000	242 000	340 000	339 000	
1985	27 000	85 000	268 000	11 000	211 000	51 000	245 000	353 000	339 000	
1986	30 000	86 000	252 000	12 000	185 000	48 000	223 000	363 000	347 000	
1987	26 000	95 000	234 000	7 000	196 000	45 000	223 000	380 000	344 000	
1988	28 000	78 000	196 000	11 000	192 000	38 000	240 000	351 000	374 000	
1989	22 000	82 000	195 000	7 000	182 000	41 000	218 000	325 000	357 000	
1990	19 000	111 000	222 000	14 000	229 000	47 000	221 000	407 000	381 000	
1991	23 000	127 000	254 000	15 000	244 000	55 000	223 000	490 000	454 000	
1992	13 000	107 000	241 000	10 000	269 000	40 000	208 000	536 000	448 000	
1993	22 000	130 000	291 000	19 000	278 000	56 000	231 000	545 000	434 000	
1994	12 000	131 000	285 000	24 000	248 000	33 000	193 000	544 000	503 000	
1995	13 000	136 000	336 000	19 000	263 000	32 000	208 000	570 000	488 000	
1996	17 000	147 000	337 000	22 000	303 000	52 000	213 000	624 000	522 000	
1997	17 000	132 000	320 000	20 000	285 000	47 000	184 000	657 000	575 000	
1998	15 000	119 000	259 000	18 000	253 000	48 000	171 000	611 000	549 000	
1999	--	145 000	249 000	19 000	227 000	47 000	177 000	610 000	528 000	
2000	11 000	129 000	255 000	14 000	205 000	51 000	172 000	554 000	568 000	
2001	15 000	124 000	210 000	14 000	186 000	50 000	147 000	543 000	549 000	
2002	18 000	144 000	199 000	16 000	216 000	50 000	172 000	527 000	513 000	
2003	17 000	133 000	201 000	15 000	208 000	47 000	154 000	575 000	512 000	

-- Échantillon insuffisant. / Les chiffres en italique sont des estimations à utiliser avec prudence, tel qu'expliqué à l'annexe A.

Ampleur de pauvreté

PROFIL DE LA PAUVRETÉ, 2002 ET 2003

TABLEAU C.6 : AMPLEUR DE PAUVRETÉ PAR TYPE DE FAMILLE, EN DOLLARS CONSTANTS DE 2003, 1980-2003, SUR LA BASE DES SFR APRÈS IMPÔT									
	Couples 65+	Couples <65 ans, sans enfants	Familles biparentales <65 ans	Pères seuls <65 ans	Mères seules <65 ans	Hommes seuls 65 ans +	Femmes seules 65 ans +	Hommes seuls <65 ans	Femmes seules <65 ans
1980	4 200 \$	6 000 \$	8 200 \$	--	8 400 \$	3 600 \$	3 300 \$	7 100 \$	7 000 \$
1981	3 400 \$	6 200 \$	8 400 \$	7 400 \$	8 400 \$	3 100 \$	3 600 \$	6 300 \$	6 800 \$
1982	3 300 \$	5 900 \$	7 900 \$	6 900 \$	7 900 \$	3 200 \$	3 200 \$	6 600 \$	7 000 \$
1983	4 400 \$	6 700 \$	8 100 \$	--	8 100 \$	3 600 \$	3 200 \$	6 400 \$	7 000 \$
1984	3 900 \$	5 900 \$	8 700 \$	9 100 \$	7 800 \$	3 000 \$	3 300 \$	6 500 \$	6 800 \$
1985	3 800 \$	6 300 \$	7 400 \$	7 400 \$	8 100 \$	2 700 \$	3 200 \$	6 000 \$	6 600 \$
1986	3 600 \$	5 800 \$	7 700 \$	6 600 \$	7 400 \$	2 800 \$	2 900 \$	6 600 \$	6 100 \$
1987	4 300 \$	5 600 \$	8 100 \$	5 600 \$	7 400 \$	3 000 \$	2 800 \$	6 500 \$	6 100 \$
1988	3 900 \$	6 000 \$	7 200 \$	9 200 \$	6 900 \$	3 700 \$	2 700 \$	6 500 \$	6 000 \$
1989	3 600 \$	5 700 \$	7 700 \$	5 400 \$	6 500 \$	2 400 \$	2 600 \$	6 000 \$	6 000 \$
1990	3 700 \$	6 400 \$	8 700 \$	6 600 \$	7 200 \$	3 100 \$	2 600 \$	6 100 \$	6 000 \$
1991	3 600 \$	6 200 \$	8 000 \$	7 100 \$	7 500 \$	2 100 \$	2 400 \$	6 200 \$	6 500 \$
1992	4 100 \$	5 900 \$	8 500 \$	11 000 \$	6 900 \$	2 100 \$	2 400 \$	5 800 \$	6 500 \$
1993	4 700 \$	6 300 \$	7 800 \$	6 800 \$	6 800 \$	3 600 \$	2 400 \$	6 200 \$	6 200 \$
1994	5 700 \$	5 500 \$	8 500 \$	6 000 \$	6 900 \$	2 200 \$	2 100 \$	6 100 \$	5 900 \$
1995	3 500 \$	5 800 \$	8 500 \$	5 300 \$	6 700 \$	2 900 \$	2 100 \$	6 400 \$	6 000 \$
1996	6 300 \$	6 300 \$	8 600 \$	6 700 \$	6 200 \$	2 600 \$	2 200 \$	6 400 \$	7 100 \$
1997	6 300 \$	6 200 \$	8 300 \$	7 000 \$	6 800 \$	2 800 \$	2 100 \$	6 800 \$	6 500 \$
1998	6 900 \$	7 000 \$	8 200 \$	7 400 \$	7 000 \$	3 400 \$	2 200 \$	6 600 \$	6 700 \$
1999	--	7 700 \$	8 200 \$	9 500 \$	6 200 \$	2 600 \$	2 400 \$	6 800 \$	7 100 \$
2000	6 500 \$	7 300 \$	8 200 \$	6 000 \$	6 100 \$	3 200 \$	2 300 \$	6 600 \$	6 900 \$
2001	5 400 \$	6 400 \$	8 700 \$	6 500 \$	6 100 \$	3 500 \$	2 400 \$	6 600 \$	6 500 \$
2002	5 300 \$	6 600 \$	8 500 \$	6 800 \$	6 300 \$	2 300 \$	2 100 \$	6 400 \$	6 600 \$
2003	6 400 \$	6 800 \$	8 000 \$	7 300 \$	6 300 \$	2 600 \$	2 300 \$	6 600 \$	6 600 \$

-- Échantillon insuffisant. / Les chiffres en italique sont des estimations à utiliser avec prudence, tel qu'expliqué à l'annexe A.

Durée de la pauvreté

PROFIL DE LA PAUVRETÉ, 2002 ET 2003

TABLEAU C.7 : DURÉE DE LA PAUVRETÉ PAR GROUPE D'ÂGE, 1996-2001, SUR LA BASE DES SFR APRÈS IMPÔT									
	Pauvre 1 an	Pauvre 2 ans	Pauvre 3 ans	Pauvre 4 ans	Pauvre 5 ans	Pauvre 6 ans	Pauvre au moins un an	Pauvre aucune année	Total
NOMBRE DE PERSONNES PAUVRES									
Total	2 128 000	1 321 000	835 000	602 000	540 000	836 000	6 262 000	18 392 000	24 654 000
Enfants <18 ans	614 000	427 000	282 000	200 000	194 000	211 000	1 928 000	4 460 000	6 388 000
18 à 24 ans	350 000	232 000	111 000	67 000	56 000	41 000	857 000	1 310 000	2 167 000
25 à 54 ans	900 000	512 000	357 000	263 000	237 000	406 000	2 675 000	9 073 000	11 748 000
55 à 64 ans	177 000	101 000	59 000	45 000	33 000	82 000	497 000	1 644 000	2 141 000
65 ans +	87 000	50 000	25 000	26 000	--	95 000	**	1 905 000	**
RÉPARTITION EN POURCENTAGE									
Total	8,6 %	5,4 %	3,4 %	2,4 %	2,2 %	3,4 %	25,4 %	74,6 %	100,0 %
Enfants <18 ans	9,6 %	6,7 %	4,4 %	3,1 %	3,0 %	3,3 %	30,2 %	69,8 %	100,0 %
18 à 24 ans	16,1 %	10,7 %	5,1 %	3,1 %	2,6 %	1,9 %	39,6 %	60,4 %	100,0 %
25 à 54 ans	7,7 %	4,4 %	3,0 %	2,2 %	2,0 %	3,5 %	22,8 %	77,2 %	100,0 %
55 à 64 ans	8,3 %	4,7 %	2,8 %	2,1 %	1,6 %	3,8 %	23,2 %	76,8 %	100,0 %
65 ans +	3,9 %	2,3 %	1,1 %	1,2 %	0,9 %	4,3 %	13,7 %	86,3 %	100,0 %

-- Échantillon insuffisant. / ** L'échantillon insuffisant pour la catégorie 'pauvre 5 ans' rend ces calculs impossibles.

Les chiffres en italique sont des estimations à utiliser avec prudence, tel qu'expliqué à l'annexe A.

MEMBRES DU CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

M. John Murphy (président)
Canning (Nouvelle-Écosse)

Mme Linda Borden	Corner Brook (Terre-Neuve-et-Labrador)
Mme Angela Cormier	Wellington (Île-du-Prince-Édouard)
M. Greg deGroot-Maggetti	Kitchener (Ontario)
Mme Allyce Herle	Regina (Saskatchewan)
Mme Josephine Hill	Winnipeg (Manitoba)
M. James Hughes	Montréal (Québec)
Mme Gail MacDougall	Halifax (Nouvelle-Écosse)
M. Ronald Murray	Fredericton (Nouveau-Brunswick)
Mme Sonia Racine	Québec (Québec)
Dr. Joseph Tietz	Vancouver (Colombie-Britannique)
M. David Welch	Ottawa (Ontario)

Directrice : Sheila Regehr

Recherchiste principale et conseillère en politiques : Laurie Kilpatrick

Recherchiste principale et conseillère en politiques : Cathy Oikawa

Recherchiste principal et conseiller en politiques : John Anderson

Recherchiste et conseillère en politiques : Anne Tweddle

Adjointe à la recherche : Musarrat Rana

Agente en administration et information : Carrie-Ann Breckenridge

Assistante administrative : Claudette Mann

CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

La Loi de 1969 sur l'organisation du gouvernement a institué le Conseil national du bien-être social en tant qu'organisme consultatif de citoyens auprès du gouvernement fédéral. Le Conseil a pour mandat de conseiller le ministre des Ressources humaines et du Développement social sur des questions relatives aux personnes à faible revenu.

Le Conseil se compose de membres nommés par le Gouverneur en conseil qui proviennent de diverses régions du Canada. Ils agissent à titre personnel et non en tant que représentants d'organismes ou d'agences. Au fil des années, le Conseil a compté parmi ses membres des prestataires du bien-être social, des locataires de logements publics et d'autres citoyens à faible revenu, ainsi que des enseignants, des travailleurs sociaux et d'autres membres d'organismes bénévoles ou de bienfaisance.

Les rapports du Conseil national du bien-être social ont porté sur une vaste gamme de questions relatives à la pauvreté et à la politique sociale au Canada, notamment les programmes de sécurité du revenu, la réforme du bien-être social, l'assurance-maladie, les seuils de pauvreté et les données statistiques sur la pauvreté, le système de revenus de retraite, la fiscalité, les questions d'emploi, les services sociaux et l'aide juridique.

All publications of the National Council of Welfare are also available in English. For copies, please write to the National Council of Welfare, 112 Kent Street, 9th Floor, Place de Ville, Tower B, Ottawa K1A 0J9, or by e-mail at ncw@magi.com, or see our web site at www.ncwcnbes.net.

